Google

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

I

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LES QUATRE CONQUÊTES DE L'ANGLETERRE, son histoire et ses institutions sous les Romains, les Anglo-Saxons, les Danois et les Normands, depuis Jules-César jusqu'à la mort de Guillaume-le-Conquérant. 2 vol. in-8. *Ouvrage couronné par l'Académie française* (premier prix Montyon Prix. 12 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, depuis l'origine jusqu'à nos jours. 10e édition. 2 vol. in-12. 5 fr.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, HISTORIQUE ET POLITIQUE DE LA FRANCE, avec dix-huit cartes représentant les variations successives de son territoire. 1 vol. in-8. 3 fr.

HISTOIRE SACRÉE, avec une Carte de la Palestine. 2e edit. 1 vol. in-12. 3 fr.

LES RÉFORMATEURS AVANT LA RÉFORME (XVe siècle). 2e édition. *Gerson, Jean Hus et le concile de Constance*. 2 vol. in-8°. 10 fr.

CHRISTOPHE SAUVAL, ou la Société en France sous la Restauration. Roman de mœurs. 2 vol. in-8. 10 fr.

CHANCES DE SALUT, ou Conditions d'existence de la Société actuelle (1850). 1 vol in-12. 2 fr. 50 c.

SYLVAIN BAILLY, discours en vers, couronné par l'Académie française. Brochure in-8. 1 fr.

ROSEMONDE, tragédie en cinq actes et en vers, représentée sur le premier Théâtre-Français. In-8°. 3 fr. 50 c.

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS
55, QUAI DES AUGUSTINS.

f. J. r

HISTOIRE

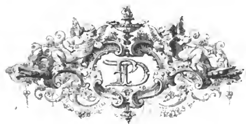
D'ANGLETERRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

PAR

M. ÉMILE DE BONNECHOSE

TOME PREMIER



PARIS
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS.
1858

Tous droits réservés.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Tacite, il y a deux mille ans, a posé, pour la postérité, le difficile problème de cet équilibre des pouvoirs (1) qui, dans la vie des peuples, est la liberté même ; et entre les grandes nations européennes, l'Angleterre seule, jusqu'à présent, l'a résolu.

Son histoire nous montre un peuple s'avançant avec résolution, quoique d'un pas inégal, à travers les épreuves et les siècles, à la conquête des institutions qui ont fait sa force et sa grandeur. On y voit, avec les résultats obtenus, tout ce qu'ils ont coûté.

C'est là surtout ce que j'ai voulu mettre en lumière.

(1) Cunctas nationes et urbes populus, aut primores, aut singuli regunt : delecta ex his et consociata reipublicæ forma, laudari faciliùs quam evenire, vel si evenit, haud diuturna esse potest. (*Annal.*, IV, 33.)

Je me suis proposé, avant toute chose, de bien faire comprendre, par l'histoire des faits, celle des institutions; de montrer tout ce qu'un peuple a d'obstacles à traverser, de combats à soutenir, de sacrifices à faire pour arriver à ce but désirable où la plus libre expression des volontés individuelles se rencontre avec la plus grande force de la puissance publique ; de reconnaître enfin à quelles conditions une nation devient puissante et redoutable sans cesser d'être libre.

Aucune autre histoire à cet égard n'offre un intérêt plus grand que celle du peuple anglais (1) : aucune autre aussi, considérée dans ses caractères généraux, n'est plus une et plus simple.

On ne voit nulle part, comme je l'ai dit ailleurs, les événements mieux groupés autour de

(1) J'en ai posé en quelque sorte les premières assises dans un autre ouvrage qu'on trouvera ici largement résumé : après y avoir analysé les éléments primordiaux et constitutifs du peuple anglais, j'ai reconnu et signalé, dans ses origines, comme dans ses institutions, un caractère d'unité très-réel, principe essentiel de force et de durée. C'est la thèse que j'ai soutenue dans ce précédent ouvrage, en opposition avec le système célèbre d'Augustin Thierry : celui-ci voit à peu près tout détruit en Angleterre par la conquête normande, les anciennes institutions anéanties, le sol entier passant en des mains étrangères et le gouvernement reposant sur des bases tout à fait différentes ; j'y

quelques faits auxquels ils se rattachent comme des rameaux à un même tronc.

Les invasions dont les flots successifs mêlent et combinent entre eux en les fortifiant, les éléments divers de la population;

Les longues luttes pour les chartes sous les Plantagenets, durant lesquelles on voit les comtés et les bourgs obtenir le droit de représentation, les ordres se rapprocher, et la nation, après un siècle de guerre avec la France, rentrer dans ses limites naturelles;

La révolution religieuse du XVIe siècle;

La révolution politique du siècle suivant où à l'aide des forces nouvelles mises en action par la réforme religieuse, sont reconnus, réglés et circonscrits, dans leurs limites nécessaires, les rapports mutuels et les attributions de la couronne et du parlement;

Enfin les grandes guerres et les débats parle-

vois, au contraire, greffées par les Normands sur les institutions anglo-saxonnes, des institutions nouvelles qui avaient avec les premières un grand caractère de similitude. M. Thierry distingue jusqu'à nos jours, deux peuples en Angleterre et je n'en vois qu'un (a).

(a) Les quatre Conquêtes de l'Angleterre; *son histoire et ses institutions sous les Romains, les Anglo-Saxons, les Danois et les Normands jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant*, 2 vol. in-8°.

mentaires du dernier siècle, de 1688 à 1789, époque orageuse où la constitution se fortifie au milieu des plus rudes épreuves, où l'union devient indissoluble entre l'Angleterre et l'Ecosse, où la nation grandit par l'éloquence et par les armes, où l'on voit enfin se développer, dans les deux hémisphères, la puissance politique et commerciale de la Grande-Bretagne qui perd, il est vrai, ses anciennes colonies d'Amérique, mais qui fonde un empire au Canada et dans les Indes.

Voilà les grands traits de l'histoire du peuple anglais, les phases principales de son existence, celles enfin que j'ai entrepris de raconter et de décrire; vaste cadre où apparaissent tour à tour sur le trône de Cerdic, sept familles souveraines d'origine différente, et cependant unies toutes, par des liens communs, à la première (1) : où se succèdent, sur le sol de l'Angleterre et dans ses possessions des deux mondes, tant de personnages illustres, au conseil, dans l'Eglise et dans l'armée, durant plus de dix-huit siècles, de Jules-César à Washington.

Je m'arrêterai au seuil des temps nouveaux,

(1) On sait que les diverses familles qui ont occupé le trône de l'Angleterre remontent toutes par des mariages, comme à une souche commune, à celle de Cerdic dont le sang coule dans les veines de la reine Victoria.

Digitized by Google

à l'époque où l'Angleterre s'arrête aussi dans ses développements intérieurs et progressifs, exclusivement préoccupée de sa défense contre la révolution française. Son histoire devient alors durant vingt années celle de l'Europe et ne peut plus être séparée sans difficulté de l'histoire générale (1).

Cédant aux circonstances, j'ai resserré mon travail, sans le rendre pour cela plus facile; j'ai abrégé la tâche du lecteur plus que la mienne. On tient peu de compte à l'historien des peines qu'il prend dans ce but, et l'on sait peu ce qu'une œuvre semblable exige de temps et d'efforts : être concis sans être obscur, sobre de détails sans supprimer la couleur et la vie; saisir, dans les hommes et dans les choses, le trait qui caractérise et résume; généraliser sans digression comme sans système; donner aux faits leur signification véritable en tirant d'eux l'enseignement caché qu'ils contiennent; tout voir enfin, tout apprécier, puis

(1) Quoique mon intention soit de m'arrêter, dans cet ouvrage, peu apres la guerre d'Amérique, au début de la révolution française, je donnerai néanmoins, à la fin du dernier volume, un tableau des principaux événements plus particulièrement relatifs à l'histoire d'Angleterre, et qui se sont accomplis depuis cette époque jusqu'à nos jours.

choisir; tâche difficile, immense, toujours imparfaitement remplie, qui pour une œuvre comme la mienne eût demandé toute une vie peut-être et à laquelle je n'ai pu consacrer que douze années.

Il m'a fallu laisser quelques parties dans l'ombre afin de mieux éclairer les autres : je me suis resserré sur le terrain de la guerre et sur celui des négociations diplomatiques, qui sont à elles seules toute une histoire; j'ai donné plus d'espace au récit des événements politiques, à l'histoire de la constitution civile et religieuse, à l'étude de l'état social et des mœurs.

Les rois et les hommes illustres tiennent aussi une large place dans mon livre : si un Alfred, un Edouard III, une Elisabeth, un Cromwell, si les Henri et les Guillaume donnent l'impulsion ou le principal caractère à leur époque, les Dunstan et les Becket, les Hampden et les Russel, les Bolingbroke et les Marlborough, les Fox et les Pitt en sont l'expression vivante, ils rendent en quelque sorte à nos yeux l'histoire visible, ils la résument en eux, et y impriment leur sceau.

Je ne puis prétendre mieux connaître l'Angleterre que les éminents historiens qu'elle a produits, et dont j'analyserai les travaux; mais peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de voir ici librement

reproduit par un étranger ce qu'il y a de plus authentique dans les annales du peuple anglais, et de mieux dit par ses grands écrivains. Je leur rends ce qu'ils m'ont prêté, mais je le leur rends sans l'alliage qu'y mêlent trop souvent, soit les passions politiques ou religieuses, soit des préventions héréditaires : si l'étranger laisse plus à désirer pour la connaissance intime des lois, des coutumes et des mœurs, il est aussi plus libre des préjugés de famille et du joug des partis, écueils dangereux, plus grands en Angleterre qu'en toute autre contrée, et auxquels, dit M. Macaulay, entre tous les historiens anglais, un seul peut-être a échappé (1).

D'autres difficultés attendent l'écrivain qui préfère pour son œuvre, au succès bruyant et passager, l'estime durable; et si, comme l'a dit un grand moraliste, c'est nous que nous aimons dans les autres, cette parole, appliquée aux livres, est plus vraie encore. Il semble, en effet, pour une école prétendue nationale, que tout Français qui parle de l'Angleterre soit tenu d'en médire, et que déprécier ses voisins ce soit faire acte de patriotisme. C'est au contraire insulter la France assez riche elle-même en supériorités dans tous les genres pour en pouvoir supporter chez les autres. Je sais reconnaître les qua-

(1) M. Hallam.

lités véritables du peuple anglais sans m'aveugler sur ses défauts : s'il porte loin, dans la vie privée et dans son gouvernement intérieur, l'élévation des sentiments, le sens religieux, l'esprit pratique, le respect des droits, je sais aussi à quels excès, à quelles violences il s'est porté souvent dans ses relations avec les autres peuples ; et s'il est en grande partie redevable de ses institutions à son énergie et à sa sagesse, il les doit aussi à la fortune qui lui a donné l'Océan pour barrière, et à l'arbitre souverain des destinées humaines, qui l'a sauvé plus d'une fois de ses propres égarements.

La religion est un autre écueil pour l'impartialité de l'historien. Je me suis tenu, pour ma part, en dehors des questions qui divisent les églises et les sectes, évitant soigneusement le débat théologique ou la controverse. J'ai reconnu tout ce que l'Angleterre constitutionnelle et protestante doit à la réforme, ainsi que le lien naturel et intime qui existe entre la révolution religieuse du seizième siècle et la révolution politique du dix-septième ; mais j'ai su voir aussi, dans les époques antérieures, tout ce que l'Eglise catholique et ses grands prélats ont fait pour l'éducation et pour l'affranchissement du peuple anglais. Je me suis attaché de préférence à ce qu'il y a d'universel dans le christianisme, et j'ai rendu hommage, en toute occasion,

à ce véritable esprit chrétien qui n'emprunte son glaive qu'à la parole, et qui prépare les âmes pour le ciel par le sacrifice. Si mon admiration est acquise à un Hooper, à un Latimer devant leurs juges et leurs bourreaux, elle l'est aussi, à Thomas Moore sacrifiant sa vie à son devoir et à sa foi, à Marie Stuart captive, grandissant dans les épreuves, épurée, sanctifiée par l'expiation et le martyre, à l'héritier catholique d'une race infortunée vivant dans l'exil et la pauvreté, préférant à la possession de trois couronnes le témoignage de sa conscience.

La politique, enfin, présente des dangers non moins sérieux à un Français écrivant sur l'Angleterre. S'il y a trop de gens parmi nous toujours prêts à tout dénigrer, à tout condamner chez nos rivaux, il y en a d'autres qui n'y voient rien que d'excellent, rien qui ne soit pour nous-mêmes objet de reproche, matière à imitation et à emprunt. Erreur funeste : le peuple anglais est, entre tous, celui qui a le plus vécu de sa vie propre : ses institutions sont le produit des siècles, et le moule où il les a jetées est brisé; elles n'appartiennent qu'à lui, qui, seul, a su conserver, en face d'une démocratie dont le flot monte sans cesse, l'inexpugnable rempart d'une aristocratie populaire. Mais si, en jugeant nos voisins, nous devons nous garder des entraînements précipités comme des

imitations serviles, nous aurions aussi quelques emprunts à leur faire : c'est d'abord le respect du passé, celui des saines traditions, l'étude et l'observation des lois, selon lesquelles un peuple grandit, se développe et se modifie, sans cesser d'être lui-même ; c'est ensuite l'heureux concours des mœurs et des institutions pour honorer les supériorités légitimes, pour leur donner, dans la famille comme dans l'État, l'influence et l'autorité nécessaires ; c'est enfin cette foi sérieuse, cette force des convictions chrétiennes qui, en resserrant le frein à l'intérieur, permettent de le détendre au dehors ; ce sont elles, ce sont ces convictions vraies et fortes, parce qu'elles sont libres, qui enseignent à l'homme le sacrifice en lui montrant un but au delà des intérêts terrestres pour lesquels il s'agite, et s'il a jamais une belle mission à remplir, une grande cause à défendre, par elles il saura vaincre, car il saura se dévouer.

EMILE DE BONNECHOSE.

Paris, juin 1857.

Digitized by Google

AVIS.

J'ai consigné dans les notes les éclaircissements et les détails trop étendus pour entrer dans le corps de l'ouvrage sans en altérer les proportions. Les limites du cadre que j'ai adopté ne comportent pas non plus le renvoi régulier et continuel aux sources, mais j'ai indiqué celles-ci pour les faits obscurs et douteux ainsi que pour ceux qui ont appelé plus particulièrement l'attention ou la controverse.

Je n'ai pu tout lire; mais il y a peu d'histoires générales que je n'aie étudiées; c'est dire que je me suis aidé des travaux de Hume, de Lingard, de Rapin, de Henry, de Mac-Intosh, de Turner. J'ai éclairé mes recherches par la lecture des mémoires et autres documents contemporains les plus dignes d'attention. J'ai indiqué avec soin, dans mon livre des Conquêtes, tous ceux dont je me suis servi jusqu'au XIIe siècle. Pour les trois siècles suivants, après Matthieu Paris, il y a peu de bons documents originaux en Angleterre, et il faut y suppléer par l'étude de nos grands chroniqueurs et historiens français, et surtout de Froissard, de Monstrelet et de Commines. Les sources redeviennent abondantes sous Élisabeth, et s'accroissent sans interruption jusqu'à nos jours.

Je me bornerai à indiquer, parmi les documents que j'ai le plus consultés pour la période des Stuarts, la riche collection des mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre, et, en première ligne, les écrits de Clarendon et de Burnet. Je citerai aussi, parmi les principaux recueils pour cette époque, les débats parlementaires, la précieuse collection de Somers, celles de Rushworth et de Dalrymple, et quelques corres-

pondances du temps, entre lesquelles la plus curieuse est celle de Cromwell, recueillie par Carlyle. Pour le siècle dernier, j'ai mis à profit, outre plusieurs savantes compilations, les écrits de Walpole, d'Hervey, de Chesterfield, de Bolingbroke, etc., et je ne suis redevable à aucun ouvrage autant qu'à l'excellent livre de lord Mahon (aujourd'hui Earl of Stanhope), pour cette période si importante. Je dois une mention toute spéciale à sir Henri Hallam, dont l'ouvrage sur la constution anglaise est le manuel obligé de quiconque écrit l'histoire d'Angleterre ; à M. Macaulay, enfin, sous la plume duquel l'histoire prend une vie nouvelle, qui colore tout ce qu'il touche, et qui tout ensemble observateur érudit, penseur spirituel et grand artiste, porte d'un trait dans l'esprit du lecteur la conviction avec la lumière. Je ne puis indiquer ici qu'une partie des ouvrages dont je me suis aidé ; mais je ne dois point oublier de citer, dans le nombre, le remarquable livre de lord Campbell sur les Chanceliers d'Angleterre, où le lecteur rencontre, sous une forme agréable, des aperçus pleins de justesse et une érudition ingénieuse, ni surtout le savant recueil intitulé *Cobbett's Parliamentary History,* continué par la collection d'Hansart, mine féconde et inépuisable en documents précieux. J'ai complété mes recherches par l'étude de quelques écrivains français, dont les travaux sur l'Angleterre font autorité chez nos voisins, et en particulier de M. Guizot, qui a triomphé avec bonheur des nombreuses difficultés que tout Français rencontre lorsqu'il écrit l'histoire d'Angleterre.



HISTOIRE

D'ANGLETERRE

INTRODUCTION.

LA BRETAGNE AVANT JULES-CÉSAR.

I

La Bretagne, de toutes parts baignée par l'Océan et dérobée par son éloignement aux peuples civilisés, était encore à peine connue des Romains lorsque Jules-César, un demi-siècle avant l'ère chrétienne, entreprit de la conquérir. Une très-faible partie du territoire avait été cultivée à cette époque et la contrée presque tout entière avait un aspect sauvage. Vers le sud, l'œil n'apercevait que de vastes bruyères où la végétation était rare et chétive; à l'ouest et au nord, le pays accidenté, coupé, défendu par des lacs et de hautes montagnes, était inaccessible aux étrangers; vers l'est, à l'embouchure des fleuves, s'étendaient d'immenses espaces marécageux que la mer recouvrait souvent et que le long séjour des eaux rendait inhabitables. On ne voyait, à l'intérieur, ni routes, ni canaux, ni villes dignes de ce nom : les deux tiers du pays étaient couverts de forêts de chênes et de pins gi- Aspect du pays.

gantesques à l'ombre desquels erraient de grands troupeaux de bêtes fauves : l'ours, l'hyène et d'autres animaux féroces peuplaient aussi le pays à une époque reculée et ils en disputaient la possession à la race humaine encore peu nombreuse.

Anciens habitants : Gaëls et Kymris.

Peu de détails nous ont été transmis sur les anciens habitants de la Bretagne. Il paraît constant que les Gaëls, peuple celte et presque aussi sauvage que les animaux errant dans ses forêts, habitaient seuls encore la contrée plus de 600 ans avant Jésus-Christ, époque que l'on assigne à la première invasion des Kymris. Les plus anciennes traditions de la Bretagne [1] nous montrent dans ceux-ci les descendants des anciens Cimmériens qui habitaient les bords du Pont-Euxin, d'où ils furent chassés par les Scythes, et la souche commune de plusieurs colonies qui s'établirent dans l'île depuis le VII[e] siècle. Hu le Cadaru ou le puissant, disent-elles, y conduisit le premier la nation des Kymris; ils vinrent du pays d'Été où est aujourd'hui Constantinople, et arrivèrent, à travers l'Océan, dans l'île de Bretagne et dans le pays de Lyddaw (l'Armorique) où ils se fixèrent. Plus tard, et à une époque incertaine, un chef aussi redoutable et plus célèbre, nommé Prydain, fils d'Aëd-le-Grand, sortit de l'Armorique et guida une nouvelle colonie dans l'île. Selon les Triades, ce même Prydain, législateur de son peuple, transmit son nom à l'île entière, qui fut nommée *Britain* ou *Bretagne.*

L'invasion des Kymris fut arrêtée au nord par les monts Grampiens, où les Gaëls trouvèrent une barrière

1. Elles nous ont été conservées dans des récits en vers appelés Triades.

infranchissable. Une longue suite de combats assujettit sans doute à la race kymrique toute la contrée au sud de cette chaîne. Les Gaëls continuèrent néanmoins à y former une partie importante de la population, soit qu'ils se fondissent avec les Kymris par des alliances, en se résignant à leur domination, soit qu'ils vécussent esclaves au milieu d'eux. Ceux qui refusèrent de se soumettre, se réfugièrent parmi les hommes de la même race, derrière les monts Grampiens, dans la partie la plus septentrionale de l'île appelée *Alben*, *Albion*, ou *Albanie*, et ils vouèrent à toute la nation kymri ou bretonne une haine qui s'accrut dans la suite des âges par le vague souvenir d'une vengeance héréditaire à exercer sur le peuple spoliateur. Belges.

D'autres bandes d'émigrés se succédèrent à diverses époques sur le sol de l'île, et deux siècles environ avant Jésus-Christ, les Belges, peuples gaulois, mais pour la plupart d'origine germanique [1], passèrent le détroit, abordèrent sur la côte méridionale et s'étendirent sur toute la presqu'île comprise entre la Tamise, la Saverne et la mer. Les races diverses qui occupaient la Bretagne insulaire, se partagèrent, là comme dans la Gaule, en un grand nombre de tribus ou de peuples, de mœurs et de noms différents. Ces peuples formaient, soit des confédérations, soit des États indépendants. Les plus anciens, à l'époque où César envahit la Bretagne, étaient :

1. Mon opinion sur ce point si important de l'origine des peuples occidentaux de l'Europe diffère essentiellement de celle que M. Thierry a accréditée et qui établit qu'au temps de Jules-César les Gaulois-Belges et par suite les Belges-Bretons qui en étaient sortis, appartenaient à la race kymrique. Je les crois au contraire les uns et les autres, pour la plupart, d'origine germanique. Pour plus de détails, voyez mon Histoire des *Quatre conquêtes de l'Angleterre*, p. 9, n. 1.

Dénomination et situation des divers peuples de l'ancienne Bretagne.

Les *Silures*, à l'ouest, établis sur les bords de la Saverne, et dont le patronage s'étendait sur leurs voisins les *Ordovices* et les *Démètes*. Ces trois peuples occupaient la contrée qui est devenue la principauté de Galles.

A la pointe occidentale de l'île et au sud du bras de mer aujourd'hui nommé canal de Bristol, habitaient les *Domnoniens*, dont une partie émigra plus tard sur le continent, et forma dans l'Armorique une colonie qui donna son nom à la contrée où elle s'établit [1].

La côte méridionale était, nous l'avons dit, occupée presque tout entière par des peuples belges que l'espoir du butin attira de la Gaule : ils avaient presque tous conservé leurs noms originaires, et un de leurs rois les plus puissants, Divitiacus, étendait à la fois son autorité sur une partie de la Gaule et de la Bretagne. On comptait parmi eux les *Belges* proprement dits, établis au point le plus central de la côte; les *Regni*, que l'on suppose être des Rhémois, entre la Tamise et la mer, ainsi que les *Cantiens*, fixés à la pointe orientale et la plus rapprochée du continent. César a dit d'eux qu'ils étaient les plus civilisés des Bretons. Ils occupaient l'espace resserré entre le détroit des Gaules et la rive droite de la Tamise.

Sur la rive gauche de ce fleuve était le petit peuple belge des *Trinobantes*, célèbre pour avoir jeté les fondements de la métropole, si fameuse sous le nom de Londres [2], et si insignifiante au temps de César qu'il n'en est pas même fait mention dans ses *Commentaires*. Entre

1. La basse Bretagne reçut des émigrés domnoniens le nom de *Domnonée*.

2. Londres portait alors le nom de *Trinow*, formé de deux mots bretons, *tri* et *now*, qui signifiaient *ville nouvelle*.

les Trinobantes et les Silures, et sur la rive gauche de la Tamise, étaient les *Atrébates*, originaires de l'Artois; les *Dobuniens*, et au-dessus d'eux les *Cassiens* ou *Cattivellaniens*, dont le chef renommé fut Cassibelan, l'adversaire de César. Du pays des Trinobantes jusqu'au Wash, la côte orientale était occupée par les Icènes auxquels on pense qu'appartenaient les Coritaniens ou Cor-Icéniens qui habitaient entre le Wash et l'Humber.

A l'ouest de ces peuples étaient les *Cornaviens*, et au-dessus, dans le pays qui s'étend de l'Humber à la Tyne, vivait la célèbre nation des *Brigantes*, la plus puissante de toutes les nations bretonnes, et qui se subdivisait en plusieurs tribus confédérées. Entre les Brigantes et les Cor-Icéniens ou Coritaniens, et sur le bord de la mer, étaient les *Parisii*, dont le nom a fait supposer qu'ils descendaient des Parisiens de la Gaule; mais ce nom a été aussi interprété d'une manière diverse et paraît avoir une origine très-différente[1].

Au nord de la Tyne, dans les plaines qui forment l'Écosse méridionale ou basse Écosse, étaient cinq peuples auxquels on donnait le nom commun de *Méates*. Au-dessus d'eux étaient six tribus indépendantes, et enfin, dans la partie septentrionale de l'île, au milieu des montagnes, des lacs, des bois et des bruyères de la haute Écosse, vivaient à l'état presque sauvage plusieurs peuplades que les Romains confondaient sous le nom de tribus *calédoniennes*.

Tels étaient les peuples auxquels les étrangers donnaient, sous Jules-César, le nom commun de Bretons.

1. *Paur-isa*, mots bretons qui signifient *pâturages dans des terrains bas ou maritimes*. (Baxt. *Gloss.*)

Les races qui dominaient dans l'île au moment de l'invasion étaient celles des Kymris et des Belges. Les Gaëls n'y existaient en corps de nation et en tribus indépendantes qu'au delà des monts Grampiens. Ils étaient sans doute mêlés aux deux autres peuples dans tout le reste du pays, mais ils n'y subsistaient plus comme nation autonome, et la partie la plus considérable de la Bretagne reçut des Kymris son culte, sa langue et ses traditions.

II

Etat politique.

L'état politique de tous les peuples de la Bretagne offrait de grandes diversités. Au sud, la forme monarchique était généralement établie ; la forme patriarcale primitive dominait au nord parmi les Gaëls : là l'autorité reconnue était celle des chefs de la famille, du clan ou de la tribu. Dans la plus grande partie de l'île et particulièrement au sud de l'Humber, dans les districts méridionaux à l'ouest de la Saverne, dans la contrée qui reçut des Kymris le nom de *Cambrie*, le pouvoir royal se combinait avec celui des chefs de famille ou de tribu. La Bretagne, dit Strabon, était divisée en plusieurs petits royaumes [1], et César nous apprend que le seul pays de Cant ou de Kent comptait quatre rois [2]. Il est présumable que ces chefs, nommés *Tyerns*, n'exerçaient des droits souverains que sur les hommes de leurs propres domaines. Le pouvoir suprême appartenait à l'assemblée des tribus confédérées pendant la paix, ou de la nation, et, en temps de guerre,

1. Strabon, IV, 200. — 2. Cés., *de Bell. Gall.*, l. V, c. 22.

au chef supérieur élu par le conseil général de toute la contrée.

Les principales divinités des Bretons et des Gaulois étaient, sous d'autres noms, à peu près celles des Grecs et des Romains : Jupiter, dieu de la foudre, le *Taranis* des Gaulois, était adoré en Bretagne sous le nom de *Thunderer*, Mercure et Mars sous ceux de *Teutatès* et d'*Hésius*. Quelques-unes des principales divinités des Bretons étaient encore Apollon ou le soleil qu'ils nommaient *Belenus* : Diane ou Ardoine, si célèbre en Belgique, et la déesse de la victoire, appelée *Andraste*. Outre ces divinités et quelques autres d'un ordre supérieur, les Bretons avaient un grand nombre de dieux subalternes. Chaque localité avait le sien ou son génie, qui présidait aux bois, aux lacs, aux rochers, aux fontaines et aux fleuves. Religion des anciens Bretons.

Les Bretons, comme les autres peuples celtes, n'élevaient point à leurs dieux des temples couverts et entourés de murs. Ils auraient cru déshonorer la divinité en renfermant son emblème dans une enceinte étroite et circonscrite ; c'était dans une vaste plaine, sur une haute montagne ou dans les bois qu'il allaient rendre hommage à leurs dieux. Là, ils érigeaient pour autels des pierres brutes de 12, 15 et jusqu'à 24 pieds de hauteur, posées de champ, sur lesquelles d'autres pierres de même grandeur étaient quelquefois couchées en architraves, comme on le voit à *Stone-Henge* près de Salisbury ; elles formaient un ou plusieurs cercles concentriques dont le point central était marqué par une pierre d'une dimension plus grande que les autres ; on en comptait plusieurs centaines dans les enceintes les plus étendues.

Les druides, ou ministres du culte, honoraient les dieux Druidisme.

par des prières, par des cérémonies religieuses et par de sanglants sacrifices. Ils étaient partagés en trois ordres : les *druides* proprement dits, interprètes des lois, instructeurs de la jeunesse et juges du peuple; au-dessous d'eux les *vates* ou *ovates*, chargés des divinations et des sacrifices, puis les *bardes*. Ceux-ci célébraient les exploits des héros, et conservaient dans leurs chants le souvenir des traditions nationales.

Science des Druides. On ne sait à quelle source était puisée la sience des druides. Leur doctrine avait de nombreux rapports avec les doctrines pythagoriciennes et avec celles de plusieurs sages de l'Orient auxquelles ils l'avaient peut-être empruntée. C'était chez eux une croyance que le monde que nous habitons subissait des transformations nombreuses, mais qu'il ne serait jamais détruit, et cette opinion leur était commune avec plusieurs philosophes de l'antiquité. Les druides avaient des connaissances en botanique et en médecine. Ils exerçaient l'art de guérir et ils mêlaient à cette science des pratiques occultes.

Les Bretons, comme les Gaulois, n'entreprenaient aucune affaire importante sans consulter le sort et tiraient des présages du cours des astres, du murmure des eaux, de la chute des feuilles, du cri des animaux, du tonnerre, du vent, de la pluie et de tous les phénomènes naturels dont les druides étaient les interprètes. Il y avait parmi eux des druidesses ou des femmes affiliées à l'ordre druidique et dont quelques-unes gardaient le célibat ; ces femmes étaient l'objet d'une grande vénération : elles passaient pour avoir la connaissance de l'avenir, on les disait douées du don de guérir les maladies et de commander aux éléments.

A certaines époques de l'année, et dans toutes les occasions solennelles, les druides faisaient des sacrifices : ils offraient aux dieux les fruits de la terre, des animaux domestiques et des victimes humaines : ils croyaient, avec la plupart des peuples de l'antiquité, que la vie des hommes ne pouvait être rachetée que par celle de leurs semblables, et que l'offrande la plus agréable aux dieux était le sang des criminels. Ils leur sacrifiaient aussi des prisonniers de guerre et, à défaut de captifs ou de coupables, la victime était désignée par le sort : souvent aussi les hommes se dévouaient eux-mêmes pour apaiser la colère des dieux. Ces sacrifices s'accomplissaient par le fer sur la pierre des autels, ou par le feu qui consumait des colosses d'osier où les prêtres renfermaient les victimes. Sacrifices.

Les druides attribuaient une vertu médicale et magique à la verveine, aux œufs de serpents et surtout au gui qu'ils récoltaient avec des cérémonies mystérieuses sur les chênes, arbres qu'ils considéraient comme sous la protection spéciale des dieux. C'était dans la profondeur des sombres forêts qu'ils avaient leurs retraites et leurs principaux sanctuaires : il était défendu de couper ou d'élaguer les arbres des bois sacrés ; le peuple les croyait inaccessibles aux animaux sauvages, impénétrables à l'ouragan et à l'abri de la foudre ; le sol, disait-il, y tremblait ; il s'y ouvrait des gouffres d'où s'élançaient des serpents qui s'attachaient aux arbres : ceux-ci se courbaient et se redressaient d'eux-mêmes et toute la forêt étincelait de feux. Les druides y conservaient les étendards militaires, eux seuls y avaient accès et ils n'y pénétraient qu'avec terreur. Sanctuaires et lieux sacrés.

L'influence qu'ils exerçaient ne fut pas seulement religieuse, elle fut aussi politique et sociale : ils étaient tout ensemble prêtres et magistrats; ils présidaient aux jugements comme au culte, et connaissaient de presque toutes les contestations civiles et privées. Si quelque crime était commis, s'il s'élevait un débat sur un héritage, c'étaient eux qui statuaient; à eux aussi appartenait le droit de récompenser et de punir.

Telle était en substance l'institution du druidisme sur laquelle les modernes ont porté des jugements si divers et presque toujours empreints d'une étrange partialité. Pour la bien juger, ainsi que toutes les autres institutions humaines, il ne faut pas les détacher par la pensée des époques où chacune d'elles était en vigueur; il faut se dire que les superstitions grossières ou cruelles furent, avant l'ère chrétienne, communes à presque tous les peuples, même les plus policés. Les druides instruisaient les hommes, ils étudiaient et pratiquaient les arts utiles dans l'intérêt de leurs semblables. Ils ne se donnaient point, comme les brahmes de l'Inde, pour issus d'une race divine et pour supérieurs, par l'origine, au reste des hommes; nul n'était exclu de leur ordre, mais de longues épreuves y donnaient seules accès. Leur institution, dont les vices étaient ceux d'un âge d'ignorance, reposait aussi sur des principes qui, dans tous les temps, sont les plus fermes fondements des sociétés humaines : tous leurs efforts tendaient à entretenir le culte des divinités comme une flamme vivifiante au fond des cœurs; ils étaient persuadés que la piété diminue envers les dieux quand le respect s'affaiblit pour leurs ministres; ils savaient que c'est par l'imagination et par le cœur qu'on agit sur la

foule et qu'on la dirige, et s'ils usèrent trop souvent dans ce but de moyens grossiers et barbares, c'est que le peuple était barbare lui-même et qu'il eût été insensible et sourd à d'autres pratiques.

On ne peut refuser aux druides de la Gaule et de la Bretagne le mérite d'avoir entretenu dans la mémoire des hommes, soit sur la nature de la divinité, soit sur l'état des âmes et sur les devoirs des hommes, quelques saines doctrines qui ont été fécondées par le christianisme et qui ont aidé à ses progrès; ce fut enfin de leurs solitudes que sortirent, nous disent les légendaires, une partie des saints personnages qui peuplèrent, au IVe et au Ve siècle, les monastères de la Grande-Bretagne et de l'Armorique.

Coutumes et mœurs des Bretons.

Les Bretons étaient moins avancés en civilisation que les Gaulois; il faut l'attribuer à l'influence plus générale et plus durable des étrangers, Grecs, Phocéens et Romains, dans la Gaule, et aussi aux obstacles naturels qu'un sol boisé, montagneux, et en grande partie inculte, présentait, dans la Bretagne, aux relations de la vie et aux développements de l'intelligence. Cependant on remarquait divers degrés de civilisation et de culture chez les différents peuples de l'île. Les plus voisins des Gaulois leur ressemblaient, dit Tacite; et César nous apprend que les Bretons de la côte méridionale étaient très-supérieurs aux autres. Les rapports qu'ils entretenaient, par suite de la communauté d'origine, avec les habitants du nord de la Gaule, par le voisinage, par le commerce et le culte, les avaient élevés en civilisation au-dessus des autres tribus; ils exploitaient des mines d'étain célèbres en Europe; ils travaillaient l'or, l'argent, le fer, le cuivre, dont ils se faisaient des bracelets, des colliers et une

monnaie grossière. Ils portaient le costume gaulois et habitaient des cabanes, dont la réunion formait de grands bourgs.

Un très-petit nombre de notions nous ont été transmises par les historiens de l'antiquité sur les coutumes et les mœurs de ces peuples. Abusé sans doute par quelques faits, dont il fut témoin chez des peuplades grossières, César en a conclu que la communauté des femmes était un usage général parmi les Bretons. Son erreur a été suffisamment démontrée : il est avéré que le mariage était établi dans les principaux États de la Bretagne, comme chez la plupart des peuples celtiques, et leurs lois faisaient aux femmes un devoir rigoureux de la chasteté. Ils avaient pour celles-ci un respect qui ne peut exister que chez les nations où le mariage élève la femme au niveau de l'homme, et ils ne dédaignaient pas de se soumettre à l'autorité du sexe le plus faible : ils obéissaient souvent aux veuves de leurs rois; elles étaient reines et les guidaient dans les batailles.

Il ne nous reste d'ailleurs aucun document écrit et contemporain des lois civiles des Bretons. On sait que la loi de primogéniture n'y était pas connue, et qu'à la mort du possesseur ses terres et ses troupeaux étaient également partagés entre ses enfants. La principale richesse de tous ces peuples consistait en grains et en troupeaux; ceux-ci surtout leur étaient précieux : les plus anciennes lois bretonnes qui nous soient parvenues, témoignent d'une grande sollicitude pour la préservation des animaux, et toute atteinte à ce genre de propriété était sévèrement punie.

Les moins civilisés et les plus farouches des Bretons

étaient les Gaëls du nord; ils vivaient de chair et de lait ou d'écorces d'arbres, dans les montagnes et dans les bois, étrangers à tous les arts; leurs villes étaient de simples amas de troncs d'arbres, entourés de fossés; leurs vêtements, des peaux de bêtes; leur parure, des anneaux de fer, dont ils ceignaient leurs reins et chargeaient leurs bras. Il est présumable que la promiscuité dont parle César, était en usage chez eux.

Instruments de guerre.

Les Bretons, en général, à quelque tribu qu'ils appartinssent, se dépouillaient de la plus grande partie de leurs vêtements pour marcher à l'ennemi, et présentaient avec orgueil à ses regards leurs grands corps nus sillonnés de tatouages bizarres [1]. Ils portaient les cheveux longs comme nos bas Bretons les portent encore de nos jours. Des moustaches couvraient leur lèvre supérieure. Ils avaient pour armes la lance, la hache et l'épée; ils s'élançaient sur l'ennemi, en jetant de grands cris et animés au combat par le chant des *bardes*. Le char appelé *corvinus*, armé de faux tranchantes, était l'instrument de guerre le plus meurtrier chez les Bretons, et tous les historiens qui ont parlé de ces peuples nous les montrent, quoique si différents par le degré de culture et par les mœurs, également redoutables dans les batailles. Quoi de plus terrible en effet que le guerrier breton, excité au combat par la voix des prêtres et des femmes, par les cris des victimes humaines immolées à ses dieux, par la vue du sang humain ruisselant sur les autels! Quoi de plus invincible que ce barbare dont le corps bravait l'intempérie des hivers les plus rigoureux et demeurait souvent

1. Tertullien nommait ces tatouages les *stigmates* des Bretons.

des jours entiers enseveli dans les eaux glacées de ses fleuves, dont les pieds luttaient de vitesse avec son char de guerre[1], dont la poitrine nue défiait le javelot et l'épée, qui mettait sa joie dans le carnage et son orgueil dans un courage indomptable.

Les Bretons unis eussent été invincibles, mais des guerres civiles sans cesse renaissantes les divisaient. « Ils sont entraînés, dit Tacite, dans des partis et dans des factions par leurs princes; rarement on voit des ligues de deux ou trois cités contre l'ennemi commun, et tandis qu'ils combattent séparés, ils sont vaincus tous ensemble[2]. » Nous verrons cependant qu'ils opposèrent à leurs conquérants une résistance héroïque.

1. Hérodien — 2. Agricola, XII.

LIVRE PREMIER.

CONQUÊTES SUCCESSIVES DE LA GRANDE-BRETAGNE PAR LES ROMAINS, LES SAXONS, LES DANOIS ET LES NORMANDS. — ÉTABLISSEMENTS DE CES PEUPLES DANS L'ILE DEPUIS JULES-CÉSAR JUSQU'A LA MORT DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

CHAPITRE I.

PÉRIODE ROMAINE.

55 AVANT J.-C. — 420 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

I

Invasions de la Bretagne par Jules-César.

55-54 avant J.-C.

Première expédition de Jules-César en Bretagne. (55 av. J. C.)

Lorsque la Bretagne s'offrit comme une proie aux avides regards du vainqueur des Gaules, les prétextes ne manquaient point à César pour la conquérir. Les Bretons avaient secouru, contre lui, les Gaulois dans toutes leurs guerres, ils pouvaient donc être considérés comme ennemis des Romains, et César résolut de passer dans l'île et de les punir.

Il appareilla d'Itius-Portus [1], avec l'infanterie de deux

1. Les savants sont partagés sur ce lieu. Les uns pensent que c'est *Calais*, d'autres que c'est le village de Wissant, entre Boulogne et Calais, et dont le port est aujourd'hui comblé.

Digitized by Google

légions seulement qu'il embarqua sur quatre-vingts vaisseaux de charge; il partagea ses galères entre ses principaux officiers. Dix-huit vaisseaux étaient ancrés sur un autre point de la côte; ils avaient reçu la cavalerie et firent voile séparément.

César, avec la première escadre, arriva vers la dixième heure en face du rivage de la Bretagne, et vit les hauteurs couvertes d'insulaires en armes. La côte en cet endroit était si peu élevée, que les insulaires pouvaient, du sommet des collines, lancer leurs traits jusque sur la plage. Le lieu n'était pas favorable pour une descente, et César demeura à l'ancre, jusqu'à la troisième heure après midi, pour attendre les autres vaisseaux. Profitant ensuite du vent et de la marée, il leva l'ancre, et s'avançant le long de la côte, jusqu'à environ sept milles du lieu précédent, il aborda sur une plage ouverte et unie[1]. Les Bretons ayant compris l'intention des Romains, envoient d'abord à leur rencontre la cavalerie et les chariots de guerre et accourent avec le reste de leurs forces pour s'opposer au débarquement de l'ennemi dont plusieurs circonstances rendaient la descente fort difficile : la profondeur des bâtiments qui tiraient beaucoup d'eau, l'ignorance des lieux, le poids des armures, la lutte simultanée contre les flots et contre les hommes, tout faisait obstacle aux soldats de César, tandis que les barbares, combattant sur une plage parfaitement connue, à pied sec ou peu avancés dans la mer, accablaient de traits les Romains et effrayaient leurs chevaux non accoutumés à ce genre d'attaque.

1. On croit que ce fut à l'endroit où s'éleva la ville de *Deal*.

César voyant le péril et le désordre des siens, fit écarter les gros bâtiments et approcher ses longues galères, navires moins connus des barbares et plus faciles à manœuvrer; il leur commanda d'avancer à la rame sur le flanc découvert de l'ennemi, et de le repousser au moyen des traits, des arcs et des catapultes. Cette manœuvre fut d'un grand secours aux Romains; étonnés de la forme des galères, du mouvement de tant de rames, de l'aspect si nouveau pour eux des machines de guerre, les barbares s'arrêtent et reculent. Les Romains hésitaient encore à cause de la profondeur des eaux, lorsque le porte-enseigne de la dixième légion invoque les dieux et s'écrie : « Suivez-moi, compagnons, si vous ne voulez abandonner l'aigle aux ennemis; pour moi, j'aurai fait mon devoir envers Rome et envers mon général. » A ces mots il se jette à la mer et porte son aigle vers les barbares. Excités par cet exemple, les légionnaires s'exhortent l'un l'autre, et pour ne point subir une si grande honte, ils s'élancent à sa suite et se précipitent sur l'ennemi. Après une lutte acharnée, dont le succès fut longtemps incertain, les Romains, soutenus par des chaloupes remplies de soldats, gagnent enfin le rivage; réunis alors, ils forment leurs rangs, marchent en bon ordre et mettent les barbares en fuite; mais ils ne peuvent les poursuivre, la cavalerie, retenue par les vents contraires, n'ayant pu ni aborder dans l'île, ni mettre à la voile : cette seule chose, dit César, avait manqué à sa fortune [1].

Consternés de leur défaite, les Bretons demandent la paix, donnent quelques otages, en promettent un plus

1. Cés., *Comm.*, l. IV, 26.

grand nombre, et se mettent avec leurs États sous la protection de César. Cependant deux grands revers frappent les Romains : la tempête disperse et rejette sur le continent les dix-huit navires chargés de la cavalerie : cette même nuit, la lune était dans son plein; cette circonstance coïncidant avec l'approche de l'équinoxe, occasionnait sur cette côte la plus grande marée de l'année. César l'ignorait, et vit le flot emplir les galères qu'il avait fait tirer à sec sur la grève, tandis que les bâtiments de charge, demeurés à l'ancre, et battus de la tempête, étaient dispersés, désemparés ou brisés; les deux légions restaient ainsi sur une côte ennemie, sans cavalerie pour explorer le pays, sans provisions d'hiver pour le séjour, sans navires pour la retraite.

Désastre de la flotte romaine.

César prévit que le désastre de la flotte rendrait courage à l'ennemi, et ne voyant point venir les otages promis, il soupçonne le péril et se tient prêt à tout événement. Les barbares en effet méditaient une surprise; mais ils avaient perdu du temps à rassembler leurs forces, et lorsqu'ils furent prêts pour envelopper les Romains, ceux-ci étaient en état de leur échapper. On envoyait chaque jour une légion au fourrage; le tour de la 7e légion était venu : celle-ci, ne voyant aucun symptôme hostile dans les campagnes, posa ses armes et se dispersa pour couper les grains. Les Bretons saisissent cet instant, ils sortent en foule du lieu où ils se tenaient cachés, fondent sur les Romains, les accablent de traits et les enveloppent avec leur cavalerie et leurs chariots de guerre. Autour du camp, les apparences de la paix étaient conservées, quelques indigènes demeuraient à dessein dans les champs, d'autres allaient et venaient dans le camp.

Tout à coup, la garde qui veillait aux postes, annonce à César qu'un nuage de poussière plus épais que de coutume obscurcissait l'air au-dessus de l'endroit où la légion s'était dirigée. César soupçonne la vérité; il fait prendre les armes à une partie des cohortes de garde, et marchant à leur tête, il ordonne au reste des légionnaires de s'armer et de le suivre. Il trouve les siens enveloppés et pressés de toutes parts. Son approche fait suspendre le combat. César ne trouva point opportun de le renouveler; il dégagea sa légion et la ramena au camp où de grandes pluies tinrent plusieurs jours les Romains renfermés. Ils en sortirent pour porter au loin le ravage et l'incendie.

Première paix conclue par Jules-César.

Les Bretons s'humilièrent de nouveau et demandèrent la paix, César leur parla en maître irrité, il doubla le nombre des otages exigés, et ordonna aux Bretons de les conduire sur le continent. L'on touchait à l'équinoxe, et reconnaissant le péril de sa situation, César songeait à la retraite, tandis qu'il parlait en vainqueur : il embarqua précipitamment ses légions dans une nuit favorable, et fit voile pour la Gaule, où il aborda sans dommage après une absence de vingt jours.

Retraite des Romains.

Les Bretons virent une fuite dans ce départ nocturne, et cette expédition fut considérée, à Rome même, non comme un triomphe, mais comme un échec : César en jugea ainsi. Deux États bretons lui avaient seuls envoyé les otages promis : il vit, dans cette violation du traité, un motif suffisant pour une invasion nouvelle. Il résolut donc de faire mieux sentir la puissance de Rome aux peuples de la Bretagne, et disposa tout pour une seconde expédition, l'année suivante.

Digitized by Google

Mandubrat dans le camp romain.

Une circonstance heureuse favorisa ses projets. Les Trinobantes étaient au nombre des peuples bretons qui avaient les premiers traité avec les Romains. Un jeune chef de ce peuple, nommé Mandubrat, vint trouver César dans son camp : il lui dit que la guerre avait subsisté depuis longtemps entre Immanuent, son père, roi des Trinobantes, et Cassibelan, chef d'un État voisin : son père, disait-il, avait péri assassiné, lui-même avait échappé à la mort par la fuite, et il venait se mettre sous la protection des Romains, à cause desquels son père et lui avaient reçu tant de maux. César l'accueillit avec joie, et promit une vengeance qui facilitait sa victoire.

Seconde expédition de Jules-César dans la Bretagne.

(51 av. J.-C.)

Il avait réuni plus de 800 navires, sur lesquels il embarqua cinq légions et 2000 cavaliers des premières familles de la Gaule, laissant trois légions sur le continent, sous les ordres de son lieutenant Labiénus, qu'il chargea de défendre le port, d'approvisionner son armée et de surveiller la Gaule. César leva l'ancre avec un vent favorable : il trouva la côte de la Bretagne déserte et aborda sans obstacle.

En présence des périls de la guerre étrangère, les Bretons étouffèrent leurs dissensions intérieures, et quoique plusieurs de leurs tribus fussent en lutte avec Cassibelan, meurtrier d'Immanuent, roi des Cassiens et des Trinobantes, tous d'un commun accord, rendirent hommage à ses talents et le reconnurent pour chef. César, après plusieurs combats peu décisifs, se décide à porter la guerre au cœur de la contrée, dans les États de Cassibelan : il marche en avant jusqu'à la Tamise et voit les Bretons en bataille sur la rive opposée défendue par de

grands pieux enfoncés dans la terre; de semblables obstacles cachés sous l'eau hérissaient aussi le lit du fleuve qui n'était guéable qu'en un seul endroit. Instruit de ces choses par des captifs et des transfuges, César lance dans les eaux sa cavalerie et ordonne à l'infanterie de la suivre. Les Romains, n'ayant que la tête hors du fleuve, le franchissent et fondent sur les Bretons qui, effrayés de tant d'audace, ne soutiennent point le choc et fuient en désordre. Affermi dans sa résolution de ne plus opposer en ligne de grandes masses aux Romains, Cassibelan congédie la plus grande partie de ses forces, et ne garde près de lui qu'environ 4,000 hommes aguerris et leurs redoutables charriots avec lesquels il voltige sur le flanc des légions; il les harcèle, il les affaiblit dans des combats perpétuels, et ravageant tout sur leur passage, il fait de la contrée un désert, où les Romains ne trouvent ni subsistance ni abri.

Le moment était venu pour César de vaincre ses ennemis en les divisant. Il avait amené avec lui le jeune Mandubrat, fils du roi des Trinobantes, mis à mort par Cassibelan : il détacha ainsi ce peuple de la confédération des États bretons. Les Trinobantes députent vers lui, sollicitent la paix, se soumettent à son autorité et demandent qu'il leur accorde pour chef Mandubrat, le fils de leur ancien roi, et qu'il les protége contre Cassibelan. César exige d'eux 40 otages ainsi que des vivres pour son armée; il leur envoie le chef qu'ils demandent et trouve en lui un utile auxiliaire : Mandubrat, traître à son pays, mais fidèle aux Romains, gagne plusieurs peuples voisins, et les décide à envoyer des députés à César pour traiter

Digitized by Google

de la paix [1]. César reçoit leur soumission dont il tire de nombreux avantages, et informé par eux que la forteresse de Cassibelan était éloignée seulement de quelques milles, il se détermine à l'investir. Cette forteresse, comme toutes les villes bretonnes, n'était qu'une enceinte entourée de bois et de marécages, et close par un rempart et par un fossé [2] : le peuple des campagnes s'y était réfugié à l'approche de l'ennemi et elle renfermait un grand nombre d'hommes et beaucoup de bétail. Elle ne résista point aux légions, et fut emportée de vive force.

Vaincu mais non découragé, Cassibelan fit un appel à quatre chefs ou rois du pays de Cant : il leur enjoignit d'unir leurs forces et de fondre tous ensemble sur le camp des Romains tandis que la plus grande partie de leur armée était absente et attachée à sa propre poursuite. Ces nouvelles tentatives échouèrent comme les autres : les Cantiens furent repoussés et un de leurs chefs, Cingétorix, demeura prisonnier. Cassibelan ne songea plus dès lors à vaincre un adversaire qui paraissait invincible, mais seulement à l'éloigner, et il fit à César, par l'entremise de l'atrebate Commius, des offres de paix. César les accueillit; il exigea des otages, imposa un tribut annuel aux Bretons et défendit à Cassibelan de faire la guerre à Mandubrat ou aux Trinobantes. Puis il embarqua ses légions avec une multitude de captifs et fit voile pour le continent où il aborda heu-

Cassibelan traite avec César.

Seconde paix conclue avec la Bretagne.

César quitte la Bretagne.

1. César, *de Bell. Gall.*, l. v, c. 20.

2. Sur l'emplacement de cette forteresse s'éleva ensuite la ville célèbre de Verulam, et l'on y voit aujourd'hui celle de Saint-Albans.

reusement au point du jour sans avoir perdu un seul vaisseau.

César ne conquit pas la Bretagne, mais il avait triomphé partout où il avait combattu, il avait réduit le grand chef des insulaires confédérés, Cassibelan, à demander la paix, et il avait rendu ceux-ci tributaires des Romains.

Résultat des deux invasions de la Bretagne par Jules-César. Son portrait.

La République, cependant, ne retira aucun avantage des expéditions de César en Bretagne; le tribut même qu'il avait imposé aux indigènes ne fut point acquitté et, comme le dit le plus grand historien de Rome, il montra, mais ne donna point la Bretagne à ses successeurs. César néanmoins avait atteint son but; il avait conquis cette gloire qui s'attache toujours aux entreprises lointaines sur des rivages peu connus : sa réputation militaire brillait du plus vif éclat et il s'était acquis de nouveaux titres à l'amour de ses soldats. Simple dans ses manières, sans faste, sans suite [1], commandant l'obéissance par la seule autorité de son nom et de sa parole, il donnait l'exemple à tous en supportant, quoique faible de corps, des fatigues inouïes et en surmontant, pour s'acquitter des devoirs du général, les affections de la nature et les angoisses de l'âme les plus cruelles [2]. Il déploya dans ses deux entreprises quelques-uns des dons extraordinaires qui lui valurent l'empire du monde : il fit voir cette volonté sage et inflexible qui n'entreprend

1. Plutarque, *Vie de César*.

2. Sénèque rapporte que César apprit en Bretagne la mort de sa fille et qu'en trois jours il vainquit sa douleur: *Et tàm citò dolorem vicit quàm omnia solebat.* (Cons. ad Marc., 14.) Selon Plutarque, César n'eut connaissance de cette perte qu'à son retour sur le continent.

que ce qu'elle accomplit, qui ne se presse point, mais ne se lasse jamais, et qui ne s'arrête que pour avancer plus sûrement; il montra cette habileté suprême qui exécute avec prudence les choses les plus aventureuses, un coup d'œil vaste et profond, attentif à l'ensemble comme aux détails, et ce tranquille courage supérieur aux plus grands périls, et cette énergie incomparable par laquelle le chef répand son âme dans toute son armée : rare assemblage de qualités et de talents qui, fatalement combinés avec l'absence de tout scrupule pour s'agrandir, avec l'art d'entraîner la multitude en caressant ses chimères, et de captiver les classes supérieures par les dons séducteurs de l'esprit et des manières, firent de César le plus extraordinaire entre les hommes qui naissent pour la ruine des aristocraties et qu'elles seules peuvent produire.

II.

Progrès de la conquête romaine en Bretagne. — Campagnes de Claude, d'Aulus Plautius, d'Ostorius Scapula, de Suétonius Paulinus, d'Agricola et de Septime Sévère.

43 — 211.

L'île entière demeura 90 ans après Jules-César, dans une complète indépendance : mais il y a lieu de croire que des relations suivies s'établirent et s'accrurent sans cesse, durant cette période, entre les Bretons et les Romains dont les premiers empruntèrent plusieurs arts et quelques usages [1].

1. De célèbres médailles à l'effigie du roi Cunobelin, et sur lesquelles sont gravés des caractères romains et quelques divinités romaines, sont citées par les

Sollicité par un chef banni et traître à son pays, nommé Médricus, l'empereur Claude résolut de conquérir la Bretagne, et, l'an 43 de l'ère chrétienne, il fit passer quatre légions dans l'île avec leurs auxiliaires, sous les ordres d'Aulus Plautius, homme consulaire et excellent général.

De grands changements y avaient eu lieu depuis la retraite de César. Il s'était écoulé près d'un siècle durant lequel les États qui s'étaient volontairement soumis au conquérant des Gaules furent attaqués, envahis et asservis par leurs voisins : plusieurs d'entre eux perdirent jusqu'à leur nom. Les Cattivellaniens ou Cassiens, qui avaient eu pour roi Cassibelan, grandirent durant la guerre en puissance, et l'un des successeurs de ce chef redouté, Cunobelin, étendit son autorité sur la plus grande partie de la Bretagne méridionale. Ce prince avait pour femme la reine des Brigantes, Cartismandua, qui acquit plus tard une fâcheuse célébrité. Ses États à sa mort furent partagés entre sa veuve et deux fils, Caractacus et Togodumnus, qu'il avait eus d'une autre femme : ceux-ci étaient les plus considérables entre les princes bretons, quand l'île fut de nouveau envahie par les Romains, sous le règne de Claude, et Caractacus, par sa résistance héroïque, acquit un renom immortel.

Origine de Caractacus.

Le général romain, Aulus Plautius, surprit les Bretons par la rapidité de ses mouvements : il passa la Tamise et remporta plusieurs victoires dont il fut en

Campagnes d'Aulus Plautius et de

antiquaires anglais comme autant de preuves des rapports qui existèrent, au dire de Strabon, entre la Bretagne et l'empire, sous le règne d'Auguste. (Voy. *Strabon*, l. IV, p. 302.)

L'empereur Claude en Bretagne.

grande partie redevable à ses auxiliaires germains, habiles à traverser l s fleuves à la nage et à atteindre l'ennemi de leurs traits. Togodumnus fut tué, et fut vengé par son frère Caractacus, dans une longue suite de glorieux combats. Un roi indigène, Cogidunus, fit alors alliance avec les Romains, mais son exemple ne fut pas suivi, et, malgré de nombreuses défaites, les Bretons demeurèrent indomptables. Ils attirèrent les légions dans une contrée marécageuse où ils leur firent éprouver de grandes pertes. Plautius replia son armée sur la rive droite de la Tamise et invita Claude à passer dans l'île et à conduire la guerre en personne. L'empereur quitta Rome et vint commander ses légions en Bretagne. Il poussa la guerre avec vigueur et il paraît avoir rencontré peu d'obstacles. Il franchit la Tamise, s'empara par trahison ou par violence de la forteresse de Camulodunum [1], reçut la soumission de plusieurs peuples bretons, réduisit une partie de la contrée en province romaine et revint triompher à Rome.

Aulus Plautius demeura en Bretagne où il conserva le commandement des légions et eut pour lieutenant le célèbre Vespasien, dans la suite empereur, et qui fut alors, dit Tacite, désigné par les destins. Tous deux acquirent de la gloire dans cette guerre : Vespasien marchant au sud contre les Belges, leur livra trente-deux combats dans l'un desquels il fut redevable de la vie au courage de son fils Titus : il conquit l'île de Wight et soumit la côte méridionale de la Bretagne. Plautius vainquit Caractacus et les Bretons de l'intérieur, et, après un

1. Aujourd'hui Walden ou Colchester.

Digitized by Google

séjour de quatre années, cet illustre général fut rappelé par l'empereur qui souffrit que les honneurs modestes de l'ovation lui fussent décernés.

Campagnes d'Ostorius Scapula.

Après le départ de Plautius, une partie de ses conquêtes furent perdues, et son successeur, Ostorius Scapula, trouva les affaires dans le plus grand désordre. Les ennemis avaient commis d'autant plus de violences sur les terres des tribus alliées des Romains, qu'ils ne pouvaient croire qu'un nouveau général se mettrait en campagne à l'entrée de l'hiver avec une armée qu'il ne connaissait pas. Mais convaincu qu'à la guerre la crainte ou la confiance naît des premiers événements, Ostorius poussa vivement les opérations militaires : il marcha aux ennemis avec ses meilleures cohortes, les dispersa, les poursuivit sans leur donner le loisir de se rallier; puis, pour qu'une paix funeste ou trompeuse n'amollît pas les chefs ou les soldats, il ordonna que tous les suspects livrassent leurs armes et que des forts fussent construits sur les rives de l'Avon et de la Saverne.

Ostorius soumit successivement les Icènes, les Cangiens et les Brigantes : il établit pour les contenir une colonie de vétérans à Camulodunum; puis il marcha contre les Silures, qu'il trouva pleins de confiance dans leur valeur et dans l'habileté de leur grand chef Caractacus. Celui-ci, que les événements avaient élevé au-dessus des chef bretons, se voyant inférieur en nombre aux Romains, réussit, autant par ses ruses que par la connaissance qu'il avait des lieux, à transporter la guerre dans le pays des Ordovices. Il rallie tous ceux qui craignent une paix trompeuse avec les Romains et il se décide à tenter la fortune des armes; il choisit pour com-

Défaite et fuite de Caractacus.

battre, entre des rocs escarpés, un lieu aussi avantageux pour les siens que dangereux pour ses adversaires [1]; il élève du côté le plus accessible un rempart de pierres défendu par une rivière difficile à franchir, il établit ses troupes sur les retranchements, et enflamme leur ardeur. Les Romains passent le fleuve avec peine, puis s'élancent à l'attaque en élevant sur leurs têtes leurs boucliers, ils démolissent ce rempart informe, et les barbares se retirent sur la cime des rochers, où ils sont poursuivis par les troupes légères et par les légionnaires pesamment armés. Privés d'armes défensives, les Bretons se troublent et lâchent pied; ceux qui échappent aux traits des auxiliaires tombent sous le fer des légions. La victoire des Romains fut complète : la femme et la fille de Caractacus tombèrent aux mains des vainqueurs et ses frères firent leur soumission; lui-même éprouva qu'il y a peu de sûreté dans le malheur [2] : ayant demandé asile à sa belle-mère, Cartismandua, reine des Brigantes, il fut chargé de chaînes et livré par elle aux Romains, la neuvième année depuis que la guerre avait recommencé en Bretagne.

Ce chef renommé parut à Rome dans une fête triomphale, et Claude s'honora en lui laissant la vie et la liberté. On dit qu'en parcourant la ville de Rome et en contemplant la grandeur et la beauté de ses édifices, il s'écria : « Est-il possible que des hommes qui possèdent

1. On voit encore dans le Shropshire, une hauteur nommée *Caër Caradoc*, et qui correspond exactement à la description que fait Tacite du lieu fortifié par Caractacus. Caër Caradoc répond aux mots latins *Castra Caractaci*. (Voyez Thackeray et Camden.)

2. Ut ferme intuta sunt adversa. (Tacit., *Annal.*, XII.)

de si splendides demeures m'aient envié une chaumière en Bretagne ! » Le sénat fit grand bruit de la prise de ce chef redouté; il la compara dans ses pompeux éloges à celle de Syphax par Scipion, et de Persée par Paul-Émile, et il décerna à son vainqueur Ostorius, les honneurs du triomphe.

Ce général, après d'éclatants succès, éprouva de nombreux revers; il mourut accablé de soucis et eut pour successeur en Bretagne Avitus Didius Gallus, qui fomenta des troubles intérieurs parmi les indigènes et fit alliance avec la reine des Brigantes, Cartismandua, contre son peuple révolté : mais durant les quatre années de son gouvernement, les armes romaines firent peu de progrès dans l'île.

Néron régnait, et tout entier à ses plaisirs honteux, il n'eut ni l'espoir ni la pensée de reculer les limites de l'empire; il songea même à rappeler de Bretagne l'armée romaine; mais il fut retenu par la crainte de paraître jaloux de la gloire de Claude [1] et il donna cette province à Véranius qui mourut dans l'année après une campagne peu importante contre les Silures. Son successeur fut Suétonius Paulinus, homme d'une grande réputation militaire, et qui répondit par ses victoires à l'attente des Romains. Les Bretons étaient surtout excités à la résistance ou à la révolte par les druides, ministres de leur culte, dont le principal sanctuaire était dans l'île d'Anglesey. Cette ile servait de refuge aux vaincus, et elle avait jusqu'alors conservé son indépendance. Suétonius résolut de s'en emparer. Son infanterie franchit l'étroit

Campagnes de Suétonius Paulinus.

Prise d'Anglesey.

Massacre des druides.

1. Suétone, *Vie Néron*, c. 18.

bras de mer qui la sépare de la Bretagne, au moyen de bateaux à fond plat, construits exprès pour aborder sur les côtes; les cavaliers traversent les flots à gué ou à la nage : on approche de l'île et là s'offre aux yeux des Romains un spectacle étrange et terrible. L'armée ennemie, vivant rempart, était debout déployée sur la plage : des femmes, en habits lugubres, les cheveux épars, couraient çà et là comme des furies, brandissant des torches enflammées, et les druides, les mains étendues, mêlaient au bruit des flots leurs sinistres imprécations. Étonnés à la vue d'un spectacle si nouveau et si imprévu, les soldats hésitent comme saisis d'effroi et livrent leurs corps sans défense aux coups de l'ennemi : cependant, aux exhortations du chef, les enseignes s'ébranlent et se portent en avant, l'armée les suit, se précipite, frappe, renverse tout devant elle et enveloppe les barbares, leurs femmes et leurs prêtres, dans les feux qu'ils ont allumés pour leurs affreux sacrifices [1].

Cette exécution terrible porta un grand coup à la puissance des druides, mais elle fut suivie d'une redoutable insurrection que favorisait l'éloignement des légions. Les habitants de la partie de la Bretagne qui avait été colonisée ou réduite en province romaine, avaient reçu du vainqueur des maux intolérables; leurs biens étaient chargés d'impôts : une foule de familles distinguées avaient été réduites à l'indigence, et par l'indigence à la servitude, et la jeunesse bretonne, arrachée de ses foyers, était forcée de s'expatrier et de servir sur le continent dans les cohortes auxiliaires : un outrage inouï vint s'a-

1. Tac., *Annal.*, XIV, 29 et 30.

jouter à tant d'autres sujets de douleur et de colère, et fut le signal de la rebellion.

Un roi de la nation des Icènes, Prasatagus, longtemps fidèle allié des Romains, pour mieux assurer une partie de sa succession à sa famille, nomma l'empereur son héritier, conjointement avec ses filles. Le procurateur romain s'empara de la succession entière. Boadicée, veuve de Prasatagus, s'étant récriée contre cet acte de spoliation, fut battue de verges comme une esclave, et ses filles furent violées sous ses yeux. A ces indignités les Romains joignent de nouvelles violences; les principaux entre les Icènes sont dépouillés et chassés de leur patrimoine. Ces maux extrêmes poussent ce peuple à la révolte; les Icènes prennent les armes d'un mouvement unanime, ils entraînent les Trinobantes et quelques autres peuples, et ils entrent avec eux dans une ligue étroite afin de recouvrer par le fer leur liberté perdue. Les vétérans de la colonie de Camulodunum étaient surtout, à cause de leur licence et de leurs exactions, en butte à leur ressentiment. Ils sont enveloppés, à l'improviste, par la multitude des ennemis : le temple où la garnison s'est agglomérée, assiégé durant deux jours, est emporté d'assaut : tout est détruit ou incendié, Londres et Verulam ont le même sort : l'insurrection devint générale et les barbares se montrèrent animés d'une rage non moins grande contre ceux de leurs compatriotes demeurés soumis aux oppresseurs, que contre les oppresseurs eux-mêmes. Soixante-dix mille Romains ou indigènes furent égorgés. Ils ne voulurent ni faire les vaincus prisonniers, ni les vendre, ni mettre à prix leur vie ou leur liberté; ils avaient hâte de massacrer, de torturer, de

Révolte des Bretons.

Massacre des Romains.

crucifier, comme pour se venger d'avance des supplices que l'avenir leur réservait [1].

Suétonius cependant s'avançait avec constance au milieu des populations ennemies à la tête de 10.000 combattants. Il s'arrête dans une gorge étroite, fermée derrière lui par une forêt; devant ses yeux s'étend une plaine ouverte, qui ne cache ni ennemis ni embûches. Il met son armée en bataille à l'entrée du défilé : au centre sont les légionnaires, les rangs serrés; tout autour les troupes légères; la cavalerie est aux ailes, groupée en pelotons. Les barbares accourent en troupes désordonnées, leur multitude est innombrable, leurs femmes les suivent pour être témoins de leur victoire : elles remplissent les charriots rassemblés aux extrémités de la plaine. On vit alors sur un char une femme de haute stature et d'un grave maintien : enveloppée tout entière des plis d'un long manteau, elle portait pour ceinture une chaîne d'or et ses longs cheveux flottaient jusqu'à terre. C'était la reine Boadicée qui, serrant ses filles dans ses bras, parcourait les rangs et enflammait les cœurs des guerriers.

Disposition des deux armées.

Animés par ses paroles, par le souvenir de leurs propres injures et par le sang qu'ils ont déjà répandu, les barbares approchent et engagent le combat. La légion immobile, debout et les yeux sur son chef, attend l'ennemi dans l'étroit défilé qui la protége, puis lorsqu'il est plus proche et que ses traits sont épuisés, elle s'élance en bataillon triangulaire, les auxiliaires suivent ce mouvement impétueux, les escadrons chargent et se précipitent la lance en arrêt. Rien ne résiste à ce choc

1. Tacite, *Annal.* XIV, 34-37. — Xiphil., *ex Dion.*

redoutable, l'immense multitude des barbares est mise en déroute; mais les charriots qui ferment la plaine arrêtent les fuyards, et ceux-ci ne peuvent échapper. Rien n'est épargné, hommes, femmes, animaux; le carnage est épouvantable, 80,000 Bretons égorgés jonchent le champ de bataille, et Boadicée, témoin de cet immense désastre, met fin par le poison à son infortune et à sa vie [1].

Cette victoire établit dans la Bretagne la réputation des armes romaines, mais elle ne suffit pas pour ramener les Bretons sous le joug : il ne fut point donné à Suétonius d'achever son œuvre. Ce grand général, accusé à Rome, confondit une première fois ses envieux; il perdit ensuite la faveur d'un prince sous lequel aucun homme célèbre n'était épargné, et fut rappelé à Rome. Les Romains firent peu de progrès dans l'île sous ses successeurs, jusqu'à ce que Vespasien, étant monté sur le trône eût, en l'année 78 de notre ère, donné le gouvernement de la Bretagne à Agricola.

Campagnes d'Agricola. (76—86)

Celui-ci débuta par réprimer et par châtier avec rigueur une révolte des Ordovices : sa seconde expédition fut la nouvelle conquête de l'île d'Anglesey, qu'il prit sans flotte et par une manœuvre hardie de ses auxiliaires germains qui traversèrent les flots à la nage. Dans la campagne suivante il recula jusqu'au Tay les limites de la province romaine, maintint toutes les tribus de l'intérieur dans l'obéissance par de nombreux succès et en disséminant des garnisons sur tous les points importants. Agricola, dans sa quatrième campagne, atteignit le fleuve

1. Tacite, *Annal.*, XIV, 34, 37.

du Forth, frontière méridionale de la Calédonie, et il opposa, comme barrière contre les incursions des Calédoniens, une ligne fortement retranchée, qui s'étendit dans l'espace resserré entre le Forth et la Clyde. Dans la cinquième année de son gouvernement, il marcha vers l'ouest jusqu'au rivage qui regarde l'Irlande, mais il ne pénétra point dans cette île, et elle garda près de mille ans encore sa sauvage indépendance.

Après avoir vaincu les Bretons par les armes, Agricola tenta de les gagner par une sage administration, par les jouissances de la civilisation et des arts ; il les encouragea à construire des temples, des forums, des maisons, et il aida ces travaux des deniers publics. Il fit instruire, dans les arts libéraux, les fils des chefs du pays; ceux qui auparavant dédaignaient la langue des conquérants aspirèrent bientôt aux triomphes de l'éloquence; les habitudes, les usages et les mœurs des Romains furent en honneur parmi eux; ils prirent la toge, ils s'abandonnèrent à la mollesse et aux plaisirs du luxe; ils recherchèrent les bains voluptueux et les longs festins, et cette existence nouvelle, appelée du nom de civilisation par les imprévoyants, faisait partie de leur servitude [1].

Vespasien n'était plus : Titus, l'espérance des Romains, n'avait occupé que deux années le trône de son père, et l'avait laissé à son frère le cruel Domitien. Ce prince jaloux et féroce, redoutait sur toute chose de voir un nom grandir au-dessus du sien. Cependant il n'osa point, dès son avénement, rappeler le gouverneur de la Bretagne, et il fut encore permis à Agricola de vaincre.

1. *Agric.*, XXI.

Les hostilités sans cesse renaissantes des Méates et des Calédoniens l'attirèrent au nord de la Bretagne, et il résolut de les soumettre, en portant lui-même la guerre dans leurs retraites inaccessibles. La première campagne qu'il fit contre eux marqua la sixième année de son séjour en Bretagne. Les Romains éprouvèrent d'abord un échec : l'ennemi força leur camp et faillit l'emporter, mais il fut bientôt repoussé avec perte. L'année suivante, septième et dernière de son gouvernement, Agricola, soutenu par une flotte nombreuse qui longeait les côtes, s'avança dans la Calédonie jusqu'aux monts Grampiens, où l'ennemi l'attendait sous le commandement d'un chef célèbre, nommé Galgacus. Là étaient en armes trente mille barbares adossés à un rempart gigantesque de rochers.

Favorisés par leur position, les Calédoniens eurent l'avantage aussi longtemps que l'on combattit à distance avec des javelots et des dards ; mais Agricola, ayant ordonné aux auxiliaires bretons d'engager le combat corps à corps, ceux-ci s'élancent et joignent l'ennemi à qui les longs glaives tranchants et sans pointe deviennent inutiles ; les Bataves, suivis des autres auxiliaires, montent à l'assaut des rochers et emportent ces positions formidables. Les Calédoniens tentent alors d'envelopper l'ennemi en précipitant sur ses derrières leurs cavaliers et leurs chars ; Agricola les a prévenus, les légions font face à cette attaque, tandis que la cavalerie romaine tombe elle-même sur les flancs de cette masse confuse, cernée de toutes parts, et la plaine ne présente bientôt plus qu'une scène immense de carnage : dix mille Calédo-

niens périrent dans cette sanglante journée, où 340 Romains seulement perdirent la vie[1].

Agricola vainqueur, ramena ses légions à petites journées dans ses quartiers d'hiver. Sa flotte poursuivit l'exploration des côtes; elle atteignit les îles Sandwich, à l'extrémité de la Bretagne et du monde connu, et revint mouiller au port d'où elle était partie.

Agricola rendit compte de sa victoire à l'empereur et peu de temps après, en butte à sa jalousie, il résigna son commandement. Ce grand homme n'osa s'offrir aux acclamations du peuple, et rentra de nuit dans Rome où, après une entrevue nocturne avec son maître, il se perdit dans la foule des courtisans et n'échappa pour quelque temps aux périls de sa gloire qu'en paraissant lui-même l'oublier[2].

La Bretagne depuis Domitien jusqu'à Septime Sévère.

De Domitien à Adrien, sous Nerva et Trajan, on ne sait rien de la Bretagne. A l'avénement d'Adrien tous les peuples que Trajan avait contenus ou soumis commencèrent à remuer de nouveau; les Maures harcelaient l'empire, les Sarmates y portaient la guerre et les Bretons en secouaient le joug. Adrien donna tous ses soins au raffermissement de la paix dans l'univers, il reprit le système d'Auguste, abandonna les conquêtes de Trajan, et borna l'empire romain en Orient, à l'Euphrate. Il en parcourut toutes les provinces et visita la Bretagne où il réforma beaucoup d'abus. Il est vraisemblable que les Méates et les Calédoniens avaient alors repoussé les Romains en deçà du mur d'Agricola jusqu'à la ligne de la Tyne et du golfe de Solway. La province romaine de Bre-

1. *Agric.*, XXX-XXXVII. — 2. *Idem*. XXXIX-XL.

tagne perdit ainsi tout l'espace renfermé entre cette muraille et celle d'Agricola, et l'on ignore les circonstances qui rendirent cet abandon nécessaire. Ce territoire, d'une étendue d'environ cent milles, du sud au nord, fut regagné sous Antonin le Pieux, fils adoptif et successeur d'Adrien. Cet excellent prince visita toute la Bretagne en personne, mais sa vigilance, stimulée par le zèle du bien, rendait sa pensée partout présente. Il fit plusieurs guerres par ses lieutenants, vainquit les Calédoniens à l'aide de son habile général Lollius Urbicus, et les ayant repoussés, il les contint par un nouveau mur construit en terre et en gazon, et qu'il éleva parallèlement à celui d'Agricola entre la Clyde et le Forth.

L'histoire de la Bretagne romaine est peu fertile en événements depuis Antonin jusqu'à l'empereur Septime Sévère, et celui-ci était avec ses légions en Asie, lorsque les Calédoniens, tirant avantage d'une guerre civile qui tout récemment avait attiré sur le continent une partie des forces romaines et de la jeunesse bretonne, s'unirent aux tribus des Méates et refoulèrent les Romains au delà du mur d'Adrien.

Campagnes de Sévère. (198–210)

Sévère était de ces hommes qui semblent prédestinés à l'empire du monde et qui ne connaissent point d'obstacles. En apprenant l'invasion des Calédoniens, il oublia son âge et ses infirmités douloureuses, qui le privaient de l'usage de ses jambes; il réunit son armée avec sa promptitude habituelle, traversa à marches forcées l'Italie et la Gaule, s'embarqua au cœur de l'hiver et descendit en Bretagne avant d'y être attendu. Les barbares, saisis de crainte à la nouvelle de son arrivée si prompte et si imprévue, demandèrent la paix. Mais Sévère avait

résolu d'imprimer dans le cœur des Bretons un souvenir ineffaçable de sa puissance et de celle de Rome. Il pénétra avec son armée jusqu'au fond de la Calédonie, surmontant par des efforts surhumains tous les obstacles que lui opposaient le ciel, la terre et les barbares : combler des vallons, affermir un sol mouvant et fangeux, abattre d'épaisses forêts, couper des routes dans les rochers, jeter des ponts sur des marais, et cela sous une pluie continuelle et sous les traits d'un ennemi invisible qui attaquait à l'improviste, massacrant les traînards et les détachements isolés, tels furent les travaux accomplis par les Romains dans cette campagne mémorable avec des maux inouïs et des pertes immenses évaluées à cinquante mille hommes : ils marchaient comme électrisés par leur inébranlable général qui, perclus de ses membres, porté en litière au milieu de ses soldats, et insensible à la douleur, s'avança ainsi d'obstacles en obstacles jusqu'à l'extrémité du monde connu, et ne s'arrêta que lorsque la terre manqua sous lui.

Parvenu à la pointe la plus septentrionale, aujourd'hui nommée cap Cromarthy, de nouvelles propositions de paix furent faites à Sévère, et il se montra disposé à les accueillir : il avait perdu la fleur de son armée, l'âge et les infirmités l'avertissaient de son déclin, il voyait ses fils divisés : dans l'un d'eux il avait reconnu son ennemi. Toutes ces causes réunies rendirent Sévère plus traitable avec les barbares et il consentit à recevoir leur soumission : puis il ramena ses légions dans la province romaine et fixa sa résidence dans la ville d'York (Eboracum), qui acquit dès lors toute l'importance d'une capitale.

Digitized by Google

Durant le séjour prolongé que fit Sévère à York, il employa son armée à un travail gigantesque. Les murailles d'Agricola, d'Antonin le Pieux et d'Adrien, construites simplement en terre et revêtues de gazon, avaient indiqué plutôt qu'efficacement défendu la frontière de la province romaine : Sévère résolut de la protéger dans toute sa longueur par un mur de pierre qui fût un boulevard véritable, et il construisit en deçà du territoire des Méates une colossale muraille qui s'étendait sur une longueur de 78 milles, presque parallèlement au mur détruit d'Adrien, de l'embouchure de la Tyne au golfe de Solway [1]. Sévère l'acheva en l'année 210, et il l'avait à peine terminée qu'il apprit une nouvelle insurrection de ces mêmes tribus qu'il avait châtiées et qu'il voulait contenir.

A cette nouvelle la fureur le saisit, il résolut de les visiter de nouveau et de les exterminer. Mais il présumait trop de ses forces : il eut aux pieds une nouvelle atteinte de son mal et redevint incapable de marcher ou de se

1. La hauteur de ce mur fut de douze pieds, non compris le parapet, et sa largeur de huit; il était protégé par un redoutable système de tours, de châteaux-forts et de grandes stations militaires fortement retranchées. Celles-ci, dont la moins vaste contenait une cohorte de six cents hommes, étaient au nombre de dix-huit, établies de distance en distance sur toute la ligne; quatre-vingt-un châteaux-forts, grands bâtiments carrés de soixante-six pieds de façade, étaient construits entre les stations dont ils tiraient leurs garnisons, et trois cents tours de douze pieds carrés, s'élevaient dans les intervalles des forts, servaient de postes d'observation et complétaient la défense. Ces tours, ces forteresses, ces stations étaient liées par une route militaire que protégeait un fossé profond [a]; dix mille hommes enfin étaient préposés à la défense de ce boulevard de la province romaine en Bretagne, travail gigantesque, empreint dans toute son étendue de la grandeur caractéristique des œuvres du peuple roi et qui ne pouvait être accompli que par un homme habitué à surmonter tous les obstacles.

a. Thackeray, vol. I, p. 172.

tenir à cheval. Les légions murmurèrent de son absence, et une partie de l'armée, séduite par son indigne fils, salua Antonin Caracalla du nom d'auguste. Ces acclamations furent entendues du vieil empereur et réveillèrent avec sa fierté son indomptable énergie; il se fit porter sur son tribunal, où il força de comparaître en accusés tous les complices de la rebellion, les soldats, les centurions, les tribuns et le nouvel empereur. Là ce grand vainqueur, couché à terre, promenant ses regards sur les coupables qui lui demandaient grâce, leur dit : « Eh quoi! ne savez-vous point que ce ne sont pas les pieds, mais la tête seule qui commande? » Ce dernier effort l'avait épuisé; il se fit ramener à York, où il expira le 4 février de l'année 211, après un règne de dix-huit ans. Il fut du nombre de ces hommes extraordinaires que Rome s'était en quelque sorte réservés pour s'assujettir le monde : de tous ceux qui, après Jules-César, avaient mis le pied sur le sol breton, si Agricola est le plus complet et le plus véritablement grand homme, Sévère peut-être est le plus étonnant. Ce fut lui qui, en portant ses armes à la limite la plus reculée de la Bretagne, obtint la gloire d'en avoir achevé la conquête, et la puissance romaine dans l'île atteignit son apogée sous son règne. Ses cendres furent rapportées à Rome par ses fils, et l'histoire dès lors, durant 75 ans, et jusqu'à Dioclétien, fait à peine mention de la Bretagne.

III

La Bretagne romaine, de Septime Sévère à Valentinien Ier.

211 — 366.

L'empire romain durant le troisième siècle, de la mort de Septime Sévère, en 211, à l'avénement de Dioclétien, en 284, fut agité par les nombreux compétiteurs connus sous le nom des trente tyrans [1]. Les médailles de l'époque nous ont transmis les noms de ceux que la Bretagne reconnut, et il est à présumer que plusieurs y furent d'abord proclamés : saint Jérôme, qui vivait un siècle plus tard, désigne encore cette île comme particulièrement fertile en tyrans; en effet, et par suite du grand éloignement de Rome, les chefs militaires, presque indépendants en Bretagne, avaient plus de facilité pour l'usurpation, et la situation insulaire du pays multipliait en même temps leurs ressources pour la défense.

Usurpations de Carausius et d'Allectus. (287—297)

L'un des plus fameux de ces usurpateurs de la pourpre, s'éleva sous les empereurs Dioclétien et Maximien : ce fut un Ménapien obscur, nommé Carausius qui, après avoir acquis quelque expérience sur mer dans le commerce, se distingua par sa bravoure aux armées, et reçut de Maximien le commandement d'une flotte destinée à protéger les côtes de l'empire contre les pirates. Déjà les Saxons s'étaient rendus redoutables : ce peuple occupait les côtes de la mer du Nord, des bouches du Rhin à la

1. L'histoire n'en compte réellement que dix-neuf (Gib. *Hist. de la décad. de l'emp. rom.* ch. x).

Chersonèse Cimbrique. Enhardi par les déchirements de l'empire, il infestait ses rivages avec d'autant plus de succès, que les Romains, invincibles sur terre, étaient encore inexpérimentés et novices dans les opérations maritimes. Carausius châtia les pirates et leur enleva ce qu'ils avaient ravi; mais au lieu de restituer ses prises au fisc ou aux provinciaux dépouillés, il les appliqua à son propre avantage : il s'en servit pour corrompre la flotte qu'il commandait et pour gagner en Bretagne l'armée romaine. Devenu suspect à Maximien, sa mort fut ordonnée; mais il prévint ses ennemis par son audace, il revêtit la pourpre, prit le nom d'auguste, et soumit toute la Bretagne à son autorité, tandis que ses nombreux vaisseaux portaient la terreur sur les rivages du continent.

Les deux empereurs jugèrent d'abord qu'il était prudent de le reconnaître comme leur collègue; ayant ensuite adopté pour successeurs Galère et Constance, qu'ils s'adjoignirent avec le titre de césars, ils donnèrent l'ordre à Constance de renverser l'usurpateur, qui tomba victime de la trahison d'Allectus, son ministre et son assassin.

Allectus tenta de lui succéder et parvint à se maintenir trois années en Bretagne [2], jusqu'à l'arrivée du césar Constance. Il périt alors, son armée fut détruite et la Bretagne fut réunie de nouveau à l'empire après en avoir été détachée dix ans sous Carausius et sous son successeur.

1. Aurel. Vict. *ubi supra.* — Eutrope, *Hist.* IX, 21, 22.
2. *Idem, ibid.*

Constance fit aimer dans l'île son administration équitable et douce, et elle devint son séjour de prédilection ; il continua à l'habiter lorsque après l'abdication de Dioclétien et de Maximien il eut été reconnu empereur. Il mourut à York en l'année 306, et avant d'expirer, il recommanda son fils aux chefs et aux soldats qui le saluèrent empereur et auguste. Ce jeune prince devint le célèbre Constantin. Sous son règne, et durant les sanglantes guerres que se firent après lui ses trois fils, Constantin, Constance et Constant, la Bretagne demeura paisible près d'un demi-siècle.

Avénement de Constantin le Grand a l'empire. (306)

Il est à présumer que cette longue période fut favorable aux progrès du christianisme dans l'île, dont une très-grande partie était demeurée païenne. Aucun fait positif n'établit l'existence du nouveau culte en Bretagne avant la fin du second siècle de notre ère. Cette époque est celle que la tradition assigne à la conversion du roi Lucius, qui vécut sous Marc-Aurèle et Commode, et que l'on a supposé être un des rois descendant des anciens chefs indigènes, tolérés dans la Bretagne comme vassaux et tributaires des Romains. Une hiérarchie religieuse fut établie, dès le siècle suivant, dans l'Église bretonne que les écrivains contemporains mettent sur le même rang que les Églises de l'Espagne et de la Gaule.

Le christianisme dans la Bretagne romaine.

Les chrétiens de l'île eurent moins à souffrir que ceux du continent des persécutions auxquelles leur culte fut en butte sous plusieurs empereurs jusqu'à Dioclétien, mais ils ne purent échapper aux cruels édits de ce prince et de son collègue, Maximien Hercule. La persécution qu'ils ordonnèrent fut la dixième depuis Néron, et la plus sanglante : elle dura dix ans, de 303 à 313; Bède et Gildas

nous apprennent qu'elle atteignit la Bretagne, et qu'un grand nombre de chrétiens y perdirent la vie dans les supplices : ils citent parmi eux le bienheureux saint Alban, dont le martyre fut marqué, selon la tradition, par d'éclatants miracles [1]. Le césar Constance, qui résidait à cette époque en Bretagne, n'osa point modérer la rigueur des édits de Dioclétien; mais plus tard, étant lui-même parvenu à l'empire, il toléra dans l'île la liberté des cultes. « Après une nuit si sombre, dit Gildas, les disciples du Christ commencèrent à contempler de nouveau la lumière du ciel; ils relevèrent les églises détruites et ils en élevèrent de nouvelles en l'honneur des saints martyrs. » Le culte enfin fut rétabli en Bretagne : il y fit des progrès jusqu'au temps de l'hérésie arienne, et dans le grand concile tenu à Arles, en 314, nous voyons figurer trois évêques bretons qui furent ceux d'York, de Londres et de Camalodunum.

Apparition des Pictes et des Scots. Leur origine.

On voit disparaître de l'histoire après Constantin les noms de deux peuples célèbres par leur opiniâtre résistance aux Romains, les *Méates* et les *Calédoniens*, que remplacèrent les Pictes et les Scots (Ecossais). Ce fait a été l'objet des plus savantes recherches : il paraît constant que les *Pictes* sont le même peuple que les Calédoniens [2], et que leur nom, dérivé du mot latin *Picti*, leur a été donné par suite de l'habitude qu'ils avaient de peindre leur corps. L'origine des Ecossais est toute différente. Sortis de l'Irlande dont ils occupaient les côtes orientales, ils n'étaient séparés de la Bretagne que par un étroit

1. Bed., *Hist. Eccl.*, l. I, c. 7.
2. Caledonum aliorumque Pictorum (Eum., *Paneg. Const.*).

bras de mer; ils firent alliance, dans le quatrième siècle, avec les Attacottiens, clan du littoral opposé et des environs de Loch-Lomond, dans le but de dévaster ensemble les terres des Bretons romains. Dans la suite, ils obtinrent de gré ou de force des établissements durables sur les côtes de la Calédonie, et devenus supérieurs à leurs voisins, ils donnèrent le nom d'*Ecosse* (Scotia) à toute la partie septentrionale de l'île de Bretagne. Les Scots et les Pictes, longtemps en guerre entre eux, ne s'entendirent et ne marchèrent d'accord que pour dévaster la province romaine dont ils furent longtemps la terreur.

Ces peuples furent châtiés par l'empereur Constance II, qui, maître paisible de l'Occident après la défaite et la mort de Constantin, son frère, visita la Bretagne en 343, marcha contre eux en personne, les expulsa de la province romaine et les refoula dans leurs sauvages retraites.

D'autres guerres civiles dans l'empire exposèrent de nouveau la Bretagne romaine durant 15 ans aux ravages de ce peuple indomptable. Enfin l'empereur Valentinien Ier (364) chargea un habile général nommé Théodose et père de l'empereur de ce nom, de repousser les barbares et de rétablir la paix dans la Bretagne. Théodose répondit à l'attente de l'empereur : il refoula les Pictes et les Scots dans leurs montagnes au delà des limites autrefois tracées par le mur d'Antonin : il recouvra cette ancienne frontière en la protégeant par une longue chaîne de forteresses, et la contrée comprise entre cette limite et celle de Sévère, fut appelée *Valentia*, du nom de l'empereur régnant, Valentinien.

Victoires de Théodose (364—366)

Divisions politiques de la Bretagne sous les Romains.

Durant plus d'un siècle et demi après la conquête, les diverses parties de l'île soumises aux Romains ne firent qu'une province; la Bretagne en forma deux sous l'empereur Sévère, et nous savons, par la *Notice de l'Empire* écrite en l'année 410, que le nombre des provinces fut porté plus tard à cinq [1] comme il suit, en commençant par le sud :

1° *Flavia Cæsariensis.* Cette province occupait toute la partie méridionale de l'île, au-dessous de la Tamise et de la Saverne : elle fut appelée Flavia du nom de Flavius, l'un de ceux de l'empereur Constantin;

2° *Britannia Prima*, à l'est, entre la Tamise et l'Humber;

3° *Britannia Secunda*, à l'ouest, entre la Saverne et la mer. Cette province occupait la partie de l'île qui fut nommée Cambrie et dans la suite pays de Galles;

4° *Maxima Cæsariensis*, province au nord des deux précédentes, et qui s'étendait jusqu'à la muraille de Sévère, entre la Tyne et le golfe de Solway;

5° *Valentia*, entre le mur de Sévère et celui d'Antonin jusqu'au Forth et à la Clyde. Cette contrée fut réduite en province romaine seulement dans le dernier temps de l'empire et sous l'empereur Valentinien dont elle reçut le nom.

Par delà ces provinces et vers le nord, s'étendait, entre le mur d'Antonin et les monts Grampiens, une contrée qui reçut le nom de *Vespasiana* [2]. Conquise par Agricola,

1. In *Partibus occid.*, c. 2.

2. Les limites des provinces romaines de la Bretagne ont donné lieu à de nombreuses contestations parmi les savants. Depuis la *Notice de l'Empire* jus-

sous Vespasien, elle fut bientôt perdue, et sa possession par les Romains fut presque nominale.

Administration.

Chacune de ces provinces avait un gouverneur particulier subordonné au gouverneur général de la Bretagne : celui-ci, nommé par l'empereur, eut, jusqu'à Dioclétien, le titre de préfet ou de propréteur, et il exerçait sur l'île entière une autorité presque souveraine, mais son gouvernement était ordinairement de peu de durée; il unissait au pouvoir militaire le pouvoir judiciaire. Un procurateur impérial ou questeur, sous les ordres du préfet, levait les impôts et administrait les revenus de l'île. Les taxes, dont la principale, nommée *scriptura*, pesait sur les troupeaux, était souvent grossie à la volonté du préfet ou du questeur, et le poids dont elles accablaient la population indigène la poussa souvent à la révolte.

Taxes, commerce, agriculture.

Les Romains percevaient des droits sur les legs, les funérailles, les ventes, les mines et les marchandises, soit à l'importation soit a l'exportation, et ces droits étaient une grande source de revenus. Le commerce entre l'empire et la Bretagne avait acquis, sous leur domination, un grand développement, et les transactions y furent facilitées par les routes solides et nombreuses dont ils sillonnèrent le pays : l'agriculture fit sous leur direction d'immenses progrès dans l'île; des villes nouvelles s'élevèrent sur les côtes et à l'embouchure des rivières navigables, et parmi les plus considérables à cette époque, au point de vue commercial, on citait

qu'à Richard de Cirencester au XIV[e] siècle, il n'en est fait aucune mention. Nous avons adopté les limites à peu près telles que les donne cet historien. (Voy. Rich. Cirenc., *de situ Britan.*, c. 6.)

Clausentum, aujourd'hui Southampton, Rutupæ ou Richbourg et surtout Londres dont l'importance est attestée par Tacite.

Diverses sortes de villes.

On comptait en Bretagne, dans le second siècle de l'ère chrétienne, cent quarante villes environ, dont la condition et les priviléges différaient beaucoup selon qu'elles étaient des colonies, des municipes, des cités ayant le droit latin *jus latii*, ou des villes stipendiaires. Il y avait parmi ces villes, neuf colonies; elles étaient civiles ou militaires : la plupart de ces dernières devaient leur origine à des concessions de terre faites par les empereurs aux vétérans des légions romaines. Les vétérans ou leurs descendants y formaient le fonds principal de la population, et conservaient les mœurs, les lois et les formes administratives de la mère patrie. Deux villes seulement, York et Vérulam, avaient le rang de municipe; leurs habitants possédaient le titre de citoyens romains : ils nommaient eux-mêmes leurs magistrats et s'administraient selon leurs lois. Dix villes étaient en possession du *jus latii*, ou droit latin, qui conférait, entre autres priviléges, le droit d'élection des magistrats. Les autres villes étaient *stipendiaires :* elles payaient tribut à l'empereur qui les gouvernait par ses officiers sous l'autorité du préfet. Avec le temps, ces distinctions s'effacèrent, et Caracalla donna le droit de bourgeoisie romaine à tous les habitants de l'empire [1].

La domination romaine s'étendit quelque temps dans l'île entière jusqu'aux monts Grampiens; mais les villes

1. Pour de plus amples détails, voyez les *Quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. I, p. 138 et suiv.

seules et les colonies subirent l'influence de la civilisation de Rome et furent soumises à l'action directe des autorités qu'elle y établit. Quelques anciens princes ou chefs de tribus, demeurés fidèles aux Romains, furent confirmés par les empereurs dans leur dignité, ou même reçurent d'eux de nouvelles cités, comme on l'a vu par l'exemple de Cogidunus; mais ces princes n'eurent plus qu'une autorité d'emprunt, et ils cessèrent, avec le temps, de l'exercer en leur propre nom. L'indépendance des indigènes fut plus grande dans les campagnes que dans les villes, et ils la conservèrent surtout dans les contrées montagneuses de l'ouest qui formaient la Bretagne seconde et dans celles du nord. Là, le druidisme subsista avec ses rites et sa hiérarchie; là, les rois ou les anciens chefs de tribus ou de clans semblaient s'être héréditairement maintenus quoique avec un pouvoir limité et subordonné à celui des gouverneurs romains. Ces chefs indigènes étaient tributaires comme le sont les rois nationaux qui continuent à régner sous la domination anglaise dans les Indes. Il eût été difficile aux Romains d'établir un autre système de gouvernement dans des contrées où la nature présentait tant d'obstacles.

Forces militaires.

L'autorité impériale était maintenue dans l'île par plusieurs légions et cohortes auxiliaires, celles-ci se composaient en Bretagne des habitants de l'empire qui n'étaient ni citoyens romains ni Bretons d'origine. Elles étaient disséminées avec les légions dans toutes les stations intérieures de l'île et défendaient principalement les grandes lignes ou chaînes de postes qui s'étendaient d'une frontière à l'autre [1].

1. Lingard, *Hist. d'Angl.*, c. I.

L'immensité de l'empire ayant fait reconnaître sous Dioclétien la nécessité de le partager, cet empereur en fit quatre divisions que Constantin après lui conserva, en les mettant chacune sous l'autorité d'un préfet du prétoire. L'administration civile fut alors séparée de l'administration militaire, et la Bretagne fit partie, avec l'Espagne et l'Afrique, de la préfecture des Gaules. L'envoyé ou lieutenant du préfet des Gaules dans l'île avait le titre de *Vicaire de la Bretagne*, et résidait à York; les finances et la justice étaient administrées sous ses ordres par les gouverneurs particuliers des provinces. L'armée avait pour chefs trois officiers qui reconnaissaient comme supérieur le maître des milices stationnées sur les bords du Rhin et qui résidait lui-même sur le continent. Ces trois officiers étaient le duc de Bretagne, qui commandait depuis la limite septentrionale jusqu'à l'Humber; le comte du rivage saxon, spécialement chargé de garder la côte orientale contre les invasions des pirates qui habitaient les côtes opposées de la mer du Nord, et enfin le comte de Bretagne qui avait sous ses ordres toutes les garnisons de l'île.

IV

Décadence et fin de la puissance romaine dans la Bretagne.

383 — 420.

Le gouvernement de Théodose marqua la dernière époque où la puissance romaine fut raffermie partout et respectée dans l'île de Bretagne. Sous l'empereur Gratien, un espagnol nommé Maxime, après avoir acquis de

la réputation dans les légions romaines qui défendaient cette contrée, usurpa le sceptre, appela sous ses drapeaux la jeunesse bretonne qu'il incorpora dans son armée, franchit le détroit, soumit la Gaule, fit assassiner Gratien et fut reconnu pour empereur dans la Bretagne, la Gaule et l'Espagne. Ayant ensuite voulu renverser en Italie le faible Valentinien II, ce prince alla chercher à Constantinople un asile et un vengeur. Il trouva l'un et l'autre : l'empereur Théodose prit en main sa querelle, il fit marcher deux armées contre Maxime, l'une sous ses ordres, l'autre sous le franc Arbogaste ; une flotte nombreuse ramena en même temps Valentinien en Italie. Maxime n'osa lutter contre des forces si formidables, il se cacha dans les murs d'Aquilée où il fut pris et décapité par l'ordre de Théodose.

Usurpation de Maxime.

(388)

Les Bretons, qui l'avaient suivi sur le continent où ils firent la plus grande force de son armée, ne revirent plus leur pays natal. Maxime avait établi, dit-on, à l'occident de la Gaule, en l'investissant de l'autorité souveraine, un officier breton nommé Conan, dans la péninsule armoricaine entre la Seine et la Loire. Après sa chute, le plus grand nombre de ses soldats bretons s'établirent dans cette contrée sous la protection de Conan. La Bretagne demeura fort affaiblie d'une si grande perte, et l'on croit que, par suite de cette émigration, son nom fut donné à l'ancienne Armorique. L'identité si remarquable du langage et des mœurs du peuple de ce pays et des vieux Bretons de l'île voisine doit être attribuée, selon les uns, à cette circonstance, et selon d'autres à une émigration postérieure et contemporaine de l'invasion saxonne. Ces deux événements contribuèrent

sans doute à multiplier ou à conserver les traits semblables du caractère national des deux peuples; néanmoins cette identité n'aurait pu se produire si ces peuples ne fussent sortis d'une même souche et n'eussent, dès l'origine, parlé la même langue.

Durant les vingt années qui suivirent la mort de Maxime, la Bretagne, livrée à peu près à elle-même, soutint une lutte continuelle contre ses farouches envahisseurs.

Chute de l'empire d'Occident.

Déjà l'empire d'Occident fléchissait de toutes parts, et un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis la mort du faible Honorius que ce vaste corps s'écroulait battu par le flot des invasions successives des Vandales, des Suèves, des Goths, des Bourguignons, des Francs et des Huns. Une foule de causes concoururent à sa ruine. Aucun lien national n'attachait les peuples à sa défense, tous étaient épuisés par les luttes des divers compétiteurs au trône, par les exactions des armées, par celles des officiers du fisc; la classe moyenne avait, en grande partie, disparu; les campagnes n'étaient peuplées que d'esclaves; il avait fallu, depuis deux siècles, traiter avec les barbares qui menaçaient les frontières et leur céder sur toutes les lignes militaires de l'empire d'immenses territoires qu'ils cultivaient sous le nom *d'auxiliaires* ou de *Lètes* en s'engageant à les défendre: leurs chefs ambitionnèrent et obtinrent les titres des dignités romaines; plusieurs commandèrent les armées impériales, composées en grande partie de barbares, dont quelques-uns convoitèrent le trône, soit pour eux, soit pour leurs fils; et lorsque dans la Gaule, en Espagne, en Italie, les chefs barbares, revêtus des titres de maîtres des mi-

lices, de patrices, de consuls, tentèrent de se substituer aux empereurs, les habitants de ces provinces, habitués à l'obéissance et indifférents entre les parties belligérantes, n'opposèrent aucune résistance.

Dès les premières années du v[e] siècle, les relations administratives de la Bretagne avec le continent devinrent plus rares, et quelques troupes romaines, stationnées encore dans l'île, y demeurèrent presque indépendantes. Elles élevèrent successivement au rang de césar et d'auguste, trois de leurs chefs, Marcus, Gratien et Constantin. Ce dernier, proclamé empereur dans la Bretagne et suivi d'un reste de soldats romains dont il était tout ensemble la créature et le chef, essaya, comme Maxime et comme plusieurs autres avant lui, de s'assujétir la Gaule et l'Espagne. Il échoua dans son entreprise, fut pris et décapité à Arles, par l'ordre de Constance, lieutenant d'Honorius.

La Bretagne, depuis lors, fut, pour ainsi dire, livrée à elle-même. Les antiques souvenirs nationaux y furent évoqués : le druidisme avait été étouffé par les Romains mais non extirpé, il dut reparaître et réagir contre ce qui restait encore de la domination romaine. Les bardes chantèrent les exploits des anciens héros, la gloire des aïeux, et rappelèrent dans les cœurs le respect traditionnel pour les familles des anciens chefs. Les Bretons se levèrent en armes et conspirèrent contre un gouvernement qui ne pouvait plus les protéger; les magistrats romains furent déposés et chassés, et l'empereur Honorius, renonçant lui-même à posséder ce qui lui échappait, fit écrire aux chefs bretons qu'ils eussent à pourvoir à leur propre défense.

Insurrection des Bretons.

L'anarchie fut quelque temps extrême; cependant les royautés nationales n'avaient point toutes disparu dans l'île; nous avons vu un roi, Cogidunus, à qui les Romains laissèrent un territoire à régir; et un autre roi, Lucius, sous lequel le christianisme se répandit dans l'île. Il est donc certain qu'il y eut en Bretagne, à côté ou au-dessous de l'administration romaine, de petites souverainetés nationales. Quand les Romains se retirèrent, ces souverainetés persistèrent, et de toutes parts il en surgit de nouvelles, les unes héréditaires, les autres électives [1]. Les villes romaines de la Bretagne ne perdirent pas sur-le-champ leur administration particulière; car, bien que l'histoire garde le silence à ce sujet, il est à présumer qu'elles surent garder leur indépendance jusqu'à la conquête saxonne.

Le culte et le clergé chrétien ne disparurent pas non plus entièrement de l'île dans ce premier moment d'effervescence et d'anarchie. Vers la fin du IVe siècle, un Breton fameux, l'hérésiarque Pélage, avait émis sur la grâce, le libre arbitre de l'homme et le péché originel, des opinions différentes de celles de l'Eglise, et ses doctrines avaient fait de rapides progrès en Bretagne. Elles furent condamnées dans le siècle suivant par plusieurs conciles, et deux fois un célèbre évêque des Gaules, Germain d'Auxerre, passa en Bretagne dans le but de les extirper. Ce prélat, jadis ardent chasseur, trouva l'île désolée par les incursions des monta-

Saint Germain, évêque d'Auxerre, en Bretagne. (429)

1. Whitaker, *Hist. de Manchester*, t. Ier, p. 252. — Les Etats bretons, dit Zosime, se constituèrent en gouvernement particulier selon les circonstances (Zosime, l. VI).

gnards du nord et des pirates saxons. Rappelant alors le souvenir de ses anciens exploits à la poursuite des animaux sauvages, il rassembla les guerriers bretons, les mit en embuscade, et fondit à leur tête au cri d'*Alleluia* sur des bandes de Scots barbares qu'il mit en fuite après leur avoir fait éprouver une grande perte. Cette héroïque action de l'évêque saint Germain fut célébrée par les historiens sous le nom de victoire d'*Alleluia*.

Tout lien national, toute hiérarchie administrative, toute action commune et centrale avait disparu : les municipalités, le clergé, les principautés particulières, toutes ces forces divisées agissaient isolément, et la Bretagne se serait fractionnée en autant de parties qu'il y avait de souverainetés indigènes, si un danger permanent n'eût forcé plusieurs de celles-ci à s'unir dans l'intérêt de la commune défense. Quelques-uns des nombreux États qui formaient cette sorte de fédération essayèrent de concentrer leurs forces dans une même main et créèrent un *chef des chefs, un roi du pays*. Cette mesure utile, que le danger fit adopter dans le but de justifier la défense nationale, eut un résultat tout différent par suite des rivalités et des guerres qu'elle suscita entre les candidats au rang suprême. Les Pictes et les Scots en profitèrent pour forcer les lignes de défense et se précipitèrent avec furie sur les malheureux Bretons déjà affaiblis par leurs querelles intestines. Ceux-ci deux fois s'adressèrent aux Romains et en obtinrent d'insuffisants secours. Deux légions furent successivement envoyées dans l'île; la seconde avait un chef habile et vaillant qui vainquit

les Scots et les Pictes et les repoussa au delà du mur de Sévère. Mais ce chef n'ignorait pas que des remparts de pierre sont de faibles défenses sans des bras éprouvés et des cœurs intrépides : il instruisit donc les Bretons à garder eux-mêmes leurs retranchements, les fournit d'armes de toute espèce et les exhorta à trouver dans leur courage et dans leurs propres forces les ressources nécessaires pour repousser leurs cruels ennemis. Marchant ensuite au sud, il dit un dernier adieu à la Bretagne et fit voile pour le continent, 475 ans après la première invasion des Romains dans l'île sous Jules-César.

Abandon de la Bretagne par les Romains. (420)

Les Bretons, à cette époque, n'étaient pas assez aguerris pour se protéger eux-mêmes. A moitié païens et barbares et à moitié chrétiens et civilisés, partagés d'ailleurs entre une multitude de chefs, ils n'avaient ni lien politique ni lien religieux, et ne possédaient plus, comme nation, aucune condition d'existence ou d'avenir. Ils étaient arrivés à ce point extrême et fatal où il faut qu'un peuple redevienne barbare ou soit conquis par un autre peuple plus habile et plus fort. Ce fut là leur destin : les Bretons furent de nouveau conquis et il leur fallut beaucoup lutter et beaucoup souffrir avant de se rallier et de retrouver en eux-mêmes un héroïsme qui ne sauva point leur indépendance, mais qui, du moins, illustra leurs derniers efforts et jeta de l'éclat sur leurs défaites.

Peu de temps après le départ de la dernière légion romaine, les Pictes et les Scots attaquèrent encore le mur de Sévère, le franchirent, et ravagèrent toute la contrée méridionale. Réduits au désespoir, les indigènes envoyè-

Digitized by Google

rent, dans le courant du ve siècle, au maître des milices romaines, Aétius, une pressante demande d'assistance par une lettre intitulée *les gémissements des Bretons* [1] dans laquelle ils dépeignaient en termes touchants leur affreuse situation : « Les barbares, disaient-ils, nous poussent dans la mer, la mer nous rejette sous le fer des barbares : nous n'avons plus que l'horrible choix de périr par l'épée ou dans les flots. » Mais Aétius rassemblait alors toutes les forces dont l'empire pouvait disposer pour repousser la formidable invasion des Huns conduits par Attila; il lui était impossible d'en rien distraire pour secourir la Bretagne, et il répondit aux envoyés par un refus. Les Bretons furent alors réduits à la plus extrême détresse. Le plus grand nombre des princes au sud de la Tamise se soumirent à l'autorité d'un chef logrien, Wortyern ou Vortigern [2]; d'autres princes bretons, et surtout dans la Cambrie, obéissaient à un homme d'origine romaine, Ambroise Aurélien, tandis que beaucoup de petits souverains, jaloux de leur indépendance, ne voulaient reconnaître aucun de ces deux chefs et soutenaient, non-seulement contre ceux-ci mais les uns contre les autres, une lutte acharnée : les Pictes et les Scots, enfin, poursuivaient dans l'île leurs affreux brigandages, lorsque la tempête ou l'espoir du gain porta sur ses côtes trois navires saxons conduits par deux frères, Hengist et Horsa; événement peu considérable en apparence, mais qui décida de l'avenir de la Grande-Bretagne.

Détresse des Bretons.

Débarquement de Hengist et Horsa.

(449)

1. Gildas, *de excid. Britan.*, c. 17.

2. Quelques auteurs pensent que ce mot Vortigern signifie le *grand chef*.

Considérations générales sur la période romaine dans la Grande-Bretagne et dans la Gaule.

La Grande-Bretagne avait, comme la Gaule, comme l'Espagne et la plupart des nations du continent, subi le joug de Rome; mais la conquête romaine eut des résultats très-divers dans ces différentes contrées.

Tout était romain dans la Gaule. Les deux peuples parlaient la même langue, le nom de ***Gallo-Romain*** témoigne de leur fusion intime, et, lorsque la Gaule échappa au joug de Rome, ses peuples continuèrent à demeurer romains par le culte, par les institutions municipales, par les lois civiles, par la langue et par toutes les idées traditionnelles en politique, en religion, en philosophie, en littérature [1].

La Grande-Bretagne nous présente un tableau bien différent : elle avait conservé son orageuse et sauvage indépendance plus d'un siècle après la soumission des Gaules aux Romains, et lorsque l'île presque entière eut été conquise, depuis le détroit des Gaules jusqu'aux bouches de la Clyde et du Forth, elle obéit à ses maîtres sans leur être complétement asservie [2].

Parmi les obstacles qui s'opposèrent dans ce pays à une fusion rapide et complète entre les vainqueurs et les vaincus, il faut compter la différence profonde entre le génie et les mœurs des deux peuples, l'éloignement de Rome et les déchirements perpétuels de l'empire. La population bretonne appartenait, en grande partie, à cette opiniâtre race des Kymris qui peuple encore aujourd'hui l'ancienne Armorique, la Bretagne-française; son génie inflexible dut résister plus qu'un

1. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. III, 30e leçon.

2. Britanni domiti ut pareant nondum ut serviant (Tacite, *Agricola*, XXI).

autre à une influence étrangère. Rome le craignit longtemps; c'est de la Bretagne que nous avons vu s'élancer sur le continent les plus redoutables compétiteurs à l'empire, et là aussi se perpétuèrent à côté de l'administration romaine d'anciennes royautés ou souverainetés nationales. Pour conclure enfin, il n'y eut de pareil dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne qu'un état commun d'épuisement et d'inertie : le gouvernement impérial, en se retirant, laissa dans ces deux contrées, comme partout où il s'était appesanti, les peuples désarmés et affaiblis; mais, dans la Gaule, la population avait conservé des institutions vivaces, des corporations fortes, un clergé puissant, héritier des traditions de l'empire; et les nouveaux conquérants, familiers, depuis des siècles, avec les mœurs, le culte et les institutions romaines, eurent d'abord intérêt à les perpétuer. Dans la Grande-Bretagne, aux approches d'une nouvelle conquête, les traces de la domination romaine étaient déjà en grande partie effacées : les anciennes coutumes nationales qui n'avaient jamais été détruites, reparurent avec l'ancien état politique et social sur la plus grande partie du territoire, presque sans mélange d'institutions étrangères. Le peuple germanique, qui allait conquérir ce pays, entièrement étranger lui-même à la civilisation du monde romain, n'essaya ni de continuer ce qui n'existait déjà plus, ni de rétablir ce qu'il ne connaissait pas. Bien loin de là, nous verrons que les Saxons, rapprochés par leur origine d'une grande partie des Bretons indigènes, se rapprochaient aussi d'eux par leurs coutumes, leurs institutions et leurs mœurs. Celles-ci purent donc s'implanter aisément et se dévelop-

per sans trop d'obstacles sur le sol conquis, et c'est là ce qui fait de la conquête saxonne le plus grand événement de l'histoire du peuple anglais.

CHAPITRE II.

PÉRIODE ANGLO-SAXONNE.

I

Fondation des royaumes de l'Heptarchie.

Origine des Anglo-Saxons.

Les nations teutoniques ou tudesques qui envahirent la Grande-Bretagne dans le v[e] siècle de notre ère, descendaient la plupart de ces peuples scythes qui, chassés de l'Asie, envahirent sept cents ans avant J.-C., les contrées baignées par le Pont-Euxin, et refoulèrent vers la Baltique la population kimrique ou cimmérienne[1]. Forcés euxmêmes dans la suite d'abandonner les parages où ils s'étaient établis, les Scythes atteignirent à leur tour les rivages de la mer Baltique et de la mer du Nord, pénétrèrent jusque dans la Scandinavie, provoquèrent l'émigration nouvelle d'une partie des tribus de la race kymrique, et s'établirent sous le nom de Teutons dans le voisinage de celles qui n'émigrèrent pas, près de l'embouchure des grands fleuves qui se jettent dans ces deux mers.

1. Voyez Introduction, p. 2.

Ces deux peuples depuis lors se maintinrent dans la Chersonèse Cimbrique, et près de l'embouchure des fleuves de la Baltique et de la mer du Nord, et quelques-unes de leurs tribus se mêlèrent au point que les historiens, et en particulier Tacite, paraissent les avoir confondues sous la dénomination commune de peuples germaniques[1].

A une époque rapprochée de l'ère chrétienne, un troisième peuple asiatique émigra sous la conduite d'un chef nommé *Sig*, dans lequel les uns ont retrouvé un descendant d'Odin, et d'autres Odin lui-même. Ce peuple suivit la même marche que les Teutons, et pénétra, par le nord de l'Europe, dans la Scandinavie qu'ils occupaient depuis des siècles. On vit alors se renouveler une série d'événements à peu près semblables à ceux qui avaient marqué l'invasion précédente. Après les combats vinrent les émigrations. Ce fut le peuple goth, l'un des peuples teutoniques ou tudesques de la Scandinavie qui émigra. Le reste de la population se soumit ou s'allia au peuple odinique. Odin ou Sig cimenta l'alliance par des mariages et fit épouser à ses fils des filles d'un puissant roi du pays nommé Gylfe, qui adopta son culte. Il rappela aux Teutons qu'il était venu comme eux de la grande Swithiod (Scythie ou Tartarie Occidentale), et

1. Les origines des peuples germaniques, comme celles de tous les peuples de l'Europe, ont donné lieu à plusieurs systèmes et à des commentaires innombables. L'opinion la plus générale est que la race germanique est venue de l'Asie, où ses maîtres étaient connus dans l'antiquité sous le nom de *Scythes*, qui signifie *nomades*. J'ai adopté sur ce point les conclusions de Sharon Turner, récemment confirmées par M. de Petigny, dans ses savantes *Etudes sur l'époque mérovingienne*, auxquelles l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a donné un éclatant témoignage de son estime.

qu'ils avaient une origine commune. La contrée qui admit la première sa civilisation et son culte est la province suédoise nommée aujourd'hui *Sudermanie*, et de là son empire s'étendit le long des côtes de la Baltique et de la Russie du Nord. Le culte d'Odin fut dans la suite également adopté par la plupart des nations établies de l'autre côté de la Baltique et sur les rivages de la mer du Nord entre l'Elbe et l'Eyder.

Confédération anglo-saxonne.

Celles-ci se confédérèrent dans le IIIe siècle comme toutes les tribus germaniques. Leur confédération embrassa beaucoup de peuples dont les principaux étaient les *Frisons*, sur la mer du Nord près des bouches du Rhin; les *Cauques*, entre l'embouchure de l'Elbe et celle de l'Etna; les *Jutes* et les *Angles*, dans la Chersonèse Cimbrique; ils furent tous désignés sous le nom commun de *Saxons*.

Mœurs des Anglo-Saxons.

Tacite, dans l'immortel tableau qu'il a tracé de la Germanie, nous a fait connaître les principaux traits de ces peuples quatre siècles avant l'époque où ils conquirent la Grande-Bretagne. Il est probable qu'en exaltant les vertus germaniques il se proposait de flétrir la corruption romaine et peut-être a-t-il idéalisé dans ce but les barbares de la Germanie. Cependant la nature se laisse entrevoir aussi dans son tableau, comme elle apparaît dans tout chef-d'œuvre de l'art : on devine, à quelques traits d'une effrayante énergie, tout ce que l'auteur a omis ou déguisé, et l'on reconnaît les vrais ancêtres des barbares conquérants de l'Europe dans ces Germains dont il a dit, que pour prix de leurs services, ils reçoivent de leurs princes des repas copieux[1] et des framées

1. Tacite, *German.*, XIV.

sanglantes ; dans ces hommes qui, étrangers aux arts de la paix et dédaigneux des travaux des champs, ne vivent que pour la chasse et les combats [1], dont toutes les jouissances sont un repos brutal après une activité sanguinaire, et l'odeur des vastes mets après celle du carnage ; qui, pour châtier leurs esclaves, les tuent, et qui accomplissent les rites superstitieux d'une incomparable horreur aux cris des victimes humaines égorgées [2].

Ce qu'il faut surtout voir dans Tacite lorsqu'on y cherche les traits profonds, impérissables, qui caractérisaient de son temps la plupart des peuples germains ; ce qu'il importe d'y étudier lorsqu'on veut saisir dans le passé le secret de l'avenir, c'est ce sentiment viril de la dignité humaine, cet amour de l'indépendance individuelle, tempéré dans des âmes guerrières par le dévouement au chef et par le respect pour l'illustration du sang : ce qui commande au plus haut degré l'attention dans leurs coutumes, c'est le partage du pouvoir entre le prince et le peuple, la sanction des lois par l'assentiment populaire, et le jugement des accusés par des assesseurs librement élus [3]. Ce sont là les germes des institutions qui se sont développées parmi quelques peuples modernes ; ils se combinaient chez nos rudes aïeux avec la crainte de la divinité, avec le culte du courage et le respect traditionnel des ancêtres et des héros, et transplantés de la Germanie dans un sol favorable, ils ont donné à l'Angleterre ses institutions libres et son génie. C'est dans ce pays surtout qu'ils ont porté

1. Tacite, *German.*, XV. — 2. *Idem*, *ibid.*, XXXIX, XL. — 3. *Idem*, *ibid.*, VII, XI, XII.

leur fruit, parce que tout y concourut d'abord à leur développement, et que les conditions indispensables pour les féconder s'y sont mieux conservées que chez la plupart des peuples du continent.

Communauté d'origine entre les Bretons-Kymris et les Anglo-Saxons.

Nous avons vu qu'il y avait communauté probable d'origine entre les Bretons-Kymris, descendus des anciens Cimmériens, et les Saxons qui les ont subjugués et conquis. Il existait d'autre part de semblables rapports entre les Bretons-Belges et les Saxons [1], et entre ceux-ci et les Scandinaves qui devaient à leur tour envahir la Bretagne et soumettre ses premiers conquérants. Voilà ce qu'il importe de ne pas perdre de vue dans l'histoire de ces temps reculés : ces considérations complètent ce qui a été dit précédemment sur les causes de la chute ou du prompt dépérissement des institutions romaines en Angleterre; elles font comprendre comment les coutumes des Saxons purent s'enraciner profondément dans la patrie des anciens Bretons, et font pressentir de quelle manière la plupart de leurs institutions furent ensuite maintenues et développées sous la domination normande.

Une dernière considération non moins importante, un trait dominant du caractère et de la vie des anciens Saxons, qui a eu pour la Grande-Bretagne d'utiles conséquences, c'est qu'ils étaient surtout hommes de mer, et à l'époque où ils envahirent l'Angleterre, ces peuples n'avaient rien perdu encore de leur aveugle et féroce énergie. Dans leurs excursions téméraires ils s'abandonnaient sur leur frêle esquif d'osier doublé de peaux à

1. Nous avons reconnu, d'après César, que l'origine de la plupart des Belges était germanique.

la fureur des vagues, invoquant le secours des tempêtes qui dérobaient leur approche ou leur fuite. Les hommes résistaient difficilement à ceux que les ouragans n'arrêtaient pas, et au ve siècle, entre tous les peuples de la Germanie qui remplissaient l'empire romain de terreur, les Saxons étaient les plus terribles [1].

Les hommes des trois navires que nous avons vus, sous la conduite d'Hengist et de Horsa, aborder en 449 dans l'île de Tanet, étaient de la nation des *Gètes* ou *Jutes*, l'une de celles qui faisaient partie de la confédération saxonne.

Les chefs bretons tenaient conseil sur les moyens de repousser une agression de leurs anciens ennemis, les Pictes et les Scots, lorsqu'ils apprirent le débarquement des pirates sur les côtes voisines : Vortigern proposa de s'assurer l'assistance des nouveaux venus contre les Scots ; cette résolution fut adoptée. Le chef breton négocia donc avec les pirates au nom de ses compatriotes, il promit des vêtements et des vivres, et les Saxons offrirent en échange leurs bras et leurs épées. Les Bretons, à l'aide de ce renfort, vainquirent leurs ennemis et songèrent à s'assurer pour l'avenir de si puissants auxiliaires. Les compagnons d'Hengist et de Horsa étant peu nombreux, leurs chefs s'engagèrent à revenir avec des forces plus considérables; ils demandèrent pour prix de leur assistance des subsides et des terres; un traité fut conclu. L'île de Tanet fut concédée aux étrangers pour y créer des établissements. Ils revinrent avec des renforts : dix-sept vaisseaux, puis encore quarante,

Premier établissement des Saxons dans la Grande-Bretagne.

1. Omni hoste truculentior (*Sidon.*, l. VIII, c. 7).

débarquèrent sur la côte de Kent des forces considérables, et d'abord fidèles à leurs engagements, ils remportèrent plusieurs victoires sur les Pictes et les Scots : mais ils se lassèrent bientôt de combattre pour autrui; leur ambition s'accrut avec leurs forces, et leurs exigences avec leurs succès; peu satisfaits du territoire qui leur avait été cédé, ils en demandèrent un plus vaste qui leur fut refusé, et ce qu'on ne voulut pas leur concéder ils résolurent de le conquérir. Ils firent alliance contre les Bretons avec les Pictes et les Scots, qu'ils avaient combattus et vaincus; cette alliance fatale fit comprendre aux indigènes qu'en croyant s'être assuré des alliés ils s'étaient donné des maîtres.

Guerre entre les Saxons et les Bretons.

Les Bretons cependant opposèrent à leurs nouveaux ennemis une résistance opiniâtre; l'indignation réveilla en eux l'amour de la patrie et de l'indépendance : ils furent plus forts contre les Saxons qu'ils ne l'avaient été contre les Pictes, et si de nouveaux essaims d'ennemis n'étaient venus perpétuellement du continent renforcer les premiers, la cause nationale peut-être eût été victorieuse. Plusieurs chefs bretons s'immortalisèrent dans cette lutte héroïque, et surtout Guortemir, le fils de Vortigern : les Bretons remportèrent plusieurs victoires; Horsa périt, ses compagnons se rembarquèrent, et pendant cinq ans la Bretagne put se croire affranchie.

Fondation des royaumes saxons.

Les Saxons revinrent en nombre formidable, sous la conduite d'Hengist : Guortemir, leur vaillant adversaire, n'existait plus, et en l'année 459, ils gagnèrent à Crayford une sanglante bataille dont le résultat fut l'abandon du territoire de Kent par les Bretons; huit ans plus tard, en 473, les Saxons remportèrent une victoire

nouvelle. Les Bretons, dit la Chronique saxonne, s'enfuirent devant leurs ennemis comme devant un feu dévorant; cette victoire affermit Hengist dans sa conquête, et de cette époque date la fondation du royaume de *Kent*. Kent.

Vingt-huit ans après le premier débarquement d'Hengist, en l'année 477, Ella, autre chef saxon, qui se disait comme Hengist, descendu d'Odin, aborda avec trois de ses fils et trois vaisseaux, au midi du pays de Kent; il refoula les Bretons vers le nord et vers l'ouest, et fonda l'État de *Sussex*, ou le royaume des Saxons du sud. Sussex.

Seize années s'écoulèrent entre l'arrivée d'Ella et celle du fameux Cerdic, qui faisait aussi remonter à Odin sa généalogie. Ce chef saxon aborda en 493 à l'ouest de Sussex et de Kent, avec des forces considérables. Il lutta près de quarante ans contre les Bretons de l'ouest et du nord; il s'empara de l'île de Wight et du territoire qui est aujourd'hui le comté d'Hampshire; son fils Cynric et son petit-fils Céalwin conquirent sur les Bretons le pays entre la côte méridionale et la Saverne, frontière de la population cambrienne, et qui est devenu le célèbre royaume saxon de *Wessex*. Wessex.

Cerdic, dans cette longue et sanglante lutte, eut pour adversaires des chefs cambriens fameux, et le plus illustre de tous qui se rendit immortel sous le nom d'Arthur.

A cette époque, comme au temps de la conquête romaine, si les Bretons avaient été unis, jamais ils n'auraient subi le joug des étrangers; mais ils furent encore à eux-mêmes leurs plus terribles ennemis, et les discordes civiles firent plus pour les abattre que les lances des Saxons.

Vers le milieu du VIe siècle, la partie méridionale de la Grande-Bretagne, moins l'extrémité de Cornouailles, était conquise; les États ou royaumes saxons de ***Kent***, de ***Sussex*** et de ***Wessex*** étaient fondés. Tout le reste de l'île, à l'exception de quelques districts au nord de la Tamise, était encore au pouvoir de la race indigène.

Ce furent les Angles, venus de la partie méridionale de la Chersonèse Cimbrique, appelée Sleswig, qui assurèrent la possession définitive de la Bretagne à la race germanique. Déjà en l'année 527 et du temps de Cerdic, une portion de ce peuple, conduite par un chef nommé Uffa, avait envahi la côte nord-est de la Bretagne; elle y forma quelques établissements qui s'accrurent dans la suite et devinrent l'origine de l'***Est-Anglie***.

Est-Anglie.

Quelques années plus tard, la rive gauche de la Tamise fut envahie par de nouvelles bandes saxonnes: celles-ci, soutenues au midi par les Jutes du Kent et au nord par les Angles, repoussèrent les Bretons et jetèrent les fondements du royaume saxon d'***Essex***, peu considérable par son étendue, très-important néanmoins comme renfermant dans ses limites la cité de Londres; enfin, vers l'année 547, une grande partie de la nation des Angles se mit en marche sous la conduite du grand chef de guerre Ida et de ses douze fils [1]. Leurs nombreux vaisseaux abordèrent au nord sur la côte orientale entre le Forth et la Tweed, et leurs forces réunies envahirent graduellement, d'une mer à l'autre, le territoire breton compris entre l'Humber et la Clyde.

Essex.

1. Ida, comme Hengist, Cerdic et Ella, faisait remonter son origine à Odin le Grand, ancêtre des princes anglo-saxons comme des rois de la Suède, de la Norwége et du Danemark. S. Turner, *Hist. des Anglo-Saxons*, l. III, c. 4.)

Ida mourut après avoir conquis, sur les deux bords de la Tweed, l'État breton de Byrnich qui devint le royaume saxon de *Bernicie :* à sa mort, un chef de son peuple, nommé Ella, fit la conquête de l'État de Deyfr entre la Tweed et l'Humber et fonda ainsi, vers l'an 560, le septième État ou royaume saxon qui fut appelé le *Deira.* Enfin, après une période de vingt-six années, des colonies de la nation des Angles quittèrent les États de Bernicie et de Deira, sous la conduite d'un chef nommé Crida, franchirent l'Humber, et, chassant devant eux les Bretons, s'établirent au sud de ce fleuve entre la *Trent* et les montagnes de la *Cambrie* (pays de Galles). Là ils fondèrent en 865 un huitième royaume saxon qui fut nommé le royaume de *Mercie.* Sa création fut attribuée à Crida, mais ce fut son petit-fils, le célèbre *Penda,* qui donna à la Mercie une existence indépendante des Anglo-Saxons du nord.

Bernicie et Deira.

Mercie.

Ainsi furent successivement fondés les huit royaumes saxons, qui formèrent une véritable *octarchie,* souvent changée en *heptarchie* par la fusion des États de *Bernicie* et de *Deira* en un seul État qui devint redoutable sous le nom de *Northumbrie* [1]. Le nom de terre des *Angles* n'avait été donné qu'à une très-petite partie de la côte de l'est, où une colonie peu nombreuse de ce peuple s'était établie avant l'émigration générale: mais, avec le temps, ce nom s'étendit à tout le territoire occupé dans l'île par la race anglo-saxonne. Il fallut à cette race près d'un siècle et demi de combats depuis la première arrivée d'Hengist pour établir complétement sa domination dans la Bretagne, et vers la fin du VIe siècle, elle possédait l'île entière,

Northumbrie.

1. Le nom d'Heptarchie ou des *sept États*, nom consacré par l'usage, a été improprement donné à la réunion des royaumes anglo-saxons.

à l'exception de la partie septentrionale au delà du Forth, nommée Calédonie, et de la côte occidentale depuis l'embouchure de la Clyde jusqu'à la pointe de Cornouailles.

Le peuple conquérant n'extermina point le peuple conquis dans les lieux où il se fixa, comme on l'a cru longtemps d'après le témoignage de quelques anciens auteurs; mais là presque partout les Bretons furent réduits à un état sinon de servitude, du moins de dépendance: leur territoire et ses principales divisions reçurent des dénominations saxonnes; ils perdirent leurs chefs, leur culte et jusqu'à leur langue. Cependant la perte de leur gouvernement national n'entraîna point pour eux celle de leurs vieux usages. Il existait, au moment de la conquête, de nombreux rapports entre les coutumes des anciens Bretons et celles des Anglo-Saxons, particulièrement en ce qui touche le mode de possession des terres, le gouvernement de la famille, l'organisation des tribunaux et l'administration de la justice. Les historiens font à peine mention de ces rapports; ceux-ci cependant, après les affreuses calamités que toute conquête traîne à sa suite, contribuèrent beaucoup à consolider sur le sol de l'Angleterre les institutions saxonnes et à fondre en un peuple les vainqueurs et les vaincus.

Il faut reconnaître néanmoins que les premiers temps qui suivirent les invasions saxonnes, furent, pour le peuple vaincu, des temps de désolation et de deuil: les Bretons qui ne purent supporter, sur le sol conquis, les douloureuses conséquences de leurs défaites, gagnèrent en foule la côte occidentale et trouvèrent une patrie et des frères au sein des populations indigènes qui s'y étaient maintenues.

Le nom de *Cambrie*, de pays *Welsch* ou de *Galles*, fut donné au territoire compris entre le golfe de la Saverne et celui de Solway. Ce pays, défendu par la mer qui le baigne à l'ouest, par les fleuves qui couvrent ses autres frontières et par les montagnes dont sa surface est hérissée, est géographiquement séparé des autres parties du littoral de l'est où s'étaient maintenues des tribus bretonnes indépendantes, et il fut redevable de la conservation de son indépendance à ses avantages naturels autant qu'à la valeur de ses habitants. C'est là que le plus grand nombre des fugitifs chercha un asile; les Bretons de cette contrée, en majeure partie Cambriens ou Kymris, s'y maintinrent longtemps invincibles. « Ils eurent, dit un ancien auteur [1], le bras levé contre tous, et tous eurent le bras levé contre eux : » et ils surent conserver leur indépendance durant des siècles.

Refuge des Bretons dans la Cambrie ou pays de Galles et dans la Gaule.

Beaucoup de fugitifs bretons cherchèrent une patrie sur d'autres rivages; un grand nombre passèrent dans la Gaule et y abordèrent sur un territoire que leurs aïeux avaient peuplé en même temps que la Bretagne et où leur langue était encore parlée. Ce pays était la partie occidentale de l'ancienne Armorique. Accueillis par les habitants à la faveur de l'identité d'origine, les fugitifs bretons se répandirent sur toute la côte septentrionale jusqu'au Coesnon, et, au sud, jusqu'au territoire de l'ancienne cité des Vénètes, aujourd'hui Vannes. Ils y fondèrent un État séparé, où la majeure partie de la population demeura celtique et conserva ses mœurs et sa langue : le nom de *Bretagne* était

1. Matt. West., p. 198-199.

attaché, dit-on, depuis environ un siècle [1] à ce territoire, et il s'étendit ensuite à toute la presqu'île amoricaine.

L'empire d'Occident venait de succomber, et les peuples barbares achevaient de s'y établir. Les belliqueuses tribus des Francs étaient descendues, sous Clovis, des bords du Rhin et de la Meuse jusqu'à la Loire : les Bourguignons ou Burgundes étaient maîtres de la partie orientale des Gaules : les Goths occidentaux, ou Visigoths, occupaient le sud de cette contrée et dominaient en Espagne : les Hérules, sous Odoacre, et après eux les Goths orientaux (Ostrogoths), sous le grand Théodoric, avaient successivement possédé l'Italie, lorsque le saxon Cerdic luttait avec gloire contre Arthur et fondait, dans la Grande-Bretagne, le plus puissant des États saxons destiné à absorber tous les autres, le royaume de Wessex.

Les anciens Saxons, dit le vénérable Bède, d'accord avec César parlant des Germains, n'avaient point de rois, mais plusieurs chefs élevés au-dessus du peuple. Ceux-ci, lorsqu'une guerre éclatait, tiraient au sort un chef suprême auquel ils obéissaient pendant toute la durée des hostilités. La guerre finie, les chefs devenaient égaux. Cet état de choses put se maintenir sur le continent, où les Saxons partagés en diverses tribus n'avaient à soutenir que des guerres temporaires entre eux ou avec les peuples voisins : mais lorsqu'ils envahirent la Bretagne, la situation changea; isolés en nombre inférieur sur une terre étrangère, au milieu d'une population ennemie, les Saxons eurent constamment besoin de grands chefs militaires : l'autorité fut ainsi perpétuée dans leurs mains,

1. Voyez page 51.

et ces chefs purent être considérés véritablement comme rois. Cependant, chez les Anglo-Saxons comme chez tous les autres peuples germains après la chute de l'empire d'Occident, le pouvoir des rois était limité : un conseil, composé des hommes les plus considérables, élisait le roi et gouvernait en commun avec lui. Ces hommes, chez les Anglo-Saxons, étaient désignés par le beau nom de *sages* (witans), et le conseil était nommé wittenagemot, *assemblée des sages.*

Établissement des bretwaldas.

La nécessité impérieuse qui, dans chaque État saxon de la Bretagne, contraignit les premiers de la nation à se donner un supérieur ou un roi, se fit sans doute également sentir, dans les premiers temps, aux rois, et obligea quelques-uns de ceux-ci à s'unir sous un chef suprême pour un intérêt commun de conquête et de défense : ce chef souverain du pays conquis fut nommé *bretwalda*, probablement maître ou dominateur des Bretons[1].

Il s'écoula trois siècles depuis la fondation des divers royaumes anglo-saxons jusqu'à leur absorption en un seul État sous le bretwalda Egbert ; et ce temps fut marqué dans la Grande-Bretagne par une longue suite de guerres. Avant d'en décrire les principaux événements, je raconterai une conquête plus importante et plus durable que toutes celles du glaive, conquête de la parole, tableau sérieux mais doux, plein d'enseignements et de charmes, qui repose l'esprit du spectacle des guerres sanglantes; je dirai comment les Anglo-Saxons abandonnèrent leurs faux dieux et furent conquis à la civilisation par le christianisme.

1. Bède se borne à dire que les chefs revêtus de ce titre étaient souverains de tous les pays au sud de l'Humber.

Religion des Anglo-Saxons dans la Germanie.

La religion des peuples de la Germanie était un mélange grossier et confus de plusieurs religions dont le caractère le plus général était l'adoration des forces de la nature. Le feu et la terre, personnifiés dans la déesse *Hertha*, étaient les plus anciens objets du culte des peuples germains de la confédération saxonne. Ils avaient encore beaucoup d'autres divinités dont la plus révérée était une idole nommée *Irminsul* et représentant un guerrier armé. Cette idole avait un temple magnifique à Eresberg, où tous les ans des victimes humaines étaient immolées. On n'est pas d'accord sur le dieu qu'elle représentait: plusieurs pensent que son culte était celui d'*Odin*. Nous avons vu en effet que le peuple teutonique, auquel appartenaient les Saxons, accepta en partie les lois et le culte des sectateurs d'Odin, lorsque ceux-ci, venus des mêmes régions asiatiques, s'établirent dans les contrées septentrionales de l'Europe. Les dogmes de l'Edda pénétrèrent parmi un grand nombre de peuplades de la confédération saxonne, et les divinités scandinaves, *Thor*, *Odin* et *Freya*, y eurent des adorateurs et des temples. Parmi ces divinités, *Woden* ou *Odin* était révéré comme le dieu de la guerre : son culte convenait aux mœurs belliqueuses des peuples germains, il se propagea de l'extrémité de la Scandinavie aux sources du Rhin, et les chefs germaniques, surtout ceux des peuples voisins de l'Océan, se firent gloire d'être descendus de ce dieu. Les guerriers aspiraient à se rendre dans son palais après leur mort: ceux qui ne mouraient pas les armes à la main allaient au sortir de la vie dans le *Niflihem*, séjour de douleur, où l'Edda nous dit que *Héla* distribue les âmes des guerriers morts de maladie ou de vieillesse. Son palais s'ap-

Culte d'Odin.

pelle le nuage; sa table, la faim; son couteau, le besoin; son serviteur, le retardataire; sa porte, le précipice. A ce séjour était opposé le Walhalla, lieu de délices : là les compagnons d'Odin, morts de leurs blessures, passaient leurs jours dans la joie des combats et des festins. Chaque matin, revêtus de leur armure, ils descendaient dans la lice et combattaient, puis ils montaient à cheval pour se rendre à la salle du festin où ils mangeaient du sanglier et buvaient de la bière dans le crâne de leurs ennemis.

Les prêtres, chez les nations de l'ancienne Germanie, étaient fort respectés : c'étaient eux qui maintenaient l'ordre dans les assemblées et qui seuls avaient le droit d'infliger les châtiments corporels. Cependant il n'y avait point chez ces peuples de caste sacerdotale proprement dite, et ce seul fait explique la facilité avec laquelle ils adoptèrent des croyances nouvelles et renoncèrent aux leurs, suivant en cela l'exemple de leurs chefs militaires.

C'est de Rome, capitale du monde religieux, après l'avoir été du monde politique, que les Anglo-Saxons reçurent, vers la fin du VIe siècle, l'impulsion qui en fit des chrétiens.

Grégoire le Grand entreprend de convertir les Anglo-Saxons.

Le premier auteur de leur conversion fut saint Grégoire le Grand, l'un des plus excellents pontifes qui aient occupé le siége de saint Pierre. C'était l'époque où l'ordre de Saint-Benoît, si utile aux progrès de la civilisation, commençait à se répandre en Europe : Grégoire y était entré après avoir consacré ses richesses à la fondation de plusieurs monastères, et il s'y distingua par une ferveur vraiment céleste. Comme il passait un jour sur le Forum, à Rome, il y vit, parmi les esclaves mis en vente, quel-

ques jeunes gens, et fut frappé de la blancheur de leur corps et de la beauté de leur chevelure. Il s'informa de leur patrie; le marchand lui apprit qu'ils venaient de l'île de Bretagne : « Sont-ils chrétiens? demanda Grégoire. — Non, répliqua le marchand, ils sont encore païens. — Quelle pitié, s'écria Grégoire, que de si beaux fronts enveloppent un esprit encore privé de la grâce divine ! » Ayant enfin demandé leurs noms, le marchand répondit : « Ils sont des *Angles* (*Angli*), et la Bretagne est leur pays natal. — Ils sont bien nommés, dit Grégoire, car ils ont des figures d'anges, et ils doivent être dans les cieux les frères des anges. »

Lorsque, peu d'années après (592), Grégoire eut été élevé sur le siége pontifical, il envoya comme missionnaires dans la Bretagne quelques moines, sous la direction de l'un d'eux nommé Augustin.

Mission d'Augustin en Bretagne.

Ils abordèrent dans cette même île de Tanet où avaient abordé tous ceux par qui jusqu'alors la Bretagne avait été conquise. Ethelbert, roi de Kent, régnait sur cette côte; il était alors le premier entre les chefs saxons établis dans la Bretagne, et déjà il avait obtenu le titre de bretwalda. Ce prince avait épousé une femme chrétienne nommée Berthe, fille du roi mérovingien Caribert, et cette circonstance fut très-favorable à l'entreprise des pieux missionnaires. Augustin, à peine arrivé, envoya dire au roi qu'il venait de Rome et qu'il était porteur d'une nouvelle qui assurait à ceux qui l'accueilleraient des joies sans fin et le règne éternel dans les cieux avec le Dieu vivant. Ethelbert, déjà prévenu en faveur du christianisme par la femme qu'il avait épousée, fit dire aux nouveaux venus qu'ils eussent à demeurer

dans l'île où il serait pourvu à leurs besoins jusqu'à ce qu'il sût lui-même ce qu'il avait à faire.

Peu de jours après il vint les visiter et s'asseyant en plein air, de crainte que quelque mauvais sort ne fût jeté sur lui par les étrangers s'il les recevait sous un toit, il leur donna audience. « Ceux-ci, dit le pieux chroniqueur, s'avancèrent remplis non de la science des démons, mais d'une vertu divine, portant devant eux, comme étendard, une croix d'argent et l'image du Sauveur, et chantant de saints cantiques; ils faisaient à Dieu de ferventes prières pour eux-mêmes et pour ceux dans l'intérêt desquels ils étaient venus de si loin. » Sur l'ordre du roi ils s'assirent et, s'adressant à lui et aux hommes de sa suite, ils leur annoncèrent la parole de vie.

Le roi, sans se prononcer personnellement, leur assigna une demeure à Cantorbéry sa capitale. Ils entrèrent dans la ville en procession solennelle et y menèrent une sainte vie, cherchant en toutes choses à imiter les premiers fidèles, par les jeûnes, par les prières, par les prédications de la parole éternelle, méprisant les biens du monde et se bornant au strict nécessaire, conformant leur conduite en toutes choses à leurs pieuses instructions, et prêts à tout souffrir, jusqu'à la mort, pour la vérité qu'ils enseignaient.

Conversion du royaume de Kent au christianisme.

Frappés d'un spectacle si édifiant et si nouveau, plusieurs crurent et furent baptisés dans l'ancienne église du Saint-Sauveur, bâtie, au temps des Romains, à l'est de la cité, et dont la reine Berthe faisait son oratoire. Le roi lui-même enfin abandonna les faux dieux, se convertit au christianisme, et dix mille Saxons suivirent son exemple.

Il serait difficile, depuis les temps apostoliques, de citer un autre lieu dans le monde où le christianisme ait été introduit d'une manière plus conforme à l'excellence et à la sainteté de sa doctrine.

Augustin, premier archevêque de Cantorbéry.

Augustin reçut la consécration épiscopale, et le pape lui envoya le *pallium* qui l'éleva au rang d'archevêque métropolitain en lui ordonnant de créer autant d'évêques que l'exigerait le besoin des peuples convertis. Le roi Ethelbert seconda les intentions du pontife; il donna aux missionnaires la ville de Cantorbéry, fit réparer la vieille église de Saint-Sauveur, et fit construire hors des murs un monastère pour les religieux. Grégoire envoya de nouveaux missionnaires qui prêchèrent avec succès la doctrine chrétienne dans divers États soumis à la domination saxonne : il prescrivit que le territoire anglo-saxon, à mesure qu'il serait gagné au christianisme, fût distribué en diocèses selon la méthode romaine.

Conversion des autres royaumes saxons.

La Bretagne anglo-saxonne étant partagée en plusieurs États, la conversion des peuples qui l'habitaient ne put se faire simultanément; elle fut lente et dura près d'un siècle. Le royaume d'Essex fut gagné le premier, après celui de Kent, au christianisme; il eut pour apôtre Mellitus, évêque de Londres, consacré par Augustin. La foi chrétienne se répandit ensuite dans l'Est-Anglie, puis dans le royaume de Northumbrie, dont la conversion, sous le règne d'Edwin, présente quelques faits dignes d'intérêt.

Exhorté par l'évêque Paulinus et par sa femme Ethelberge, fille du roi chrétien Ethelberg, vivement ému enfin par une vision qu'il avait eue, le roi Edwin convoqua le conseil de ses wittans, dans l'espoir qu'ils se feraient baptiser avec lui, et leur proposant la religion nouvelle pour

le sujet de leurs délibérations, il invita chacun à donner son avis sans réserve. Un des assistants eut recours à une image pleine de grâce pour exposer son opinion sur le mystère de la vie humaine. « La vie présente, dit-il, comparée aux temps inconnus qui la précèdent ou qui la suivent, ressemble à ce que nous voyons quelquefois ici à nos banquets d'hiver dans ton palais. Lorsque, au milieu de tes thanes, le soir, nous faisons cercle avec toi autour d'un brillant foyer, tandis qu'une tempête de neige et de pluie sévit avec fureur au dehors, il arrive parfois qu'un petit oiseau entre par une porte, voltige quelques instants autour de la table du festin, puis sort par une autre issue. Tandis qu'il est avec nous, il ne souffre point du vent glacial, il jouit des agréments et du calme de son séjour passager, mais ensuite se précipitant de nouveau dans la tempête qu'il avait fuie, il disparaît à nos yeux. Telle est la vie de l'homme; nous voyons ce qu'elle est dans l'état présent, mais nous ne savons rien de ce qui la précède ou la suit. Ainsi donc si la nouvelle religion nous découvre sur l'existence à venir quelque chose de plus certain ou de plus sensé que la nôtre, je suis d'avis que nous l'adoptions [1]. »

Les autres membres de l'assemblée ayant manifesté des dispositions semblables, le grand prêtre Coifi désira entendre de Paulinus lui-même l'exposition de sa doctrine. L'évêque obéit à ce vœu et lorsqu'il eut parlé, le prêtre saxon s'écria : « Jusqu'à présent je n'ai rien compris aux objets de mon adoration, mais j'embrasse le nouveau culte où je vois briller la vérité et qui nous présente les joies

1. Bede, l. II, c. 14.

de la vie éternelle ; levons-nous donc, ô roi, maudissons et brûlons les temples que nous avons si vainement révérés jusqu'à ce jour. — Et qui oserait, lui dit-on, profaner le premier les idoles et leurs autels? — Ce sera moi, dit le grand prêtre, moi qui ai été assez insensé pour enseigner aux autres à les adorer, je donnerai l'exemple de les détruire; » et aussitôt il demanda au roi des armes et un cheval de guerre, car chez ce peuple il était défendu aux prêtres de porter les armes, et la seule monture qui leur fût permise était une jument : loi remarquable qui établissait une séparation entre le prêtre et l'homme de guerre. Le grand prêtre ceignit l'épée, s'élança sur le cheval du roi et courut autour du temple des idoles en brandissant sa lance; il l'enfonça dans la porte de l'édifice, et l'ayant ainsi profané, il donna l'ordre aux siens de l'abattre et de le raser du sol. Cette scène eut lieu près de la rivière de Dorwent, à peu de distance et à l'est de la ville de York. Elle fut suivie du baptême d'Edwin et de ses nobles. Le *pallium* fut dans la suite envoyé de Rome à Paulinus, et York, capitale de la Northumbrie, devint le second siége métropolitain de la Bretagne anglo-saxonne. Après la conversion de ce royaume, le christianisme se répandit successivement dans ceux de Wessex, de Mercie et de Sussex.

Augustin, ses compagnons, ses émules ou ses disciples, ne bornèrent pas leurs efforts à la conversion des peuplades anglo-saxonnes; leur zèle eut aussi pour objet la réformation des Églises des peuples celtiques de la Cambrie, du pays de Galles, de l'Irlande et des montagnes de l'Ecosse. L'Irlande avait été convertie, deux siècles auparavant, par saint Patrik, et des missionnaires de

cette contrée avaient porté la foi nouvelle parmi les Pictes et les Scots de la Calédonie; mais la discipline de ces Églises s'était altérée, et la plupart avaient admis des formes et quelques rites religieux que n'adoptait pas l'Eglise romaine[1]. Quant aux dogmes, les Églises des populations celtiques ne différaient point d'une manière essentielle de l'Eglise romaine, les différences étaient limitées à des règles secondaires et à certaines pratiques. Elles ne célébraient pas la fête de Pâques à la même époque que l'Eglise de Rome[2]; elles n'administraient pas le baptême comme celle-ci par trois immersions; la tonsure y était portée d'une façon particulière. Les moines des grands établissements cénobitiques de Bangor dans le pays de Galles, de Bangor en Irlande, d'Iona dans les Hébrides, qui étaient les centres religieux et les grandes écoles des Bretons, des Gaëls, des Pictes, des Scots, avaient tous la tête rasée en croissant sur le devant, et les cheveux pendants sur les côtés et sur le derrière, tandis que les moines occidentaux se rasaient le sommet postérieur de la tête en couronne. Ces différences étaient fort légères, cependant l'uniformité complète des pratiques étant considérée comme l'une des premières conditions de la force, de la grandeur et de la durée de l'Eglise romaine, ce motif engagea le pape Grégoire à s'occuper de ramener à l'unité le clergé breton dont la discipline était d'ailleurs fort relâchée. Il donna, dans ce but, plein pouvoir au primat Augustin, mais les efforts de celui-ci

Rites des Églises celtiques.

1. Je pense que M. Augustin Thierry a commis une erreur lorsqu'il a dit que ces Églises avaient adopté la doctrine de Pélage. (*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, I. I.)

2. Lingard, *Antiq. of the Ang.-Sax. church*, c. I.

furent vains, et les évêques bretons, appelés à une conférence, refusèrent de reconnaître sa suprématie.

Ministère du primat Théodore.

L'Église anglo-saxonne se fortifia dans la seconde moitié du VIe siècle, par une organisation vigoureuse, sous le ministère de son célèbre primat, l'archevêque Théodore. Ce grand homme était né à Tarse, en Cilicie; il fut longtemps moine à Rome, et il était déjà fort avancé dans la vie lorsqu'en l'année 668, il reçut le *pallium* des mains du pape Vitalien, qui le nomma archevêque de Cantorbéry. Il contribua puissamment, par le double ascendant de la science et de la piété, à la civilisation chrétienne et à l'instruction littéraire de la Bretagne anglo-saxonne. Il versa, disent les anciennes chroniques, le fleuve de la science sur cette terre si longtemps inculte; il y enseigna, simultanément avec les doctrines de l'Église, les lettres grecques et latines et les arts séculiers. Il consacra les vingt-trois années de son pontificat à l'organisation de l'Église anglo-saxonne, et il présida les synodes nationaux où les évêques étaient choisis et où il était pourvu aux besoins des Églises. Celles-ci, par son influence, furent unies et amenées à la conformité de discipline et de pratiques. Théodore érigea de nouveaux siéges, il encouragea beaucoup d'hommes puissants à bâtir des églises paroissiales qu'il mit sous leur patronage et sous celui de leurs successeurs; il pourvut, par l'établissement d'une taxe générale, à l'entretien du clergé dans tous les États de l'octarchie, et c'est ainsi qu'il forma de l'Église anglo-saxonne tout entière, un corps régulier et imposant dont tous les membres reconnurent l'autorité du métropolitain de Cantorbéry. Ce grand homme, dont la voix si respectée du peuple et du clergé, était entendue

Digitized by Google

des chefs guerriers au milieu des pompes royales ou dans l'ivresse du carnage, mourut en 690, âgé de 90 ans, après avoir donné à l'Église anglo-saxonne sa discipline et son unité.

II

L'Octarchie anglo-saxonne sous les bretwaldas.

480 — 836.

Huit rois obtinrent le titre de *bretwalda* [1], ou de chef suprême des divers Etats de la Bretagne anglo-saxonne.

Ella, 1er bretwalda

Ella, premier bretwalda, l'un des chefs envahisseurs de ce pays, n'est connu dans l'histoire que par la création du petit royaume de Sussex, dont il fut le fondateur.

Céawlin, 2e bretwalda.

Céawlin, petit-fils de Cerdic, roi de Wessex et second bretwalda, fut plus heureux guerrier qu'heureux monarque : il vainquit Ethelbert, roi de Kent, à Wimbleton, gagna ensuite sur les Bretons la bataille de Bedfort, et six ans plus tard, à Derham, il précipita du trône trois rois bretons de la Cambrie. Céawlin agrandit beaucoup ses Etats par ses victoires, mais il fut renversé par une révolte; ses sujets le déposèrent à Wodensburg, et il eut pour successeur dans le Wessex son neveu Céolric.

Ethelbert, 3e bretwalda.

Le troisième bretwalda fut Ethelbert, roi du petit pays de Kent, qui, vaincu par Céawlin, obtint après lui la dignité suprême. La conversion des Anglo-Saxons au christianisme, par le moine Augustin, commença sous ce prince et dans son étroit royaume. Il mourut en 616, après avoir donné à son peuple un code de lois écrites

1. Pour les sept premiers bretwaldas, j'ai suivi la liste donnée par Bède. (*Hist. ecclés.*, l. II, c. 5.)

selon l'usage romain, où il garantit par ses statuts, à l'Église et au clergé dont il avait embrassé la doctrine, la possession des biens qu'il leur avait accordés[1].

Redwald, 4e bretwalda.

Redwald, roi de l'Est-Anglie et quatrième bretwalda, eut pour adversaire le northumbre Ethelfrid, petit-fils d'Ida, chef redoutable et sanguinaire, qui vainquit les Bretons près de Chester, massacra les religieux du fameux monastère de Bangor sur la Lee, et détruisit de fond en comble leur asile.

Ethelfrid avait usurpé le trône des Northumbres sous le jeune roi Edwin qui, ayant demandé protection dans l'Est-Anglie au bretwaldà Redwald, recouvra par lui son royaume.

Edwin, 5e bretwalda.

La dignité de bretwalda passa de Redwald à ce même Edwin qu'il avait rétabli. Sous ce dernier prince, cinquième bretwalda, la Northumbrie acquit une grande supériorité : domptés par lui, les chefs bretons lui payèrent tous un tribut, et les rois saxons, ses rivaux, lui demeurèrent soumis. Ce prince, exalté par ses victoires, prit comme symbole de l'autorité suprême une marque distinctive, inconnue auparavant à la cour des rois saxons : il fit porter devant lui, lorsqu'il paraissait en public, le *tufa*, insigne militaire d'origine romaine.

Edwin avait épousé une femme chrétienne, Ethelberge, fille du roi de Kent Ethelbert, et nous avons vu que, sous son règne et à son exemple, une grande partie des Northumbres furent convertis au christianisme par le pieux Paulinus. Ce prince fit beaucoup pour adoucir les mœurs de ses sujets et pour réprimer leurs violences : il fut

1. Bède, l. II, c. 5.

inflexible à l'égard des infracteurs des lois, et « aux jours d'Edwin, dit Bède, une femme portant un enfant sur son sein eût traversé l'île entière sans recevoir une insulte. » Mais, dans ces temps encore barbares, la civilisation d'un peuple ou d'un Etat tenait presque tout entière à la vie d'un seul homme ou au sort d'une bataille, et la Northumbrie en offrit un triste exemple. A côté de ce royaume grandissait celui de Mercie, sous l'autorité du redoutable roi Penda, qui faisait remonter, comme tous les autres princes anglo-saxons, sa généalogie jusqu'à Odin. Il fit alliance avec Cadwalla, roi breton du nord de la Cambrie ou Nord-Galles, contre les Northumbres, et remporta sur eux, près d'Hatfied, une grande victoire. Le roi Edwin périt dans le combat, et la Northumbrie devint pour un temps la proie des vainqueurs. Les Bretons vengèrent l'oppression de leur pays sur cette contrée malheureuse, que Penda abandonna à leurs fureurs, tandis que lui-même envahissait le pays des Est-Angles, où il renversa et tua trois rois, Eric, son frère Sigebert et le saint roi Anna.

Victoires du roi de Mercie Penda.

Les Northumbres, affaiblis sous le joug des Bretons, élurent pour roi le pieux Oswald, qui fut, dit le vénérable Bède, un homme selon le cœur de Dieu. Oswald affranchit son peuple, il réunit sous son sceptre, par une suite d'heureux succès, les nations et les provinces de la Bretagne divisées en quatre langues, celles des Bretons, des Pictes, des Scots et des Angles; il fut reconnu pour sixième bretwalda, et, parvenu à ce comble de gloire et de fortune, il ne cessa de témoigner le plus grand zèle pour la conversion au christianisme de ses sujets païens.

Oswald, 6e bretwalda.

L'influence de ses vertus s'étendit au delà des limites

de son royaume : il contribua fortement à la conversion des peuples du Wessex, et il tint leur roi Cynégils sur les fonts baptismaux. L'heure approchait où il allait rendre son âme à son Créateur, dans la trente-huitième année de son âge et la huitième de son règne. Le roi de Mercie, Penda, lui fit la guerre, marcha contre lui et lui livra bataille dans les champs de Maser. Oswald, enveloppé de toutes parts, abandonné de ses gardes et portant une forêt de dards enfoncés dans sa poitrine [1], eut encore la force d'adresser à Dieu des vœux fervents pour ses braves compagnons tués autour de lui, il pria pour eux et mourut.

Oswio, 7e bretwalda.

Oswio, septième bretwalda, frère et successeur d'Oswald, sur le trône de la Northumbrie, fut aussi son vengeur. Le fameux Penda, après avoir envahi le Wessex et détrôné le roi de cette contrée, avait tourné ses armes contre les Est-Angles ; il les vainquit dans une bataille où leur prince perdit la vie, puis il marcha de nouveau contre les Northumbres avec les bandes de trente chefs belliqueux, ses vassaux ou ses alliés, et jura de changer la Northumbrie en désert. Oswio n'avait qu'une faible armée à lui opposer ; il demanda la paix au roi mercien, en lui offrant des concessions magnifiques. Penda refusa. « Eh bien donc, dit Oswio, si le païen rejette nos dons, offrons-les au Dieu tout-puissant qui les acceptera. » Il fit vœu, s'il obtenait la victoire, de consacrer sa fille au Seigneur, avec un fonds suffisant pour l'entretien d'un monastère ; puis, se confiant tout entier dans le Dieu des chrétiens, il se porta, avec son fils Alfred et sa faible troupe, au-devant de la multitude des ennemis. La bataille

1. W. Malmesbury, l. I, c. 3.

s'engagea près de Leeds, à Windwid-Field, et Oswio fut vainqueur. Là succomba le terrible Penda, meurtrier de cinq rois. Les Merciens, échappés au glaive des Northumbres, périrent en foule dans les eaux d'un torrent débordé; et longtemps après, lorsqu'au foyer de famille il était question de cette grande journée, on disait: « La mort d'Anna, l'assassinat d'Edwin et d'Oswald, le trépas de Sigebert et d'Eric, furent lavés dans le ruisseau de Windwid. »

Bataille de Windwid-Field. Mort du roi Penda.

Oswio victorieux subjugua rapidement l'Est-Anglie et rendit aux Merciens ravages pour ravages. Les princes bretons et saxons reconnurent sa suprématie, les Pictes et les Scots se soumirent et furent ses tributaires, l'île enfin presque tout entière lui fut quelque temps assujettie.

Oswio vieillissait, et, déposant le glaive, il donna toutes ses pensées à la religion. Il fonda de nombreux monastères, les dota richement, et essaya d'établir, dans les divers États de la Bretagne, l'uniformité des pratiques du culte et de la discipline religieuse. — La fin de son règne fut désolée par une effroyable peste, nommée la *peste jaune*, qui ravagea la Bretagne et l'Irlande, et enleva la majeure partie de leurs habitants.

Oswio mourut en 670, et avec lui disparut, pour cent cinquante ans, dans la Bretagne le titre de bretwalda.

Dans le siècle et demi qui s'écoula entre son règne et celui d'Egbert, les faibles royaumes de Kent, d'Essex, de Sussex et d'Est-Anglie disparurent et demeurèrent vassaux ou tributaires des puissants royaumes voisins de Northumbrie, de Mercie et de Wessex [1].

1. Voyez dans l'*Histoire des Quatre conquêtes de l'Angleterre* l'histoire de ces divers royaumes jusqu'à Egbert.

Tous les États de l'octarchie furent réunis et soumis à l'Etat de Wessex dans les premières années du IXe siècle, et c'est surtout à ce dernier royaume que se rattachent les origines de l'histoire d'Angleterre.

Dix-huit souverains, dont une femme, occupèrent successivement jusqu'à Egbert le trône de Wessex[1]. Un seul de ces princes a laissé un souvenir dans l'histoire : ce fut Ina, roi guerrier, législateur et chrétien. Il soumit le royaume de Kent, maintint sous sa dépendance ceux de Sussex et d'Essex et lutta avec des succès divers contre les Merciens et les Bretons de Cornouailles. Dans la cinquième année de son règne, il publia un code de soixante-seize lois qui réglèrent l'administration de la justice, établirent des compensations légales pour les crimes et posèrent des bornes à l'hérédité des querelles entre les familles.

Ina, roi de Wessex.

Ina, dès ses jeunes années, avait montré une ferveur religieuse qu'il manifesta d'abord par de pieuses largesses. Il fit de nombreuses donations aux églises et aux monastères, et fonda la célèbre et magnifique abbaye de Glastonbury. La fin de son règne fut troublée par des révoltes ; fatigué du trône, il chercha la paix dans la retraite. D'après l'avis de la reine Ethelberge, sa femme, il déposa volontairement le sceptre qu'il avait tenu trente-sept ans. Il entreprit avec elle un voyage à Rome, où il

1. Ces souverains furent : Cerdic, Cenric, Céawlin, Céolric et Céolwulf, qui régnèrent ensemble ; Cynégils et Cuichelm, Coinwalsh, la reine Sexburge, veuve de Coinwalsh, exemple peut-être unique chez les Saxons d'une femme appelée au trône ; elle eut pour successeurs Aescuin, Centwin, Ceadwalla, Ina, Ethelred Ier, Cuthred, Sigebyreth, Cynewulf et Bithric, prédécesseurs d'Egbert. — Céolric et Céolwulf, Cynégils et Cuichelm ayant régné simultanément, les historiens n'ont compté que seize règnes.

fonda une école saxonne pour ceux de ses compatriotes qui séjourneraient dans cette capitale du monde chrétien; il y joignit une église et un lieu de sépulture; et pour l'entretien de ces pieuses fondations, il établit, dit-on, le denier de Saint-Pierre ou la taxe d'un penny sur chaque famille. Ina vécut à Rome du travail de ses mains, donnant l'exemple d'une humilité profonde et il y mourut pauvre et inconnu, sous l'habit de pèlerin.

Après lui, et jusqu'à la fin du VIIIe siècle, l'Etat de Wessex fut en proie à la guerre étrangère et aux discordes civiles, et enfin, vers l'année 800, le sceptre fut transmis au célèbre Egbert qui, exilé dans sa jeunesse, avait trouvé sur le continent un refuge auprès de Charlemagne. Formé à l'école de ce grand homme, Egbert apprit de lui la guerre et la politique, et mit avec succès en pratique ses leçons sur le trône. Non-seulement il rendit à la couronne de Wessex l'éclat qu'elle avait eu sous Ina, il porta ses armes victorieuses beaucoup plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. Il conquit la Mercie sur le roi Beornulf à la journée de Wilton, il soumit ensuite à son sceptre le Kent et l'Essex, et lorsqu'il eut étendu sa puissance sur toute la Bretagne anglo-saxonne au sud de l'Humber, il marcha au nord contre les Northumbres et les rendit tributaires. Puis tournant ses armes victorieuses contre les Bretons de la Cambrie, il pénétra jusqu'au centre du pays, s'appropria une partie de leur territoire et conquit l'île d'Anglesey. C'est ainsi que la Bretagne presque tout entière reconnut ses lois et qu'il obtint la dignité suprême et enviée de *bretwalda*. Il fut le huitième et dernier prince anglo-saxon revêtu de ce titre.

Egbert, roi de Wessex, 8e et dernier bretwalda.

Après des succès si nombreux et si éclatants, Egbert

régna encore neuf années, durant lesquelles il aurait joui paisiblement de sa gloire, si un nouvel ennemi n'eût apparu sur les côtes de la Bretagne. C'étaient les hommes du nord de l'Europe, Danois ou Normands, qui déjà commençaient à se rendre redoutables sur les rivages du continent et des îles voisines. Ils abordèrent avec trente-cinq voiles en 833 à l'embouchure du Dart, et Egbert, abandonné de la fortune, vit fuir devant eux son armée. Instruit par cet échec [1], il fit appel à ses peuples et disposa tout pour la défense. Les Danois revinrent deux ans plus tard, firent alliance avec les Bretons de la Cornouailles et leurs armées réunies marchèrent contre les Saxons. Egbert les rencontra à Hengstone-Hill, gagna sur eux une sanglante bataille, les mit en fuite et les força de chercher un refuge sur leurs vaisseaux. Cette victoire fut son dernier triomphe. Il mourut peu après, en 836. Son règne glorieux avait duré trente-sept ans [2], et nous avons vu que sous son sceptre le royaume de Wessex, comme un fleuve majestueux, absorba tous les autres; cependant après lui, et même de son vivant, la Mercie et la Northumbrie continuèrent à exister en corps de nation d'une vie propre et séparée quoique dépendante.

Apparition des Danois ou Normands, sur les côtes de la Bretagne. (833)

Avec les invasions des hommes du Nord commença, pour la Bretagne anglo-saxonne, une ère nouvelle marquée par une longue série d'affreuses calamités; avant d'en retracer l'histoire, il convient d'arrêter nos regards sur l'état religieux, intellectuel et moral de la société anglo-saxonne au VII[e] et au VIII[e] siècle.

1. *Chron. sax.*, an. 833. — Malmesbury, *ubi suprà*.
2. Ethelw. *Chron.*; Huntington, p. 198; Ingulf, p. 10.

Ces deux siècles peuvent être considérés, à beaucoup d'égards, comme une des époques les plus remarquables de la domination anglo-saxonne dans la Grande-Bretagne. « Jamais, depuis l'arrivée des Saxons, dit le vénérable Bède, vers la fin du VIIe siècle, il n'y eut dans la Bretagne des temps plus heureux; ils avaient à leur tête des rois très-braves et chrétiens, ils étaient la terreur des barbares, et tous les cœurs aspiraient aux joies du royaume céleste récemment annoncées [1]. »

État religieux, intellectuel et moral de la société anglo-saxonne au VIIe et au VIIIe siècle.

La royauté, quoique plus limitée dans sa puissance que sur le continent, exerça néanmoins une influence grande et salutaire sur les destinées des Anglo-Saxons. Elle ne fut pas seulement guerrière, elle fut essentiellement civilisatrice. Beaucoup de princes s'employèrent avec ardeur à instruire et à convertir leurs sujets, et ils ne firent pas de plus grands efforts pour triompher des ennemis extérieurs, en reculant leurs frontières, que pour combattre et vaincre les ennemis du dedans, les maux engendrés par l'ignorance et les passions brutales. C'est en grande partie à leur zèle intelligent et pieux que la Grande-Bretagne doit l'insigne avantage de s'être élevée, au VIIIe siècle, fort au-dessus des autres pays de l'Europe occidentale par la science et par la religion.

Progrès de la civilisation.

Parmi les circonstances qui contribuèrent à ce résultat, aucune n'est plus digne d'attention que la supériorité morale des missionnaires et des évêques qui convertirent le peuple de cette contrée et chez qui l'intelligence fut presque toujours au niveau de la foi. Quelques-uns furent des hommes aussi éminents dans la science que

1. Bede, l. IV, c. 2.

dans la piété, et les pontifes romains s'honorèrent en les choisissant. Le prêtre illustre qui donna aux idées l'impulsion la plus forte et la plus salutaire, dans la Bretagne anglo-saxonne, fut l'archevêque Théodore, dont nous avons dit les travaux apostoliques. Il fut secondé dans ses efforts pour la civilisation et pour l'instruction du peuple confié à ses soins par l'abbé Adrien, qui l'avait accompagné chez les Anglo-Saxons. Bède nous les représente comme également versés l'un et l'autre dans les lettres sacrées et profanes. « Il s'échappait de leurs lèvres, dit-il, comme des fleuves de science dont ils arrosaient l'esprit de leurs auditeurs [1]; » et Malmesbury leur rend le même témoignage [2]. Théodore et Adrien apportèrent avec eux en Angleterre un grand nombre de livres grecs et latins, ils stimulèrent le zèle des rois pour en acquérir d'autres, et fondèrent dans les monastères de nombreuses écoles.

Règle de saint Benoît. Révolution dans l'institut monastique.

Cette heureuse impulsion donnée à la piété des peuples comme à leur intelligence fut puissamment favorisée par l'institut monastique, dans lequel on a vu avec raison un merveilleux instrument des conquêtes du christianisme, et qui reçut, au VIe siècle, une organisation nouvelle et une grande force expansive par l'adoption de la discipline de saint Benoît, auteur d'une révolution véritable dans l'institut monastique. La règle qu'il donna aux établissements religieux était en harmonie avec le génie et le besoin des peuples de l'Occident. Les monastères, d'après elle, devaient être construits de telle sorte que tous les métiers pussent être exercés dans l'intérieur. Le moine

1. Scientiæ salutaris quotidiè flumina in rigandis eorum cordibus emanabant. (*Eccles. Hist.*, l. IV, c. 2.) — 2. *Chron.*, l. I, c. 1.

bénédictin était tour à tour un religieux, un laboureur, un artisan, un lettré; il passait de l'église à l'atelier, et de la culture des champs à l'étude des saintes lettres et des sciences [1]. La règle bénédictine fut rapidement adoptée dans une multitude de maisons monastiques, qui devinrent ainsi de grands centres agricoles, industriels et littéraires, et ces résultats ne furent nulle part plus remarquables que dans la Bretagne anglo-saxonne, au VIIᵉ et au VIIIᵉ siècle. Les monastères de Malmesbury, de Lindisfarne, de Melrose, de Witby, et une multitude d'autres devinrent autant d'écoles où les Anglo-Saxons se livrèrent au travail avec une ardeur incomparable, « et les études y fleurirent, a dit de nos jours un éminent historien, au point que l'île de Bretagne devint, au VIIIᵉ siècle, un centre littéraire aussi important que l'Italie même [2]. » Les fréquents rapports des Anglo-Saxons avec Rome furent utiles à leurs progrès naissants dans les arts de la musique, de la peinture et de l'architecture, et de cette époque date parmi eux l'emploi du verre et de la pierre dans la construction des édifices. L'usage en fut introduit par le fondateur du monastère de Weremouth, l'abbé Bénédict Biscop, qui ramena de Rome avec lui des ouvriers habiles à travailler le verre et des architectes : il en rapporta aussi de nombreux manuscrits et mit un zèle ardent et pieux à implanter dans la Bretagne les arts de l'Italie; c'est de Rome que les Anglo-Saxons tirèrent ainsi la plupart de leurs connaissances. La ville éternelle leur apparaissait comme le foyer sacré de la religion, de l'art, de la littérature et de la science; ils s'inspiraient d'elle, ils

Monastères, écoles.

Progrès dans les lettres et dans les arts.

1. *Regul. s. Bened.* passim.

2. Mignet, *Notices et mémoires histor.*, t. II, p. 28.

tournaient toutes leurs pensées vers l'antique métropole du monde chrétien, ils aspiraient avec ardeur à la contempler de leurs yeux, à y vivre et à laisser leurs dépouilles dans un sol consacré par le sang des martyrs et par les bénédictions du père commun des fidèles.

Tout concourut donc à développer chez les Anglo-Saxons des germes féconds dans la foi, dans les lettres et dans la science, et parmi les hommes qui ont contribué à illustrer cette époque par des écrits qui nous sont parvenus, trois surtout exercèrent une grande influence sur leurs contemporains, ce furent Adhelm, évêque de Sherburn, Bède le vénérable, moine de Yarmouth, et Alcuin, l'ami de Charlemagne [1].

Les écoles de la Grande-Bretagne, au VII[e] et au VIII[e] siècle, ne formèrent pas seulement des théologiens, des savants et des poëtes, des grands prélats pour les Églises, des conseillers pour les rois, des directeurs et des maîtres pour les établissements scientifiques et littéraires de l'île et du continent; on en vit sortir aussi des hommes qui, remplis d'une foi ardente et dévorés du zele du Seigneur, allèrent affronter au loin la mort parmi les nations les plus barbares, et faire des conquêtes à Jésus-Christ sur des plages incultes et dans les sombres forêts du continent.

Missionnaires anglo-saxons.

Aucun parmi eux ne déploya une ardeur plus pieuse et un zèle plus infatigable que l'illustre Winfrid, mieux connu sous le nom de saint Boniface, qui étendit ses travaux apostoliques dans la Thuringe, la Hesse, la Bavière et la Frise, sacra le duc Pepin roi des Français, mourut archevêque de Mayence, après avoir fondé sur la

Travaux de saint Boniface.

1. Voyez sur la vie de cet homme célèbre mon *Histoire des Quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, c. 3

Fulde le célèbre monastère de ce nom, et mérita d'être appelé l'Apôtre de la Germanie[1].

Piété des Anglo-Saxons.

Un caractère d'élévation morale était empreint, à cette époque réputée si grossière et si barbare, dans toutes les œuvres de l'homme ; la religion inspirait ses créations, la foi fécondait ses efforts et renouait en quelque sorte le lien des choses invisibles et du monde extérieur ; l'esprit de Dieu enfin semblait encore une fois se mouvoir sur la terre, et les hommes les plus dignes d'être crus affirment que l'on vit alors se produire un grand nombre de faits inexplicables et se renouveler quelques-uns des prodiges qui ont marqué les premiers temps du christianisme. Ces faits occupent trop de place dans les récits contemporains les plus estimés pour qu'il soit permis de les passer entièrement sous silence. Le dédain avec lequel ils sont accueillis dans les âges sceptiques, a rendu beaucoup d'historiens timides ; la crainte du ridicule l'a emporté sur leur véracité : ils ont déguisé ces faits ou les ont dépouillés de leur caractère véritable. Un petit nombre d'écrivains cependant, supérieurs à toute imputation de crédulité, sont restés comme en suspens en face des témoignages irrécusables et nombreux dont s'appuient quelques-uns de ces phénomènes extraordinaires, et ils ont renoncé à les contester, sans toutefois réussir à leur donner une explication raisonnable[2].

1. Voyez des détails curieux sur saint Boniface dans mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, l. II, c. 3.

2. Il faut lire ce que dit M. Aug. Thierry sur la délivrance inexplicable et réputée miraculeuse de Modestus, emprisonné avec les fers aux pieds et aux mains, entre deux soldats. (*Récits des temps mérovingiens.* — 5e *récit*, *histoire de Leudaste.*) Voyez aussi sur les voix entendues par Jeanne d'Arc, son procès, par M. Quicherat.

Quelque supériorité que revendique le siècle de lumières où nous vivons, sur les âges antérieurs, quelque orgueil que lui inspire une civilisation parvenue depuis longtemps à sa maturité, qu'il nous soit permis de rendre hommage aux siècles qui ont vu cette civilisation naître et grandir, à des temps où le savoir ne se transmettait aux peuples que par des bouches saintes et vénérées ; où, selon les antiques promesses, les hommes croyaient Dieu et ses anges présents au milieu d'eux ; où ils attribuaient à la prière la vertu de guérir les maladies du corps comme celles de l'âme, de briser les fers des captifs, d'arrêter l'incendie et d'apaiser tes tempêtes : âge de foi, d'espérance et d'enthousiasme, où l'on voyait en songe les âmes des saints monter aux célestes demeures, où la poésie descendait d'en haut comme un feu sacré sur les ignorants et les simples [1], où les fidèles, comme la vierge de Domrémi, croyaient souvent entendre des voix inconnues, et prêtaient l'oreille intérieure à des êtres invisibles, mystérieux messagers de la Providence [2] ; où une multitude de croyants, de tout sexe et de tout âge, mettaient leur intérêt suprême dans la poursuite des seuls biens à la recherche desquels l'émulation soit à l'é-

1. Voyez, dans l'*Hist. ecclés.* de Bede, l. IV, c. 21, la singulière légende de Caedmon, qui était connu pour un homme sans éducation et sans lettres, incapable de mêler sa voix dans les festins à celles des autres convives, qu'on engageait quelquefois tour à tour : « Ce même Caedmon, dit la légende, après une nuit où il rêva que le don des vers lui était donné pour chanter la grandeur des œuvres de Dieu, se trouva poëte au réveil et étonna ses contemporains par l'éclat et la magnificence de ses poésies. Sharon Turner en cite des fragments remarquables dans son *Hist. des Angl.-Sax.*, l. IX, c. 3.

2. L'un des plus curieux exemples de ce genre, rapporté par Bede, est la révélation qui fut faite à l'évêque Chad, aux approches de la mort. (Liv. IV, c. 3.)

preuve de tout danger et la concurrence sans limites, désirable; où, témoins de tant de vertus, frappés du récit d'une foule de prodiges, pénétrés de vérités sublimes, et comme illuminés de clartés soudaines, les puissants et les riches, les femmes et les filles des rois quittaient le monde et ses illusions pour la paix du cloître et les saintes joies de la prière; où l'on vit tant de princes renoncer à posséder leurs royaumes pour prendre, dans de pieuses retraites, possession d'eux-mêmes, échanger la couronne pour la tonsure, déposer le manteau royal pour revêtir l'habit du pèlerin et la robe des néophytes, rejeter enfin le sceptre et l'épée victorieuse pour embrasser la croix du Sauveur.

Ces temps féconds en grandes vertus furent, il est vrai, marqués aussi par de grands crimes, et les pages de leur histoire sont trop souvent sanglantes. Quelques actes, même religieux en apparence, ne furent ni parfaitement purs, ni peut-être inspirés par une pieuse ferveur : les fatigues d'un règne agité, la crainte des révoltes ou des trahisons, suffirent pour déterminer plus d'un roi à résigner le sceptre; la discipline se relâcha souvent dans les monastères, et les pèlerinages donnèrent lieu à de graves abus censurés avec force par les souverains pontifes. Mais s'il faut juger des pays et des siècles par leur caractère dominant et surtout par les hommes distingués qu'ils ont produits, nous accorderons notre estime à la Bretagne anglo-saxonne du VII[e] et du VIII[e] siècle, d'où jaillit la lumière, non-seulement pour transformer, sur son propre sol, en chrétiens fervents, laborieux et paisibles, une portion considérable d'un peuple encore sauvage et féroce, mais pour éclairer et pour civiliser au loin

de vastes contrées sur le continent[1]; et nous reconnaîtrons qu'une époque où vécurent un Grégoire, un Augustin, un Théodore, un Bède, un Boniface, un Alcuin et tant d'autres, ne saurait être condamnée sans injustice comme un âge de ténèbres et de barbarie.

III

Les Anglo-Saxons depuis Egbert, le dernier bretwalda, jusqu'à la mort du roi Edgar.

836 — 975.

Les hommes du nord appelés *Danois* dans la Grande-Bretagne, et *Normands* dans la Gaule, étaient demeurés païens et se glorifiaient encore au IXe siècle du titre d'enfants d'Odin. Leur férocité naturelle était entretenue et sans cesse excitée par une vie continuelle de brigandages.

Mœurs des Danois.

Une loi du pays, qui s'est conservée partout où ces peuples ont fondé des établissements, tendait à perpétuer sur les côtes du Danemark et de la Norwége l'existence de cette race de pirates : elle fut l'une des principales causes des maux effroyables qu'ils infligèrent, du IXe au XIe siècle, aux nations européennes, et c'est à elle aussi que remonte la première origine des empires que ces peuples ont fondés. Cette loi, qui est encore en vigueur en Angleterre, donnait à l'aîné seul, en Danemark et en Norwége, le patrimoine de la famille; elle régissait les

[1]. Voyez dans mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, livre II, ch. 3, les travaux apostoliques des missionnaires anglo-saxons dans la Germanie et dans la Frise.

familles des rois comme celles des sujets : le fils aîné du chef ou du roi héritait seul du sceptre de son père et de son bien ; ses frères reconnus eux-mêmes rois, par les usages des peuples du nord, avaient pour royaume l'Océan sur lequel ils cherchaient leur fortune : de là le nom de *rois de la mer* qui leur était donné et qui ralliait sous leur pavillon une multitude d'hommes qui n'avaient, comme eux, de patrimoine que leur épée.

Chez ces barbares, les guerriers les plus redoutables et les plus estimés étaient nommés *Bersekirs*. Ceux-ci, à l'approche du combat, étaient comme saisis d'une ivresse frénétique : ils se dépouillaient nus, poussaient d'affreux hurlements, semblables à ceux des loups et des ours, mordaient avec rage leurs boucliers, et se précipitaient comme des bêtes furieuses au milieu des ennemis.

Tels étaient les hommes qui, dans le IXᵉ siècle, voyaient dans la Bretagne et la Gaule des proies dévolues à leur fureur. Il y avait communauté d'origine, et, à plusieurs égards, de coutumes entre eux et les Anglo-Saxons, et ils parlaient la même langue; mais après une séparation qui datait déjà de plusieurs siècles, les habitudes, nées d'une existence sédentaire, et la religion chrétienne avaient fait des Anglo-Saxons un autre peuple, et les Danois païens ne voyaient plus en eux que des ennemis, des déserteurs de leur culte, des renégats : les accabler de tous les maux imaginables, c'était à leurs yeux honorer les divinités de leurs pères, abandonnées par les Saxons, les réjouir et les venger.

Repoussés plusieurs fois des rivages anglo-saxons, au commencement du IXᵉ siècle, et vaincus avec les Bretons, leurs alliés, par le bretwalda Egbert, les Danois

Digitized by Google

puisèrent dans leur défaite une nouvelle fureur, et revinrent plus nombreux et plus terribles, sous Ethelwulf, fils d'Egbert et son successeur.

Ce prince lutta contre eux avec des succès divers; il les vainquit enfin à la journée d'Ocklin, et délivré des soins d'une guerre terrible, ce prince donna ses pensées à Dieu et à l'Église. Il visita Rome et à son retour il traversa la Gaule où régnait Charles le Chauve. Le roi saxon obtint de lui sa fille Judith et le mariage fut béni par le célèbre Hincmar, archevêque de Reims.

Ethelwulf trouva son royaume en proie à la rebellion,
(858) il mourut peu après son retour (858), et ses quatre fils, Ethebald, Ethelbert, Ethelred et Alfred, occupèrent successivement le trône de Wessex. Le règne du premier fut paisible et nul pour l'histoire : les invasions des Danois furent les seuls événements importants des règnes de ses frères Ethelbert et Ethelred. Ils eurent à lutter contre le plus terrible des rois de la mer, contre Ragnar Lodbrog, qui, après avoir ravagé la Gaule, tourna sa fureur contre l'île de Bretagne. Il fut pris vivant, mourut d'une mort affreuse, de la morsure des vipères, et fut cruellement vengé par ses fils Inguar et Ubbo. Ceux-ci, en l'année 866, détruisirent le royaume de Northumbrie, envahirent la partie orientale de la Mercie, et pénétrant dans l'Est-Anglie, ils marquèrent leur passage par d'effroyables dévastations : ils assiégèrent, prirent et incendièrent les plus fameux monuments de la piété du siècle, les églises et les monastères d'Ely et de Croyland, brisant les vases consacrés, égorgeant les moines, déshonorant les religieuses, violant jusqu'aux tombeaux pour y chercher des trésors. Edmond, roi de l'Est-Anglie, fut pris et conduit

Invasions et ravages des Danois.

enchaîné dans la tente d'Inguar. Le barbare fit au prince vaincu des propositions contraires à sa religion et à son honneur, elles furent repoussées : le captif, attaché nu à un arbre, fut éprouvé par les tortures ; son corps déchiré par les fouets, servit ensuite de but aux archers danois. Sa constance lassa ses bourreaux, il eut la tête tranchée et fut honoré de la postérité comme un martyr. Martyre du roi Edmond.

Un chef danois nommé Gothrun, s'établit comme roi dans l'Est-Anglie. Les royaumes d'Essex, de Sussex et de Kent furent détruits de la même manière, et les barbares vainqueurs envahirent ensuite le territoire du Wessex. Ethelred, troisième fils d'Ethelwulf, gouvernait encore cette contrée. Accompagné de son frère Alfred, il marcha contre les Danois et gagna une sanglante bataille à Eccerdune ; mais quinze jours plus tard, les Danois furent vainqueurs à Basing et à Merton : dans la dernière bataille, Ethelred fut blessé à mort ; bientôt après il expira, et Alfred fut élu roi.

Aucun prince de l'Europe occidentale, dans le moyen âge, Charlemagne et saint Louis exceptés, ne mérita autant qu'Alfred la reconnaissance de son peuple et les hommages de la postérité : il fut un de ces hommes que la Providence semble tenir en réserve pour fonder des États ou pour les relever sur le bord des abîmes. La nature l'avait comblé de tous ses dons, et ce fut par un travail persévérant sur lui-même, soit pour développer ses facultés, soit pour réprimer ses passions, qu'il se rendit capable de surmonter d'immenses obstacles, de subjuguer ses ennemis et de rétablir son royaume. Alfred le Grand, roi du Wessex. (871)

Par sa beauté, par son intelligence vive et précoce, Alfred, dès l'âge le plus tendre, était devenu l'objet des pré-

Enfance d'Alfred.

férences de son père. Dans son enfance, il avait deux fois vu Rome qui, de la capitale de l'univers était devenue la métropole du monde chrétien : ses yeux avaient été frappés des pompeux spectacles du culte, mêlés aux prodiges des arts. Charles le Chauve ensuite l'avait accueilli dans sa cour, à une époque où elle était encore toute remplie de la mémoire de son grand aïeul Charlemagne : c'est ainsi que, familiarisé presque au sortir du berceau avec les grandes choses, il avait eu devant les yeux un but idéal et d'imposants objets de comparaison au niveau desquels il put aspirer à élever son peuple et lui-même.

Les Anglo-Saxons étaient alors inférieurs, non en moralité, mais en civilisation, aux peuples les plus policés de la Gaule et de l'Italie. La lutte acharnée des chefs rivaux de tant d'États, et une guerre d'extermination contre de nouveaux et farouches envahisseurs, avaient beaucoup nui, depuis un demi-siècle, à leur développement intellectuel. Ils étaient, pour cette dernière cause surtout, très-déchus vers le milieu du IXe siècle, du rang qu'ils occupaient en Europe dans les siècles précédents, lorsque Bède le Vénérable florissait et que le saxon Alcuin était un des ornements de la cour de Charlemagne.

La chasse et la guerre étaient devenues l'unique occupation des Anglo-Saxons. Leurs princes négligeaient, comme frivole et indigne d'eux, toute pratique étrangère à l'art des combats : les premiers rudiments des lettres et des sciences n'étaient plus enseignés que dans les cloîtres, et, à la mort d'Ethelwulf, aucun de ses fils ne savait lire. Le biographe Asser nous a conservé dans sa *Vie d'Alfred* une circonstance digne d'intérêt, à laquelle ce prince fut redevable de ses premières connaissances dans les lettres.

Il avait douze ans lorsque tous les fils d'Ethelwulf, se trouvant un jour rassemblés autour de la reine Judith, leur belle-mère, petite-fille de Charlemagne, celle-ci leur lut quelques vers d'un poëme anglo-saxon, dont elle tenait le riche manuscrit sur ses genoux. Le jeune Alfred, entre tous, parut frappé de la beauté du poëme et de l'élégance des caractères dont la signification lui était inconnue. Judith alors promit ce manuscrit à celui des jeunes princes qui le premier saurait le lire, et qui en graverait le contenu dans sa mémoire. L'extrême rareté des manuscrits les rendait très-précieux à cette époque. Alfred aussitôt se mit avec ardeur à l'étude; il parvint promptement à lire celui qu'il admirait, il l'apprit par cœur, en récita les vers à Judith et gagna le prix. Depuis lors il travailla sans relâche à agrandir le trésor de ses connaissances, et ses efforts ne furent point arrêtés par un mal cruel et d'une nature inconnue, dont il souffrait depuis ses jeunes années.

Ardeur d'Alfred pour l'étude.

La maladie n'était pas le seul obstacle qu'il trouvât en lui-même : orphelin à neuf ans, maître de ses actions au sortir de l'enfance, privé d'un frein extérieur et salutaire, il joignait à des passions ardentes un caractère impétueux et hautain qui lui suscita de nombreux ennemis, et pour tirer de sa noble nature tout ce qu'elle était en état de produire, il avait besoin de la grande école des princes, celle du malheur. Elle ne pouvait manquer à Alfred, au milieu des calamités sans nombre auxquelles les nations anglo-saxonnes étaient en proie à la mort du roi Ethelred son frère. Les périls de la situation étaient extrêmes : les Danois possédaient déjà la Northumbrie, l'Est-Anglie et une partie de la Mercie, et ils envahissaient encore une fois le Wessex, où Alfred, vaincu d'abord, tenta ensuite de

négocier. Il demanda des serments et des otages : il obtint l'un et l'autre ; mais les Danois l'abusèrent, surprirent sa cavalerie, enlevèrent Exeter, et Alfred se retira devant eux. Ce prince, malheureux sur terre, remporta du moins un avantage maritime. Les Saxons, aussi redoutables sur mer dans le cours du ve siècle que les Scandinaves, avaient négligé leur flotte après leur conquête, et les vaisseaux danois avaient sur les leurs une grande supériorité. Alfred les étudia, construisit sur ce modèle un grand nombre de bâtiments et les fit monter par des pirates qu'il tenait à sa solde. Cette flotte rencontra et battit celle des Danois dans la Manche, lui enleva cent vingt voiles, et Alfred, vainqueur, obligea le roi Gothrun, vaincu, à renouveler ses traités et ses serments. Il ne sut pas néanmoins profiter longtemps de cet avantage. Il était loin encore de réunir l'ensemble des talents et des qualités qu'il déploya plus tard ; il ne montrait, vis-à-vis de ses ennemis, ni la prudence, ni la persévérance, ni l'infatigable activité nécessaires pour affranchir son pays ; et dans ses rapports avec les siens il ne manifestait point cette douceur modeste, cette vigilante et généreuse sollicitude qui attire les cœurs à soi et qui rend entre un prince et ses sujets les liens indissolubles.

Les Danois battus sur mer.

Défauts d'Alfred.

Il existait, à cette époque, dans un lieu désert du pays de Cornouailles, un homme d'une grande piété, célèbre dans l'Église sous le nom de Saint-Néot. Il était de la race royale de Cerdic et très-proche parent du roi Alfred. Ce saint homme, qui avait gouverné un État avant de se faire, à Glastonbury, moine puis ermite, voyait avec autant d'appréhension que de douleur la conduite imprudente et déréglée du jeune roi qui venait parfois le visiter

dans sa retraite : « O roi, lui dit-il un jour, pourquoi n'êtes-vous puissant que pour le mal? vous avez été exalté, mais vous serez broyé comme l'épi sous la meule... vous serez privé de cette même souveraineté dont le vain éclat vous rend arrogant et superbe. »

Progrès des Danois sous le roi Gothrun.

Alfred dédaigna ces pieux avis et ces menaces et ne tarda point à subir les conséquences fâcheuses et toutes naturelles de sa conduite. Les Danois violèrent de nouveau les traités : leur roi Gothrun fit ce que son peuple ne faisait jamais, il fit une campagne d'hiver, et tandis que les Saxons croyaient leurs ennemis dans une inaction profonde, ceux-ci accoururent et foudirent sur le Wessex. Le roi Alfred faillit être surpris et enlevé ; il fit un appel à tous ses sujets et reconnut alors à quel point il s'était rendu odieux ou indifférent à son peuple : en vain ses messagers, porteurs d'une flèche et d'une épée nue, firent entendre en tous lieux ce vieux cri de guerre des Saxons : « Que quiconque n'est pas un homme de rien, soit dans les bourgs, soit hors des bourgs, sorte de sa maison et vienne ! » Peu d'hommes accoururent à son appel ; l'ennemi avançait toujours et Alfred, délaissé par les siens, fut réduit à prendre la fuite, abandonnant tout ce qu'il possédait pour sauver sa vie. Il déroba sa tête à ses ennemis en se cachant dans les bois et les déserts, jusqu'à ce qu'il eût atteint la limite de son royaume et du territoire des Bretons de Cornouailles, au confluent des rivières de Thone et de Parret. Là se trouvait une presqu'île entourée de marais, refuge des bêtes fauves. Alfred s'y retira seul et ayant aperçu la cabane d'un pâtre, il y frappa et demanda l'hospitalité. Interrogé sur son nom, il dit qu'il était un des thanes du roi Alfred obligé de fuir

Retraite d'Alfred.

devant les envahisseurs du royaume. Il fut reçu, et vécut là quelque temps au milieu des privations et réduit à cuire le pain qu'il partageait avec le pâtre et sa famille [1].

Les Danois prirent possession de son royaume. Un grand nombre d'habitants s'enfuirent devant eux avec leurs femmes, leurs enfants et ce qu'ils purent emporter de leurs biens ; les uns gagnèrent le rivage de l'Océan et passèrent dans la Gaule, d'autres cherchèrent un refuge au milieu des Bretons du pays de Galles : ceux qui demeurèrent comprirent trop tard que la conquête par l'étranger était pour un peuple le plus grand des malheurs, et ils tournèrent de nouveau leur pensée vers le roi qu'ils avaient chassé et qui maintenant préférait la vie la plus dure à l'esclavage.

Alfred, cependant, sous le poids de l'exil et de la pauvreté rentrait en lui-même, songeait aux moyens de délivrer son peuple, et mettait son âme au niveau de son devoir royal et de sa glorieuse entreprise. Quelques amis découvrirent sa retraite et vinrent le rejoindre; il les remplit de son ardeur généreuse, et, avec leur aide, il entoura d'abord sa retraite de quelques retranchements en terre et en bois, et l'île ainsi transformée en forteresse fut mise à l'abri des surprises de l'ennemi. Manquant de

1. Un jour, que le porcher était sorti comme de coutume avec son troupeau, Alfred étant demeuré seul avec la femme du pâtre dans la cabane, celle-ci mit des pains devant le feu et dit au roi d'en surveiller la cuisson. Le roi, préoccupé de ses infortunes, oublia les pains et les laissa brûler. Son hôtesse s'en aperçut et l'accabla de reproches : « A quoi pensez-vous donc? lui dit-elle, êtes-vous trop fier pour retourner ce pain? quelle confiance peut-on mettre en vous? fussiez-vous noble, encore seriez-vous heureux de manger de ce pain brûlé par votre négligence! » Alfred, rappelé à lui-même par ces dures paroles, les écouta avec patience et douceur, et fut plus attentif à la cuisson des pains. (Asser, *Vie d'Alfred*. — Ms. Claud. A 5, p. 157.)

toute chose, et, de roi qu'il était, devenu chef de quelques partisans, il vécut quelque temps de ce qu'il enlevait par les armes aux païens ou même aux chrétiens saxons qui s'étaient lâchement soumis à la domination étrangère [1]. Il menait cette rude vie depuis six mois, et déjà le bruit de ses exploits commençait à se répandre, lorsqu'une flotte danoise jeta sur les côtes septentrionales du Devonshire de nouveaux ennemis : à leur tête marchait le sanguinaire Ubbo, fils de Ragnar.

Alfred appelle les Saxons aux armes.

Alfred alors comprit que le moment d'affranchir son pays était venu. Ses émissaires parcoururent son royaume, appelant aux armes les Saxons fidèles, pour la septième semaine après Pâques. Le projet du roi était d'attaquer le principal camp des Danois, situé à Ethandun, sur la frontière des comtés de Wilt et de Sommerset et près d'une forêt appelée *Selwood* ou le grand bois. Le rendez-vous fut donné à l'extrémité orientale de la forêt et près de la pierre d'*Egbert*, célèbre dans les traditions du pays.

Alfred voulut s'assurer par lui-même de la position des ennemis et de leurs forces. On dit qu'il entra dans leur camp sous l'habit d'un joueur de harpe et se promena de tente en tente, divertissant, par des chants saxons, l'armée danoise dont le langage différait peu du sien.

Les Saxons répondirent à son appel : beaucoup ignoraient ce qu'il était devenu et le croyaient fugitif dans les contrées étrangères; ils accoururent en foule des provinces voisines au lieu assigné : Alfred, leur roi, et bientôt leur libérateur, fut salué d'unanimes acclamations,

1. Asser, *ibid.*

et mit tout en œuvre pour entretenir cet heureux enthousiasme : l'image vénérée de saint Néot, disait-il, lui était apparue dans un songe et promettait la victoire.

Les Danois entendirent de leur camp les cris de tout ce peuple en mouvement; ils envoyèrent à la découverte, et le troisième jour, au lever du soleil, ils aperçurent l'armée ennemie déployée sur les hauteurs voisines et ralliée sous l'étendard saxon du *cheval blanc*.

Bataille d'Ethandun. Victoire d'Alfred.

Le chef danois Gothrun résolut de prévenir l'attaque, il rappela ses détachements et, à la tête de toutes ses forces, il marcha aux ennemis. La bataille fut sanglante, effroyable, comme toutes celles dont l'événement décide du sort d'un pays. Les Danois furent vaincus : Alfred, selon l'énergique expression de la chronique nationale, demeura maître du champ des funérailles [1]. Les Danois cherchèrent leur refuge dans leur camp : celui-ci fut aussitôt investi par Alfred, et entouré d'une ligne fortifiée qui rendait la fuite impossible. Gothrun, hors d'état de prolonger la lutte ou de se défendre, se rendit, et Alfred entre autres conditions imposa celle du baptême au roi et à ses principaux chefs. Gothrun prêta serment, selon l'usage de son peuple, sur un bracelet consacré à ses faux dieux; il livra des otages, et peu de temps après, il fut baptisé avec tous les chefs de son armée : il adopta le nom d'Athelstane, et Alfred fut son parrain.

Gothrun ensuite ramena les Danois d'abord dans la Mercie, puis dans son ancien royaume de l'Est-Anglie, d'où il s'engagea à ne point sortir, et tint parole. Deux traités, qui ont été transmis jusqu'à nous, furent conclus

1. Loco funeris dominatus est (*Chron. sax.*)

entre Gothrun et Alfred. Le premier stipulait un même prix pour la vie d'un Anglo-Saxon et pour celle d'un Danois, et marquait les limites respectives des deux États: celles-ci furent le cours de l'Ouse et une ligne qu'on supposa tracée de la source de la Lea jusqu'à Bedfort. Le second traité fut un engagement mutuel de propager la religion chrétienne, de punir l'apostasie et de respecter les lois des deux nations. Gothrun demeura ainsi en possession de la Northumbrie, où il employa tout son pouvoir à faire de son peuple de pirates un peuple de colons et d'agriculteurs; il y réussit en partie, et là comme partout la propriété du sol et les habitudes d'une vie sédentaire furent un premier pas vers la vie civilisée.

Alfred, après ses victoires, fut obéi et respecté, comme roi et comme libérateur, dans toute la partie méridionale de la Grande-Bretagne, auparavant divisée entre les quatre États d'Essex, de Kent, de Sussex et de Wessex: ces quatre royaumes n'en formèrent plus qu'un seul sous le nom d'Angleterre, dont un cinquième royaume saxon, celui de Mercie, peut être considéré comme une enclave. Cet ancien royaume avait aussi reconnu l'autorité suprême d'Alfred, qui en donna le gouvernement à l'eldorman Ethelred, son gendre. Les Bretons du pays de Galles, délivrés eux-mêmes par les talents d'Alfred et par la terreur de son nom, du fléau des invasions danoises, et fatigués de leurs divisions intestines, se mirent sous sa protection et lui rendirent hommage.

La journée d'Ethandun procura quinze années de paix aux Anglo-Saxons et Alfred les employa utilement à civiliser son peuple et à doubler ses moyens de défense. Nul ne mit mieux en pratique ce grand principe, que pour

maintenir la paix il faut être prêt pour la guerre, et, avant d'examiner ce qu'il a fait pour la civilisation de ses sujets, voyons comment il accrut leurs forces militaires et l'usage qu'il en fit.

Système militaire d'Alfred.

Les invasions danoises avaient renversé la plupart des lignes de forteresses qui auparavant s'élevaient entre chaque royaume. Après la réunion du plus grand nombre des États saxons dans les mêmes mains, la défense fut dirigée uniquement contre l'ennemi du dehors. Alfred fit lever les plans des côtes et des rivières navigables et construire des châteaux-forts dans les lieux où il était le plus facile de s'opposer au débarquement de l'ennemi ou d'arrêter ses progrès. Il donna en même temps tous ses soins à la création d'une marine, et après avoir construit des bâtiments sur le modèle des navires danois, il donna aux siens plus de hauteur et une longueur double. Alfred réunit dans les différents ports et aux embouchures des fleuves des escadres toujours prêtes à mettre à la voile et à repousser l'ennemi du rivage; enfin, il fit armer les habitants des villes et leur en confia la défense.

C'est ainsi qu'Alfred protégea longtemps son pays contre les invasions redoutables qui désolaient le continent, et, lorsqu'en l'année 893, le plus terrible des rois de la mer, le farouche Hastings, apparut sur les côtes de la Grande-Bretagne, les Anglo-Saxons étaient en état de le combattre, et Alfred le vit fuir devant ses armes victorieuses.

L'affranchissement de son peuple n'est qu'un des titres d'Alfred à la reconnaissance de son pays. Ce fut sans doute le but de ses efforts, mais son objet principal fut de le civiliser, de l'élever au premier rang des nations,

par la culture des intelligences et des âmes. Il mit en œuvre, pour ce dernier objet, quatre moyens également efficaces : de bonnes lois, qui consolident au dedans la paix et la sécurité obtenues aux frontières par les armes ; la justice, sans laquelle les bonnes lois ne sont rien ; l'instruction, qui élève le cœur, l'exemple qui le fortifie.

Code d'Alfred.

Il rédigea, de concert avec ses wittans, un code de lois qu'il composa d'un mélange des lois du peuple hébreu les plus applicables au sien, et des prescriptions des apôtres, auxquelles il ajouta, en les améliorant, un choix des anciennes ordonnances des rois ses prédécesseurs. Il forma son code de ces trois éléments et lui donna le nom imposant de *Livre du jugement* (Dom boc).

Sa justice.

Alfred sut choisir les hommes chargés d'appliquer les lois et de rendre la justice, et fut impitoyable pour les juges iniques et corrompus ; il n'apporta dans aucun acte de la souveraineté une attention plus sévère que dans l'administration de la justice. Autant il se montrait prompt à punir les juges prévaricateurs, autant il mettait de patience et de zèle à éclairer les juges sujets à faillir plutôt par insuffisance de lumières que par défaut d'équité. Ce roi, jadis si superbe et d'un accès si difficile aux malheureux, instruit maintenant à l'école des afflictions, prenait à tâche de réparer les torts de sa jeunesse ; il offrait à tous un recours à son propre tribunal, contre les abus des tribunaux inférieurs, et il écoutait avec une bonté paternelle et infatigable les plaintes du puissant et de l'opprimé [1].

Ce grand prince voyait avec douleur, dans ses États,

1. Asser, *Vit. Alf.*

la décadence des lettres, causée surtout par les invasions des Danois qui, en renversant les églises et les monastères, avaient détruit les seuls établissements où l'esprit reçût quelque culture.

Il mit une louable persévérance à attirer auprès de lui et dans ses États, par ses prières et par ses largesses, les hommes qui s'étaient fait un nom dans les contrées étrangères. C'est ainsi qu'il appela d'Irlande Jean Erigène; du pays de Galles, Asser de Saint-David qui fut plus tard son biographe; de la Mercie, le prêtre Raymond, qui devint archevêque de Cantorbéry; de la Gaule, enfin, saint Grimoald, prévôt de Saint-Omer. Alfred combla de biens tous ces hommes éminents par la science; il fit plus, il se les attacha par des liens indissolubles, par ceux de l'affection; il en fit ses compagnons et ses amis.

Ses travaux dans les lettres et les sciences.

Il apprit d'eux le latin, à l'âge de 40 ans; il s'appliqua ensuite à répandre parmi ses sujets la connaissance de plusieurs bons ouvrages écrits dans cette langue et fit dans ce but ce qu'aucun prince ne fit jamais : il traduisit quelques parties de la *Bible*, l'*Histoire ecclésiastique des Anglais*, par Bède, l'*Abrégé* d'Orose et le *Pastoral* de Grégoire le Grand, ouvrage rempli des préceptes de la plus édifiante morale. Il envoya une copie de ce dernier livre à chaque évêque du royaume pour l'usage de son clergé. Il commenta et paraphrasa, en les traduisant, les *Méditations de saint Augustin* et la *Consolation de la Philosophie*, par Boèce. Là ne s'arrêtèrent point ses admirables efforts pour l'instruction de son peuple et pour la science : il composa lui-même plusieurs essais de morale; il étudia la géographie, l'histoire, l'astronomie, la botanique et posséda presque toute la science du temps; il s'adonna

enfin à la poésie, et il crut rendre ses instructions plus populaires en leur donnant le secours de l'harmonie et du rhythme poétique.

Tant de travaux, tant de devoirs si bien remplis prouvent suffisamment, dans celui qui s'en acquittait, l'existence des qualités sans lesquelles il aurait eu en vain la volonté de les accomplir, et les historiens nous apprennent en effet qu'Alfred possédait à un haut degré l'exactitude, la vigilance, l'ordre et l'économie bien entendue de son temps et de ses revenus. L'usage des horloges et des chronomètres était encore ignoré dans la Grande-Bretagne; la nécessité rendit Alfred inventif, et au moyen de bougies de cire d'un poids égal et connu, il détermina d'une manière assez exacte la succession des heures [1].

Cette vigilance de tous les moments, ce soin attentif à s'élever lui-même afin d'être en état d'élever ceux qui lui étaient soumis, il l'exigeait des évêques, des comtes, de ses officiers, de tous ceux, enfin, qui étaient revêtus de quelque autorité. Il voulait qu'ils surpassassent le vulgaire en instruction autant qu'en dignité; il les contraignit donc de s'adonner à l'étude des lettres [2]; les enfants surtout étaient l'objet de ses soins les plus persévérants: il en réunissait un grand nombre dans sa cour; il les

1. Il reconnut qu'une certaine quantité de cire, d'un poids déterminé, pouvait faire six bougies d'une égale épaisseur et de douze pouces de long, et qu'en les brûlant l'une après l'autre, elles devaient durer vingt-quatre heures. Pour empêcher l'action du vent ou des courants d'air sur la flamme, il enferma les bougies dans une lanterne de corne, et la consommation de chaque pouce de bougie répondait ainsi à la soixante-douzième partie de la journée. (Asser, *Vie d'Alfred.*)

2. Litteratoriæ arti studerent. (Asser.)

faisait élever dans les principes les plus purs de la morale, et ne dédaignait pas de les instruire lui-même [1].

La beauté de son âme se reflétait sur ses traits, sa démarche était noble, son abord plein de grâce. Dans ses rapports avec les hommes il était d'un commerce affable, d'une humeur enjouée, et s'informait soigneusement de toute chose, montrant sans cesse une extrême ardeur à s'instruire et à tout connaître.

Emploi de ses revenus.

Pour assurer le meilleur emploi de ses revenus il avait ordonné d'en faire deux portions égales; il subdivisait la première en trois parts; avec l'une il rétribuait ou récompensait ses ministres, ses officiers et ses domestiques; avec la seconde, il faisait des présents aux étrangers attirés dans sa cour; avec la troisième enfin, il soldait des architectes et un nombreux corps d'ouvriers. C'est ainsi qu'il fit d'importantes constructions sur plusieurs points de ses domaines et qu'il parvint à relever quelques villes presque réduites en cendres, et à effacer, dans Londres même, les traces des affreux ravages des Danois. La seconde moitié de ses revenus était consacrée à l'entretien des écoles, à des fondations pieuses et à d'abondantes aumônes qu'il répandait jusque dans les pays étrangers.

Ce grand et vertueux prince recueillit les fruits de sa sagesse et de ses nobles efforts. Non-seulement ses sujets anglo-saxons demeurèrent fidèles et soumis, mais les peuples de races différentes, les Bretons, les Pictes, les Danois, tous ceux, enfin, qui étaient établis de son temps dans la Grande-Bretagne, maintinrent la paix avec lui dans les dernières années de son règne, et lui rendirent

1. Omnibus bonis moribus instituere et litteris imbuere solus die noctuque inter cætera non desinebat. (Asser, *ibid.*)

hommage. Sa renommée s'étendit au loin sur le continent, et beaucoup d'hommes nobles ou obscurs venaient du pays des Francs, de la Frise ou d'autres contrées, se soumettre à ses lois.

Ses exhortations à son fils.

L'histoire a conservé ses dernières exhortations à son fils Edouard qui lui succéda. « Approche, mon cher fils, lui dit-il, je crois que mon heure est venue; mes forces s'affaiblissent, nous allons nous quitter, moi, pour visiter un autre monde; toi, pour demeurer dans celui-ci en possession de tous mes biens. Je t'en conjure, mon fils, sois non-seulement le seigneur, mais le père de ton peuple, l'appui des orphelins et l'ami des veuves; soulage le pauvre, protége le faible et punis le méchant de tout ton pouvoir. Gouverne-toi par la loi, et Dieu t'aimera et sera ta récompense. Adresse-toi à lui dans tes nécessités, il t'aidera et fera réussir tes entreprises selon tes vœux. »

Mort d'Alfred. (899)

Peu de temps après, Alfred rendit à Dieu sa grande âme; il mourut âgé de 42 ans, le 26 octobre de la dernière année du IXe siècle.

Nous nous sommes à dessein longtemps arrêté sur ce prince, objet d'admiration pour ses contemporains et d'étonnement pour la postérité, le plus accompli, peut-être, entre tous ceux qui ont occupé un trône. Dès l'enfance, orphelin, et plus tard entouré d'obstacles qui auraient arrêté une âme vulgaire, il finit par les surmonter tous, et triompha de ses adversaires comme de lui-même. Dans un siècle d'ignorance et de superstition, il montra une raison éclairée, une foi pure, exempte de fanatisme et de servilité : à une époque où la force décidait presque seule des affaires humaines, il mit avec lui la loi sur le

trône : il fut du petit nombre de ceux en qui les nobles dons de l'imagination n'ont nui ni à la conduite des hommes, ni à la pratique des affaires; et nul ne réunit à un plus haut degré, en sa personne, cet ensemble de qualités qui constituent l'homme complet. On découvre dans l'âme d'Alfred trois mobiles principaux, sources des plus grandes choses : l'amour de la patrie, l'amour de la gloire, l'amour de la vérité. Un beau nom était à ses yeux un bien supérieur à tous ceux que procurent les honneurs et les richesses, et il obtint pour lui-même, outre celui de Grand, le nom le plus beau et le plus rare, à ce faîte où l'on se persuade trop aisément que la dissimulation est une des conditions de la force, il fut surnommé LE VÉRIDIQUE. On peut dire d'Alfred ce qu'un historien célèbre a dit, de nos jours, de Charlemagne : « Il fut illustre comme guerrier, comme administrateur et législateur, comme protecteur des sciences, des lettres et des arts[1]. » Mais il eut en trois choses l'avantage sur ce prince : il vainquit ses penchants vicieux et réussit à acquérir lui-même ce trésor de connaissances dont il voulait doter sa nation; redoutable à la guerre, il ne tira l'épée que pour la plus sainte des causes, pour l'affranchissement de son pays; agissant enfin dans des limites moins vastes, il ne réunit sous ses lois ou sous son influence que des peuples destinés par la nature et par la force des choses à ne faire plus tard qu'un seul et grand peuple, c'est pourquoi son œuvre lui survécut; et tandis que Charlemagne, en mourant, vit commencer la dissolution de son empire européen, Alfred laissa la monarchie anglo-

1. Guizot, *Hist. de la civilisation en France.*

saxonne en progrès, et l'impulsion qu'il lui donna se fit sentir longtemps encore après lui.

Alfred eut des successeurs dignes de lui; le mouvement progressif imprimé par ce grand homme à la monarchie anglo-saxonne ne s'arrêta point avec lui, et elle ne cessa de grandir en étendue et en force, durant les trois premiers quarts du xe siècle.

Édouard l'Ancien. (899)

Edouard, son fils, surnommé l'Ancien, repoussa les Danois, reçut l'hommage des Ecossais et des Bretons de la Cambrie et affermit la paix dans son royaume en protégeant ses frontières par une ligne de forteresses. Il fut secondé en toute chose par les efforts et par les conseils de sa sœur Ethelflède, femme d'un grand caractère et que les historiens ont nommé la dame de Mercie, parce qu'elle gouverna longtemps cette contrée avec sagesse.

Athelstane. (942)

Ce prince régna vingt-trois ans et eut pour successeur son fils Athelstane, qui fut du très-petit nombre de ceux que la fortune favorisa toujours. Il remporta dans les champs de Brunamburgh une victoire célèbre sur une multitude d'ennemis confédérés contre lui. On y vit réunis sous les bannières du roi de la mer Anlaf et du roi d'Ecosse Constantin, les Norwégiens, les Danois de la Grande-Bretagne et des îles, les Galles des Hébrides et ceux des monts Grampiens. La victoire se déclara pour les Saxons qui la chantèrent dans des poëmes nationaux, dont quelques fragments ont été transmis jusqu'à nos jours. Cinq rois de la mer, sept comtes et une foule immense de guerriers moururent par le glaive dans ce combat terrible.

Défaite des Danois à Brunamburgh.

Athelstane se glorifia dans ses chartes d'avoir subjugué

tous les peuples étrangers à la race saxonne qui habitaient l'île de Bretagne, et de cette grande victoire date réellement l'existence du royaume d'Angleterre : les chefs danois de la Northumbrie et de l'Est-Anglie qui, sous une dépendance nominale, avaient conservé en réalité une autorité à peu près souveraine, achevèrent de disparaître, et toutes les contrées conquises à l'origine par les Saxons et les Angles furent définitivement réunies à la couronne du Wessex.

Plusieurs princes puissants recherchèrent l'amitié d'Athelstane, et trois de ses sœurs, Edith, Edgive et Ethilde, firent d'illustres alliances. La première épousa le jeune Othon, fils de l'empereur Henri l'Oiseleur, et si célèbre depuis sous le nom d'Othon le Grand; la seconde, Edgive, unit son sort à l'infortuné Charles le Simple, roi de France; Ethilde, enfin, la troisième, fut demandée en mariage et obtenue par le rival de ce prince, par le puissant Hugues le Grand, comte de Paris, dont la race devait succéder sur le trône de France à celle de Charlemagne.

Louis d'Outre-Mer rappelé en France.

Plusieurs princes trouvèrent un refuge à la cour d'Athelstane. L'un d'eux fut son neveu, Louis de France, fils de sa sœur Edgive et de Charles le Simple. Une députation de seigneurs français, conduite par l'archevêque de Sens et envoyée par Hugues le Grand, vint, après treize ans, redemander à Athelstane le descendant de Charlemagne, et le rappeler au trône de ses aïeux. Le prince Louis, qui fut surnommé d'*Outre-Mer*, à cause de son long séjour dans le pays des Anglo-Saxons, retourna en France, soutenu par l'influence et ensuite par les armes de son oncle Athelstane, et il y déploya, au

milieu des révoltes et des guerres perpétuelles, un courage supérieur à sa fortune.

Alain de Bretagne, petit-fils d'Alain le Grand, trouva aussi auprès d'Athelstane asile et protection. Ce jeune homme, chassé de la Bretagne armoricaine par la sanglante invasion des Normands, sous la conduite de Rollon, se réfugia dans la Bretagne anglo-saxonne, patrie de ses aïeux, et dans la suite, avec l'assistance d'Athelstane et par sa valeur, il recouvra son héritage et régna lui-même avec honneur sur la Bretagne.

Le trait dominant du caractère d'Athelstane était une grandeur d'âme vraiment royale : non-seulement il accueillit et couronna des orphelins et d'illustres exilés, il releva encore plusieurs de ceux que ses armes avaient abattus, et les rétablit sur le trône. « Il est, disait-il, plus glorieux de faire un roi que de l'être soi-même. » Et l'on assure qu'il rendit à Howel le royaume de Galles, et à Constantin celui d'Écosse. Il n'écouta pas toujours, en cela, les conseils de la prudence : il confia le sceptre vassal de la Northumbrie au farouche Eric, qu'il avait précipité du trône de Norwége, et ne s'informa point si celui-ci, à la tête d'un peuple si facile à soulever, se souviendrait plus de son élévation que de sa chute. Caractère d'Athelstane.

Athelstane, dont l'éducation avait été soignée, possédait les connaissances littéraires de son époque, il gouvernait selon les lois, avec science et sagesse. Ce prince instruit, vaillant, modeste et juste, joignait à ces vertus celle qui était alors l'accompagnement nécessaire de toutes les autres, il se montra libéral envers les Églises et le clergé de ses États. Généreux avec les grands et les prêtres, il fut également charitable envers les pauvres,

et on ne lit pas sans émotion ses dispositions compatissantes pour les indigents de ses domaines.

Athelstane mourut en 940, après seize ans de règne, et fut enseveli en grande pompe à l'abbaye de Malmesbury. Il eut pour successeur son frère Edmond, surnommé l'Ancien, qui régna six ans seulement, lutta glorieusement contre les Danois et fut enseveli au milieu de ses victoires. Il a laissé un code qui porte son nom, et qui, comparé à ceux des rois ses prédécesseurs, annonce une civilisation déjà plus avancée.

Edmond l'ancien. (940)

Edmond ne laissait que deux fils en bas âge, Edwy et Edgar; ils étaient l'un et l'autre trop jeunes pour régner, et selon la coutume anglo-saxonne, qui en cas d'incapacité des fils du dernier roi, donnait la préférence au frère, Edred frère d'Edmond fut élu. Les Northumbres s'étant de nouveau soulevés sous ce prince, il les châtia et les dompta en assimilant la Northumbrie aux États saxons et en les partageant comme ceux-ci en comtés, en districts et en cantons, dont il confia l'administration à ses officiers sous un chef nommé Osulf, premier comte de Northumberland.

Edred. (946)

L'évêque Turketul, chancelier d'Edred, assura, pendant les neuf années de son règne, le repos du royaume. Edred eut pour successeur son neveu Edwy, fils d'Edmond, qui fut élu à peine âgé de 16 ans.

Edwy. (955)

Depuis plus d'un siècle, deux éléments de l'ordre social, la royauté et le clergé, étaient en progrès chez les Anglo-Saxons. L'Église, considérée au point de vue temporel, était aussi dans sa période ascendante : il se manifestait en elle, dans la Bretagne comme dans toute l'Europe, deux mouvements très-opposés, et dont l'un ne fut,

à vrai dire, que la réaction de l'autre. Le clergé séculier avait oublié, au xe siècle, presque partout les vertus qui firent sa gloire à la chute de l'empire, et jusqu'à la fin du viiie siècle. Rome elle-même, où des papes indignes se succédèrent dans la chaire de saint Pierre et de Grégoire le Grand, était devenue un foyer de désordre et de corruption. Les empereurs et la populace avaient disposé tour à tour de la couronne pontificale. Ces scandales donnés à la face du monde, dans le foyer même du catholicisme, furent une des causes du relâchement des mœurs dans l'Église. Il y en eut beaucoup d'autres : le clergé était devenu fort riche par suite des libéralités des rois, qui en donnant à l'Église croyaient donner à Dieu même, et se racheter ainsi des peines éternelles. Du moment que l'Église fut le grand chemin de l'influence et de la fortune, une foule d'hommes sans vocation s'y précipitèrent, préoccupés surtout d'acquérir, de jouir et de conserver. Les prêtres oublièrent leurs vœux d'abnégation et de continence, et déjà le système féodal, qui assujettissait l'homme à sa terre, à son fief, enlaçait dans son immense réseau l'Europe continentale et commençait à se développer en Angleterre. Le clergé fut forcé, comme tous les autres possesseurs, de se soumettre aux exigences de ce système; il dut acquitter militairement la charge de ses fiefs, de ses bénéfices : de là, pour lui, l'adoption de nouvelles habitudes bien différentes de celles de la vie dévote.

Corruption du clergé au xe siècle.

L'austère discipline, la sainte règle d'Augustin, de ses compagnons et de leurs successeurs, dans le viie et le viiie siècles, reçut aussi une profonde atteinte des invasions danoises durant le ixe siècle, et le relâchement des mœurs chrétiennes dans le clergé séculier fut alors ac-

compagné de la désolation et de la ruine des établissements monastiques.

Saint Dunstan. Son caractère et son entreprise.

Il parut en Angleterre, vers le milieu du siècle suivant, un homme qui voulut porter remède à cette double calamité. La tâche était grande, difficile et demandait un caractère d'une trempe peu commune : celui qui l'entreprit avec succès, et que l'Église a canonisé, fut saint Dunstan. Exalté sans mesure par les auteurs catholiques, comme doué de dons surnaturels, et méconnu par les protestants, qui n'ont voulu voir en lui qu'un ambitieux imposteur [1], Dunstan réunit en sa personne le double caractère du grand homme et du saint : il fut un homme d'un génie fécond, d'une nature ardente et extatique, de mœurs pures et austères, très-porté à l'enthousiasme, et doué d'une volonté forte, telle qu'il en faut pour accomplir de grandes choses.

Ami et conseiller du roi Edred, il refusa le siége épiscopal vacant de Winchester, et à la mort de ce prince il n'était encore qu'abbé de Glastonbury ; mais une dignité nouvelle ne lui aurait pas donné plus d'influence qu'il n'en avait acquis déjà par sa science; par ses pratiques austères et par sa piété. C'est alors qu'il conçut le projet de réformer l'Église anglo-saxonne, de rendre le clergé plus fort, plus indépendant du monde et des pouvoirs temporels ; et, pour y parvenir, il eut en vue trois objets principaux, savoir : obliger le clergé à la continence, introduire dans tous les monastères la règle de saint Benoît, et expulser des canonicats et des prébendes des cathédrales tous les ecclésiastiques mariés, en les remplaçant par des bénédictins.

1 Hume surtout a tracé de Dunstan le plus odieux portrait.

Le monarque, par sa volonté, par son exemple, aurait pu aider au succès des réformes; mais le jeune Edwy, successeur d'Edred, était, de tous les hommes assis sur un trône, le moins propre à seconder une telle entreprise. Prince avide et débauché, Edwy, s'il faut en croire les chroniques contemporaines, accabla les peuples d'exactions, dépouilla de puissants thanes, enleva aux Églises plusieurs concessions des rois ses prédécesseurs, et s'abandonna sans frein à ses penchants déréglés.

Querelles du roi Edwy et de saint Dunstan.

Il avait formé une liaison illicite ou contracté un mariage prohibé avec une jeune femme d'une grande beauté nommée Elgive, et il refusait de s'en séparer. Soit légèreté, soit licence, il ne craignit pas, le jour même de son sacre, de donner un grand scandale. Il quitta son siége au banquet royal, courut s'enfermer dans l'appartement d'Elgive, et là, oubliant ses convives et sa couronne, dont il rejeta le fardeau, il s'abandonna aux transports de sa passion. Offensés de la retraite et de la disparition du roi, les membres de l'assemblée chargèrent deux prélats de le ramener; l'un d'eux était Dunstan. Il suivit le prince voluptueux jusque dans la chambre d'Elgive, l'arracha de ses bras, et, affermissant la couronne sur sa tête, il lui reprocha sa passion coupable. Irrité à son tour, le roi fit saisir ses propriétés et le chassa de son abbaye. Dunstan prit la fuite, et comme il quittait le rivage, des soldats accouraient avec l'ordre de le priver de la vue. Il leur échappa et se retira en Flandre où il trouva l'hospitalité; mais il laissait un vengeur derrière lui. Ce vengeur fut l'archevêque de Cantorbéry, Odon; celui-ci se saisit d'Elgive, lui fit brûler le visage avec un fer ardent et la bannit du royaume. Une partie des sujets d'Edwy, dans

la Mercie et la Northumbrie, étaient alors en armes contre lui. Cette révolte fut peut-être la cause qui empêcha Edwy de défendre Elgive et de la venger et qui força ce prince à dissimuler son ressentiment vis-à-vis de l'archevêque. L'insurrection des Merciens et des Northumbres s'étendit rapidement, Edwy voulut en vain réduire ces peuples, ils prirent pour souverain Edgar, son frère, âgé de 23 ans seulement; l'Angleterre fut ainsi partagée entre les deux frères, et la Tamise sépara leurs États. Elgive, cependant, guérie de ses blessures, avait retrouvé en partie sa fatale beauté; l'infortunée accourut pour son malheur rejoindre Edwy dans ses luttes contre les rebelles, et tomba entre les mains de ses ennemis. Ils prononcèrent sur elle une affreuse sentence, et lui firent couper les jarrets; elle mourut après quelques jours d'atroces douleurs. Edwy lui survécut peu, un ancien auteur assure qu'il périt assassiné, plusieurs autres s'accordent à dire que le chagrin abrégea ses jours: il n'avait régné que quatre années.

Avénement d'Edgar. (959) Edgar, son frère et son successeur, eut le singulier bonheur de maintenir pendant seize ans, et sans tirer l'épée, la monarchie anglo-saxonne au plus haut degré de puissance et d'unité qu'elle ait jamais atteint, et il serait difficile de dire ce qui l'honora davantage, la splendeur dont brilla sa couronne, ou le titre de *pacifique* qu'il reçut de ses contemporains et que la postérité confirma.

Élevé après la mort du roi Edmond son père, par un parent du nom d'Athelstane, ealdorman ou comte de la Mercie, il fut adopté par le peuple de cette contrée : nous avons vu qu'ils contraignirent son frère à le leur accorder pour souverain, et, lorsqu'après la mort d'Edwy, Edgar

fut monté sur le trône de Wessex, les Merciens et les Danois, qui dans la précédente guerre avaient fait cause commune, considérèrent ce prince comme l'homme de leur choix, et lui demeurèrent fidèles ; les anciens royaumes des Anglo-Saxons, des Northumbres et des Merciens subsistèrent ainsi paisiblement réunis sous son règne.

Sage administration de ce prince.

Edgar fit plusieurs choses utiles à la prospérité de ses États : il protégea le commerce et les étrangers, que le besoin du trafic attirait en Angleterre des rivages de la Saxe, du Danemark et de la Flandre[1] : il rendit sa valeur véritable à la monnaie, dont il établit l'unité dans ses États, ainsi que celle des poids et mesures : il maintint une stricte administration de la justice, préserva son pays des invasions étrangères, par l'entretien d'une flotte très-nombreuse, qu'il partagea en trois divisions stationnaires, chacune sur une des trois côtes de la Bretagne, et lui-même faisait chaque année le tour de l'île à la tête d'une de ses escadres : enfin il empêcha les soulèvements et les guerres intestines, en montrant beaucoup de respect pour les coutumes des Danois, et une sollicitude constante pour leur prospérité.

Destruction des loups en Angleterre.

Parmi les actes utiles du gouvernement d'Edgar, il faut compter encore la destruction totale des loups, qui, chassés à outrance sur ses terres, s'étaient réfugiés dans le pays de Galles : Edgar parvint à les y détruire, en changeant le subside pécuniaire imposé aux Gallois par le roi Athelstane en tribut annuel de trois cents têtes de loup. Ces animaux malfaisants disparurent ainsi en peu d'années du sol de l'Angleterre.

1. *Lois d'Edgar*, 8.

Réforme du clergé par saint Dunstan.

L'événement le plus remarquable du règne de ce prince, est la réforme du clergé opérée par Dunstan, qui, sous Edgar, jouit d'une faveur sans bornes. Élevé presque en même temps aux deux siéges épiscopaux de Worcester et de Londres, et plus tard au siége primatial de Cantorbéry, Dunstan, secondé par les évêques Oswald et Ethelwald, put accomplir son grand projet de réformation. Il fit racheter les terres confisquées ou vendues d'une foule de monastères, il releva les édifices religieux abattus ou dévastés; en peu d'années, les grandes abbayes de Glastonbury, d'Abbington, d'Ely, de Peterborough, et de Malmesbury, redevinrent florissantes ou sortirent de leurs ruines. Il en fit construire beaucoup d'autres, où il introduisit la règle bénédictine. Il soumit partout le clergé à l'ancienne discipline, persécuta les prêtres mariés ou concubinaires, les chassa et fit remplacer les chanoines des cathédrales par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, ou par des prêtres qui en adoptèrent la règle. La difficile entreprise de Dunstan fut autorisée par la cour de Rome, et, pour réussir, il eut un égal besoin de l'autorité qu'il exerçait comme archevêque de Cantorbéry, et de l'ascendant que lui donnait la réputation de ses vertus austères et des dons surnaturels qu'on lui attribuait. Le roi Edgar prit une part fort active à cette œuvre de réformation, trop violente sans doute, mais que la décadence du corps ecclésiastique et le relâchement de ses mœurs avaient rendue nécessaire.

Les moines reconnaissants ont accordé de grands éloges à ce roi, mais ils n'ont pu taire entièrement ses fautes, car il joignait de grands vices à des qualités éminentes. Son aventure avec la belle Elfride a été célébrée par les

Digitized by Google

romanciers et les poëtes. Elfride était fille d'Adgar, comte de Devonshire ; le bruit de sa beauté parvint au roi, qui chargea un de ses officiers, nommé Athelwald, de la voir et de lui en rendre compte. Athelwald vit Elfride et fut ravi de ses charmes. Sa passion le rendit infidèle envers le roi, il fit un rapport défavorable de la beauté d'Elfride, puis il demanda secrètement sa main et l'épousa. Le roi soupçonna la vérité ; mais, dissimulant sa colère, et désirant juger par lui-même, il fit annoncer sa visite aux nouveaux époux. Athelwald, épouvanté, apprit à sa femme ce qu'il savait seul, et la conjura d'altérer ou de voiler autant que possible sa beauté redoutable ; mais Elfride, irritée d'avoir perdu une couronne, ne négligea rien au contraire pour paraître devant le roi dans tout l'éclat de ses charmes, et elle réussit à l'enflammer. Edgar se contint d'abord, mais, traversant un jour une forêt avec Athelwald, il le perça de son javelot, et ensuite il épousa sa veuve.

Aventure d'Elfride.

Le roi d'Écosse Kenneth obtint de la générosité d'Edgar, la province du Lothian, qui auparavant faisait partie de la Northumbrie. Elle était pauvre, improductive, exposée sans défense à de fréquentes incursions; Edgar, en l'abandonnant à la couronne d'Écosse, spécifia que ses habitants garderaient leurs lois, leurs coutumes et leurs mœurs : Kenneth obtint encore d'Edgar douze domaines, situés dans différentes provinces de l'Angleterre et pour lesquels il lui rendit hommage.

Fier de sa puissance et de sa grandeur, Edgar s'intitula roi des Anglais et des nations voisines, monarque d'Albion et souverain des rois des îles. On rapporte, durant un séjour qu'il fit à Chester, un trait remarquable de sa

Puissance du roi Edgar.

puissance ou de son orgueil. Dans une promenade qu'il fit sur la Dee, de Chester à l'abbaye de Saint-Jean, il prit place au gouvernail et obligea huit rois ses vassaux, à tenir les rames : les prélats et les thanes suivaient dans leurs barques, tandis que la multitude sur le rivage remplissait l'air d'acclamations. « Mes successeurs, dit Edgar à son retour, pourront se croire des rois lorsqu'ils commanderont à tant de princes. »

Sa mort. Edgar mourut deux années après son sacre, en 975. Il
(975) avait été marié deux fois, et laissa d'Elflède, sa première femme, un fils nommé Edouard qui fut son successeur. L'ambitieuse Elfride, veuve d'Athelwald, lui avait donné deux fils, dont l'un seulement, Ethelred, survécut à son père et régna dans la suite pour son malheur et pour celui de son pays.

Le règne d'Edgar est, sinon le plus brillant, du moins le plus heureux de la monarchie des Anglo-Saxons. L'époque où la royauté paraissait atteindre chez ce peuple à ses plus hautes destinées correspond à celle de la chute des Carlovingiens et du grand abaissement de la couronne sur le continent.

Cependant, à beaucoup d'égards, la grandeur et la prospérité de la monarchie anglo-saxonne à cette époque avaient plus d'apparence que de solidité; elles tenaient à des causes accidentelles et surtout au rare mérite de quelques hommes qui, depuis près d'un siècle, avaient successivement occupé le trône. Cet éclat, tout extérieur dérobait aux yeux de nombreuses principes de dissolution : on le reconnut bientôt, et quelques années d'un gouvernement faible et incapable suffirent pour enlever à la monarchie et à la nation une partie des avantages obte-

nus par une longue série de règnes glorieux. Le principe protecteur de la transmission héréditaire de la couronne, selon l'ordre de primogéniture, n'était point admis par les Anglo-Saxons, et déjà, vers le milieu du xe siècle, sous le règne du voluptueux Edwy, ce peuple avait beaucoup perdu de son respect traditionnel pour la race d'Odin et de Cerdic. La puissance de la religion, considérée au point de vue spirituel et dans son action sur les âmes, était également fort affaiblie. Causes de décadence.

Il y avait en outre pour cette monarchie un danger permanent dans les éléments divers dont elle était composée. Non-seulement les Danois peuplaient les provinces du nord et de l'est, ils étaient aussi très-répandus dans celles du sud, toujours prêts à conspirer et à guerroyer avec les hommes de leur race venus du Danemark et de la Norwége : la nation enfin, durant un long règne tout pacifique, avait perdu une grande partie de son énergie belliqueuse.

Les conséquences fatales d'un semblable état de choses ne tardèrent point à se produire, et déjà la société était en proie à des maladies morales qui, d'abord inaperçues, grandirent tout à coup avec les périls : toutes ces causes de décadence et de ruine, encore cachées sous le brillant règne d'Edgar, prirent un développement formidable sous celui de ses fils, et nous verrons les Danois, de nation vaincue, dépendante et tributaire des Anglo-Saxons, devenir en peu d'années leurs conquérants et leurs maîtres.

CHAPITRE III.

PÉRIODE ANGLO-DANOISE.

975 — 1066.

I

Règnes des fils d'Edgar. — Nouvelles invasions et conquêtes des Danois, jusqu'à la mort d'Edmond (Côte-de-Fer).

975 — 1017.

Il n'y eut dans la race royale, à la mort d'Edgar, aucun homme en âge de gouverner, et le choix des wittans fut malheureusement limité entre les deux fils d'Edgar, Édouard et Éthelred, enfants tous deux, et nés de mères différentes : le premier avait douze ans, le second en avait sept. Elfride, mère d'Éthelred, entreprit de faire couronner son fils au mépris des droits de son frère aîné Édouard, que soutenait le primat Dunstan, et l'Angleterre fut ainsi quelque temps divisée. L'archevêque triompha : dans une assemblée générale des wittans, il établit d'une manière victorieuse les droits de l'aîné des deux frères; Édouard fut élu et couronné.

Édouard II, dit le Martyr. (975)

Dunstan conserva sous ce règne toute son influence : un événement fameux, où la foule vit un miracle, contribua fortement à soutenir son crédit. Dans un conseil des grands et des prélats, convoqué à Colne, Dunstan, répondant à ses adversaires, commit à Jésus-Christ sa cause et celle de son Église, et aussitôt, la voûte sous la

salle s'enfonça, les assistants furent précipités, Dunstan seul échappa au péril. L'opinion se répandit que Jésus-Christ s'était prononcé pour lui en l'épargnant entre tous, et son autorité parut dès lors confirmée par Dieu même.

Le règne d'Édouard eut une fin tragique et prématurée. Seul, un jour, au retour de la chasse, dans la forêt de Dorset, ce jeune prince, accablé de fatigue et de soif, reconnut qu'il était dans le voisinage du château de Corfe, qu'habitaient alors sa belle-mère Elfride et son fils. Il s'y dirigea sans crainte, prémuni par son innocence même contre les soupçons, et s'arrêtant aux portes, il y fut reçu par sa belle-mère avec des paroles pleines de grâce et de perfidie. Une coupe lui fut présentée, et tandis qu'il la portait à ses lèvres, un assassin soudoyé par Elfride lui plongea dans le corps un poignard et le tua.

Jamais, dit la Chronique saxonne, crime plus noir n'avait été commis depuis le jour où les Anglo-Saxons abordèrent sur les côtes de la Bretagne. Leur monarchie parut en avoir reçu elle-même une mortelle atteinte, et, sous les règnes suivants, lorsque les Danois infligèrent aux Saxons les plus grands maux, ce fut une croyance populaire que la colère céleste poursuivait sur toute la nation le meurtre de la victime innocente.

Éthelred succéda à son frère et son règne est un des plus funestes dont l'histoire d'aucun peuple ait gardé le souvenir. Ce prince doit être compté parmi ceux qui par leur caractère semblent prédestinés à perdre leur couronne; et à cette grande cause de ruine pour les Anglo-Saxons, il s'en joignait alors beaucoup d'autres. Pour con-

Éthelred II.
(979)

jurer tant de périls, il aurait fallu un chef vaillant et fort à la tête des armées, et non un enfant incapable porté par une femme scélérate sur un trône sanglant.

Invasions et ravages des Danois.

Éthelred n'avait que dix ans à l'époque de l'assassinat de son frère, et dès le commencement de ce règne funeste, des vaisseaux danois abordèrent sur divers points des côtes du royaume, et leurs équipages commirent d'affreuses déprédations. Éthelred, mal conseillé, aima mieux acheter au poids de l'or la retraite volontaire des Danois, qu'exposer sa vie pour les chasser. Il paya un honteux tribut de dix mille marcs d'or aux étrangers, et ceux-ci s'éloignèrent. Mais on vit bientôt les conséquences inévitables d'une conduite si lâche, elle ôta toute confiance dans leurs forces aux Anglo-Saxons, encouragea les sujets danois des provinces du nord à la défection et à la révolte, et enflamma la cupidité des étrangers par la facilité même qu'ils avaient trouvée à la satisfaire. Ils revinrent l'année suivante, plus nombreux pour obtenir une plus forte somme, et la Northumbrie se rangea sous les drapeaux des envahisseurs. Les chefs saxons trahirent leur devoir et durant huit années les ravages succédèrent sans interruption aux ravages, et deux fois Éthelred acheta en vain la paix par un nouveau tribut. Exaspéré alors par son malheur et par la défection d'un grand nombre de ses sujets danois, il eut recours à la dernière ressource des faibles et des traîtres, aux complots et aux meurtres, et dans la nuit de la Saint-Brice (1002) tous les Danois répandus dans les districts du sud furent impitoyablement égorgés [1].

Tribut payé par Éthelred. Lâche politique.

Nuit de la Saint-Brice. Massacre des Danois. (1002)

1. Ce massacre n'atteignit pas son but, même dans le sud où il fut exécuté; il ne s'étendit point dans les districts du nord. (Voy. à ce sujet Worsae, *Ac-*

Éthelred, en faisant égorger tant de sujets d'une fidélité douteuse ou suspecte, avait cru échapper à un péril redoutable et perpétuel, mais de si grands attentats ne procurent pas à leurs auteurs la paix et la sécurité qu'ils en attendent. Une sœur du roi de Danemark Sweyn, nommée Gunhild, épouse d'un noble anglo-saxon, récemment baptisé, avait été enveloppée dans cette exécution barbare; elle avait vu massacrer devant elle son mari et ses enfants, et en expirant sur leur corps, elle prédit la vengeance qui allait fondre sur les bourreaux. Les horreurs de cette effroyable tragédie furent suivies de près par les fêtes du mariage d'Éthelred. Il s'était flatté de trouver un puissant secours contre la vengeance des Danois, dans l'alliance de Richard II, duc de Normandie, et il épousa sa sœur Emma, mais il la négligea pour des femmes perdues; il blessa ainsi profondément l'âme hautaine de cette princesse, et son frère ressentit autant qu'elle cet outrage. Éthelred, à l'heure du péril, ne trouva point dans le duc Richard l'assistance espérée, et les derniers vœux de l'infortunée Gunhild furent trop exaucés. L'année suivante, son frère Sweyn, roi de Danemark, vint, ivre de fureur, à la tête d'une flotte et d'une armée plus terrible que les précédentes; il débarqua près d'Exeter qui lui fut livré par trahison, et il pénétra dans l'intérieur du pays, dévastant les campagnes, incendiant les villes, tuant les hommes, les femmes et les enfants.

Vengeance du roi Sweyn (1003)

L'effroi des populations, autant que l'audace des étrangers, ouvrait à ceux-ci toutes les villes et paralysait toute

count of the Danes and Norwegians in England, Scotland and Irland. 1852, p. 139.)

résistance, et Sweyn promena quatre ans sa fureur sur tous les comtés de l'ouest et du sud.

Martyre du primat Elfége.

Un saint prêtre, dans cet immense désastre d'un grand peuple, donna un exemple d'héroïsme chrétien qui a été transmis à la postérité. Ce fut le vénérable Elfége, archevêque de Cantorbéry. La ville étant prise et incendiée par les Danois, on le vit se jeter au milieu des flammes et du carnage, indifférent à son sort, mais suppliant pour la vie des malheureux habitants, des moines, des prêtres, des femmes et des enfants réfugiés dans la cathédrale. Il fut saisi, enchaîné; on mit le feu à l'église sous ses yeux, et l'on massacra ceux qui s'en échappaient. La vie de l'archevêque fut quelque temps épargnée: les Danois proposèrent enfin au prisonnier de lui rendre la liberté pour trois mille livres, s'il promettait d'engager le roi Éthelred à leur en donner douze mille. « Je n'ai pas en ma possession une somme si forte, répondit l'archevêque, je ne veux rien prendre à personne, et je ne conseillerai rien au roi contre l'honneur de mon pays. » Et comme les Danois insistaient avec fureur: « Je ne fournirai pas, dit Elfége, de la chair de chrétien aux dents païennes; je n'arracherai point aux pauvres, pour vous le donner, ce qu'ils ont amassé pour se nourrir. » Lassés de cette noble résistance, les Danois l'accablèrent sous un amas d'ossements, de cornes et de mâchoires de bœufs, débris de leurs repas, et l'achevèrent à coups de hache. Elfége fut honoré des Anglo-Saxons comme un martyr, et ils payèrent une forte somme pour racheter son corps.

L'expédient honteux auquel l'archevêque avait dédaigné de recourir pour sauver sa vie, Éthelred le pratiquait sans relâche, et l'époque de la mort d'Elfége coïncide

avec celle où le roi, après avoir vu dévaster seize comtés du sud, signa, au prix de 48,000 livres, un traité d'alliance avec le dévastateur Turchtill, allié du roi Sweyn.

Pour acquitter tant d'énormes tributs, il avait fallu recourir à un impôt annuel et territorial, et c'est ainsi qu'au milieu de la désolation générale fut créée en Angleterre l'utile institution des taxes régulières et permanentes. Cet impôt, par lequel les Anglo-Saxons s'étaient rachetés si souvent de la fureur des étrangers, fut nommé *danegelt*, taxe danoise, et on le maintint plusieurs siècles après que la cause qui l'avait fait établir eut disparu, en alléguant la nécessité de pourvoir à la défense du royaume.

Impôt de danegelt.

L'alliance avec Turchtill, si chèrement achetée par Éthelred, ne garantit pas son malheureux pays du fléau des invasions. Le roi Sweyn apprit ce traité avec colère, et résolut de conquérir la Bretagne et d'y régner. Il y aborda en l'année 1017 avec une nouvelle flotte. Éthelred, après une glorieuse mais inutile défense des habitants de Londres, prit la fuite et se retira en Normandie avec sa femme et ses enfants, auprès du duc Richard, son beau-frère. Sweyn se rendit à Bath, où les thanes saxons lui rendirent hommage et il fut reconnu roi dans toute la contrée, où il régna en tyran avide et impitoyable.

Fuite d'Éthelred II, couronnement du roi Sweyn.

(1014)

Son triomphe fut de courte durée, il mourut à Gainsborough l'année qui suivit son élection. Les chefs danois donnèrent à Sweyn pour successeur son fils Canut; mais les thanes anglo-saxons rappelèrent Éthelred, dont le règne s'acheva au milieu des convulsions qui avaient marqué son début. Une armée danoise, commandée par

Rétablissement d'Éthelred II

(1015)

Canut, fils de Sweyn, aborda dans l'île, et ses succès furent secondés par les défections, les trahisons et les révoltes des États anglo-saxons. Le roi Éthelred se vit enlever successivement presque tous les comtés par son rival, et mourut (1016) assiégé par les Danois dans la ville de Londres, qui presque seule lui était demeurée fidèle.

Edmond II, dit Côte-de-Fer. (1016)

Edmond, son fils naturel, surnommé *Côte-de-Fer*, lui succéda et fut par sa bravoure le dernier rempart de la monarchie anglo-saxonne. Il s'échappa de Londres où il était assiégé, rallia autour de lui les Saxons du Wessex, força les Danois à lever le siége et remporta sur eux une éclatante victoire à Scearstain. Après de nombreux combats, le sort de l'Angleterre fut décidé dans le comté d'Essex, à Assandun; là périt la gloire de l'Angleterre avec l'élite de la noblesse, et Canut, dit Guillaume de Malmesbury, gagna le royaume sur ce champ de bataille.

Partage de l'Angleterre entre Edmond et Canut.

Edmond cependant avait forcé ce prince à le craindre; une pacification fut conclue et l'Angleterre partagée entre les deux chefs. La Tamise servit de limites : Canut eut la contrée au nord de ce fleuve; tout le pays au sud fut laissé à Edmond. Les deux rois firent, comme les héros des anciens temps, en signe d'alliance et d'amitié, l'échange de leurs armes et de leurs vêtements, et les deux armées s'éloignèrent l'une de l'autre.

Le vaillant Edmond survécut peu de jours seulement à ce traité. Il fut visité de Dieu, dit une chronique contemporaine[1]; ce qui dans le langage de l'époque signifie qu'il mourut subitement. Sa mort fut violente et soudaine; s'il eût vécu, il aurait pu rétablir la monarchie

1. Encom. Emm., *Hist. Norman. script. antiq.*, p. 269.

anglo-saxonne à laquelle la brièveté de son règne ne fut pas moins fatale que la longue durée de celui d'Éthelred. Avec lui tomba le dernier obstacle à l'ambition de Canut: ce prince, déjà reconnu pour souverain dans les contrées du nord de l'Angleterre, fut élu roi à la mort d'Edmond par les thanes des provinces du sud et de l'ouest et réunit dans sa main puissante tous les États anglo-saxons.

Mort d'Edmond II. (1017)

II

Dynastie danoise, règnes de Canut le Grand et de ses fils. 1017 — 1041.

Les historiens contemporains ont assigné diverses causes à l'élection de Canut par les thanes anglo-saxons: la seule véritable fut sa puissance; son élection fut consentie par tous, nul n'osant y mettre obstacle. A la terreur de ses victoires s'ajouta celle des meurtres qu'il ordonna, et après avoir renversé Edmond, pour s'asseoir sur son trône, son bras, pour s'y affermir, s'appesantit sur sa famille. Il fit mourir Edwy, son frère, et il avait en outre à redouter les deux fils d'Éthelred, Édouard et Alfred, réfugiés avec Emma, leur mère, en Normandie. Il pouvait craindre que le duc Richard, leur oncle, ne soutînt leurs droits ou leurs prétentions; il prévint ce péril en épousant Emma. Cette femme ambitieuse accepta la main de l'homme qui avait renversé son époux du trône, qui l'avait réduite elle-même à l'exil, et qui déshérita ses fils. Elle compléta leur disgrâce en stipulant que les fils qu'elle aurait de Canut seraient seuls appelés à lui succéder.

Mariage du roi Canut et d'Emma, veuve d'Éthelred II.

Maître de toute l'Angleterre, Canut la partagea en quatre grandes divisions, qui furent le Wessex, l'Est-Anglie,

la Mercie et le Northumberland : il en forma autant de gouvernements séparés, à la tête desquels il mit des ducs et des comtes, et après avoir soumis par la force les peuples des contrées du sud et de l'ouest, il tâcha de les gagner par la confiance et par une sérieuse sollicitude pour leurs intérêts : il comprit d'ailleurs que sa domination ne serait assurée dans l'île qu'autant qu'il réussirait à lui donner un caractère national en effaçant les souvenirs d'une conquête par les bienfaits d'un gouvernement légal et paternel. Il eut recours à un moyen qui ne réussit qu'aux forts, et qu'un cœur naturellement grand songe seul à employer : il établit le siége de son gouvernement et de son royaume dans la partie de l'Angleterre peuplée en très-grande majorité de ses anciens ennemis, dans le Wessex, et il éloigna de sa personne l'armée qui l'avait aidé à se l'assujettir. Le roi ne conserva près de lui et sous son commandement direct, que trois mille guerriers danois formant un corps d'élite, nommé Thingmanna, pour lequel il rédigea un règlement militaire qui nous a été conservé : chaque soldat lui était attaché par le lien du serment.

Canut retourna ensuite sur le continent, où il vainquit les Suédois, à l'aide d'un corps anglo-saxon commandé par Godwin qui acquit dans la suite tant de célébrité et qui obtint à cette occasion le titre de comte. Deux ans plus tard, le roi conquit la Norwége dont il ajouta le sceptre à ceux du Danemark et de l'Angleterre.

L'Écosse fut le dernier théâtre de ses exploits, il en subjugua une grande partie. Le roi Malcolm et deux autres rois moins puissants reconnurent sa suprématie [1] :

1. *Chron. sax*, an. 1031.

sa puissance s'étendit alors sur quatre royaumes, le Danemark, la Norwége, l'Angleterre et l'Écosse, et il reçut de ses contemporains le grand nom de Charlemagne du Nord.

Canut réunit quatre sceptres dans sa main.

Ce prince fut du petit nombre de ceux que la fortune rend meilleurs en les comblant de ses dons, et l'ivresse de la souveraine puissance ne l'aveugla point sur les devoirs qu'elle impose; il les distingua mieux en s'élevant davantage. Le changement qui s'opéra en lui est un des plus remarquables exemples de l'influence de la religion dans un cœur, coupable sans doute de criminelles violences, mais que Dieu avait fait magnanime. Il se souvint qu'il devait compte du bonheur des hommes soumis à ses lois, et l'instinct féroce du barbare disparut graduellement en lui devant les vertus du chrétien. Il se reprochait le sang qu'il avait versé; il déplorait le malheur des indigènes réduits en si grand nombre à la misère et au désespoir par les vengeances de son père et par sa propre ambition; il sentit qu'il avait envers eux beaucoup à réparer, il les admit tous indistinctement, Anglo-Saxons et Danois, aux emplois et aux honneurs, et mit les deux nations sur le pied d'une parfaite égalité. Dans un wittena-gemot tenu à Oxford, il confirma les lois d'Edgar[1], et exhorta les thanes anglais et danois à oublier leurs offenses, et à vivre en paix et en amitié. Dans une autre assemblée tenue à Winchester, il publia un code de lois empreintes la plupart d'un esprit de justice et de miséricorde et dont plusieurs dispositions nous montrent en lui un prince sage et religieux.

Conversion de ce prince.

Législation du roi Canut.

[1] *Chron. sax.*, an. 1018.

Canut admit les codes séparés des différents peuples soumis à ses lois, ceux des West-Saxons et des Merciens qui existaient depuis les premiers temps de l'invasion saxonne, et le code des Danois introduit avec ces peuples dans l'Est-Anglie et la Northumbrie au commencement du IXe siècle. Il permit que chaque peuple fût jugé selon son code particulier; ces codes d'ailleurs ne différaient guère que dans la valeur des amendes imposées aux coupables. Il allégea les charges imposées aux vassaux envers les seigneurs, par le système féodal qui dominait partout en Europe et commençait à prévaloir en Angleterre. Il étendit sa protection sur les héritières orphelines, trop souvent victimes de la tyrannie du seigneur, et décida qu'aucune fille ou veuve ne pourrait être mariée contre sa volonté.

Sa grandeur d'âme.

Quelques traits de la vie de ce prince le feront encore mieux connaître. Il donna aux lois leur plus haute sanction en les déclarant obligatoires pour lui-même comme pour le dernier de ses sujets. Ayant un jour tué un soldat de sa garde dans l'ivresse ou dans la colère, il descendit de son trône aux yeux de la troupe entière réunie sous les armes, et s'avouant coupable, il exprima le repentir de son crime dont il demanda le châtiment. Il prit six soldats pour juges, assura l'impunité aux votes, et s'asseyant humblement à terre, il attendit la sentence. Tant de grandeur d'âme arracha des larmes à ses guerriers; ils se retirèrent à l'écart pour délibérer et tombèrent d'accord pour laisser au roi le choix de la peine qu'il avait encourue. Canut accepta cet arrêt et se condamna à payer une amende presque décuple de celle que la loi imposait pour l'homicide.

Ce grand roi se tint en garde contre les dangers de l'adulation, et donna un jour, dans le voisinage de Southampton, une leçon mémorable à ses flatteurs qui le proclamaient pompeusement le maître de six nations puissantes et le premier des monarques. Il fit porter son siége royal sur le rivage, à la marée montante, se mit auprès des flots, et voyant la vague mourir à ses pieds, il s'écria : « Océan, cette île où je suis assis est à moi, tu fais toi-même partie de mes domaines et tu es au nombre de mes sujets : aucun d'eux n'est assez sourd pour résister à mes ordres, je te défends donc de monter sur mes rivages et de mouiller le bord de mes vêtements. » Mais l'océan montait toujours, et au mépris de l'autorité royale, il couvrit les genoux du roi de ses flots écumants. Adressant alors la parole à ses courtisans, Canut leur dit : « Que toute bouche humaine confesse la vanité du pouvoir des rois de la terre. Celui-là seul est grand, celui-là seul doit être honoré du nom de majesté, à qui les cieux, la terre, la mer et tous leurs habitants obéissent. » On dit que ce jour même, à Winchester, il déposa sa couronne sur le grand crucifix de la cathédrale, et qu'il renonça désormais par humilité à en ceindre son front[1]. Son humilité.

Les soins de la religion et de l'Église occupèrent particulièrement Canut dans les dernières années de son règne, sans lui faire négliger les intérêts de son peuple : il releva beaucoup d'édifices religieux détruits par les Danois, et fit un pèlerinage à Rome, dont l'objet et les principales circonstances ont été rapportés par lui-même dans une lettre destinée à être lue par tous les ordres de la nation.

1. Matt. West., 409.

Mort de Canut le Grand (1035). Considérations sur son règne.

Canut vécut trois années encore après son voyage à Rome : il mourut en 1035, à Schaftesbury, et fut enseveli dans le vieux monastère de Winchester.

Durant son règne, les malheurs des règnes précédents furent en partie réparés : dans la seconde moitié de sa vie, il fit tourner à la gloire du Dieu des chrétiens, et employa au bonheur des peuples l'ardeur des passions dont l'explosion terrible avait marqué son passage de tant de sang et de ruines. Sa fortune et sa sagesse guérirent les plaies faites au pays par l'indolence et la lâcheté d'Éthelred; sous son sceptre, les diverses nations de son royaume d'Angleterre vécurent vingt années en paix, et ne firent qu'un peuple comme au temps du roi Edgar. Il y eut toujours en Angleterre des Bretons, des Anglais, des Danois, mais il les habitua à ne pas se traiter mutuellement en ennemis. Il ne détruisit point sans doute les partis fondés sur la diversité des races; mais en accordant une protection toute particulière au peuple le plus nombreux, le plus avancé en religion, en civilisation, en moralité, et en l'identifiant à lui, Canut imposa silence aux passions qui perpétuaient les insurrections et les révoltes. Il fit oublier aux vaincus que son gouvernement avait pour origine la victoire, et il ôta ainsi à l'obéissance l'odieux caractère de la servitude sous le joug étranger.

Le roi Canut avait eu d'Emma, veuve d'Éthelred, deux enfants, un fils nommé Hardi-Canut ou *Canut le Hardi*, et une fille qui fut mariée à l'empereur de Germanie, Henri III, dit le *Noir*, fils de Conrad le Salique; il avait eu en outre, avant son mariage avec Emma, deux fils illégitimes, Sweyn et Harold : le premier, après

la mort d'Olave II, obtint la couronne de Norwége; le second, malgré les clauses du contrat de mariage de Canut et Emma, et la volonté formelle de son père, prétendit en Angleterre à sa succession. Hardi-Canut était alors en Danemark : son absence favorisa les vœux d'Harold pour qui se déclarèrent les thanes danois et anglo-saxons du pays situé au nord de la Tamise, ainsi que les habitants de Londres, qui par suite d'un long mélange avec les Danois avaient adopté leurs usages [1], et Harold fut élu roi. Les comtés du sud se partagèrent quelque temps entre Hardi-Canut et les fils d'Éthelred, Édouard et Alfred, réfugiés en Normandie. Édouard, qui régna dans la suite, rassembla une flotte de quarante vaisseaux et débarqua à Southampton plein de confiance dans l'appui de sa mère Emma. Mais celle-ci préférait aux enfants qu'elle avait eus d'Éthelred, ceux que lui avait donnés son vainqueur : elle défendit les droits de Hardi-Canut, et leva une armée pour sa cause. Édouard débarqua au milieu d'une population hostile, il se retira devant l'armée envoyée contre lui par sa propre mère, remonta sur ses vaisseaux et retourna en Normandie, emportant dans son cœur un amer et ineffaçable souvenir.

Élection d'Harold Ier, surnommé Pied-de-Lièvre.

(1035)

La reine Emma avait été secondée, dans cette circonstance, par un homme de grands talents, le comte anglo-saxon Godwin, beau-frère du roi Canut, et qui occupe, ainsi que sa famille, une grande place dans l'histoire des derniers temps de la monarchie anglo-saxonne. On a, de nos jours, et d'après un document contestable, accrédité

1. Qui jam penè in barbarorum mores propter frequentem conjunctum transierant (Malmesbury, l. II, c. 12, p. 76.)

l'opinion que cet homme fameux avait la plus basse origine; mais une autorité d'un grand poids, la *Chronique saxonne*, nous apprend qu'il était fils de Wulnoth, churl ou chef des Saxons du sud [1], qui trahit Éthelred, et cette version paraît beaucoup plus admissible que la précédente [2].

Le comte Godwin.

Un illustre historien [3] a cru voir aussi dans Godwin le champion de la cause anglo-saxonne, le héros de l'indépendance nationale; mais deux fois durant le règne d'Harold Ier, et dans des circonstances importantes, Godwin tint une conduite opposée à celle qu'un tel rôle aurait prescrite. Les souvenirs nationaux des Anglo-Saxons se rattachaient tous à la race de Cerdic : deux rejetons de cette race étaient les fils d'Éthelred, Édouard et Alfred, proscrits et réfugiés depuis tant d'années en Normandie; nous avons vu Godwin repousser Édouard, il livra son frère à un sort plus terrible. Attiré en Angleterre par une lettre fausse ou véritable de sa mère Emma, Alfred y débarqua avec un petit corps d'aventuriers levé en Flandre. Le comte Godwin vint à sa rencontre, l'accueillit, puis l'abandonna aux satellites du roi Harold. Les compagnons d'Alfred furent livrés à une mort affreuse, et lui-même, condamné à perdre la vie, mourut des suites de ce supplice ou sous le fer d'un assassin. Emma ne fit rien pour sauver son fils : elle délaissa l'orphelin, et le comte Godwin fut hautement dé-

Sort barbare d'Alfred, fils d'Éthelred et d'Emma.

1. *Chron. sax.*, ann. 1009.

2. Voy. ma dissertation à ce sujet dans mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, p. 54, note 2.

3. M. Augustin Thierry (*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*).

signé comme auteur ou complice du meurtre d'Alfred et de ses compagnons. Exilée peu de temps après par Harold, la reine Emma se réfugia en Flandre, où elle appela son fils *Hardi-Canut*, en l'exhortant à la venger. Hardi-Canut rejoignit sa mère à Bruges, tandis que son frère achevait d'affermir sa domination sur tous les comtés du sud et de l'ouest. Il ne rencontra qu'un adversaire, le primat Egelnoth, qui refusa de le couronner : Harold, dit-on, se couronna de sa propre main et prit en haine la religion chrétienne et ses cérémonies. L'heure des offices était celle qu'il choisissait de préférence pour faire dresser sa table ou demander ses chiens. La chasse était son passe-temps favori, et sa légèreté à la course lui fit donner le surnom de *Pied-de-Lièvre*. Les historiens ne nous ont transmis aucun autre détail sur ce prince, qui mourut en 1040 après un règne de quatre ans.

Mort d'Harold Ier. (1040)

Les Saxons et les Danois paraissent avoir vécu à cette époque en bonne intelligence et une députation des principaux thanes des deux nations vint à Bruges offrir à Hardi-Canut la couronne d'Angleterre. Ce prince passa la mer avec une flotte de soixante-deux voiles et une armée dont l'entretien et la solde obligèrent à lever des taxes nouvelles : celles-ci provoquèrent des insurrections, des révoltes et des massacres. Deux collecteurs de taxes furent tués par le peuple en fureur dans la ville insurgée de Worcester. Le roi commanda que la ville fût détruite et ses habitants passés au fil de l'épée : sa vengeance sur les restes de l'homme qui avait usurpé sa couronne, ne fut pas moins barbare. Le corps d'Harold, son frère, fut déterré par ses ordres, décapité, jeté dans un marais,

Élection d'Hardi-Canut.

Vengeances de ce prince.

puis dans la Tamise, et il exigea que le comte Godwin, principal ministre des volontés d'Harold, fût un des instruments de la vengeance exercée sur son cadavre et sur une population rebelle. La clameur publique s'élevait contre lui et le désignait comme l'assassin d'Alfred, frère utérin du nouveau roi : l'archevêque d'York se porta son accusateur devant Hardi-Canut. Godwin traduit en jugement déclara n'avoir agi que malgré lui et contraint par la volonté royale : il se purgea par serment, fit au roi un présent d'une magnificence merveilleuse[1] et fut absous.

Hardi-Canut s'honora en rappelant en Angleterre son frère utérin Édouard, descendant de Cerdic et d'une longue suite de rois saxons, seul fils survivant d'Éthelred et d'Emma. Il mourut dans un festin en portant une coupe à ses lèvres : sa mort sépara les couronnes de Danemark et d'Angleterre qu'il avait portées. La dynastie danoise s'éteignit avec lui, et les thanes anglo-saxons, par le conseil du comte Godwin, élurent pour lui succéder son frère Édouard qu'il avait appelé près de lui et qui est connu dans l'histoire sous le nom d'***Édouard le Confesseur***.

Sa mort. Élection d'Édouard, son frère utérin, surnommé le Confesseur. (1042)

C'est ici, au moment de la restauration de la monarchie saxonne, qu'il convient d'apprécier les résultats des invasions des Danois en Angleterre.

Considérations sur la conquête danoise.

Lorsqu'au commencement du IXe siècle ce peuple païen et barbare essaya d'assujettir les Anglo-Saxons,

1. Il lui donna un navire de dimension ordinaire et dont la poupe était revêtue de plaques d'or. Ce navire portait quatre-vingts guerriers vassaux de Godwin : leurs armes étincelaient d'or et d'argent et ils avaient à chaque bras des bracelets d'or du poids de seize onces.

Digitized by Google

ceux-ci étaient encore divisés en plusieurs nations récemment converties au christianisme et à la civilisation. Ils auraient pu, à cette époque, en passant sous le joug des Danois, retomber dans la barbarie et retourner, en partie du moins, au culte et aux mœurs de leurs sauvages conquérants. Le génie d'Alfred le Grand, son héroïsme et ses vertus furent le salut de l'Angleterre. Ses successeurs consolidèrent son œuvre, et lorsque, plus d'un siècle après Alfred, un prince danois mit sur son front la couronne de Cerdic, l'organisation ecclésiastique et civile de la société anglo-saxonne, malgré le relâchement des mœurs, était suffisamment forte pour résister au choc d'une invasion victorieuse et aux bouleversements occasionnés par le règne aussi long que désastreux du second fils d'Edgar. La fortune de l'Angleterre voulut encore que le premier prince danois qui l'ait réellement gouvernée, Canut, fils de Sweyn [1], fût un grand homme, et qu'il mît sa gloire à continuer l'œuvre civilisatrice des rois anglo-saxons, ses plus illustres prédécesseurs.

A tout prendre, et malgré les maux sans nombre inséparables des invasions d'un peuple féroce, celles des Danois eurent dans la suite pour l'Angleterre quelques résultats importants et favorables. Elles firent comprendre aux Anglo-Saxons la nécessité de se rallier et de s'unir contre l'ennemi commun; elles contribuèrent ainsi à la suppression des barrières qui séparaient leurs divers royaumes, dont elles préparèrent la fusion en une seule monarchie qui demeura florissante près d'un siècle; elles ranimèrent et entretinrent longtemps l'esprit belli-

1. Sweyn fut le premier roi danois reconnu en Angleterre, mais il mourut presque aussitôt et ne gouverna point ce royaume.

queux des habitants et rendirent indispensable la construction d'une multitude de forteresses pour repousser les agressions de l'étranger. Ces forteresses devinrent autant de villes défendues par une bourgeoisie aguerrie et nombreuse, et cette classe d'hommes, qui joua de bonne heure un si grand rôle dans les destinées du peuple anglais, prit dès lors un accroissement rapide.

L'impôt célèbre connu sous le nom de *danegelt,* et qui ne fut prélevé d'abord qu'au moyen de la terreur qu'inspiraient les Danois, subsista lorsque leurs invasions eurent cessé; il fut avec la dîme la première taxe régulière et uniforme acquittée par la nation, et en contribuant à son unité il mit d'utiles ressources entre les mains du prince.

La marine danoise était très-supérieure à celle de toutes les nations européennes, les Anglo-Saxons réformèrent la leur sur ce modèle, et les progrès qu'ils firent dans cet art furent d'une importance extrême pour un peuple que la nature semblait appeler par sa situation géographique à de si grandes destinées sur l'Océan.

Les établissements de la population danoise parmi les Anglo-Saxons, ouvrirent à la Grande-Bretagne des relations commerciales avec la Suède, la Norwége et toutes les côtes septentrionales de l'Europe; mais ce fut surtout à l'époque de la conquête normande, et dans les temps postérieurs, que l'influence des anciens établissements danois se fit sentir en Angleterre, en facilitant la fusion des Anglo-Saxons et des Normands, celle des fils des vaincus avec ceux des vainqueurs.

III

Restauration de la dynastie anglo-saxonne. — Règne d'Édouard le Confesseur. — Avénement d'Harold II, dernier roi anglo-saxon.

1042 — 1066.

Le règne d'Édouard, que sa piété fit nommer *le Confesseur*, présente dès son début de graves difficultés. On a cru de nos jours, en se fondant sur quelques autorités, qu'il eut pour prélude une véritable guerre nationale [1]. Cependant la Chronique saxonne dit expressément qu'à la mort de Hardi-Canut tout le peuple reconnut pour roi Édouard, comme c'était son droit véritable [2]. Il est constant d'ailleurs, que la grande majorité de la nation danoise demeura en possession paisible de ses établissements et de ses biens sur le sol anglais, où, depuis Canut le Grand, les deux nations avaient paru vivre en bonne intelligence.

Pour concilier ces contradictions apparentes dans les anciens auteurs, il faut se souvenir qu'une garde danoise d'environ trois mille hommes avait été formée dans le royaume par le roi Canut. Cette troupe constitua une force permanente, et fut triplée par l'armée danoise dont Hardi-Canut se fit accompagner à son retour en Angleterre : c'est pour son entretien coûteux qu'il chargea son peuple d'un pesant tribut; et elle eut sans doute l'inso-

1. Voy. *Histoire de la Conquête de l'Angleterre*, par M. Augustin Thierry, 3e édit., t. 1, p. 217-219.

2. *Chron. sax.* an. 1042. Il y avait pourtant un héritier plus proche, c'était Édouard, fils d'Edmond Cote-de-Fer; mais il était absent, réfugié en Hongrie, après la mort de Canut le Grand.

lence des corps privilégiés : ce sont les soldats de ce corps dont le roi se faisait suivre, qui se rendirent coupables, dans les lieux où il séjournait, d'odieux outrages envers les Anglais paisibles; c'est contre eux, et non contre le peuple danois que les Anglo-Saxons s'insurgèrent à la mort de Hardi-Canut, et ce sont eux enfin qui succombèrent sous le poids de leur impopularité et sous l'effort du nombre.

Politique du comte Godwin.

Édouard, après la mort de son frère Hardi-Canut, fut surtout redevable de la couronne au comte Godwin également influent parmi les Saxons et les Danois, et qui s'empressa de saisir une occasion sans pareille pour racheter d'anciens torts par de récents services. Il prit ses sûretés et arracha du fils d'Éthelred de grandes promesses. Édouard confirma Godwin et son fils dans tous leurs honneurs, et prit pour femme sa fille Edith, dont la bonté, disent les historiens, égalait les charmes. Elle était instruite autant que modeste, et Godwin, dit l'un d'eux, engendra Edith comme l'épine produit la rose[1]. Édouard cependant observa dans le mariage le vœu de continence, soit par chasteté, soit par haine pour la famille de Godwin; et malgré les qualités rares qu'elle porta sur le trône, Edith ne put empêcher les membres de sa famille d'agiter le royaume par des passions furieuses dont elle fut elle-même la victime.

L'avénement d'Édouard fut accompagné des périls inséparables de toute restauration. Ce prince avait passé vingt-sept années sur la terre étrangère : on pouvait prévoir, d'une part, que la portion de l'aristocratie anglaise

1. Ingulf Croyland, p. 805.

qui avait contribué à son rappel essaierait de le tenir dans sa dépendance, et d'autre part, il était à craindre qu'il ne fît voir une funeste prédilection pour les hommes du pays voisin au milieu duquel il avait vécu. Édouard, avec un caractère ferme, actif et résolu, aurait pu conjurer ou atténuer les dangers de cette situation, mais ces qualités lui manquaient; il ne savait ni se faire craindre ni se guider lui-même; il n'avait rien de ce qu'il faut pour dominer une situation difficile, et les orages qui agitèrent son règne furent suscités beaucoup plus par la faiblesse de son caractère que par le péril de sa situation.

Grandes divisions de l'Angleterre sous Édouard le Confesseur.

Il trouva l'Angleterre partagée en plusieurs grands gouvernements administrés chacun par un puissant comte. Les principaux étaient ceux de la Northumbrie, de la Mercie et du Wessex; ce dernier renfermait aussi le Sussex, le Kent et l'Est-Anglie. Ils comprenaient, depuis le temps d'Alfred et d'Athelstane, des peuples d'origine différente qui, fort longtemps après leur soumission aux rois anglo-saxons, avaient conservé leurs lois et leur grand conseil national : des royaumes ennemis étaient ainsi successivement devenus des provinces, de grandes fractions d'un même État, dont il avait fallu faire des gouvernements séparés. La création de ces gouvernements fut donc au xe siècle un fait nécessaire, une conséquence des progrès, en étendue et en puissance, de la monarchie anglo-saxonne et nullement un signe de dissolution, comme on l'a cru à tort, en tirant pour l'Angleterre, par analogie, de fausses conclusions de ce qui se passait en France à la même époque. Les comtes qui régissaient ces gouvernements, comme délégués du souverain, exerçaient un grand pouvoir; ils cumulaient

les fonctions de juges, d'administrateurs et de chefs militaires; mais ils étaient révocables, et leurs charges, en droit du moins, n'étaient pas héréditaires comme sur le continent : toutefois il y avait, dans la grande étendue de leurs pouvoirs et dans les progrès toujours croissants des idées et des mœurs féodales, en Angleterre comme partout en Europe, un péril réel pour la couronne. Ce péril, déjà très-sensible sous le règne d'Ethelred, se manifesta de nouveau à l'époque de la restauration de la royauté anglo-saxonne, et s'accrut encore par la faiblesse du prince. Les comtes, qui sous Édouard possédèrent longtemps les grands gouvernements du royaume, étaient Siward, Léofric et le fameux Godwin. Siward gouvernait le Northumberland; Léofric, la Mercie; Godwin et deux de ses fils, Sweyn et Harold, tenaient sous leur autorité le Wessex, le Sussex, le Kent, l'Essex et l'Est-Anglie.

Crimes de Sweyn, fils de Godwin.

La famille des Godwin était parvenue au faîte des honneurs et tenait le premier rang après celle du monarque; les crimes d'un de ses membres portèrent la première atteinte à son crédit. Sweyn, cinquième fils de Godwin, fit violence à Elgive, abbesse de Léominster; banni par le roi pour ce crime, il mena sur mer une vie de brigandages, et dans la suite, après avoir obtenu une promesse de pardon, il assassina, avec d'atroces circonstances, son parent Beorn qui s'était opposé à son retour [1]. Le meurtrier trouva un refuge auprès du comte de Flandre, Baudoin, contre lequel Edouard avait fait un armement maritime, à la requête de l'empereur Henri III. Les crimes de Sweyn étaient énormes, et

[1] *Chron. sax.*, an. 1046.

pourtant il finit par rentrer en grâces auprès du roi qui lui rendit ses biens et ses honneurs.

Edouard ressentit plus profondément les attaques faites par les Godwin contre ses favoris. Durant son long séjour en Normandie, il avait adopté les habitudes et les usages plus civilisés des Normands, et, depuis son retour, il s'était montré reconnaissant envers ceux qui l'avaient secouru dans son exil. Beaucoup vinrent à sa suite, et non-seulement il les admit à son foyer et à sa table, il leur donna de vastes domaines et leur confia de hautes dignités et de grands emplois. Pour obtenir d'Edouard, il fallait solliciter en langue normande, et celle-ci remplaça la langue nationale dans la bouche des courtisans saxons qui semblaient rougir de leurs usages nationaux et adoptaient le costume et les manières des étrangers : les livres des Normands, et entre autres le fameux poëme de ***Roland***, furent à cette époque, selon toute apparence, apportés par eux en Angleterre, et contribuèrent à répandre leur langue dans le royaume. Quelques Normands obtinrent du roi des comtés et des châteaux forts; de ce nombre fut Radulf, son neveu par sa sœur Goda, femme en premières noces de Gautier, comte de Mantes, et qui à sa mort épousa Eustache, comte de Boulogne : les chapelains d'Edouard, et ses plus intimes conseillers, furent des prêtres normands : l'un d'eux, Robert Champart, jadis simple moine, puis abbé de Jumiége, fut promu par Édouard au siége de Londres, et ensuite, en l'année 1048, le roi lui donna la première dignité du royaume, il le nomma archevêque de Cantorbéry.

Faveur des Normands à la cour d'Edouard.

La prédilection du roi pour les étrangers aliéna de

lui les Godwin. Leur colère jalouse attendait avec impatience une occasion d'éclater, celle-ci se présenta bientôt. Eustache, comte de Bologne, mari d'une sœur d'Edouard, et, dans la suite, père de deux fils illustres qui tous deux s'assirent sur le trône de Jérusalem, vint en Angleterre visiter le roi son beau-frère; à son retour, une querelle, occasionnée par l'insolence de ses gens, s'éleva entre eux et les bourgeois de Douvres; une rixe s'engagea, dans laquelle une vingtaine d'hommes furent tués ou blessés des deux parts. Le comte Eustache s'enfuit auprès du roi Edouard qui, sans autre information, donna tort aux habitants de la ville, et, mandant auprès de lui le comte Godwin, dans le gouvernement duquel Douvres était compris, il lui ordonna de partir et de punir ceux qui, disait-il, avaient attaqué son parent sans provocation. Godwin refusa d'obéir jusqu'à ce qu'une enquête eût été ordonnée devant les juges royaux, et il fut sommé de rendre compte de son refus devant un grand conseil convoqué à Glocester où était le roi. Passant alors de la désobéissance à la rébellion, il prit les armes avec deux de ses fils, Harold et Sweyn, et, à la tête d'une force considérable, les Godwin s'avancèrent dans le comté de Glocester. Edouard appela en aide à la majesté royale son neveu Radulf, comte d'Herefort, et les puissants comtes de Northumberland et de Mercie, Siward et Léofric. Ceux-ci marchèrent vers le sud avec une armée fidèle, et, d'un accord commun entre les chefs, la cause fut déférée au grand conseil national: Edouard y consentit et Godwin n'osa s'y refuser.

Rébellion et bannissement de Godwin et de ses fils.

Les wittans furent convoqués à Londres, le roi entra dans sa capitale à la tête de l'armée la plus nombreuse

qu'on eût vue en Angleterre depuis longtemps, et devant laquelle se dissipèrent les forces levées par Godwin et par ses fils. Le grand conseil s'étant réuni, on y rappela d'abord les crimes de Sweyn, coupable de viol, de sacrilége et de meurtre. Sweyn fut mis hors la loi; Godwin et un autre de ses fils, Harold, furent ensuite sommés de comparaître et de répondre, par le serment de douze témoins ou cautions, aux accusations dont ils étaient l'objet : ils demandèrent des otages pour leur sûreté, et ne les ayant pas obtenus, ils furent condamnés à sortir sous cinq jours du royaume avec leur famille. La reine elle-même, fille de Godwin, fut enveloppée dans la disgrâce de tous ses proches : le roi saisit ses terres et la fit enfermer, avec les honneurs dus à son rang, au monastère de Wherwel. Tous les biens de sa famille furent confisqués; Godwin, sa femme et trois de ses fils, Sweyn, Tosti et Gurth, cherchèrent un refuge auprès du comte de Flandre, à Bruges : ses deux autres fils, Harold et Léofwin, s'enfuirent en Irlande, et Alfgar, fils du comte Léofric, obtint du roi le comté d'Harold.

Les étrangers héritèrent alors d'une partie des honneurs dont avait joui la famille de Godwin; quelques-uns furent nommés gouverneurs de villes et de provinces : deux chefs normands obtinrent le commandement de la flotte, et de nouvelles dignités ecclésiastiques furent données aux prêtres étrangers qui avaient accompagné Edouard en Angleterre : un chapelain du roi, Guillaume, eut l'évêché de Londres, dont l'abbé Sparhafoc fut dépouillé; Elf, prêtre indigne, devint évêque de Dorchester, le primat normand Robert, dont l'influence était sans bornes, revint alors de Rome avec le *pallium*, et le roi,

toujours faible, ne s'affranchit de la domination d'une famille redoutée que pour tomber sous un autre joug plus dangereux.

Retour et rétablissement des Godwin.

Le comte Godwin, proscrit et exilé, ne négligeait rien pour rétablir sa fortune, et, de la Flandre où il s'était réfugié, il entretenait, soit par ses fils, soit par de nombreux émissaires, des relations suivies avec tous les mécontents de l'Angleterre, et surtout avec les hommes les plus hostiles aux favoris normands du roi Edouard. Il affecta ainsi de se porter pour défenseur ou pour champion des intérêts nationaux, mais il agit réellement en rebelle et en ennemi du roi et de son pays. Il arma des vaisseaux sur la côte de Flandre, de concert avec ses deux fils, Sweyn et Tosti, et avec l'assistance du comte Baudoin, dont Tosti avait épousé la fille; et il infesta, durant près de deux ans, la côte méridionale de l'Angleterre, tandis que deux autres de ses fils, Harold et Léofwin, armaient en Irlande, où ils s'étaient réfugiés, et portaient le ravage et la terreur sur la côte occidentale.

Leurs escadres réunies longèrent la côte méridionale du royaume, où ils fomentèrent l'insurrection, s'emparant de vive force de beaucoup de bâtiments et de nombreux otages. Une multitude de marins, mécontents ou séduits par l'appât du pillage, accoururent sous leur pavillon, et ainsi fortifiés, les rebelles se dirigèrent vers l'est; ils débarquèrent sans résistance à Sandwich, mirent le feu à la résidence royale de Middleton, puis s'avancèrent dans la Tamise qu'ils remontèrent jusqu'à Londres, où ils avaient pratiqué des intelligences, et où ils étaient appelés par d'anciens partisans, par les ennemis des favoris étrangers, et enfin par ceux qui, déses-

pérant de la résistance, s'empressaient de s'engager parmi les vainqueurs. Les vaisseaux de Godwin passèrent sous le pont de Londres, et débarquèrent un corps d'armée sur la rive droite du fleuve. L'armée royale bordait la rive opposée où était le roi, dont la flotte comptait cinquante voiles; mais ces forces étaient mal disposées ou trop faibles : il fallut négocier au lieu de combattre, et un prêtre habile, l'évêque Stigand, intervint en faveur de la paix. Edouard céda, et, après avoir admis Godwin à se justifier et reçu en otage son fils, nommé Wulnoth, et son petit-fils Haccon, dont il confia la garde à Guillaume de Normandie, il accorda la paix aux bannis, ou s'y résigna.

A cette nouvelle, les plus compromis entre les étrangers qui occupaient des emplois dans le royaume, perdirent courage et s'enfuirent : de ce nombre furent l'évêque de Londres, Guillaume, et Robert, archevêque de Cantorbéry, ennemi personnel de Godwin.

Disgrâce et fuite des favoris normands.

Le wittena-gemot, convoqué près de Londres, cassa les sentences d'exil de Godwin et de ses fils et bannit d'Angleterre, non, comme on l'a dit, tous les Normands, mais seulement tous ceux qui, notés d'infamie, étaient considérés comme ennemis de la paix publique. Godwin et ses enfants recouvrèrent leurs biens et leurs honneurs; sa fille Edith sortit du cloître et reprit son rang de reine.

L'évêque Stigand reçut le prix des services qu'il avait rendus et fut promu au siége de Cantorbéry à la place du primat normand Robert. L'Église toutefois ne considère un siége comme vacant que par la mort ou la démission du titulaire; le pape Léon IX refusa donc de reconnaître Stigand pour archevêque, et cette circons-

tance doit être comptée parmi celles qui, plus tard, ont facilité la conquête normande.

Godwin, après avoir ainsi chassé les étrangers, devint l'homme le plus puissant du royaume; la mort le surprit au faîte de sa fortune et l'empêcha d'en jouir et d'en abuser. Comme il dînait, le lundi de Pâques, à la table royale, il perdit tout à coup connaissance, et expira. Le caractère de cet homme fameux, dont l'autorité balança celle du monarque, et qui, en asseyant sa fille sur le trône, mit son fils en état d'y monter, est encore un problème. Ce qui est hors de doute, ce qui ressort des simples faits que nul ne conteste, c'est qu'il eut une immense ambition servie par une grande habileté. De premiers succès l'enhardirent à prétendre à tout et à ne s'arrêter devant aucun obstacle : sacrifiant tout autre intérêt à celui de la puissance, Godwin se déclara successivement avec chaque parti pour la fortune, quittant avec la même facilité les Saxons pour les Danois et les Danois pour les Saxons; il ne s'abstint dans sa carrière, soit pour s'élever, soit pour se maintenir, ni de la trahison, ni de la révolte; et s'il ne versa pas plus de sang, s'il ne commit pas des crimes plus nombreux, ce fut une dernière faveur de la fortune qui ne les rendit pas nécessaires à son ambition. Il fut un de ces hommes dont l'audace triomphante fait aux mœurs publiques d'irrémédiables blessures, et qui ébranlent moins l'État par leurs succès que par leur exemple.

Mort du comte Godwin. Son caractère.

Les fils de Godwin, Harold et Tosti, héritèrent de sa puissance, que le comte Léofric et son fils Alfgar pouvaient seuls balancer. Harold, qui avait succédé à son père dans le gouvernement du Wessex, supporta impa-

tiemment qu'Alfgar lui succédât à lui-même dans ses comtés d'Essex et d'Est-Anglie, et l'on pense qu'il ne fut point étranger à la sentence dont le fils de Léofric fut frappé : quoi qu'il en soit, ce jeune chef fut légèrement accusé de haute trahison devant les wittans, condamné sans preuves et mis hors la loi. Il s'enfuit en Flandre, brûlant de se venger : il obtint l'assistance d'un roi de la mer et de Griffith, prince des Gallois; il revint, et porta le fer et le feu dans le comté d'Herefort. Harold marcha contre lui et repoussa d'abord les envahisseurs; mais bientôt les négociations succédèrent aux combats et Alfgar recouvra ses honneurs; il avait été condamné innocent et fut absous coupable. Le puissant comte Léofric, son père, mourut l'année suivante. Alfgar lui succéda dans sa charge, mais bientôt il fut accusé de nouveau, condamné et banni. Il eut recours aux mêmes auxiliaires, aux Norwégiens et aux Gallois, et fut une seconde fois rétabli par eux : son triomphe fut de courte durée, il mourut en 1058; sa mort délivra Harold de son dernier rival.

Expédition victorieuse d'Harold, fils de Godwin, dans le pays de Galles.

Le moment était propice pour châtier Griffith et ses sujets gallois, dont les insurrections perpétuelles, dans les comtés de l'ouest, étaient accompagnées des plus affreux brigandages. Edouard confia l'expédition à Harold, qui pénétra dans ce pays montagneux où la poursuite était si pénible et la fuite si aisée. Peu satisfait d'une première campagne, il eut recours à d'autres moyens d'attaque : il forma un corps de soldats d'élite qu'il choisit parmi les plus agiles et les plus vigoureux; il leur donna des armes moins pesantes et plus maniables, substituant au fer le cuir durci pour les casques et

les boucliers; et, tandis que son frère Tosti envahissait par terre le pays de Galles, Harold l'attaqua lui-même à l'improviste du côté de la mer, il rendit alors aux Gallois ravages pour ravages; il parcourut à pied toute la contrée, triomphant avec une ardeur héroïque et une constance infatigable des obstacles de la nature et des armes des indigènes, et dans les lieux où il avait gagné une victoire il en faisait perpétuer le souvenir en y dressant un monceau de pierres où il gravait ces mots : ICI VAINQUIT HAROLD. Les Gallois, vaincus et subjugués, lui envoyèrent en signe de soumission la tête de Griffith, et le vainqueur la présenta au roi Édouard. Les princes gallois jurèrent foi et hommage au monarque saxon, et promirent d'acquitter l'ancien tribut.

Soulèvement et soumission des Northumbres.

Harold marcha ensuite contre les Northumbres, soulevés par les barbaries de son frère Tosti : il les apaisa sans effusion de sang, en leur accordant, avec le consentement du roi, pour les gouverner, le fils de Léofric, Morkar, qui fut nommé comte de la Northumbrie. Tosti, exilé, attendit en Flandre l'heure de la vengeance, et Harold acheva de se concilier la puissante famille du fameux comte Léofric, si populaire dans la Mercie, en faisant donner cette province à Edwin, frère de Morkar : on présume que, par sa conduite habile et juste, il voulut s'attacher la population du centre et du nord, et qu'il portait déjà ses vues ambitieuses sur le trône dont il était alors le plus ferme soutien.

Tout semblait favoriser de semblables espérances. Le roi n'ayant pas d'enfants, et ne voyant en Angleterre aucun homme de la race de Cerdic, avait précédemment appelé auprès de lui son neveu Edouard, surnommé le

Proscrit, fils exilé de son frère, le vaillant Edmond, et gendre de l'empereur Henri III. Edouard était revenu en Angleterre avec sa famille, mais peu après avoir touché le sol natal, il mourut, et le fils qu'il laissa, nommé Edgar, était si faible de corps et d'esprit, que l'ambitieux Harold ne vit point en lui un compétiteur dangereux.

Le roi vieillissait, et, par la force de l'habitude ou par l'effet de la nécessité, le ressentiment qu'il avait nourri contre la famille de Godwin avait insensiblement fait place pour Harold à des dispositions bienveillantes : celui-ci d'ailleurs, dans l'espoir d'être désigné pour son héritier, se montrait disposé à lui complaire, et un ancien auteur nous dit qu'Edouard le traitait comme un fils [1].

Les prétentions d'Harold reçurent un grave échec d'un incident fortuit et mortifiant pour son ambition dans une excursion maritime qu'il fit, soit pour réclamer, comme on l'a dit, du duc de Normandie son frère Wulnoth et son neveu Haccon qu'il tenait en otages; soit, comme il est plus vraisemblable, pour son plaisir [2]; une violente tempête, soudain déclarée, le jeta sur les terres de Guy de Ponthieu, à l'embouchure de la Somme. Une coutume barbare donnait alors sur les naufragés, au seigneur de la terre où échouait leur navire, tous les droits du vainqueur sur le vaincu. Harold et ses compagnons furent, en conséquence de cet odieux usage, dépouillés et tenus en prison dans la forteresse de Beaurain, près de Montreuil, jusqu'à ce qu'ils eussent acquitté leur rançon. Le bruit de la captivité d'Harold se répandit rapidement

Naufrage d'Harold sur la côte de France.

1. Snorre, t. III, p. 143.

2. Voyez, sur ce point si controversé par les historiens, mon *Histoire des Quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, l. 3.

et parvint jusqu'au duc de Normandie, qui était le fameux Guillaume, fils bâtard de Robert le Magnifique et de la jeune Arlete de Falaise. Guillaume comprit aussitôt de quelle importance il serait pour lui de tenir Harold en son pouvoir : il voyait le roi Edouard sans enfants, et auprès de ce prince, sur les marches de son trône, un seul membre de sa famille, dépourvu également de vigueur physique et d'énergie morale : déjà, sans doute, il nourrissait l'espérance de succéder lui-même au roi saxon. Harold était donc pour lui un dangereux compétiteur; Guillaume saisit l'occasion d'en faire un instrument de sa propre fortune; et par prières, par menaces et surtout par largesses, il obtint que le captif lui fût livré. Il reçut Harold avec honneur et le combla de caresses, puis, saisissant un moment opportun, il lui dit qu'Edouard, au temps de son séjour en Normandie, vivant avec lui en frère, lui avait promis de le faire son héritier, si jamais il devenait roi en Angleterre, et il pria Harold de l'aider à réaliser cette promesse. Harold, pris au dépourvu par cet étrange aveu, et frémissant de son propre péril, donna une vague adhésion aux paroles du duc qui obtint de lui l'engagement verbal de livrer le château de Douvres aux Normands, de lui envoyer sa sœur pour un de ses proches, et de prendre en mariage pour lui-même sa fille Agathe.

A quelque temps de là, Guillaume, ayant convoqué à Bayeux les barons de Normandie, fit porter dans la salle du conseil une vaste cuve, couverte d'un drap d'or, remplie de reliques des saints, et un missel fut ouvert sur la cuve, puis, faisant introduire le chef saxon, il le requit de répéter, en jurant sur ce missel, les promesses qu'il

Serment d'Harold.

lui avait faites, et Harold fut ainsi contraint de les confirmer par un serment auquel les ossements sacrés, dont la cuve était remplie, donnaient un caractère plus saint et plus obligatoire. Guillaume ensuite le laissa libre, et Harold s'en retourna en Angleterre. Il fit le récit de sa triste aventure au roi Edouard, qui pressentit les calamités que ce voyage attirerait sur son peuple : « Dieu veuille, dit le vieux roi, que ces malheurs n'arrivent pas durant ma vie!... »

Derniers moments d'Édouard le Confesseur.

Le terme n'en était pas éloigné : le roi Edouard se sentait mourir, et sa fin fut agitée par de sombres pressentiments : il s'affligeait de la décadence morale de son peuple et prévoyait de grands troubles pour sa succession. Les apparitions effrayantes, les prodiges menaçants et terribles, que les historiens et les poëtes de l'antiquité nous montrent souvent aux approches de quelque grande catastrophe, se reproduisirent, dit-on, à ses yeux, comme des visions funèbres, et l'on assure qu'il entendit des voix prononcer ces paroles menaçantes : « Il n'y a plus ni justice ni discipline : c'est pourquoi le Seigneur a brandi son glaive, il a tendu son arc, il manifestera son indignation et sa colère par le feu et par l'épée. » Il est probable qu'il recommanda, ensemble, aux grands du royaume, son petit neveu Edgar, dernier descendant de Cerdic, et Harold, fils de Godwin [1], en leur laissant le soin de nommer son successeur. Il donna ensuite toutes ses pensées au ciel; voyant la reine en larmes, il lui dit : « Ne pleurez pas, mourir c'est vivre : je quitte la terre

1. Voyez, sur ce point important et obscur de l'histoire et sur les causes du voyage d'Harold en Normandie, deux dissertations d'après les sources originales. — *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, l. III, c. 3.

des morts pour le séjour des vivants; » puis, invoquant Dieu, il exhala son âme innocente[1] le 5 janvier 1066, après avoir régné environ vingt-quatre ans, et fut enseveli avec une pompe toute royale dans l'abbaye de Westminster qu'il avait fondée. Il fit, dit-on, plusieurs miracles, et fut le premier roi d'Angleterre à qui l'opinion ait attribué le pouvoir de guérir les écrouelles. Le pape Alexandre III le canonisa un siècle après sa mort, et lui donna le surnom de *Confesseur* qui lui a été conservé dans l'histoire. Un de ses actes les plus remarquables est la recherche qu'il fit faire des lois et des coutumes nationales en vigueur sous son règne et sous celui de ses prédécesseurs : ce travail avait été commencé par le roi Edgar, qui déjà avait voulu faire un seul corps de lois uniforme des trois codes séparés des Danois, des West-Saxons et des Merciens. Ces lois, après la conquête normande, furent considérées par les indigènes comme le monument le plus authentique et le plus sacré de leur ancienne nationalité, et comme un remède efficace à tous leurs maux.

Code de lois d'Édouard le Confesseur.

Caractère de ce prince.

L'Angleterre conquise pleura Edouard comme le roi de son choix, comme son représentant national. C'est à tort qu'on l'a comparé à saint Louis[2]; celui-ci, à qui Alfred seul est comparable, offrit au monde un modèle accompli du saint et du roi dont il réunit les grands caractères en sa personne : Edouard le Confesseur fit voir au contraire toute la distance qui peut exister entre un saint homme et un grand prince; il ne gouverna jamais par lui-même, il fut le jouet des ambitieux et des

1. Simplicem spiritum cœlesti regno exhibuit. (Malmesb., l. II, c. 13.)
2. Frédéric Pluquet, *Roman du Rou*, t. II, p. 70, note 1.

favoris, et, tout en détestant l'iniquité, il ne sut point tenir en bride les méchants : il crut agir en faveur de son peuple en renonçant volontairement à l'utile ressource de l'impôt du *danegelt*, et il se priva ainsi d'un moyen efficace de maintenir la paix publique : il pensa travailler à son salut et mériter la protection céleste, en observant dans le mariage le vœu de continence; mais, mourant sans enfants, il éveilla au delà de l'Océan une ambition redoutable, et dans la tombe, où il voulut descendre tout entier, il entraîna les destinées de sa famille et de sa monarchie.

Aussitôt après la mort d'Edouard, Harold réunit le grand conseil à Londres, et, soit qu'il ait reçu la couronne ou qu'il l'eût prise, cette assemblée le proclama roi et il fut sacré le jour même des funérailles d'Edouard. Les événements de son règne appartiennent à l'époque suivante, et seront décrits au chapitre de la conquête normande. La monarchie anglo-saxonne survécut à peine une année à Edouard le Confesseur, arrière-descendant de Cerdic, dont la glorieuse race avait occupé le trône 571 ans après la conquête, et 263 ans depuis l'avénement d'Egbert, qui réunit le premier, sous le sceptre du Wessex, tous les Etats de l'heptarchie [1]. Des étrangers vont encore une fois envahir le sol de la Grande-Bretagne, et les chefs anglo-saxons feront place pour un temps à de nouveaux maîtres; mais la société anglo-saxonne ne périra pas, elle se perpétuera par ses institutions et ses coutumes, et reprendra insensiblement, par celles-ci, l'ascendant perdu par les armes. Il importe donc, avant

Élection d'Harold II, fils de Godwin.

1. Pag. 67.

d'aller plus loin, de décrire les usages et les lois que les Normands modifièrent en les combinant avec les leurs. Cet exposé complétera le tableau de l'époque anglo-saxonne et danoise, et facilitera l'intelligence des importants résultats de la conquête normande.

IV

Institutions et coutumes des Anglo-Saxons et des Danois dans la Grande-Bretagne jusqu'à la conquête normande.

Les peuples qui ont fondé les divers royaumes saxons de l'heptarchie avaient tous la même origine, et ils ont conservé, lorsqu'ils se sont établis en Angleterre, les coutumes nationales qui leur étaient communes sur le continent. Les modifications qu'y apportèrent dans la suite le christianisme et les habitudes d'une vie plus sédentaire furent à peu près les mêmes pour tous ces peuples, qui d'ailleurs furent souvent réunis sous un chef commun. Plus tard, quand les Danois eurent conquis la Northumbrie et l'Est-Anglie, et s'y furent établis en maîtres du sol, il est hors de doute qu'ils y firent d'abord prévaloir leurs coutumes particulières, et cependant les auteurs les plus compétents ne reconnaissent aucune différence profonde et essentielle entre les lois qui régirent ces contrées depuis l'invasion des Danois, et celles qui régirent les parties de la Grande-Bretagne demeurées au pouvoir des Anglo-Saxons. Cette conformité est attribuée par eux à plusieurs causes et d'abord à la grande ressemblance que l'identité d'origine avait mise dans les coutumes primitives et dans l'idiome des deux peuples, ensuite à l'adoption que firent les Da-

nois de la plupart des changements apportés par le christianisme et par les progrès naturels de la civilisation aux coutumes anglo-saxonnes, lorsqu'eux-mêmes eurent adopté la religion chrétienne et passé d'une vie nomade à une vie sédentaire, puis enfin, à la réunion des deux peuples sous le sceptre du roi Edgar, et puis de Canut le Grand : ces deux princes rédigèrent un code uniforme pour être admis dans les divers territoires de leurs États, sauf quelques modifications particulières en usage dans chacun d'eux : celles-ci consistaient beaucoup plus dans l'application de la loi que dans sa forme, dans le degré des pénalités que dans leur nature, dans les détails administratifs que dans le système du gouvernement.

Dans les institutions des peuples de civilisation récente, les lois politiques tiennent peu de place et se confondent le plus souvent avec les lois de la famille. Cette confusion est perpétuelle dans les codes des anciens peuples germains, et là surtout l'action des pouvoirs publics est en grande partie déterminée par l'état des personnes, par la nature des relations civiles et de la propriété.

La plupart des institutions germaniques reposaient sur trois coutumes générales et fort anciennes qui se retrouvent aussi chez les Celtes et chez un grand nombre de peuples dans la première période de leur développement : savoir, sur le système des *cautions* et *garanties*, sur le *compagnonnage* et le *vasselage*, enfin sur la coutume des *compositions* pour les dommages et les offenses.

La première de ces coutumes, le système des garan-

Cautions et garanties.

ties, mettait sous le *mund* ou *mundbyrd* [1] du chef de famille, c'est-à-dire sous sa tutelle, tous ceux qui vivaient sous son toit; elle le constituait à leur égard *mundoaldus*, il était leur protecteur et il répondait pour eux.

Compagnonnage et vasselage

La seconde était ce vieil usage, si général dans la Bretagne, dans la Gaule et dans la Germanie, que Tacite a décrit avec de si vives couleurs, et qui consistait pour les guerriers à se choisir un chef, à se réunir en un certain nombre sous son patronage, à le suivre à la guerre [2], et à lui engager ses services en échange de sa protection.

Compositions.

La troisième coutume, qui rappelle aussi l'immortel tableau tracé par l'historien romain, avait pour but de prévenir des vengeances héréditaires et sanglantes; elle consistait, dans l'origine, à exiger des coupables, pour l'offensé ou pour ses proches, un certain nombre de têtes de bétail comme une réparation de l'offense : cette amende se nommait *composition*, et elle fut dans la suite imposée en numéraire : une part était due à l'offensé, l'autre part à son seigneur ou au prince : la première se nommait *faida* chez les Germains du continent, et *were* chez les Anglo-Saxons; la seconde, la part du prince, était appelée *fredum*, chez ceux-là, et *wite* chez ceux-ci. La grandeur de la composition se mesurait sur le rang de l'offensé et sur la gravité de l'offense.

1. En latin *mundium* et *mundeburdium* signifient tutelle, protection; ce mot signifiait aussi le droit à une compensation pécuniaire pour la violation de la paix de chacun ou du foyer domestique; et, enfin, la somme payée à la famille d'une fiancée pour transporter le droit de garde à la famille du mari. (B. Thorpe, *Ancient laws and institutes of England. Laws of king Ethelbert*, 75. — *Glossary.*)

2. Tacite, *German.*, XIII.

Lorsque chaque tribu répandue sur le vaste territoire qu'elle avait conquis dans la Gaule ou dans la Grande-Bretagne eut passé, de l'état de peuple pasteur ou nomade à l'état de nation sédentaire et agricole, la propriété immobilière, qui jadis, chez les Germains, était commune, acquit une valeur qu'elle n'avait point eue jusqu'alors, et il fallut de nouvelles lois pour consacrer des relations nouvelles, pour protéger les biens et pour les transmettre.

Il fallait que la société se protégeât elle-même, et se constituât de manière à donner à l'ordre et à la paix publique des gages et des garanties que le gouvernement ne pouvait point offrir. De cet état de choses sortirent deux faits considérables.

Responsabilité des centaines et dizaines ou décanies.

La responsabilité, *d'individuelle*[1] qu'elle était, devint *collective*. La population fut partagée en *centaines* et en *dizaines* ou *décanies*, qui comprirent, les premières *cent* familles et les secondes *dix*. Ces centaines et ces dizaines, appelées *hundreds* ou *wapentakes* et *tythings* chez les Angle-Saxons, furent considérées comme collectivement responsables pour chacun des chefs de famille qui les composaient. Si l'un d'eux commettait un crime ou un délit et ne pouvait être représenté en justice ou acquitter la *compensation* fixée par la loi, la *décanie* à laquelle il appartenait devait l'acquitter pour lui. Tous les habitants étaient tenus de s'inscrire dans une de ces décanies ou tythings, et nul homme ne demeurait sans répondant.

1. C'est-à-dire que tous les chefs de famille étaient individuellement responsables pour les personnes placées dans leur dépendance, dans leur *mund-byrd*, et que la responsabilité ne s'étendait point primitivement au delà de chaque foyer.

A ce fait si important, il s'en joignit un autre : la propriété territoriale d'un homme étant, d'une part, son plus grand moyen d'influence, le seul par lequel il pût mettre d'autres hommes dans sa dépendance, en rémunérant leurs services et leur fidélité, tandis que, d'autre part, elle était la meilleure caution, la seule garantie positive qu'il pût offrir de sa conduite à la société, on s'habitua à n'estimer chacun qu'à proportion de ce qu'il possédait.

D'ailleurs, dans cette société à demi barbare, où la loi était si faible et les passions si violentes, le riche seul pouvait, en s'attachant une nombreuse clientèle, assurer son indépendance et sa sécurité. La plupart des hommes dont le bien était insuffisant pour leur procurer ces deux avantages firent comme ceux qui ne possédaient rien, ils demandèrent assistance aux riches et reçurent d'eux, les uns à charge de services personnels, les autres à charge de rente, des terres qu'ils devaient garder, soit à temps, soit à vie, et qu'un grand nombre dans la suite obtinrent de transmettre aux mêmes conditions à leurs héritiers, et l'on vit ainsi se reproduire sur une échelle immense ce qui avait existé depuis plusieurs siècles, soit dans la Gaule, soit dans la Bretagne insulaire; savoir, un vaste et puissant système de patronage et de clientèle, qui eut pour base la propriété territoriale.

Diverses sortes de biens.

Il y eut alors trois sortes de biens : ceux qu'on possédait en propre et à perpétuité, à titre d'héritage patrimonial, et libre de toute obligation imposée envers le donateur; ceux qu'on possédait à titre de concession et qui obligeaient envers le donateur à certains droits personnels, et ceux enfin pour lesquels on s'engageait à l'ac-

Boclands.

quittement d'une rente ou d'un cens annuel. Les biens de la première espèce, nommés *aleux* ou *alods* chez les peuples germaniques de la Gaule, étaient appelés *boclands;* chez ceux de la Grande-Bretagne les biens de la seconde espèce étaient les *bénéfices*, qui plus tard devinrent des *fiefs*, et que les Anglo-Saxons nommaient *folklands* [1] : les biens de la troisième espèce étaient les biens *accensés*, les terres tenues à charge de *cens* ou de *corvées*: ces terres reçurent différents noms, mais furent généralement désignées sous celui de censives sur le continent et de biens en *soccage* chez les Anglo-Saxons. Ces trois sortes de biens constituaient trois classes de personnes : les membres des deux dernières classes étaient placés sous une dépendance plus ou moins grande, plus ou moins honorable des membres de la première, et ceux-ci étaient considérés par la loi et dans de certaines limites comme responsables pour ceux-là.

Folklands.

Biens en soccage.

Subordination des personnes.

La loi, chez les Anglo-Saxons, obligea l'homme qui n'offrait point par lui-même des garanties suffisantes à se donner un seigneur responsable. Tous ceux qui ne possédaient pas de biens en propre, vivaient ainsi sous la dépendance d'un supérieur, qui répondait pour eux en justice.

Cette subordination de diverse nature, réputée noble dans le *vasselage* et non noble dans le *colonat*, condition rendue nécessaire par la force des choses dans la Gaule pour les hommes dépourvus de ressources personnelles

1. Les historiens anglais sont très-partagés sur la véritable signification des mots *boclands* et *folklands*. J'ai adopté l'opinion à laquelle s'est rangé le docteur Lingard, et qui s'appuie, pour les *boclands*, sur le texte formel des lois du roi Canut. (*Leg. Canut. secul.* 38. Collect. de B. Thorpe.)

Digitized by Google

suffisantes, et que les lois rendaient pour eux obligatoires dans la Grande-Bretagne, chez les Anglo-Saxons et chez les Danois, devint du VIIIe au Xe siècle, le principal fondement de la société européenne, quoiqu'avec des résultats très-divers selon les pays et les temps.

Diverses classes de personnes.

Chez les Anglo-Saxons les descendants des braves étaient distingués, par le nom d'*ethelborn*, de *full born*, nés de haut, des gens du commun *less born*, hommes de moindre naissance. Ils adoptaient comme une distinction honorable le nom de l'aïeul à qui ils devaient leur illustration : la terminaison *ing* ajoutée au nom de celui-ci désignait sa postérité : les Uffingas étaient les descendants d'Uffa, les Oïsingas les descendants d'Oïsc. Nous ne voyons point qu'aucun pouvoir ou aucun privilége fût attaché à cette distinction, ou que la composition pécuniaire pour un ethelborn, s'il n'était *thane* ou *officier* public, fût plus élevée que pour un homme d'un rang inférieur : une seule famille, dans cette nation, comme chez les autres peuples germains, était par le seul droit de la naissance en possession de priviléges particuliers. Pour qu'un ordre nombreux s'y établît et s'élevât au-dessus de la foule, il fallait que d'autres conditions se joignissent à celle de la naissance, ou suppléassent à son défaut. Les priviléges, en un mot, ne pouvaient s'obtenir que par la faveur des princes, par la supériorité du courage ou par celle de la fortune : ainsi s'élevèrent, chez les anciens Germains, ceux que Tacite nomme *duces*, ou chefs de guerre, chez les Francs, les *antrustions* et les *leudes*, les *thanes* enfin chez les Anglo-Saxons. Ces distinctions étaient toutes personnelles et ne se transmettaient pas aux enfants par le seul fait de la

naissance : ceux-ci les obtenaient aux mêmes conditions que leurs pères les avaient acquises et ne les conservaient qu'en demeurant en possession des mêmes avantages.

La première classe était celle des *thanes* de haut rang ou du roi, possesseurs la plupart d'une quantité assez considérable des biens nommés *aleux* sur le continent, et *boclands* en Angleterre; dans la seconde classe entraient les *thanes* inférieurs, presque tous vassaux, parce que tous avaient reçu, soit du roi, soit des grands thanes, à charge de différents services personnels, des concessions territoriales nommées fiefs ou *folklands*. Après ceux-ci enfin, venaient les *colons* et les *céorls*, dont un certain nombre possédait des terres accensées, tandis que la plupart étaient cultivateurs et fermiers, ou même simples domestiques au service des grands et des riches. Aucun obstacle insurmontable ne séparait les diverses classes de la nation : on pouvait monter, dit une ancienne loi, de la plus basse à la plus élevée, de même que de chantre on devient prêtre, ou de copiste évêque.

L'ordre des *thanes* était fort nombreux. C'étaient eux qui composaient la principale force des armées. La loi estimait cinq hydes de terre comme suffisants pour l'entretien d'un guerrier, et elle voulait que toute propriété de cette étendue fournît et entretînt un homme sous les armes. — Les thanes inférieurs étaient indifféremment nommés *gesiths* ou *sithcundmen*, et ceux que les auteurs, qui ont écrit en langue latine, désignent si fréquemment sous le nom de *milites*, ou hommes de guerre. Thanes.

Une classe d'hommes, qui acquit chaque jour une plus Céorls.

grande importance, et dont il sera parlé plus en détail ci-après, celle des ecclésiastiques, était assimilée, pour le rang et les priviléges, à la classe des *thanes*. Les évêques étaient classés au niveau des *ealdormen* ou des *comtes;* les prêtres, les diacres et les moines engagés dans les ordres, allaient de pair avec les thanes de premier et de second ordre. Nous avons dit qu'au-dessous des deux classes de *thanes*, était celle des hommes libres appelés *céorls*, dont quelques-uns étaient petits propriétaires et possesseurs de terres accensées. C'est parmi ceux-ci que M. Hallam range l'importante classe des *socmen*. Les *socmen*, dit-il, étaient des céorls plus riches que les autres, qui avaient acheté des *free holds* (terres libres), ou qui, par prescription et par l'indulgence de leurs seigneurs, avaient acquis, sur les terres qu'ils faisaient valoir, des droits de propriété tels qu'ils ne pouvaient plus en être expulsés [1].

Les céorls non propriétaires ou simples cultivateurs étaient réputés libres chez les Anglo-Saxons, et leur condition était supérieure à celle des cultivateurs du continent qui, à la même époque, tombés la plupart à l'état de servage, étaient attachés à la glèbe et appartenaient, corps et biens, à leurs seigneurs.

Esclaves. Au-dessous des céorls ou cultivateurs étaient les esclaves considérés comme la chose du maître au même titre que son bétail. Le clergé travailla efficacement chez eux à en diminuer le nombre par des affranchissements, et, de tous les rois, ce fut le grand Alfred qui prit la part la plus efficace à cette sainte œuvre.

1. Hallam, l'*Europe au moyen âge*, c. 7.

Dans les villes, les marchands formaient des corporations ou confréries (*trading guilds*) qui tiraient leur origine, soit de la guilde scandinave ou germanique, soit des colléges d'artisans qui existaient au temps des Romains. Ces confréries et ces corporations jouissaient, selon les localités, de plusieurs priviléges différents, mais dont l'objet fut toujours d'en protéger les membres et d'établir des garanties pour leur conduite.

La valeur des hommes était pécuniairement évaluée chez les Anglo-Saxons comme chez les autres peuples. Le were d'un thane, de l'ordre le plus élevé, était de 1,200 shillings, il était de 600 shillings pour un thane d'un ordre inférieur, et de 200 seulement pour les *céorls*. Le *mund* était évalué 50 shillings pour les hommes de la première classe, il descendait ensuite graduellement jusqu'à 6 shillings; cette somme était le prix du *mund* ou *mundbyrd* des hommes de la dernière classe. Les Bretons vaincus, de la classe des céorls, eurent également un *mund* et un *were*, quoique inférieurs à ceux des hommes de ce rang. Cependant, si le Breton, possesseur d'une hyde de terre, payait une rente ou un cens au roi, son *were* s'élevait au-dessus du were d'un céorl, et, s'il devenait possesseur de cinq hydes, il montait comme le céorl dans la classe des thanes.

La propriété territoriale était pour les laïques une condition presque toujours nécessaire pour leur élévation dans une classe supérieure : en vain, disait la loi, le céorl portait la cotte de maille, le casque et l'épée; en vain il était possesseur d'une église, d'un manoir, d'une maison de ville et d'une charge dans la maison du roi, il n'obtenait point le titre de thane, s'il ne joignait à ses autres

possessions celle de cinq hydes de terre [1], ou le bien suffisant pour l'entretien d'un guerrier. Longtemps avant que le système féodal ait pris possession du continent, on voit établi, dans la Grande-Bretagne, le principe qui a eu là une plus grande influence que partout ailleurs, et qui fit mesurer l'influence personnelle à l'étendue de la fortune territoriale. Entre les descendants des vieux Germains, l'Anglo-Saxon, plus que tout autre, a conservé pour la divinité *Hertha* (*earth*) ou la *terre*, quelque chose de ce culte que ses aïeux lui rendaient dans leurs forêts sacrées [1]. Il paraît avoir également pressenti la part réservée au commerce dans les destinées de son pays : la navigation élevait le marchand aux premiers rangs : trois voyages sur mer équivalaient à la possession de cinq hydes de terre, et celui qui les avait faits, de simple *marchand* devenait *thane*.

Gouvernement des Anglo-Saxons. Rois ou Cynings.

Chez les Anglo-Saxons, comme chez les autres peuples germains, nous avons vu qu'il était d'usage de déférer le titre royal aux membres de certaines familles privilégiées, et qu'avant l'invasion de la Grande-Bretagne par ces peuples, le pouvoir des rois anglo-saxons était temporaire : élus pour chaque guerre, leur autorité commençait et finissait avec elle. Lorsque la guerre entreprise eut pour objet la conquête de la Grande-Bretagne, il y eut pendant un siècle une lutte acharnée, les expéditions militaires naquirent les unes des autres : il fallait protéger par les armes ce qu'on avait conquis pour elles; le sceptre de

1. *Ancient laws and institutes of England*, collect. de B. Thorpe, p. 79. — Il est remarquable que chez les anciens Bretons ou Cambriens la possession de cinq mesures de terre d'une certaine étendue paraît avoir été un privilége inséparable de la liberté. (Voir *Triades galloises*, passim.)

2. Tacit. *Germ.* XI.

ces rois, nommés *rois de la guerre*, était leur épée, et une guerre perpétuelle perpétua leur pouvoir [1].

Quelques-uns des chefs jutes, angles et saxons, n'envahirent point la Bretagne sous le nom de roi (*cyning*), mais sous celui de général, *ealdorman* ou *heretoch*. Ils ne prirent généralement le titre de roi qu'après leur établissement dans l'île, et ils n'entrèrent que par degrés en possession des divers priviléges qui furent dans la suite attachés à ce titre.

Le roi faisait les lois de concert avec l'assemblée nationale, il confirmait et révoquait les magistrats, convoquait le peuple pour la guerre par cette formule célèbre · « Que quiconque n'est pas un homme de rien, soit dans les bourgs, soit hors des bourgs, sorte de sa maison et vienne. » Il commandait les forces de terre et de mer, faisait exécuter les lois, et son tribunal était la haute cour d'appel : sa parole était reçue sans serment; en plusieurs circonstances, il avait le droit de grâce, il disposait à volonté des juifs, il était enfin le lord, le seigneur des hommes libres. Priviléges des rois.

La loi assurait à la personne du roi une protection toute spéciale. Déjà, du temps d'Ethelbert, le plus ancien législateur des Anglo-Saxons, le *were* du roi, ou composition pécuniaire pour attentat à sa personne, était quinze fois plus élevé que le *were* d'un simple *thane*, et deux cents fois plus que le *were* d'un cultivateur ou *céorl*. Son *mundbyrd*, c'est-à-dire l'amende à laquelle était con-

1. Les cynings anglo-saxons ont ceci de particulier, qu'ils paraissent avoir réuni en leur personne les deux caractères bien distincts du roi et du chef de guerre, tels que Tacite nous les a fait connaître; ils étaient au premier rang et commandaient par le droit de la naissance et par celui de la valeur.

damné tout homme qui violait la paix du roi ou la protection royale, était évalué environ neuf fois au-dessus du *mundbyrd* d'un céorl : en certains cas, le coupable était puni par la perte de ses biens ou de sa vie. Les revenus royaux étaient considérables, ils consistaient en rentes territoriales, en redevances des villes royales, plus tard, en *heriots*, en droits sur les ports, sur les marchés : une portion de toutes les amendes était versée dans le trésor du prince. Il paraît aussi, qu'outre les biens territoriaux appartenant au roi, un certain nombre de terres étaient données comme une sorte d'apanage à ses enfants.

Quelque brillante que fût la cour de plusieurs monarques anglo-saxons, depuis Alfred, et quelque étendue qu'eût en réalité le pouvoir royal par l'effet de diverses circonstances ou des qualités personnelles du monarque, deux faits principaux dominaient tous les autres, contenaient la royauté anglo-saxonne dans de certaines limites, ou l'y ramenaient à chaque vacance du trône. Ces deux faits étaient d'abord la non hérédité de la couronne par droit de primogéniture, et ensuite l'existence réelle, active et perpétuellement agissante d'un pouvoir rival, qui était celui des *wittans* ou *sénateurs*.

Wittena-gemot. Sa composition, ses attributions.

Les actes de l'époque nous montrent comme siégant dans le *wittena-gemot*, ou assemblée des wittans[1], des évêques, des abbés, des ealdormens, des thanes, *milites* ou chevaliers, et d'autres hommes sans spécification d'aucune qualité, mais leur nombre légal n'est pas connu; on ignore également s'ils siégaient en vertu d'une élection ou d'un droit personnel. Dans un pays, cepen-

1. Le mot *wittan* en saxon signifie *sage*.

dant, où la valeur des hommes se mesurait sur leur rang et sur leur fortune, où une propriété territoriale d'une certaine étendue conférait le nom de *thane*, il est présumable qu'il en fallait une plus considérable pour siéger parmi les grands.

La plus importante des attributions des wittans était l'élection des rois qu'ils désignaient habituellement dans la même famille, ayant égard à l'âge et à la capacité. Le wittena-gemot était en outre l'assemblée législative et le tribunal suprême du pays; il faisait, en commun avec le roi, les lois et les traités, il jugeait les hommes puissants, établissait l'impôt et veillait avec le roi à la défense du royaume.

Grands officiers.

Après le roi et les membres de sa famille nommés *ethelings*, les officiers royaux les plus élevés en dignité et en pouvoir étaient les *ealdormen* ou les *comtes*, gouverneurs des comtés ou des provinces, et souvent désignés par les historiens sous le nom de *vice-rois, sub-reguli*[1]. Nous avons vu que les gouvernements de ces grands officiers, circonscrits d'abord dans d'étroites limites, s'étaient beaucoup étendus à la suite des conquêtes des souverains, et avaient fini par embrasser des provinces et d'anciens royaumes. Cependant cette extension des pouvoirs des comtes, quoique dangereuse pour la royauté, fut une conséquence naturelle de l'agrandissement de la monarchie : l'hérédité de leurs charges n'avait point été, comme dans la Gaule, consacrée en principe; ils n'exerçaient point leur office à titre de possesseurs du sol; ils étaient nommés par le prince, et celui dont ils tenaient leur

1. Bède, *Op.*, 763, 767.

charge eut aussi toujours le droit, sinon le pouvoir, de la leur enlever.

Il y avait chez les Anglo-Saxons, outre les *ealdormen* ou *comtes* et les *gerefas* ou *shérifs*, d'autres officiers nommés *heretochs* ou chefs militaires, et des *vice-comites* ou *vice-shérifs*, dont le nom indique suffisamment la charge.

Cours de justice. Tribunaux.

La juridiction la plus circonscrite, eu égard au territoire, était celle de *sac* et de *soc* qui a donné lieu à une infinité de commentaires. Elle était une immunité, un privilége accordé, en Angleterre comme sur le continent, à quiconque recevait du roi une concession territoriale, aux seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques, comme aux congrégations religieuses. Ce privilége consistait dans le droit de tenir des cours ou plaids au civil et au criminel, où devaient assister les hommes libres du manoir; d'y juger les affaires, d'y imposer des amendes dans les cas prescrits, de percevoir des taxes sur la vente des marchandises, enfin de punir, dans les limites du manoir, tout voleur pris en flagrant délit. Ces cours étaient nommées *hall-motes*, elles n'avaient pas toutes des attributions également étendues, elles ont donné naissance aux *cours-barons* avec juridiction civile, et aux *cours-leet* avec juridiction criminelle.

La *cour du hundred* était présidée par le shérif, accompagné des principaux ecclésiastiques et francs tenanciers (*free holders*) : elle s'assemblait tous les mois, et chaque individu mâle était tenu de s'y présenter; c'était là qu'il se faisait inscrire dans une décanie ou *tything*, en donnant caution de sa conduite. La plupart des transactions civiles se faisaient dans la *cour du hundred*.

Enfin, le *shire mote*, ou cour du comté, très-supérieure

aux précédentes, était présidée en commun par l'évêque et par l'ealdormen ou le comte, et en l'absence de celui-ci par le shérif. Les grands propriétaires, les thanes, étaient tenus d'y assister ou de s'y faire représenter par leurs principaux tenanciers : on y décidait des affaires qui intéressaient l'Église, la couronne et les particuliers; tous les hommes libres y prêtaient le serment d'allégeance ou de fidélité au prince, et l'on y jugeait les crimes et les contestations privées; la cour d'appel était celle du roi, dont les attributions et la composition sont mal connues : il y avait encore le tribunal supérieur du wittena-gemot, qui décidait, comme nous l'avons vu, dans les grandes causes où l'État était intéressé.

Il y avait, chez les Anglo-Saxons comme chez les Francs, obligation pour l'accusé de prouver son innocence par le serment d'un certain nombre de *jurateurs*, ses amis ou ses proches, choisis par lui. En quelques cas cependant, le juge désignait douze hommes chargés de rendre le verdict, et l'accusé, de son côté, en nommait le double, dont moitié parmi ses proches et moitié parmi les étrangers. En d'autres cas, et s'il s'agissait d'une contestation entre deux parties, chacune nommait pour arbitres un nombre égal de thanes. Enfin, une loi d'Ethelred II ordonne au shérif de prendre avec lui, pour assesseurs dans ses tournées judiciaires, les plus anciens thanes : ceux-ci devaient s'informer de tous les délits commis sous la juridiction de la cour des hundreds, et assigner devant la cour ceux qu'ils reconnaissaient coupables.

Jurés ou jurateurs.

On retrouve dans cette loi le principe de l'établissement du grand jury anglais : cependant ces assesseurs, ces ma-

gistrats étant désignés d'avance et inamovibles, rappellent plutôt l'idée des *scabins* de Charlemagne que celle de jurés véritables.

Parmi les nombreux articles des lois saxonnes qui semblent avoir du rapport avec le jury, le plus concluant est celui-ci, extrait du livre des constitutions du roi Ethelred II : *Que l'accusé soit absous par un jury de compurgation formé de douze thanes : que le shérif nomme ce jury, et si les thanes diffèrent d'avis, que l'opinion de huit d'entr'eux soit l'arrêt.* Ce passage, entre tant d'autres des lois saxonnes, sur le même sujet, est un rayon de lumière : il faut y voir que les Anglo-Saxons s'étaient réellement élevés jusqu'à la conception du jury moderne; mais il faut également reconnaître que cette institution avait été entrevue par eux plutôt que comprise et appréciée à sa juste valeur [1].

Aucune règle, d'ailleurs, n'était d'une application générale dans les tribunaux anglo-saxons : le nombre des *assesseurs* ou des *jurateurs* variait selon la nature des affaires et la coutume de chaque lieu. Le serment des hommes élevés en dignité valait plus en justice que la parole des hommes de condition inférieure : le serment d'un thane du roi valait celui de six céorls, et celui d'un ealdormen valait le serment de six thanes. L'autorité réelle, enfin, appartenait parmi les juges, aux plus élevés en dignité : *vincat sententia meliorum.*

1. Voyez la note insérée a ce sujet dans mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, p. 191. M. Worsaë, dans son savant ouvrage, a également compris toute l'importance du texte que j'ai cité, d'après Wilkins et Thorpe : mais il croit que l'usage que ce texte rappelle n'était en vigueur que dans les cinq bourgs et dans les districts environnants. — *Account of the danes and Norwegians in England, Scotland and Irland.* — T. XIII, p. 163.

La loi voulait que les thanes, et souvent aussi les hommes libres, fussent aussi les assistants du juge dans les plaids. Les tribunaux publics demeurèrent tous en vigueur jusqu'à la conquête normande, époque où ils étaient abandonnés sur le continent et presque partout remplacés par les justices seigneuriales, et ces mêmes tribunaux se sont en partie perpétués jusqu'à nos jours.

En Angleterre donc, le jugement du pays fut en usage plus constamment que partout ailleurs, et la coutume germanique, d'adjoindre aux juges des assesseurs élus, déposa dans le sol anglais des germes impérissables.

Leur développement, néanmoins, fut compromis et longtemps arrêté par une cause qui, à d'autres égards, fit faire à la nation d'immenses progrès : l'établissement du christianisme fut, chez les Anglo-Saxons comme chez les peuples du continent, un obstacle à l'amélioration de la procédure criminelle. Dans leur foi robuste et superstitieuse, ils s'imaginèrent qu'un Dieu juste était tenu de faire toujours intervenir sa justice d'une manière visible, en faveur des innocents : de là les épreuves barbares et si connues de l'eau et du feu, nommées *ordeals*, et plus tard le combat judiciaire. Épreuves ou ordeals.

L'un des points les plus dignes d'attention dans les institutions saxonnes était la loi dite de *garantie* ou de *frankpledge*. Nous avons vu que tout homme était tenu de trouver quelqu'un qui se portât caution de sa conduite, et si l'on considère que les hommes libres étaient obligés de se choisir un seigneur qu'ils ne pouvaient quitter sans s'engager à un autre, que les hommes puissants avaient la haute main dans les jugements et qu'une grande partie des confiscations et des amendes revenait

aux évêques, aux comtes et aux seigneurs, on reconnaîtra combien était forte chez les Anglo-Saxons la tendance à concentrer tous les pouvoirs dans les mains de l'aristocratie : c'était elle qui était en progrès aux dixième et onzième siècles chez ce peuple comme sur le continent.

Clergé. Les progrès du clergé en richesses et en puissance[1] du dixième au onzième siècle furent à peu près aussi rapides en Angleterre que dans la Gaule : les prêtres étaient classés au niveau des thanes, et les évêques y marchaient de pair avec les ealdormens et les comtes. Néanmoins, dans la Bretagne anglo-saxonne, le clergé ne pouvait avoir aucune force qui lui fût propre, excepté celle qu'il puisait dans ses lumières et dans ses vertus : c'était de Rome qu'il avait reçu, à une époque très-récente, son pouvoir spirituel, c'était des rois qu'il tenait presque toute sa fortune temporelle ; aussi les décrets des papes furent-ils presque toujours admis sans résistance par les conciles anglo-saxons, leur volonté d'une part fit loi dans l'ordre spirituel, tandis que d'autre part, et dans l'ordre temporel, les rois qui surent régner retinrent toujours les évêques et le clergé dans une étroite dépendance. Les perpétuelles invasions des Danois qui étaient païens et dont la fureur tombait d'abord sur les riches possessions du clergé, concouraient à ranger celui-ci sous la loi des monarques dont la protection lui était constamment nécessaire. C'était surtout à titre de propriétaires des vastes domaines qu'ils tenaient de la libéralité royale

1. Nous avons vu que l'époque du plus grand ascendant moral du clergé, durant la période anglo-saxonne et danoise, fut antérieure de trois siècles à l'époque de sa plus grande puissance extérieure et temporelle.

que les prélats siégeaient dans le conseil des wittans, et non-seulement les rois se réservèrent toujours la plus grande part d'influence dans le choix des évêques et des abbés, ils s'attribuèrent encore quelquefois le droit de les déposséder et même de les suspendre et de les déposer [1].

Un trait caractéristique de la constitution de l'Église anglo-saxonne et qui devint plus saillant encore dans l'Eglise anglo-normande, est la suprématie très-effective du siége primatial de Cantorbéry qui obtint dès l'origine, et malgré la rivalité du siége d'York, des attributions plus étendues que celles de la plupart des siéges métropolitains dans les autres contrées, et ce sera, comme nous le verrons, sous la domination normande que les priviléges de la primatie atteindront leurs limites extrêmes [2].

Considérations générales sur la société anglo-saxonne au XIe siecle.

Les institutions nationales étaient debout et en apparence intactes sous Edouard le Confesseur, mais l'édifice était miné dans ses fondements, et les symptômes de dissolution qui s'étaient montrés à la fin du règne d'Edgar, et qui facilitèrent la conquête danoise, reparurent tous sous Edouard le Confesseur et ouvrirent les voies à la conquête normande : les grands ressorts de la vie sociale et politique étaient détendus; la religion souffrait de la déconsidération morale d'un grand nombre de ses ministres : « Les prêtres, dit Malmesbury, pouvaient à peine balbutier les paroles sacramentelles, et,

1. Lingard (*Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, c. 2.)

2. C'est depuis cette époque seulement que le siege de Cantorbéry eut seul tous les droits de siége primatial, revendiqués, en partie, jusque-là par l'archevêque d'York pour son Eglise.

parmi eux, un homme instruit des lois de la grammaire était un prodige [1]. » L'ignorance et les vices grossiers d'une partie du clergé réagissaient de la manière la plus funeste sur les mœurs publiques, et les Anglo-Saxons s'abandonnaient alors, beaucoup plus que les Français et les Normands, à l'intempérance et aux excès qu'elle engendre, si funestes pour les facultés intellectuelles [2] : les grands amassaient d'iniques richesses en dépouillant les hommes sans défense ou en les vendant comme esclaves dans les pays étrangers : nous voyons enfin, dans les documents contemporains, des désordres multipliés, des révoltes, des violences et des brigandages qui attestent la tyrannie des puissants, les exactions et les rapines des hommes de guerre et l'oppression des faibles, et il en faut conclure que ceux-ci, protégés par les lois, manquaient néanmoins de garanties réelles [3]. La royauté, unique barrière à opposer aux violences des oppresseurs, avait perdu sa force en perdant son prestige : le respect inviolable, le culte pour la race héroïque de Cerdic, affaibli sous les fils d'Edgar, s'était réveillé sous les deux derniers princes de la dynastie danoise imposée par la conquête ; il s'évanouit de nouveau à la mort d'Edouard le Confesseur, et l'élection d'Harold, fils de Godwin, librement acceptée par les thanes anglo-saxons, porta une atteinte sans remède à la plus nécessaire des institutions anglo-saxonnes. Cet exemple donnait car-

1. Clerici vix sacramentorum verba balbutiebant : stupori et miraculo erat cæteris qui grammaticam nosset (Malmesb., l. III, p. 101, éd. Savile).

2. *Idem*, *ibid.*

3. Voyez, entre autres faits, les actes oppresseurs et barbares de la famille Godwin, *Hist. des quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, p. 110 et 116.

rière et licence à toutes les ambitions; il était dangereux, surtout dans un pays où l'aristocratie était mobile, où la féodalité était plus personnelle que réelle [1], où la société, enfin, ne se montrait pas encore hiérarchiquement organisée sur une base fixe comme le sol. Si Harold eût vécu, les conséquences désastreuses de cet état de choses se fussent inévitablement fait sentir après lui, et, à défaut de l'invasion étrangère, ce précédent fatal eût donné naissance à des révolutions sanglantes et à une série de guerres civiles, où l'aristocratie se fût détruite elle-même et eût entraîné la nation dans sa ruine.

Il importait aux destinées du peuple anglais que les lois de la discipline religieuse y fussent raffermies ainsi que les ressorts de l'autorité politique et centrale, et peut-être était-il également indispensable de fortifier dans les âmes, au moyen des dures épreuves de la domination étrangère, le souvenir sacré des vieilles institutions et le culte des traditions nationales : ce fut, après plus d'un siècle, l'un des résultats de la conquête normande.

1. Il y avait, chez les Anglo-Saxons, entre les hommes libres une subordination monarchique, fondée principalement sur la qualité des personnes, tandis que, dans la féodalité, cette subordination est fondée sur les choses, mais celle-ci n'est, à vrai dire, qu'une conséquence de la première, et de l'une à l'autre, il n'y a qu'un pas.

CHAPITRE IV.

PÉRIODE ANGLO-NORMANDE
JUSQU'A LA MORT DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

I

De l'avénement d'Harold II jusqu'à l'arrivée des Normands à Hastings.
1066.

La Normandie depuis Rollon.

Un siècle et demi s'écoula entre le traité célèbre de Saint-Clair-sur-Epte, par lequel Charles le Simple céda à un chef de pirates norwégiens la partie de l'ancienne Neustrie qui a conservé le nom de Normandie, et la journée fameuse qui soumit l'Angleterre à leurs descendants. Six princes, avant Guillaume le Conquérant, portèrent successivement, dans le nouvel État, la couronne ducale, et plusieurs circonstances concoururent, durant le xe siècle et le suivant[1], à faire de la Normandie un État homogène et fort, tandis que le royaume de France, soumis à l'action de plusieurs causes dissolvantes, allait se fractionnant et s'affaiblissant de plus en plus. Ce résultat, si avantageux pour la Normandie, doit être attribué en grande partie à la sagesse de Rollon, son fondateur et son premier duc : après avoir donné des établissements fixes aux farouches guerriers, compagnons de sa fortune, il comprit l'importance de les amener aux habitudes

1. Sur la Normandie au xe siècle, voyez mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, livre IV, c. 1.

d'un peuple agricole et sédentaire, et il adopta, dans ce but, le culte et les lois des anciens habitants.

On vit ainsi les vieilles institutions germaniques se conserver dans cette contrée, tandis que, partout ailleurs dans la Gaule, elles étaient profondément altérées, soit par les maximes du droit romain, soit par celles du droit féodal, et surtout par les progrès de l'anarchie universelle qui réduisit, sur le continent, les priviléges de la royauté à un vain titre sans pouvoir.

Véritables souverains dans leurs États, indépendants à l'égard des rois, libres de toute sujétion gênante au-dessus d'eux, les ducs normands surent également s'affranchir, à l'égard de leurs vassaux, de la plupart des restrictions que le régime féodal apportait généralement au libre exercice de l'autorité royale. Partout ailleurs, un arrière-vassal devait aider le seigneur auquel il avait juré fidélité contre le suzerain de ce seigneur, quel qu'il fût, prince souverain ou roi : en Normandie, au contraire, c'était à la personne du prince que tout homme libre jurait d'être fidèle; les ducs, en outre, s'étaient réservé toute haute juridiction [1], et il n'y avait, dans leurs États, d'autre justice que la leur. La cour suprême, connue plus tard sous le nom de cour de l'*Echiquier*, constituait leur conseil souverain. Non-seulement ses membres jugeaient les causes importantes, ils apposaient encore leur signature ou leur sceau à la plupart des actes publics des ducs. Cette cour était formée des prélats, des barons et des principaux officiers : on ne voit pas qu'elle ait jamais apporté d'obstacles sérieux à la volonté du

1. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie.*

prince, elle lui servait d'instrument plus que de frein.

L'esprit des conquêtes ne s'éteignit pas en Normandie : il y fut entretenu comme un des principaux traits du caractère national par la coutume du droit d'aînesse que les Normands apportèrent avec eux dans leur nouvelle patrie. Cet usage, en maintenant à l'intérieur, au moins dans une partie de la province, la forte aristocratie des aînés, entretenait parmi les puînés l'ardeur des grandes entreprises au dehors et l'ambition des conquêtes. A peine établis sur le continent, les Normands avaient joint à leur duché le Maine et une grande partie de la Bretagne qu'ils s'assujétirent par le joug de la vassalité. Ils guerroyèrent longtemps contre le roi de France et furent mêlés à toutes les querelles entre la famille de Charlemagne et celle de Robert le Fort. Plus tard, de hardis chevaliers normands coururent les mers, avides d'exploits et d'aventures; quelques-uns, débarqués comme pèlerins en l'an 1018, sur la côte méridionale de l'Italie, aidèrent les Lombards à enlever la Pouille aux Grecs et aux Sarrasins. Un grand nombre de leurs compatriotes vinrent successivement les rejoindre durant vingt années et combattre avec eux en Italie : ils furent suivis par les fils d'un simple gentilhomme normand, Tancrède d'Hauteville. Ceux-ci, au nombre de sept, et dont le plus célèbre fut Robert Guiscard, nommé dans son temps la terreur du monde, arrivèrent à diverses époques de Normandie avec des bandes d'aventuriers et triomphèrent des empereurs d'Allemagne et de Byzance ligués pour les exterminer. Robert Guiscard soumit la Pouille et la Calabre dont il obtint en 1060, comme vassal du saint-siége, l'investiture du pape Nicolas II. Il conquit encore la

Exploits et conquêtes des chevaliers normands en Italie et en Sicile.

Sicile qu'il enleva aux Grecs et qu'il donna à son frère Roger : ainsi furent fondés les États qui, réunis, formèrent dans le siècle suivant le royaume des Deux-Siciles. Ces succès inouïs enflammèrent l'ambition des chevaliers normands, et l'Angleterre, vaste et magnifique proie, tentait leur ardeur aventureuse, lorsque le duc Guillaume, fils bâtard de Robert le Magnifique, entreprit de s'en rendre maître.

Anarchie de la Normandie à la mort de Robert le Magnifique.

Guillaume, à la maturité précoce qu'il avait acquise au milieu des épreuves, des périls et des combats dont il était sorti victorieux, joignait alors celle des années, et avant de conquérir une terre étrangère il avait obtenu une gloire plus grande, celle de civilisateur et de pacificateur de son pays. A la mort de Robert le Magnifique et durant la minorité de Guillaume, la Normandie était retombée dans une anarchie complète. Les seigneurs normands, dévorés d'ambition et de cupidité, ennemis les uns des autres et nullement scrupuleux sur les moyens de satisfaire leurs passions et leurs haines, se faisaient une guerre épouvantable signalée par d'effroyables barbaries. Le vœu ardent des opprimés était d'obtenir un prince, un maître en état d'inspirer à tous un salutaire effroi ; ce maître, ce prince fort et redoutable, fut le jeune duc Guillaume. Dès le début de sa carrière militaire, il annonça ce qu'il serait un jour : lorsque, bien jeune encore, il revêtit les armes de chevalier, dit son biographe contemporain Guillaume de Poitiers, la Gaule n'avait pas un autre guerrier aussi renommé : c'était un spectacle beau et terrible que de le voir dirigeant la course de son cheval, étincelant par l'épée et le bouclier, menaçant par son casque et par ses javelots ; déjà

Minorité de son fils Guillaume.

son mâle courage brillait d'un éclat supérieur [1]. Il prit en main, avec un grand zèle, la cause des faibles; il arrêta les meurtres, les incendies et les rapines; il défendit les Églises, et, prenant conseil des plus sages, il résista courageusement aux ennemis du dehors et obtint de ses sujets, après de grands efforts, l'obéissance qui lui était due : la Normandie changea entièrement d'aspect sous son administration tutélaire, et il avait aplani tous les obstacles et surmonté tous ses ennemis, lorsqu'il apprit l'avénement d'Harold au trône d'Angleterre.

Conduite du roi Harold sur le trône d'Angleterre. (1066)

Ce prince, en succédant à Édouard, ne tint pas compte des promesses que Guillaume lui avait arrachées, et parut n'en avoir conservé aucun souvenir : il fut de ceux que la fortune améliore en les élevant, et il déploya sur le trône où il s'assit peu de jours, des vertus vraiment royales, reconnues même par quelques historiens qui ont nié son bon droit [2]. Remarquable par la force du corps, par l'énergie de l'âme et par son éloquence, il possédait, comme l'assure Orderic Vital, beaucoup d'autres qualités dignes d'estime [3]. Il ne vit dans l'héritier légitime du sang de Cerdic, dans l'étheling Edgar ni un compétiteur dangereux, ni un ennemi : aucune opposition sérieuse n'éclata, aucune révolte ne s'appuya du nom d'Edgar qu'Harold fit comte d'Oxford le jour où il reçut la couronne, et ce ne fut pas dans la famille dépossédée d'Edouard, mais dans la sienne même que le fils de Godwin devenu roi trouva un premier et implacable ennemi.

1. Guillaume de Poitiers, *Vie de Guillaume le Conquérant*, p. 179.

2. Malmesbury, p. 93-99. — De tous les historiens normands, Guillaume de Poitiers est celui qui a traité le plus sévèrement le roi Harold.

3. Orderic Vital, *Script. rer. norman.*, ap. du Chêne, p. 492.

Tosti son frère, comte de Northumberland, que les Northumbres avaient chassé et qu'Harold, par une sage politique, n'avait pas voulu rétablir, alla se susciter des vengeurs parmi les princes du continent. Il réussit à entraîner le roi de Norwége, Harald Hadrada, fils de Sigurd, le dernier chef scandinave, dit M. Thierry, qui eût mené la vie aventureuse dont le charme s'était évanoui avec la religion d'Odin, et visité en pirate les contrées méridionales qu'habitaient les nations riches [1]. Harald promit de mettre sa flotte à la mer après la fonte des glaces.

Guillaume, cependant, avait envoyé un messager à Harold pour lui rappeler le serment par lequel il s'était engagé à l'aider à monter sur le trône qu'il occupait, à épouser sa fille et à lui donner sa sœur en mariage pour un de ses barons. Harold répondit qu'en promettant le trône d'Édouard, il avait promis ce qui ne lui appartenait pas : « Car, dit-il, ma royauté n'est point à moi, et je ne saurais l'abdiquer sans la volonté du pays; de même, sans le consentement de la nation, je ne puis prendre une femme étrangère. Quant à ma sœur que le duc réclame, elle est morte : veut-il que je lui envoie son corps? »

Guillaume reçut cette réponse sans colère apparente, et, par un second message, il pria le roi saxon de tenir au moins une de ses promesses en épousant sa fille Agathe. Harold refusa et il épousa une femme saxonne, sœur des comtes Edwin et Morkar, dont l'influence était grande surtout dans le nord de l'Angleterre. Guillaume, à cette nouvelle ne contint plus sa fureur : il jura qu'il

1. *Conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 302, 6e édit. 1843.

viendrait dans l'année réclamer toute sa dette, reprendre ses droits par le fer et punir le parjure.

Préparatifs de Guillaume pour la guerre.

L'entreprise était gigantesque et entraînait à des frais immenses. Le duc ne pouvait se passer du concours de ses barons et il obtint par ruse et par son influence personnelle sur chacun d'eux, l'assistance que leur assemblée générale répugnait à lui donner : il les fit venir individuellement en sa présence et se montra, dans le secret, prodigue de bonnes paroles et de séductions : tous furent gagnés, nul n'osa tenir dans ce tête-à-tête redoutable le langage qu'il avait tenu en public : chacun promit donc d'aider le duc selon son état et ses ressources. Guillaume eut ainsi en abondance de l'argent, des vaisseaux, des soldats, des habits et des vivres.

A ces moyens matériels de succès, le duc en joignit un, tout-puissant sur les esprits. Il connaissait la force qui réside dans le bon droit, et il ne négligea rien pour faire reconnaître son entreprise comme juste et légitime. Il fut servi en cela par plusieurs circonstances et surtout par l'opinion dominante à cette époque, et qui faisait considérer comme inviolable et sacré tout serment, fût-il imposé par la violence, dès lors qu'il était prononcé sur des reliques, comme l'avait été celui d'Harold. La cause fut portée par Guillaume à Rome et habilement soutenue dans un consistoire tenu à Latran, par le célèbre Lanfranc et par Robert de Jumiége que l'influence de Godwin, père du roi Harold, avait expulsé du siége de Cantorbéry. La déposition de cet archevêque par l'autorité temporelle du roi saxon qui avait élu Stigand à sa place, le refus de l'acquittement du denier de

Saint-Pierre, enfin la violation du serment d'Harold, étaient aux yeux de la cour romaine de légitimes et puissants griefs. Harold d'ailleurs ne s'était pas reconnu son justiciable, il n'avait envoyé aucun représentant auprès d'elle pour plaider ses droits, et il avait pour adversaire dans le consistoire et dans le conseil du pape Alexandre II, le célèbre Hildebrand, alors simple moine, et si grand dans la suite sous le nom de Grégoire VII. Le pape reconnut pour vrai et pour valable le legs qu'Édouard aurait fait à Guillaume de sa couronne, et il fut décidé que Guillaume de Normandie, étant parent du feu roi, devait être réputé son héritier, et pouvait avec justice en prendre le titre royal et s'emparer du royaume. Négociations à Rome.

Cette décision fut transmise en forme de bulle au duc de Normandie : le pape Alexandre II lui envoya en même temps un cheveu de saint Pierre, enchâssé dans un anneau de prix, et une bannière à l'effigie de l'apôtre.

Guillaume fit publier au loin son ban de guerre et promit à chacun une part dans les dépouilles du pays conquis.

Français, Bretons, Poitevins, Bourguignons accoururent sous ses drapeaux, aspirant avec avidité à la proie que leur offrait l'Angleterre.

Vers le milieu du mois d'août de l'année 1066, Guillaume possédait plus de neuf cents navires à grandes voiles non compris les bâtiments de transport et réunissait sous son commandement soixante mille hommes de toute nation : il indiqua le rendez-vous général à l'embouchure de la Dive, où l'armée fut longtemps retenue par les vents contraires. Rassemblement de l'armée de Guillaume à Dives.

Le roi Harold se vit alors entre les périls de deux in-

vasions redoutables : l'une au sud, par le duc normand, l'autre au nord, par le roi de Norwége et par son propre frère Tosti. La flotte norwégienne appareilla la première avec une armée formidable et longea les côtes de l'Écosse. Les Norwégiens emportèrent la ville maritime de Scarborough, puis ils se dirigèrent sur York, capitale de la Northumbrie, au secours de laquelle accoururent Morkar et Edwin, beaux-frères du roi Harold. Ce prince lui-même marcha rapidement vers le nord avec toutes ses forces et fit porter des paroles de paix à son frère Tosti, offrant de lui rendre tous ses honneurs s'il consentait à poser les armes. — Et que donnera mon frère au roi de Norwége, mon allié? demanda Tosti. — Sept pieds de terre, répondit Harold, ou peut-être un peu plus, selon sa taille. Cette fière réponse fut le signal du combat. La rencontre eut lieu à Stamfordbridge : les Norwégiens, immobiles et la lance en arrêt, soutinrent sans fléchir le premier choc de la cavalerie saxonne; une seconde charge ébranla leurs rangs, et le roi Hadrada, après de grands exploits, étant tombé mort le cou percé d'une flèche, son armée lâchait déjà pied lorsque Olave, son fils, accourut sur le champ de bataille avec les troupes fraîches et complétement armées laissées en arrière sur le rivage et sur la flotte; l'arrivée de ces auxiliaires rétablit un moment le combat, mais une longue marche sans repos les avait épuisés; ils soutinrent mal le choc des Saxons victorieux. Tosti et les principaux chefs tombèrent morts après une lutte désespérée, et la victoire d'Harold fut complète.

Victoire d'Harold sur les Norwégiens à Stamford-bridge. (1066)

Harold, après la bataille, fit son entrée dans la ville d'York où il fut reçu en libérateur, et s'arrêta pour gué-

rir une blessure qu'il avait reçue dans la mêlée. Mais déjà un adversaire plus terrible approchait, et Harold, à table avec ses thanes, s'abandonnait à l'ivresse du triomphe lorsqu'un messager, porteur d'une sinistre nouvelle, fut introduit dans la salle du festin. Il annonça que le duc Guillaume avait débarqué avec son armée et que l'étendard des Normands avait été planté, près d'Hastings, sur le sol anglais. Harold alors, oubliant ses fatigues et sa blessure, donna l'ordre du départ et se remit en chemin vers le sud, avec une partie seulement de son armée victorieuse, qui se montra disposée à le suivre. Les troupes auxiliaires et stipendiaires composaient alors ses principales forces : il rallia en chemin quelques-unes des milices de l'ouest et du nord, et il marcha à la rencontre des Normands avec cette étonnante célérité qui avait jadis contribué à ses victoires sur les Gallois et tout récemment sur les Norwégiens.

La flotte normande, réunie à l'embouchure de la Dive, avait enfin levé l'ancre; mais une forte brise l'avait poussée le long de la côte jusqu'à Saint-Valery sur Somme. Le mauvais temps l'obligea de s'y arrêter. L'expédition demeura ainsi cinq jours entiers comme suspendue. Un vent propice enfin s'étant élevé, la flotte cingla vers les rivages de l'Angleterre. La mer était libre, la flotte saxonne était rentrée dans les ports pour se ravitailler, après avoir repoussé une escadre commandée par Tosti; les Normands passèrent donc sans obstacle et jetèrent l'ancre à Pevensey, près d'Hastings, trois jours seulement après la victoire d'Harold à Stamfordbridge. Le rivage étant dégarni de défenseurs, le débarquement s'opéra sans résistance : le duc descendit

Débarquement des Normands à Pevensey, près d'Hastings. (1066)

le dernier, il fit un faux pas en touchant le rivage et tomba; mais se relevant aussitôt et s'adressant gaiement à ses compagnons, pour détruire l'effet d'un fâcheux présage, il s'écria, comme autrefois César : « J'ai saisi cette terre de mes mains, et aussi loin qu'elle peut s'étendre, elle est à vous. »

II

De la rencontre des deux armées à Hastings, jusqu'à la soumission de toute l'Angleterre à Guillaume.

L'armée, maîtresse de Pevensey, se dirigea sur Hastings, dont elle s'empara comme d'un lieu de défense et de refuge pour la flotte : Guillaume y dressa ses tentes et s'y fortifia.

Les Saxons ne tardèrent pas à paraître. Harold s'arrêta à la distance d'environ neuf milles d'Hastings, près d'un lieu appelé *Senlac*, sur une colline boisée au nord, il y planta son étendard et y déploya son armée. Ses deux frères et sa mère redoutaient pour lui les conséquences fâcheuses de la violation d'un serment prêté sur des reliques, et ils s'efforcèrent d'éloigner sa personne du champ de bataille; mais il reçut impatiemment leurs timides conseils. Les négociations ayant échoué des deux parts, on fit les apprêts de la bataille.

Chaque chef y prépara son armée selon la coutume de son pays. Les Saxons passèrent la nuit sans dormir : ils chantaient et buvaient, et, au point du jour, ils marchèrent résolument à l'ennemi. Les Normands se préparèrent au combat par des actes religieux, par la prière et la confession. Leur camp retentit du murmure des oraisons et du chant des litanies, beaucoup de prêtres

parmi eux mêlaient l'accomplissement des devoirs de leur ministère aux soins guerriers : Odon, frère du duc Guillaume, couvrant des ornements pontificaux son armure de guerre, célébra la messe et bénit l'armée : puis s'élançant sur son cheval de bataille et saisissant sa lance, il prit son poste à la tête de ses hommes d'armes. Sur le front et sur les flancs de l'armée normande, le duc disposa en plusieurs lignes les archers et les arbalétriers armés à la légère ; l'infanterie de bataille suivait revêtue de cottes de maille, et derrière elle était la cavalerie partagée en trois corps ou divisions : au troisième corps étaient les chevaliers normands : Guillaume les commandait, et portait suspendues à son cou quelques-unes des reliques sur lesquelles Harold prêta le serment dont la violation l'avait rendu indigne, disait-on, de la faveur du ciel; il harangua son armée, celle-ci s'ébranla aussitôt et se porta en avant, au cri répété de : Dieu aide ! Dieu aide !

Bataille d'Hastings ou de Senlac. (1066)

Les Saxons, tous à pied, sur le coteau de Senlac, leur hache d'armes à la main, les boucliers serrés l'un contre l'autre, se tenaient fermes et immobiles comme un mur d'airain. L'étendard royal flottait au centre, et tout auprès étaient le roi Harold, ses frères et les principaux chefs remplis d'un indomptable courage.

L'attaque commença par des nuées de traits que lancèrent les archers et les arbalétriers de l'armée normande ; ceux-ci, après les avoir épuisés, se replièrent derrière la grosse infanterie qui se brisa contre les lignes des Saxons ; la cavalerie chargea à son tour et son choc fut effroyable. Les Anglais le soutinrent sans fléchir, leurs redoutables haches d'armes tranchaient les lances

et brisaient les corselets de fer. Etonnés d'une si intrépide résistance, les assaillants commençaient à fléchir : leur aile gauche lâcha pied et se débanda, le duc lui-même fut un moment entraîné, et son cheval s'abattit sous lui : Guillaume tomba, le bruit de sa mort se répandit et le découragement s'empara de toute l'armée. Remontant à cheval aussitôt, et se jetant le visage découvert au milieu des fuyards, le duc s'écria : « Regardez-moi, je vis et avec l'aide de Dieu je serai vainqueur [1]. » Sa vue rendit courage et confiance aux Normands; ils se rallièrent, un gros de cavalerie chargea les Anglais attachés à la poursuite des fuyards et les extermina : ce premier succès suggéra au duc un stratagème employé souvent et presque toujours avec bonheur. Il donna l'ordre à un corps de mille cavaliers de charger les Saxons, et de les attirer après eux par une fuite simulée : cette ruse de guerre réussit. Lorsque les Saxons virent fuir les assaillants, ils se crurent vainqueurs; un grand nombre, se détachant de la masse impénétrable, s'engagea témérairement à la poursuite. Les fuyards s'arrêtèrent, et en même temps un corps nombreux, aposté par Guillaume, chargea rapidement les poursuivants et en fit un grand carnage : ce stratagème fut renouvelé deux fois avec le même succès.

Cependant la ligne saxonne, quoique affaiblie, n'était point forcée et la victoire demeurait indécise. Harold avait perdu ses deux frères tombés morts au pied de son étendard, mais lui, combattait toujours, et nul ne l'approchait impunément. Guillaume, vers le soir, tenta un

1. Vivo et vincam opitulante Deo (Wil. Pict., p. 202).

nouvel effort, et ayant fait une seconde fois avancer ses archers sur toute la ligne, il leur commanda de viser en l'air et par-dessus les premiers rangs pour atteindre le centre de l'armée ennemie : leurs traits ainsi lancés et retombant en pluie de fer incommodèrent gravement les Saxons : une flèche atteignit Harold à l'œil et pénétra jusqu'au cerveau. Il mourut sur le coup; sa chute donna la victoire à Guillaume. Profitant du désordre qu'elle occasionna, les chevaliers normands s'élancèrent de nouveau, forcèrent les retranchements et se firent jour jusqu'à la bannière royale qui fut abattue après une lutte désespérée : les Saxons lâchèrent pied et s'enfuirent dans les bois.

Mort d'Harold II. Défaite des Saxons.

Avec Harold et ses frères tomba moissonnée dans cette journée sanglante toute l'élite de la jeunesse saxonne; à côté d'elle 15,000 étrangers, le quart de l'armée normande, étaient là gisants morts ou blessés. On dit que des religieux du monastère de Waltham, fondé par Harold, et guidés par une femme nommée Edith au cou de cygne, qu'il avait eue pour maîtresse, le trouvèrent parmi les morts : Guillaume fit ensevelir son corps sur le rivage, mais il permit ensuite que ses dépouilles fussent déposées dans l'église de ce monastère.

La nation anglo-saxonne ne se releva point du grand désastre d'Hastings, de cette journée funèbre souillée du sang de tant de braves. Le coup dont mourut le roi Harold la frappa au cœur, et son indépendance fut ensevelie dans sa tombe sanglante [1].

1. Les principaux incidents de la bataille d'Hastings ou plutôt de Senlac, ainsi que la série des événements qui l'ont précédée depuis le départ d'Harold pour la Normandie, ont été reproduits sur la très-célèbre tapisserie dite de

Après la fatale journée d'Hastings, les Anglo-Saxons étaient encore en mesure d'opposer au vainqueur une résistance formidable. La population de la grande ville de Londres avait pris les armes : les deux puissants comtes Edwin et Morkar y étaient entrés avec des forces imposantes, et de tous côtés arrivaient des renforts ; mais, à ces nombreux éléments de défense, il manquait la condition indispensable du succès, savoir un chef en état de les mettre en œuvre et d'en diriger l'emploi. Les frères d'Harold, qui auraient pu prendre sa place, étaient morts avec lui, et ses deux fils étaient trop jeunes pour lui succéder : les suffrages des wittans rassemblés à Londres se partagèrent d'abord entre l'étheling Edgar, petit-neveu d'Edouard le Confesseur, seul et dernier descendant de Cerdic, et les comtes Edwin et Morkar. Le primat Stigand et l'archevêque d'York, Aldred, soutenaient Edgar, il fut élu [1]. Cher au peuple par sa naissance et par les grâces extérieures de sa personne, Edgar ne possédait aucune des qualités d'un roi : écarté du trône comme incapable dans un temps calme, il était difficile qu'il s'y maintînt dans l'affreuse tourmente qui menaçait d'effacer son peuple du nombre des nations, et au plus faible des princes la fortune opposait l'adversaire le plus habile et le plus redoutable.

Election d'Edgar.

Guillaume attendit quelques jours, à peu près immobile après sa victoire, espérant que les habitants de Londres enverraient une députation dans son camp pour

Bayeux, ouvrage attribué à la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. Cette tapisserie est peut-être le monument le plus curieux de l'histoire de ces temps.

1. In statuam regis puer est electus ab illis. (Widon. Carmen, v. 651.)

demander la paix. Personne ne vint, et le duc apprit au contraire que la ville faisait de grands préparatifs de défense et qu'une division de quelques nouveaux bâtiments récemment sortis des ports de Normandie, avait été repoussée de la côte d'Angleterre à Romney. Guillaume alors résolut d'agir; mais, contenant son ardeur par la prudence, il évita de se porter plus au nord avant d'avoir assuré au sud ses communications avec le continent, et de s'être ménagé, en cas de revers, un refuge sur le sol même qu'il voulait conquérir. Il suivit donc le rivage avec son armée, de Hastings jusqu'à Douvres. Chemin faisant il prit Romney et infligea un châtiment exemplaire à ses malheureux habitants. La terreur devança Guillaume dans la ville de Douvres, défendue par un château fort construit sur un roc taillé à pic et réputé imprenable : la garnison se rendit et fut remplacée par une garnison normande : Guillaume prit ensuite le chemin de Londres. Ayant trouvé les abords de la ville bien défendus, il n'essaya point d'y entrer de vive force et répandit son armée dans les environs, incendiant les villages, ravageant les campagnes et interceptant les chemins aux hommes et aux subsistances. La discorde cependant régnait dans Londres, où les deux comtes Edwin et Morkar refusaient d'obéir à un fantôme de roi; ils quittèrent la ville et retournèrent dans leurs comtés du nord.

Guillaume marche sur Londres.

Le duc fit alors porter aux habitants des paroles de paix. il ne prétendait point, disait-il, leur imposer un maître, il les invitait à ratifier, par leurs suffrages, le don de la couronne, qu'il affirmait lui avoir été fait par le roi Edouard. Cette conduite habile entraîna le peuple

et les grands, ils retirèrent leur obéissance au faible Edgar, d'un consentement unanime [1], et résolurent de prêter serment de fidélité à leur nouveau souverain, dans le camp des vainqueurs.

L'archevêque Stigand vint le premier trouver Guillaume, qu'il rencontra au passage de la Tamise à Wallingford et qui l'accueillit avec de feintes démonstrations de respect et d'affection, lui donnant les noms d'archevêque et de père en échange de ceux de fils et de roi [2]. Son exemple fut bientôt suivi par l'archevêque d'York, Aldred, par plusieurs prélats et principaux chefs réunis à Londres. Edgar vint lui-même avec eux déposer sa couronne dans les mains de Guillaume et l'inviter à en décorer son front. Guillaume reçut avec une apparente modestie cette proposition qui comblait ses vœux : il invita ses barons à en dire toute leur pensée, et s'étant fait presser par eux pour accepter le trône qu'on lui offrait, il parut céder à leurs désirs en y montant.

Couronnement de Guillaume. (1066)

Le couronnement fut indiqué pour le jour de Noël dans l'église de Westminster (*monastère de l'ouest*), qui à cette époque était en dehors de Londres. Guillaume, toujours prudent, n'entra point dans la ville avant d'y avoir élevé plusieurs retranchements, et il fit, en même temps, travailler à la forteresse si célèbre dans l'histoire sous le nom de la tour de Londres. Il voulut que la cérémonie de son sacre s'accomplît selon les rites d'usage pour le sacre des rois saxons : ce fut des mains

1. Widon. Carmen, v. 741, 742.
2. Malmesb., *De gest. pontif.*, l. I, p. 204, éd. Savile.

de l'archevêque d'York, Aldred, qu'il reçut sa couronne, et il jura qu'il gouvernerait les Anglais aussi bien qu'aucun des rois ses prédécesseurs.

Aussitôt après son couronnement, le roi séjourna quelques jours aux environs de Londres, à Barking, où il reçut la soumission et l'hommage d'un grand nombre d'hommes puissants et de thanes.

La conduite de Guillaume à cette époque fut prudente et louable, les trésors du feu roi, une lourde taxe et des dons volontaires considérables fournirent aux premières largesses qu'il fit à ses compagnons d'armes; il accorda de nouveaux et importants priviléges aux citoyens de Londres et porta fort loin les mesures qu'il crut devoir prendre pour la protection des personnes et surtout des femmes. Il n'empêcha pas sans doute beaucoup de rapines et d'actes de violence, mais il s'efforça de les prévenir et de se concilier par sa justice les cœurs de ses nouveaux sujets. Toutefois il ne négligea rien non plus pour s'assurer par les armes la possession durable de sa conquête. Il se fit donner de nombreux otages, il construisit des forteresses à Londres, à Winchester, à Hereford et en d'autres lieux de bonne défense; il les remplit de soldats normands, désarma les habitants belliqueux de la capitale et tout en réprimant avec vigueur les actes de spolation et d'oppression, comme l'aurait fait un roi national et légitime, il se ménagea tous les moyens d'agir selon l'occasion en conquérant et en despote.

Retour de Guillaume en Normandie.

Il tardait à Guillaume de revenir sur le continent, d'offrir en spectacle aux yeux des peuples de la Normandie les premiers fruits de sa conquête, et dans le mois de mai de l'année 1067, il résolut de repasser le détroit.

Après avoir pris toutes les mesures prescrites par la prudence, il passa une grande revue de son armée, dans la plaine de Pevensey, non loin du lieu où elle avait vaincu. Là, il se montra libéral envers tous ceux qui avaient concouru à la victoire, distribuant aux uns de l'or, aux autres des terres pour lesquelles il reçut leur hommage et qu'il prit, soit sur les vastes domaines des rois saxons dont il s'empara comme leur héritier, soit sur les biens des Anglais tués en combattant contre lui à Hastings.

Guillaume établit son frère utérin Odon, évêque de Bayeux, et Roger, fils d'Osbert, son sénéchal et son plus intime conseiller, pour gouverner en son nom la contrée soumise entre le pays de Galles et la mer du Nord au sud de la Tyne. Puis il revint jouir sur le continent de son triomphe, emmenant à sa suite les principaux chefs saxons, l'archevêque Stigand, le comte Edwin, Morkar et Walthéof, et l'étheling Edgar, descendant de tant de rois. Il envoya au pape la bannière d'or du roi Harold, et fit de grandes largesses aux principales églises de son duché.

La plus grande partie de l'Angleterre était encore de fait à peu près indépendante, et le territoire même occupé par les étrangers n'était qu'imparfaitement soumis : ceux-ci se livrèrent, en l'absence de Guillaume, à des actes affreux de violence et de rapacité, dont leurs chefs eux-mêmes se rendirent coupables. Des révoltes éclatèrent sur différents points : les Saxons du Kent appelèrent, du continent, à leur aide, Eustache de Boulogne, alors en lutte avec Guillaume, et tentèrent en vain, avec son assistance, d'enlever Douvres aux Normands. Dans l'ouest l'insurrection s'étendit fort loin : un puissant thane,

Digitized by Google

connu sous le nom d'Edric le Sauvage, repoussa les conquérants et fit alliance contre eux avec les Gallois de la Cambrie. En divers lieux, et surtout dans les comtés du nord, tous ceux qui avaient prêté serment à Guillaume furent sollicités ou sommés de le rompre, et les Normands purent se croire menacés du sort qui, dans la nuit terrible de la Saint-Brice, avait frappé les Danois. Insurrection des Saxons.

Guillaume repassa promptement en Angleterre pour achever une conquête qu'il redoutait de voir lui échapper : il marcha au nord, où les comtes Edwin et Morkar, échappés d'auprès de lui, s'étaient rendus et fomentaient l'insurrection. L'étheling Edgar s'était soustrait lui-même avec sa famille à la surveillance de Guillaume, et avait trouvé un asile en Ecosse, auprès du roi Malcolm qui épousa sa sœur Marguerite et soutint les Northumbres contre les conquérants étrangers. Il fallut toute l'énergie et toute l'activité de Guillaume pour étouffer cette révolte dans son germe. Les Normands soumirent tour à tour et dévastèrent Oxford, Warwik, Derby, Nottingham; ils franchirent l'Humber, où ils n'avaient pas encore paru en armes, livrèrent bataille sur ses rives aux insurgés, les vainquirent et pénétrèrent à leur suite dans les murs d'York, où ils signalèrent leur nouvelle victoire par le pillage, le massacre et l'incendie. Les vaincus se réfugièrent en Ecosse : là se retirèrent les illustres chefs Edwin et Morkar, qui se voyant trop faibles pour résister se sentaient aussi trop fiers pour se soumettre et pour servir. Retour de Guillaume en Angleterre.

L'étheling Edgar et les chefs saxons, secondés par une flotte danoise, investirent la ville d'York et emportèrent d'assaut le château fort où trois mille Normands périrent égorgés. Guillaume, furieux mais toujours prudent, es-

saya de désunir ses ennemis avant de les attaquer; il acheta la retraite des Danois, s'assura par de sages règlements et de bonnes paroles la neutralité des habitants des contrées soumises, puis dirigeant sur York toutes ses forces, il prit cette ville et, pour contenir par la terreur une contrée où il voyait un foyer d'insurrection perpétuelle, il y promena le fer et la flamme et changea en désert un vaste territoire autrefois riche et florissant. La famine seconda l'œuvre d'extermination : on assure que plus de cent mille personnes perdirent la vie, enveloppées dans la ruine totale de leur pays, qui, nu et désolé un siècle encore après le conquérant, garda l'ineffaçable empreinte de sa barbarie [1].

Dévastation du comté d'York. Massacres et ravages.

Guillaume fit des lots des villes en ruine et du territoire désert : il s'adjugea la plupart des maisons encore debout de la cité d'York et de nombreux domaines, et partagea le reste entre les chefs et les soldats de son armée. Les Anglo-Saxons commencèrent alors à désespérer de leur délivrance; leurs plus grands chefs perdirent eux-mêmes courage : Edwin, Morkar, Cospatrik et Walthéof vinrent trouver le conquérant au bord de la Tees et lui prêtèrent serment d'obéissance. Guillaume les reçut gracieusement, les combla de bienfaits, et donna la main de sa nièce Judith, avec les comtés de Northampton et de Huntington, à un célèbre chef saxon nommé Walthéof, fils du grand comte Siward, quoiqu'il eût tué de sa main une multitude de Normands[2]; l'étheling Edgar

Soumission des insurgés.

1. Ab homine usque ad pecus periit quicumque repertus est ab Eboraco usque ad mare orientale. (Alur. Beverl., p. 129, édit. Seld. et Twysd.)

2. Matt. Paris, t. I, p. 6.

vint enfin lui-même demander et obtenir du vainqueur le pardon et la paix.

Une seule contrée des anciens royaumes anglo-saxons, le district de Chester voisin du pays de Galles, restait encore à soumettre : Guillaume en avait ajourné la conquête jusqu'à l'entière pacification de la Northumbrie. Victorieux au nord, il marcha sans retard à l'ouest, quoiqu'au cœur de l'hiver, et conduisit son armée d'York à Chester, à travers les montagnes par des routes impraticables. La terreur le devançait et les habitants opposèrent peu de résistance à l'invasion : le roi, maître de Chester et de Stafford, s'assura de l'obéissance de ces villes, comme il avait fait pour les autres, en élevant dans leur enceinte une solide forteresse défendue par une garnison normande.

Toute la terre anglo-saxonne était occupée, et la population indigène presque tout entière était subjuguée, sinon soumise; beaucoup de Saxons s'expatrièrent dans le pays de Galles, en Écosse, en France, et jusqu'à Constantinople, où un certain nombre de fugitifs entrèrent au service de l'empereur Alexis [1] et conservèrent, sous des cieux lointains, le costume, les armes et la langue de leur patrie. D'autres se retirèrent dans des lieux inaccessibles et dans les forêts, et commencèrent contre les oppresseurs étrangers une guerre de partisans qui, sur quelques points du territoire, dura longtemps après la conquête. Ils se glorifiaient du nom d'*outlaws*, d'hommes hors la loi, parce que cette loi ordonnait d'obéir aux

1. Voyez à ce sujet la note de M. Auguste Le Prevost, dans son édition d'Orderic Vital, t. II, p. 173.

conquérants; on vit en eux des victimes et de vaillants champions de l'ancienne cause nationale, et ils trouvèrent à ce titre de la sympathie parmi les indigènes. « Les vieux récits, les légendes et les romans populaires des Anglais, dit M. Augustin Thierry, ont répandu une sorte de teinte poétique sur le personnage du banni, sur la vie errante et libre qu'il mène sous les feuilles des bois. Dans les romances, l'*outlaw*, l'homme mis hors de la loi, est toujours le plus gai et le plus brave des hommes; il est roi dans la forêt et ne craint point le roi du pays [1]. »

Cupidité des Normands. Violation des églises, confiscations.

La cupidité des vainqueurs s'accrut avec leurs succès, et ne s'arrêta pas même au seuil des monastères. Guillaume confisqua des sommes considérables que les indigènes, au bruit de l'invasion étrangère, avaient mises en dépôt dans les couvents. Ses agents emportèrent, avec l'or des particuliers, les chartes et les titres de propriété de ces établissements religieux; ils violèrent même le sanctuaire des églises, dont ils emportèrent les ornements et les vases sacrés.

On a accusé Guillaume d'avoir ordonné ces sacriléges, mais l'ensemble de sa conduite le défend contre ce reproche; il respectait les choses saintes, et ne joignit jamais avec intention les profanations aux rapines. Sa foi était sincère; il voulait établir sérieusement son œuvre sur des bases durables, et fonder après avoir conquis, et il avait compris que la religion seule lui en donnerait les moyens. Trois légats du pape Alexandre II, l'évêque de Sion, Ermenfred, et deux cardinaux, vinrent en Angleterre à sa requête, et y tinrent plusieurs conciles afin,

1. *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. II, p. 126, 6e édition.

dirent-ils, d'apporter remède à la décadence de la foi, de la discipline et des mœurs, qui n'était que trop réelle dans l'Eglise anglo-saxonne. Ils déposèrent l'archevêque Stigand, en 1070, au concile de Winchester; et ensuite, au concile de Windsor, Guillaume déclara qu'il avait fait choix, pour lui succéder, de Lanfranc, abbé de Saint-Etienne, à Caen, dont la sagesse égalait la piété. Les légats donnèrent leur approbation à ce choix, et Lanfranc, malgré ses vives instances, fut élevé sur le siége primatial, que nul plus que lui n'était digne d'occuper.

Les évêques saxons, à l'exception de Wulstan, évêque de Worcester, et les abbés des principaux monastères furent déposés comme l'archevêque Stigand et remplacés par des étrangers normands ou français. La déposition de ces prélats, l'expulsion des moines indigènes, la spoliation des églises et des monastères et beaucoup d'autres actes d'usurpation et de violence provoquèrent de nombreux soulèvements; mais la résistance ne se montra nulle part aussi acharnée que dans l'île d'Ely, située au milieu des marais du comté de Cambridge, et qui déjà, un siècle auparavant, avait été le refuge des Saxons contre les Danois. Là, sur un sol fangeux, impraticable aux chevaux et aux hommes pesamment armés, une foule de Saxons fugitifs se rendirent par l'embouchure des fleuves, avec leurs familles et les débris de leur fortune. Ils y élevèrent des fortifications de terre et de bois, et y établirent un vaste camp retranché qui prit le nom de *camp du refuge*. Camp du refuge, à Ely.

Des chefs renommés, des prêtres, des évêques, vinrent demander un asile à cette terre marécageuse, dernier asile de l'indépendance nationale. L'archevêque Stigand

et le célèbre Elgewin, ancien évêque de Durham, s'y rendirent du pays d'Écosse; les comtes Edwin et Morkar quittèrent encore une fois la résidence de l'oppresseur : ils errèrent longtemps dans les campagnes et dans les forêts où Edwin se cacha tandis que Morkar gagna le *camp du refuge*, et rejoignit un guerrier auquel ses exploits valurent alors une grande célébrité. Ce guerrier se nommait Hereward. Les réfugiés, remplis d'admiration pour sa valeur, le prirent pour chef : il soutint, dans cette nouvelle situation, sa haute renommée : il repoussa toutes les attaques des Normands et tint en échec leurs garnisons dans leurs châteaux forts.

Une flotte danoise vint, en l'année 1070, au secours des insurgés qui se rendirent coupables de la dévastation, du sac et de l'incendie du célèbre monastère de Peterborough donné par Guillaume à un prêtre normand. Ils s'emparèrent du monastère, enlevèrent ses précieux trésors, dispersèrent les moines saxons qui l'occupaient et qui déjà avaient envoyé leur soumission au nouvel abbé normand, et livrèrent l'abbaye aux flammes. Les richesses enlevées furent portées dans l'île d'Ely et devinrent la proie des Danois.

L'arrivée de leur flotte et les succès des insurgés du camp du refuge n'étaient pas les seuls dangers dont les Normands fussent alors menacés sur leur conquête : tant d'odieuses violences qu'ils avaient impunément commises, tant d'insultes prodiguées par eux aux objets vénérés du culte national, et tant de souffrances infligées aux principaux d'entre les vaincus avaient propagé dans toute l'Angleterre un même esprit de haine, de révolte et de vengeance; tous les cœurs saxons se tournaient

avec espérance vers les insurgés d'Ely; le nom du jeune Edgar était de nouveau prononcé; la capitale du pays, enfin, la puissante ville de Londres, elle-même, commençait à s'agiter et menaçait les conquérants d'une rébellion redoutable.

A ces nombreux périls, Guillaume opposa d'abord une extrême prudence et sa dissimulation habituelle. Il fit porter des paroles de paix et d'amitié à plusieurs des chefs insurgés et à quelques prélats anglo-saxons qu'il n'avait pas encore dépouillés de leurs dignités; il les appela auprès de lui à Berkamsted, et les consulta sur les intérêts véritables du pays dont il entendait, disait-il, respecter les lois. Il fit apporter en ce lieu les reliques de l'église de Saint-Alban, et, en présence d'une assemblée solennelle, Guillaume jura, sur les Évangiles et sur de saintes reliques, d'observer inviolablement les bonnes et anciennes lois que les meilleurs rois d'Angleterre, et surtout le roi Edouard le Confesseur, avaient établies avant lui. Le code de ces anciennes lois n'était point écrit, et pour les exécuter, il importait d'abord de les connaître : Guillaume manda donc auprès de lui douze hommes de chaque province, qui déclarèrent, sous serment, ce qu'ils savaient des anciennes lois et des coutumes du pays. Le roi en forma une espèce de code qu'il fit publier de tous côtés par ses hérauts, comme le recueil des lois octroyées par le roi Guillaume au peuple anglais, les mêmes que le roi Edouard, son cousin, avait observées avant lui.

Prudence de Guillaume.

Par cette satisfaction accordée aux vœux du pays, Guillaume affaiblit les ressentiments populaires et délia les nœuds qui unissaient contre lui ses ennemis. Il acheta

Digitized by Google

ensuite une seconde fois la neutralité des Danois qui re-mirent à la voile sans avoir donné aux réfugiés d'Ely aucune assistance réelle. Le comte Morkar, attiré par ruse hors du camp du refuge, fut jeté dans les fers; son frère Edwin accourut pour le délivrer et périt en combattant.

Mort d'Edwin.

Les principaux chefs nationaux, prêtres et laïcs, étant abattus ou gagnés, et les Danois ayant repris la mer et abandonné les insurgés du *camp du refuge* à eux-mêmes, Guillaume jugea le moment venu de les attaquer dans leur asile, et fit construire à travers les marais, avec des efforts inouïs, une immense chaussée destinée à joindre l'île d'Ely à la terre ferme. Serrés de plus près, décimés par la famine et trahis par les religieux d'un couvent, qui découvrirent un secret passage aux Normands, ils se rendirent après un combat furieux. Hereward seul refusa de se soumettre : il parvint à s'échapper et se montra encore, dans plus d'une rencontre, terrible aux oppresseurs de son pays. Il força son redoutable adversaire à rendre hommage à sa rare valeur. Guillaume possédait une magnanimité naturelle qui savait apprécier un mérite extraordinaire, même dans ses ennemis : il admirait Hereward en faisant tous ses efforts pour l'accabler, et lorsqu'il eut obtenu sa soumission, il lui conserva l'héritage de ses pères. Le souvenir d'Hereward ne disparut pas avec lui sur le théâtre de ses exploits : on montra longtemps au milieu de ces marais, les ruines d'un fort que les habitants nommaient le château d'Hereward, et qu'ils révéraient comme les débris sacrés du dernier asile de l'indépendance nationale.

Prise du camp d'Ely.

Soumission d'Hereward. (1072)

II

De la soumission d'Hereward jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant.
1072 — 1087.

Avec le camp du refuge tomba la dernière espérance du peuple anglo-saxon, et le roi Guillaume eut désormais d'autres adversaires à combattre. Le premier contre lequel il marcha fut le roi d'Écosse, Malcolm, qui s'était montré tour à tour et presque au même degré l'ennemi des Normands et des Anglais, tantôt donnant asile et prêtant assistance aux fugitifs proscrits par Guillaume, et tantôt portant le fer et la flamme dans les provinces du nord de l'Angleterre, et ajoutant par ses fureurs à des souffrances que la rage des Normands semblait avoir déjà portées à leur dernier terme.

Expédition de Guillaume en Écosse. Le roi Malcolm lui rend hommage.

Guillaume, à la tête de son armée composée d'hommes du continent et d'indigènes, franchit la frontière d'Écosse, et, tandis que sa flotte côtoyait le rivage, il entra dans le Lothian, passa le Forth et s'avança jusqu'à Abernethy, répandant la terreur devant lui. Incapable de tenir tête à l'orage, le roi Malcolm vint à la rencontre de son redoutable ennemi, non pour le combattre, mais pour le fléchir. Il rendit hommage pour sa couronne à Guillaume, et se reconnut son vassal[1].

Victorieux en Écosse sans avoir combattu, et maître

1. Les Écossais, par fierté nationale, ont prétendu que Malcolm ne fit point hommage pour l'Écosse, mais seulement pour quelques terres qu'il reçut de Guillaume en Angleterre. Le docteur Lingard a soigneusement énuméré, en réfutant cette opinion, toutes les autorités qui la combattent. Nous renvoyons le lecteur au chapitre qu'il a écrit sur la conquête de l'Angleterre après la bataille d'Hastings.

absolu de sa conquête en Angleterre, Guillaume passa sur le continent, rappelé par une insurrection des habitants du Maine.

Le dernier souverain de cette province avait légué en mourant ses droits au duc de Normandie. Ses sujets s'étaient soumis d'abord; mais lorsqu'ils virent le maître qui leur était imposé engagé dans l'entreprise périlleuse d'une conquête outre mer, ils s'insurgèrent et chassèrent de leurs villes ses officiers et les garnisons normandes. Guillaume les réduisit en conduisant dans le Maine une armée de Normands et d'Anglais.

Révolte et soumission du Maine.

Ses plus grands périls, en Angleterre, ne venaient plus des indigènes abattus et domptés, mais de ceux qui avaient vaincu avec lui, des conquérants : quelque généreux qu'ait été Guillaume à leur égard, de quelque prix qu'il eût payé leurs services, l'ambition des compagnons de sa fortune était plus grande que ses largesses, et leurs exigences allaient fort au delà des moyens qu'il avait de les satisfaire. Il n'en pouvait être autrement, et ce fut la principale cause de la rébellion qui, en l'année 1072, mit en danger sa couronne. Les chefs de l'insurrection étaient deux hommes comblés par lui de richesses et d'honneurs et qu'il aurait dû croire dévoués entre tous : Roger, comte d'Hereford, était fils de son ancien favori, du fameux fils d'Osbert, récemment mort en Flandre; l'autre était le breton Raoul de Guader, comte de Norfolk. Roger avait enfreint la défense formelle de Guillaume, en donnant sa sœur en mariage au comte breton : ils virent tous deux une intolérable injure dans l'opposition du roi à ce mariage, ils s'unirent donc dans un même espoir de vengeance et

Complot des seigneurs normands et du comte saxon Waltheof.

stimulèrent les ressentiments d'une foule de partisans et d'amis par des discours incendiaires, où des griefs véritables étaient mêlés, selon l'usage, à des accusations vagues ou mensongères. Les comtes normands tentèrent d'associer à leurs projets ambitieux et à leur vengeance le comte saxon Walthéof, fils de Siward, gouverneur de la Northumbrie : Walthéof était le seul indigène laissé par le roi en possession d'un grand pouvoir : il avait pris auparavant une grande part à la grande insurrection des comtés du nord, et, en défendant la ville d'York contre les Normands, il en avait tué un grand nombre en abattant leur tête de sa main. Guillaume en lui pardonnant avait accru ses honneurs et l'avait créé comte de Huntington et de Northumberland. Le peuple anglo-saxon n'avait point cessé d'honorer en Walthéof le descendant d'une race de héros, quoiqu'il siégeât dans le conseil des conquérants. Les conjurés normands comptèrent sur le prestige de son nom populaire et sur son influence personnelle pour gagner les indigènes et pour donner à leur rébellion l'apparence d'une insurrection nationale. Walthéof résista d'abord; cependant ils finirent par l'entraîner et par lui arracher son aveu [1]. D'autres chefs entrèrent dans le complot par haine ou par ambition, et ils se joignirent aux comtes rebelles qui appelèrent à leur aide les Bretons du pays de Galles et les Danois. Walthéof fut trahi par sa femme Judith et arrêté par l'ordre de Guillaume au moment où, inquiet et irrésolu, il se rendait près de lui pour lui révéler le complot.

1. La part que prit Walthéof dans la conjuration des comtés normands est un des points les plus obscurs de l'histoire de cette époque.

Les conjurés, se voyant découverts, saisirent les armes, et avant d'être mûre, l'entreprise éclata. La révolte fut étouffée surtout par l'activité de l'évêque de Bayeux, Odon, frère de Guillaume, et par la vigilance du primat Lanfranc, qui en l'absence du roi gouvernait le royaume. Les rebelles pris les armes à la main furent cruellement mutilés, et le roi qui, au premier bruit de l'insurrection, avait passé en Angleterre, cita les principaux chefs devant sa cour. Le comte de Norfolk fut banni à perpétuité; Roger, comte d'Hereford, jugé par la loi normande, perdit ses biens et mourut en prison. Walthéof comparut à son tour devant le même tribunal, sous l'inculpation d'avoir appelé, de concert avec les comtes normands, les Danois dans le royaume. Il fut condamné à perdre la tête,
(1075) et la sentence reçut son exécution à Winchester. Walthéof marcha à la mort avec le tranquille courage d'un héros et la pieuse résignation d'un chrétien : son corps fut jeté sans honneur dans un fossé : mais ensuite, avec la permission du roi, il fut pieusement recueilli par des moines de Croyland qui l'ensevelirent avec respect dans leur monastère. Le coup qui frappa Walthéof retentit dans le cœur des vrais Saxons : ils se sentirent tous frappés dans sa personne, et ils honorèrent ses restes comme ceux d'un saint et d'un martyr.

Exécution de Walthéof.

Le roi, en l'année 1081, conduisit une armée nombreuse dans la Cambrie contre les Gallois. Il soumit une grande partie du pays, où il délivra, dit la *Chronique saxonne*, trois cents esclaves ou prisonniers anglo-saxons.

Ses plus graves alarmes lui vinrent ensuite des Danois, et, dans les dernières années de son règne, Guillaume se vit encore sérieusement menacé par ce peuple. Canut

le Jeune, fils et successeur du roi Sweyn, éleva des prétentions à la couronne d'Angleterre ; il projeta de conquérir ce royaume et fit alliance, dans ce but, avec le roi de Norwége, Olave, et avec son beau-père, Robert, comte de Flandre, qui lui promit six cents navires. Guillaume conçut les plus vives craintes de cet armement formidable, auquel il opposa une foule immense de mercenaires rassemblés de toutes les parties de l'Europe et soldés avec l'or des Anglais. L'armée danoise se dispersa comme les précédentes sans avoir combattu, soit par défaut de vivres, par insubordination ou par trahison, soit peut-être par toutes ces causes réunies.

Cependant il ne fut pas donné à Guillaume de jouir de ses triomphes. Ce monarque, dont le caractère avait été fort aigri dans les derniers temps, fut affligé, dit Orderic Vital, par un juste jugement de Dieu, de beaucoup d'adversités : depuis l'année où mourut le comte Walthéof il n'eut plus de repos durable, et le cours étonnant de ses succès sur des ennemis étrangers fut souvent empoisonné par les alarmes ou les chagrins que lui suscitèrent ses amis et ses proches.

Guillaume avait épousé Mathilde, fille de Baudoin, comte de Flandre, princesse dont Orderic Vital nous dit qu'elle ne brilla pas moins par les dons de l'intelligence et du cœur que par la beauté [1], et qui lui donna quatre fils : Robert, Richard, Guillaume et Henri. A l'époque où il entreprit sa grande expédition pour conquérir un royaume outre mer, il avait cru assurer la paix et l'indépendance de son duché, soit contre l'audace de ses

1. Ord. Vit, Ed. du Chêne, p. 503.

ennemis intérieurs, soit contre les prétentions de son seigneur suzerain, en faisant reconnaître pour son héritier dans ses domaines paternels, son fils aîné Robert, prince vaillant et ambitieux, mais inconsidéré, prodigue et trop adonné aux plaisirs[1]. Guillaume confia donc, à son départ, le gouvernement nominal de la Normandie à Robert, et voulut que les seigneurs normands lui rendissent hommage. Mais plus tard, lorsqu'il se vit affermi dans sa conquête, il ressaisit ses domaines héréditaires et répondit aux vives réclamations de son fils par un refus qui l'irrita. Le ressentiment de Robert s'accrut encore par suite d'une insulte qu'il reçut de ses frères, Guillaume et Henri, dans la petite ville de Laigle, et que leur père ne punit pas. Il s'éloigna le soir même, alla joindre des barons mécontents, ennemis de Guillaume, il les poussa à la révolte, et, après avoir inutilement tenté de s'emparer du château de Rouen, il fut chassé de la Normandie. Il traîna durant cinq ans une existence dépendante et misérable dans les cours étrangères, suscitant partout des ennemis à son père, en Allemagne, en Aquitaine et en Gascogne, vivant d'expédients, d'emprunts et d'aumônes, partageant ce qu'il avait avec des histrions et des femmes perdues.

Querelles domestiques.

Guillaume vint en personne assiéger son fils rebelle au château de Gerberoy, en France, où il s'était enfermé avec des chevaliers et des hommes d'armes mécontents

1. Orderic Vidal a tracé le portrait de Robert comme il suit : « Ce prince, dit-il, était prodigue, hardi, vaillant, habile à tirer de l'arc. Il avait la voix claire, la parole éloquente, la figure pleine, le corps gros et la taille petite, d'où lui vint le surnom de *Gambaron* et de *Courte-botte* ou *Courte-Heuse* » (l. IV).

du roi son père, vivant avec eux du pillage des campagnes voisines. Robert, dans une sortie, engagea seul un combat corps à corps contre un chevalier couvert de son armure, le blessa et abattit son cheval. On dit qu'à la voix du blessé il reconnut son père, et que, mettant pied à terre aussitôt, il l'aida à se relever, le remit en selle sur son propre cheval et le laissa s'éloigner[1].

Guillaume, à la sollicitation de ses barons, pardonna deux fois à son fils; mais la paix entre eux ne fut que passagère : le jeune homme emporté refusait d'obéir, et le roi l'accablait de ses reproches et de son mépris. Robert rompit avec lui une troisième fois : il s'éloigna, suivi d'un petit nombre de compagnons qu'il soudoyait : il alla, maudit par son père, chercher fortune à l'étranger, et ne reparut plus en Normandie du vivant de Guillaume.

La reine Mathilde ne fut témoin, ni des nouvelles discordes qui désolèrent sa famille, ni des calamités qui en furent la suite. Elle mourut en l'année 1083. C'était, dit Matthieu Paris, une princesse incomparablement noble et pieuse dont la généreuse libéralité fit la joie de la sainte Eglise. Guillaume l'aimait autant qu'il était en lui d'aimer, et quelquefois elle réussit à modérer ses fureurs; il lui survécut quatre ans, pendant lesquels il eut sans cesse à combattre et à lutter contre la rébellion dans ses domaines paternels. Le roi compta aussi son frère Odon au nombre de ses ennemis. Evêque de Bayeux en Normandie et comte de Kent en Angleterre, Odon, insatiable de biens et d'honneurs, avait durement appe-

Mort de la reine Mathilde.

1. Florent Wigorn, p. 649.

santi sa main sur le peuple conquis. Peu satisfait du pouvoir et des richesses dont son frère l'avait comblé, il élevait son ambition jusqu'à la tiare, et, dans l'attente de la mort prochaine du pape Grégoire VII, il conçut, abusé par de fausses prédictions, l'espérance de lui succéder. Il envoya dans ce but en Italie des émissaires normands chargés d'or, qui avaient pour mission de gagner les principaux de la ville de Rome par de riches présents, et il négocia pour cet objet contre la volonté de Guillaume, qui l'arrêta de sa propre main et le retint en prison jusqu'à sa mort dont le terme était proche.

Libre de toute crainte sur sa conquête, affranchi même désormais de la nécessité de ménager les conquérants, le roi Guillaume s'abandonna sans frein, dans ses dernières années, à ses instincts cruels et à son avarice insatiable. Après avoir dépouillé ou accablé d'exactions les indigènes, il mit à contribution les Normands, ses anciens compagnons, et frappa d'un impôt de six sous d'argent, sans exception, chaque hyde ou journée de terre dans le royaume conquis.

Enquête territoriale. Domesday book.

Afin de procéder pour l'établissement de cette taxe d'après une base fixe et aussi afin de déterminer les droits de chacun et ceux de la couronne d'une manière invariable, il fit faire une enquête territoriale et dresser un registre de toutes les mutations opérées dans la propriété depuis la conquête. Là fut consigné dans quelles mains avaient passé les domaines des Saxons et combien d'entre eux gardaient encore leurs héritages; le nombre d'arbres et d'arpents que renfermait chaque domaine et qui suffisait à l'entretien d'un homme d'armes; à quelle somme pouvait être évalué le produit des cités, des

villes, des bourgs et des hameaux; combien chaque propriétaire foncier, prêtre ou laïc, avait de terres, d'hommes assujettis au service féodal, de serfs et d'animaux. Les commissaires préposés à cette enquête eurent l'ordre de former partout où ils se transporteraient et sur tous les points du royaume, dans les villes comme dans les campagnes, un jury composé de Normands et d'Anglais sur le témoignage desquels les rôles devaient être établis. Ce registre fameux, et dont la rédaction demanda cinq années, devint le grand livre de la *conquête* et fut soigneusement conservé dans la cathédrale de Winchester. Les Normands le nommèrent le *livre royal;* il fut appelé par les Anglo-Saxons le *domesday book,* le livre du jugement, sans doute parce que leur sort y fut fixé d'une manière irrévocable.

Les transactions domaniales passées avant la conquête et tous les anciens titres de propriété avaient été soumis à révision, annulés ou confirmés par Guillaume. Il en avait été de même pour les terres, que beaucoup de Normands avaient envahies de leur propre autorité sur les Saxons, ou qu'ils s'étaient arrachées les uns aux autres. Le grand *livre royal* ou *registre terrier* contint les nouveaux titres et les seuls qui furent reconnus valables. Le roi fit à Winchester, en 1086, une revue générale de tous les hommes possesseurs d'un domaine suffisant au moins pour l'entretien d'un cavalier et de son cheval, il s'en trouva environ soixante mille de toute condition et de tout pays, prêtres ou laïcs, étrangers ou indigènes, qui reconnurent tenir leur terre de lui et qui lui rendirent hommage direct comme à leur maître et seigneur.

Guillaume était parvenu au faîte de sa fortune et de

sa puissance : « Il tenait la Normandie comme son héritage, dit un des plus vieux historiens anglais, il avait conquis le Maine, la Bretagne armoricaine était dans sa dépendance, toute l'Angleterre était à lui, il avait reçu la soumission de l'Écosse et du pays de Galles, lorsque, par un caprice de tyran, il fit raser des bourgades où vivaient de nombreuses familles, des églises d'où la prière montait vers le ciel, afin de donner carrière aux cerfs et au gibier. On dit que trente milles de terrains labourables furent ainsi réduits en forêt pour servir d'asile aux bêtes sauvages, qu'il aimait comme un père aime ses enfants : celui qui s'emparait d'un cerf et d'un chevreuil avait les yeux crevés, et l'on ne trouvait personne qui s'opposât à de pareilles lois, ceux qu'on appelait justiciers étant les premiers auteurs de ces injustices [1]. »

Guillaume, dans l'année 1087, quitta encore une fois l'Angleterre, qu'il ne devait plus revoir.

Peu après son arrivée sur le continent, une contestation s'éleva entre lui et le roi Philippe, son suzerain, au sujet du comté de Vexin formé du territoire entre l'Epte et l'Oise : Guillaume le réclamait comme lui appartenant et Philippe refusait de le lui céder. Durant ces débats le roi d'Angleterre tomba malade, et comme il avait un embonpoint excessif, Philippe en plaisanta et dit que Guillaume était en couches à Rouen, où il gardait le lit. Ce propos, rapporté au roi malade, enflamma sa fureur : « Par la vertu de Dieu, s'écria-t-il, je jure qu'à la messe des relevailles, j'irai présenter à Philippe cent mille

1. Mat. Paris, an. 1085.

lances en guise de cierges. » Et alors comme toujours, il répondit à une raillerie par des actes barbares. Il se mit en marche avec son armée et entra dans le Vexin au commencement du mois d'août, à l'époque où les blés promettaient d'abondantes récoltes : tout fut détruit, et le torrent dévastateur fondit sur la ville de Mantes. La cavalerie de Guillaume, conduite par Ascelin de Goël, foula les blés, trancha les arbres, arracha les vignes et franchit les portes de Mantes où elle pénétra pêle-mêle avec les fuyards. Guillaume fit incendier la ville; mais comme il courait à travers les débris enflammés, son cheval, posant le pied sur des charbons ardents, bondit, et jetant le roi sur le pommeau de la selle, il lui occasionna une blessure grave, que l'ardeur du feu qui environnait Guillaume rendit encore plus dangereuse.

Le roi fit sonner la retraite et fut ramené malade à Rouen, où il languit six semaines.

Derniers moments de Guillaume le Conquérant. (1087)

L'histoire offre peu de spectacles aussi remarquables que les derniers moments du conquérant et ses funérailles[1]. Rappelant à son lit de mort les grands principes d'équité qu'il avait si souvent oubliés durant sa vie, il recommanda aux assistants l'observation de la bonne foi et de la justice, le respect dû à la paix et à la loi de Dieu, les priviléges des Eglises et l'observance des règles des Pères. Puis, s'adressant à ses fils, il leur dit : « J'ai accordé à Robert, l'aîné de mes fils, le duché de Normandie. Je n'établis personne pour me succéder au trône d'Angleterre; mais je le recommande à l'éternel Créa-

1. J'ai rapporté en détail cette grande et magnifique scène dans mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II.

teur au pouvoir duquel je suis soumis ainsi que toutes choses. Ce n'est point par droit héréditaire que j'ai possédé un si grand honneur; j'ai enlevé ce trône au parjure Harold, après un cruel combat et une grande effusion de sang humain : c'est pourquoi je n'ose remettre à personne, si ce n'est à Dieu seul, les faisceaux de ce royaume que j'ai obtenus par tant de péchés, de peur qu'après ma mort, il n'arrive encore de plus grands maux. Je désire que mon fils Guillaume qui, dès l'enfance, m'a toujours été attaché et m'a obéi, se maintienne longtemps dans l'esprit de Dieu, et, si c'est la volonté divine, brille heureusement sur le trône royal. »

Pendant que le roi Guillaume parlait ainsi, Henri, le plus jeune de ses fils, lui dit en versant des larmes : « Et moi, mon père, que me donnez-vous? — Guillaume lui répondit : Je te donne de mon trésor cinq mille livres d'argent. — Henri reprit : Que ferai-je de ce don, si je n'ai pas de lieu pour habiter? — Mon fils, dit le roi, contente-toi de ton sort et confie-toi dans le Seigneur, souffre en paix que tes frères aînés te précèdent. Robert aura la Normandie et Guillaume l'Angleterre; quant à toi, tu auras, lorsque le temps sera venu, tout le bien que j'ai acquis, et tu surpasseras tes frères en richesses et en puissance. »

Le roi écrivit alors à l'archevêque Lanfranc pour déterminer qui serait roi; il remit sa lettre, signée de son sceau, à son fils Guillaume le Roux, et lui prescrivit de passer sur-le-champ en Angleterre; ensuite, l'ayant embrassé, il le bénit et l'envoya en toute hâte au delà des mers prendre le diadème. Guillaume, à la prière des grands et des principaux officiers qui l'entouraient, rendit la

liberté aux personnages marquants qu'il retenait dans les fers pour cause politique. Ses fils n'attendirent pas son dernier soupir pour s'éloigner : Henri courut recevoir son or, Guillaume franchit le détroit pour saisir une couronne.

Le jeudi 9 septembre, au lever du soleil, levant avec grande douleur les mains vers le ciel et les étendant, Guillaume dit : « Je me recommande à sainte Marie mère de Dieu, ma souveraine, afin que, par ses saintes prières, elle me réconcilie avec son cher fils, notre Seigneur Jésus-Christ. » Et à l'instant même il expira.

Les médecins et les autres assistants demeurèrent d'abord interdits au spectacle d'une telle mort; mais bientôt les plus riches montèrent à cheval et coururent mettre leurs biens en sûreté; les domestiques d'un rang inférieur, se voyant seuls, pillèrent les armes, les vases, les vêtements, le linge et tout le mobilier du roi, et s'enfuirent, laissant son corps presque nu gisant sur le plancher.

Un chevalier du pays, nommé Herluin, touché de compassion, se chargea du soin des funérailles, pour l'amour de Dieu et pour l'honneur de sa nation. Il fit venir à ses frais des embaumeurs et une voiture, et conduisit lui-même, par eau et par terre, le corps du roi jusqu'à Caen, où un immense incendie éclata lorsque le clergé vint recevoir les dépouilles royales. Funérailles de Guillaume.

Tous les évêques et les abbés de Normandie se réunirent pour donner au roi de splendides funérailles, dans l'église de Saint-Etienne, où il devait être enseveli. La fosse fut creusée entre le chœur et l'autel; mais, avant que le corps y fût descendu, un normand nommé

Asselin, fils d'Arthur, se leva du milieu de la foule et dit : « Cette terre, où vous êtes, fut l'emplacement de la maison de mon père ; cet homme, pour lequel vous priez, n'étant encore que duc de Normandie, la lui enleva violemment et, lui refusant toute justice, y fonda cette église par un abus de sa puissance ; c'est pourquoi je revendique ce terrain. Je m'oppose, au nom de Dieu, à ce que le corps du ravisseur soit couvert de la terre qui m'appartient et enseveli dans mon héritage. »

Les évêques et les grands, interdits et attristés, entendirent confirmer par les assistants les paroles d'Asselin : ils firent donc approcher cet homme et cherchèrent à l'apaiser : on lui paya, sur la tombe encore entr'ouverte, le prix de l'emplacement qu'elle occupait, et on lui promit une somme égale à la valeur de tout son bien. On descendit le corps dans la fosse qui se trouva trop étroite, et, comme on le foulait, il se rompit et l'odeur qui s'en exhala mit en fuite les assistants. L'historien auquel ces détails sont empruntés, termine par les réflexions suivantes : « Ainsi, dit-il, un monarque si terrible aux peuples nombreux de tant de provinces, resta nu sur le carreau, délaissé par ses enfants et par ceux qu'il avait nourris [1]. Il eut besoin de l'argent d'autrui pour ses funérailles... Il fut porté à l'église à travers l'incendie, par un cortége tremblant, et celui qui avait été le prince de tant de villes et de tant de places fortes, n'eut pas même un terrain libre pour recevoir la sépul-

1. Orderic Vital, l. VII. Gunhilde, fille du comte Godwin, sœur de la reine Edith et du roi Harold, mourut dans un monastère à Bruges, presque au même jour que le roi Guillaume. — Voyez, pour le rapprochement de ces deux destinées si diverses, l'*Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, p. 337.

ture : son corps, nourri de tant de délices, se déchira ignoblement, et apprit aux sages comme aux insensés ce qu'est la gloire charnelle. »

Considérations sur la conquête normande.

Trois grands pouvoirs, soumis eux-mêmes dans leur action à l'arbitre souverain des destinées humaines, déterminent les événements de ce monde : ce sont, la force des choses ou leur tendance naturelle, la fortune, quelque nom qu'on lui donne, et le génie de l'homme. Ces trois pouvoirs agissent quelquefois isolément, d'autres fois ensemble : ils concoururent tous au même but dans la conquête de l'Angleterre par les Normands [1]. C'est de Guillaume, surtout, qu'on peut dire qu'il ne laissa rien au hasard de ce qu'il put lui ravir par la prudence. Son ambition insatiable fut servie par une persévérance invincible : il eut à lutter, dès son enfance, contre des difficultés sans nombre ; tout lui fut d'abord obstacle : l'illégitimité de sa naissance, la faiblesse de son âge, l'ambition de ses proches qui lui disputaient l'héritage paternel : il grandit au milieu des plus rudes épreuves, il endurcit son âme, pour dompter la rébellion, à l'emploi des moyens les plus violents, et il apprit, en ressaisissant son patrimoine, à s'emparer de celui des autres.

Caractère et conduite de Guillaume.

Avec quelle sagacité il prévoit des chances lointaines, avec quelle habileté consommée il dispose tout pour le succès ! Maître de son rival, il dérobe la menace sous les caresses, pour arracher de lui un serment qui le soumettra s'il l'observe, et le flétrira s'il le viole : plus tard, lorsqu'Harold est assis sur le trône que Guillaume reven-

1. Cette assertion a été développée en détail dans mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, p. 381, etc.

dique, celui-ci temporise encore, et, sur le point d'employer la violence, il s'étudie à conserver les apparences du droit. Avec quelle prudence il s'assure l'appui de Rome que son rival dédaigne! comme il exploite les passions dont il a besoin! Il s'adresse tour à tour à la cupidité, à la peur, à la superstition, aux préjugés, et tire avantage de tout. Le moment d'agir est-il enfin venu, ce même homme que nous venons de voir si temporisateur, si mesuré, dont la ruse égalait celle du renard [1], redevient lion tout à coup; c'est à lui qu'on peut appliquer cette parole de Bossuet : la promptitude de son action ne donne pas le loisir de la traverser [2], et il déploie, dans le fort de la mêlée à Hastings, une bravoure qui serait téméraire si l'extrême péril n'eût rendu, pour en sortir, l'excès du courage indispensable.

Vainqueur, il ne hasarde rien, il caresse les principaux d'entre ses ennemis, il sollicite leurs suffrages, il attire à lui le descendant des vieux rois saxons, il donne le nom de père et d'évêque au prêtre qui, sur ses instances, a été déclaré à Rome, un intrus, un rebelle; il ne porte pas une main violente sur la couronne de Cerdic, il se la fait offrir, il l'accepte et jure de gouverner l'Angleterre comme le meilleur de ses rois.

Cependant il fortifie Londres [3]; il organise, dès le début de sa conquête, une force militaire intéressée à la lui conserver; il reçoit l'hommage des thanes saxons, et leur confie des commandements; mais c'est de lui seul désor-

1. Calliditas vulpina regis. (Mat. Paris.)

2. *Oraison funèbre du prince de Condé.*

3. Guillaume fit construire une citadelle sur l'emplacement où fut bâtie la fameuse tour de Londres.

mais qu'ils relèvent, c'est de lui qu'ils dépendent pour leur existence. Il prévient ainsi, dans les premiers temps, un soulèvement général, et sa politique, autant que sa bonne fortune, fit qu'il n'eut à combattre l'ennemi sur un point qu'après l'avoir contenu ou réduit sur tous les autres.

Menacé d'une insurrection redoutable, nous avons vu qu'il conjura l'orage en promettant de s'enquérir des vieilles lois du pays et de les faire observer; mais la loi nationale interprétée par un conquérant était celle du plus fort, et en évoquant de leur tombe tous les rois dont le souvenir était demeuré populaire, depuis Arthur jusqu'à Edouard, il mit dans leur bouche des paroles favorables à ses vues. Plusieurs peuples recevaient ses lois, le roi d'Écosse se reconnaissait son vassal, les Gallois étaient contenus; la terreur de son nom se répandit dans toute l'Europe, et se fit sentir à ce Grégoire VII, qui était lui-même la terreur des rois [1].

Il réussit, parce qu'aidé de la fortune il s'empara des événements avec l'habileté qui les dirige et la volonté qui les domine. C'était assez pour vaincre; il fallait davantage pour imprimer la durée aux faits accomplis, pour fonder après avoir conquis : il déploya dans ce but des vues élevées, une fermeté incroyable et une sorte de grandeur morale imprimée par Dieu sur ses traits comme dans son âme, et que n'effacèrent jamais complétement les sombres passions auxquelles il s'abandonna. S'il employa souvent pour s'élever et s'affermir des moyens criminels, il fit voir aussi, dans plusieurs actes de sa vie,

1. Voyez ci-après, § IV, *Institutions politiques de Guillaume*.

un respect sérieux, un zèle sincère pour la religion et pour la justice; sa sagesse, enfin, consolida ce que la violence avait établi. Il avait reçu de la nature une organisation physique en harmonie avec ses facultés intellectuelles et morales. Son front large et dépouillé annonçait une pensée vaste et toujours agissante, son regard sévère et dur imprimait la terreur et commandait l'obéissance. Sa taille était haute, sa force prodigieuse, sa vigueur infatigable, et sa corpulence, qui s'accrut avec l'âge, n'ôtait rien à son activité. Dans quelque condition que le sort l'eût placé, il fût parvenu à s'agrandir; il était né CONQUÉRANT.

IV

Institutions politiques de Guillaume le Conquérant.

La puissance et les institutions politiques de Guillaume reposèrent sur trois fondements principaux, la force militaire, les tribunaux, l'Église, et tous trois sur la *propriété*. Il profita des rapports nombreux qui existaient entre les institutions saxonnes et celles des Normands, pour déguiser les changements qu'il fit aux premières. Il conserva donc, dans les anciennes institutions du pays, tout ce qui pouvait s'accorder avec sa situation et faire illusion aux vaincus, et s'associa pour complice le grand conseil national, d'origine à la fois saxonne et normande, dont il choisit à son gré les membres, et qui, après un certain temps, composé presque tout entier de spoliateurs, eut intérêt à maintenir les spoliations.

Les divisions territoriales, les formes administratives, les tribunaux, les procédures judiciaires, les usages qui

réglaient les transactions des citoyens et les rapports hiérarchiques des hommes entre eux, tout cela était à peu près établi de même chez les deux peuples, tout cela fut donc à peu près conservé; mais sous ce respect apparent et facile pour les choses établies, Guillaume déguisa des changements qu'il introduisit graduellement durant une période de vingt années. Il fit ainsi, au profit de la couronne, une révolution véritable, et, pour la juger, il ne faut point perdre de vue que, dans les derniers temps de la monarchie anglo-saxonne, à la mort d'Edouard le Confesseur, tout tombait en dissolution, l'Église, l'aristocratie et le trône[1].

Dans les institutions des Anglo-Saxons, nous avons reconnu tous les germes de la féodalité, si ce n'est la féodalité même. Ce peuple en connaissait les principaux caractères, surtout en ce qui touchait la dépendance et la subordination des personnes; il connaissait le serment qui liait l'homme libre au seigneur et le châtiment qui en punissait l'infraction. C'étaient là autant de pierres d'attente pour l'édifice politique de Guillaume; il en profita avec une habileté extrême pour établir en Angleterre le système féodal, tel à peu près qu'il était en vigueur en Normandie, toutefois utilement modifié dans l'intérêt de son pouvoir

Propriété territoriale.

Lorsqu'il se crut suffisamment affermi dans sa conquête pour en disposer, lorsque d'une part l'espoir du gain et d'autre part la crainte d'une spoliation totale lui eurent donné un pouvoir à peu près absolu sur ses compagnons d'armes et sur ceux des vaincus qui avaient

1. Voyez pages 218, 219.

conservé leurs biens, il se fit reconnaître pour le seul vrai propriétaire du sol, dont il distribua de vastes parts aux principaux chefs de son armée, à charge d'hommage et de service militaire. Un grand nombre de seigneurs anglo-saxons furent maintenus dans leurs possessions à des conditions semblables : ils devinrent ainsi ses hommes, en le reconnaissant pour le maître et le seigneur dont ils tenaient en don les terres qu'ils possédaient auparavant à titre d'héritage [1]. Guillaume se réserva ou s'adjugea ainsi à lui-même le *domaine direct* de toutes les terres de son royaume, dont il laissa à ses sujets normands ou anglo-saxons le *domaine utile* [2].

Tenanciers de la couronne.

Tous ceux qui rendirent ainsi directement hommage à Guillaume, pour leurs biens, furent les principaux vassaux, les tenanciers directs de la couronne, et ils s'engagèrent chacun à fournir un nombre déterminé d'hommes qui devaient se rendre, à cheval et en armes, au lieu désigné par chaque convocation royale. Les seigneurs normands partagèrent leurs vastes domaines en un grand nombre de parcelles : ils en donnèrent une partie, à condition d'hommage, de fidélité et de service de différente nature, à des hommes nouveaux, Normands comme eux, et laissèrent le reste, à des conditions semblables, à leurs anciens possesseurs. Les uns et les autres devinrent les tenants ou les vassaux des tenanciers

1. Siward, Briton, Adeling, Bithric, Wolden, Gurt, Copsi et une multitude d'autres qui étaient issus des plus illustres familles anglo-saxonnes, reçurent sans répugnance, sous le nom de fiefs ou de comtés inféodés à perpétuité, les gouvernements qu'ils n'avaient, avant la conquête, possédés qu'à titre d'honneurs et d'usufruit. (Houard, *Traité sur les coutumes anglo-normandes*, dissertation prélim, t. I, p. 188.)

2. Reeves, *History of the english law*, t. I, p. 33.

directs de la couronne, et, parmi eux, ceux dont les domaines furent assez étendus, les partagèrent de la même manière et les sous-divisèrent d'après les mêmes principes.

Diverses sortes de tenures.

Toutes ces parcelles des grands fiefs primitifs ne furent pas concédées à charge des mêmes services, et toutes les tenures n'obligeaient point au service militaire. Lorsque les tenants ou propriétaires avaient distrait de leurs domaines ou fiefs militaires autant de terres [1] qu'il en fallait pour entretenir le nombre de chevaliers qu'ils s'étaient engagés à fournir, ils disposaient du reste soit en le réservant pour leur propre entretien, soit en le donnant à charge de rente ou d'autres services. Il y eut ainsi diverses sortes de tenures, qui avec le temps reçurent différents noms. Ce furent les tenures en *chevalerie*, en *grande* et en *petite sergenterie*, en *franche-aumône*, en *bourgage*, en *soccage* et en *villenage*.

Les trois premières seules étaient réputées tenures nobles et militaires. Les terres données en *franche-aumône* étaient certaines concessions faites volontairement aux Églises à titre de charité ou de don gratuit : leurs tenures dispensaient du service de guerre ; les tenures en *bourgage* étaient restreintes au droit d'habitation dans les villes ; les terres tenues en *soccage* étaient cédées à charge de *rente* ou de tout autre service libre et conditionnel ; enfin les tenures en *villenage* obligeaient à tous les services inférieurs que rendaient ordinairement les *vilains :* elles étaient en général possédées par des céorls

1. L'étendue de terre qui constituait un fief de chevalier n'est pas connue avec certitude. (Lingard, *Hist. d'Anglet.*, t. II, c. 1.)

de la plus basse condition, qui, libres de leur personne, prêtaient eux-mêmes serment de fidélité au seigneur, et avaient ainsi des droits à sa protection. Un grand nombre obtinrent de transmettre leurs tènements à leurs enfants, qui prononçaient le même serment. Leurs terres restèrent ainsi durant plusieurs générations dans les mêmes familles, qui, avec le temps, furent censées en avoir obtenu la propriété légale, et ces mêmes tenures devinrent ensuite célèbres sous le nom de tenures en *copy hold*.

On vit en Angleterre ce qu'on avait vu sur le continent dans l'anarchie du xe siècle. Beaucoup d'hommes libres allèrent au-devant de cette servitude nouvelle, et échangèrent contre la protection des hommes puissants le titre de propriété de leurs *alleux* qu'ils reçurent d'eux ensuite à titre de fiefs : de telle sorte qu'un siècle plus tard, aucun homme descendant de la nation vaincue et possédant une propriété territoriale ou toute autre, ne fut considéré comme propriétaire au seul titre d'héritage ou de succession paternelle [1].

Les rôles du grand livre terrier (doomesday book) furent dressés, comme il a été dit ci-dessus, dans le double but d'établir une taxe proportionnelle sur toutes les terres et de régulariser le nouvel état de la propriété dans le royaume. L'Angleterre comprit 60,215 fiefs de chevalerie, dont nous avons vu les tenanciers paraître en armes, sous la bannière des dignitaires spirituels ou temporels, à la grande réunion convoquée par Guillaume, en 1086, à Winchester. Les titres des nouveaux possesseurs y furent

1. Dialogus de Scaccario.

solennellement vérifiés, et tous ceux qui en obtinrent la confirmation se reconnurent les hommes liges de Guillaume, et prêtèrent serment en ses mains pour les terres qu'ils tenaient de lui. Là, peut-être, fut promulguée la *charte* dite de Guillaume, par laquelle ce prince s'obligeait à respecter les droits de chacun et rappelait les obligations de tous envers lui : « Nous ordonnons, disait le conquérant, que tous les hommes libres de ce royaume se considèrent comme frères d'armes unis pour le défendre [1]. Nous voulons que tous les hommes libres de notre royaume jouissent de leurs terres en paix, qu'ils soient exempts de toute taille et de toute exaction injuste, de sorte qu'il ne soit rien exigé d'eux que le service qui nous est loyalement dû, selon le droit et selon qu'il a été établi par le grand conseil [2]; » mais sur ce point Guillaume demeurait seul arbitre et seul juge.

Charte de Guillaume.

Outre le service militaire, que tous les tenants des fiefs en chevalerie devaient au roi, les vassaux directs de la couronne, nommés aussi barons, étaient tenus de se rendre à la cour du prince, trois fois par an, ou de justifier de leur absence. Là ils délibéraient avec le monarque *in commune concilium*, en conseil commun, sur les lois comme sur les matières qui intéressaient la sûreté de l'Etat et formaient le tribunal judiciaire le plus élevé du royaume. Les attributions de ce grand conseil étaient à peu près semblables à celles du *wittena-gemot* des Anglo-Saxons, et ses membres constituèrent ce qu'on appela

Conseil des barons.

1. Fratres conjurati ad regnum nostrum pro viribus suis et facultatibus contra inimicos pro posse suo defendendum. (*Leges Williel. prim.*) Voyez aussi Eadmer., *Hist. nov.*, Seldini notae, p. 191.

2. Leges Williel. *conquest.*

le *baronnage* d'Angleterre. Diverses causes ayant dans la suite diminué les biens d'un grand nombre, ceux-ci furent moins assidus et finirent par s'exclure eux-mêmes des assemblées de leurs collègues mieux partagés de la fortune : de là vint la distinction des grands et des petits barons, et, avec le temps, les premiers furent seuls considérés comme membres du *baronnage* d'Angleterre [1].

C'est ainsi que la main ferme et victorieuse de Guillaume établit, dans toute sa vérité, le *système féodal* en Angleterre, la vassalité y devint *réelle*, de *personnelle* qu'elle était auparavant : la subordination des personnes les unes aux autres y dépendit des choses ou des terres possédées; celles-ci furent classées hiérarchiquement et elles réglèrent les rangs de leurs possesseurs.

Différence de la féodalité en Angleterre et en France.

Ce système se présentait ainsi en Angleterre à peu près tel qu'il subsistait dans le royaume de France, et pourtant il en différait sous deux points d'une importance extrême. En France, au commencement de la troisième race, les grands vassaux ni leurs tenanciers n'étaient réputés tenir en réalité leurs honneurs et leurs titres de possession du roi lui-même; c'était lui, au contraire, qui tenait d'eux sa couronne. Mais en Angleterre la main toute-puissante du roi avait seule distribué les dignités et les terres. Cette situation si différente des deux couronnes amena dans les deux pays des conséquences très-diverses. Elle eut les résultats suivants : c'était, en France, à leur seigneur direct que les sous-tenanciers rendaient hommage pour leurs fiefs, tandis qu'en Angleterre les ous-tenanciers se considéraient tous comme

1. Lingard, t. II, c. I, *règne de Guillaume le Conquérant.*

possesseurs par permission ou confirmation royale [1], et c'était au roi lui-même que l'hommage pour leurs terres était rendu. Cette première différence en amena une seconde plus importante encore. Le serment de fidélité, depuis la chute de la dynastie carlovingienne, se prêtait en France, par les sous-vassaux à leur seigneur direct; il fut prêté par eux, en Angleterre, à la personne même du souverain. Guillaume ne négligea rien pour maintenir l'ancien usage du serment prêté à la personne du prince, usage en vigueur sous les rois saxons, dans la Grande-Bretagne, jusqu'à la conquête normande, et qui, dans l'ancienne Gaule, s'était conservé en Normandie, durant les xe et xie siècles.

Il résulta de ce fait important, que la couronne eut en Angleterre une influence et une force très-supérieures à celles qu'elle possédait sur le continent. Le vassal guerroyait, en France, contre le roi lui-même sous la bannière de son seigneur; tandis qu'en Angleterre, la place de bataille de tout franc-tenancier était sous la bannière royale, et quiconque tirait l'épée contre le roi était rebelle et traître à son serment. En France la féodalité devait sa naissance à l'aristocratie; en Angleterre elle fut régulièrement établie par le monarque. Elle prit en France des forces aux dépens de l'autorité du souverain; elle fut, en Angleterre, sous la main du prince, un instrument de pouvoir et de despotisme.

Guillaume, en organisant la justice, ne se montra pas

1. Tous les titres de possession des Anglo-Saxons durent être confirmés par le roi, et ceux des Normands eux-mêmes ne purent être réputés valables qu'autant qu'ils obtinrent la confirmation du roi et de son conseil, dans l'assemblée solennelle tenue en 1086.

Digitized by Google

Justice. Tribunaux.

moins supérieur qu'en disciplinant la féodalité : il comprit qu'après avoir promis aux vaincus de maintenir leurs lois, le plus sûr moyen de prolonger leur illusion était de conserver à peu près intacts les tribunaux qui les appliquaient : il eut d'ailleurs, à cet égard, peu d'efforts à faire; sa politique fut secondée par la grande ressemblance entre les tribunaux des Saxons et ceux des Normands : les rapports entre les institutions des deux peuples n'étaient sur aucun point plus nombreux que sur celui-ci.

Guillaume conserva donc soigneusement toutes les juridictions inférieures des cours du manoir ou *hall-motes* qui furent appelées, après la conquête, *cours barons* ou *courts leet;* il maintint également les cours du *hundred* et les *shiremotes* ou cours du comté : celles-ci, à certaines époques, étaient présidées par des justiciers, envoyés et choisis à cet effet par le roi. Les attributions de toutes ces cours demeurèrent à peu près telles qu'elles étaient sous les rois saxons [1], mais les hommes appelés à y siéger ne furent plus les mêmes; c'était bien comme autrefois le seigneur du manoir qui habituellement présidait la *cour baron,* c'étaient encore les *free holders* ou francs tenanciers qui siégeaient dans celles du *hundred* et du comté, mais la plupart étaient, depuis la conquête, des étrangers, et à l'intervalle qui sépare le riche du pauvre, s'ajoutait maintenant, entre beaucoup de juges et le plus grand nombre des justiciables, la distance qu'il y a toujours entre les vainqueurs et les vaincus.

La langue française fut seule autorisée dans les débats

1. Voyez ci-dessus : *Institutions anglo-saxonnes et danoises*, C. III, § IV.

Digitized by Google

judiciaires, et il fallut que les Anglo-Saxons apprissent l'idiome des conquérants pour ne pas succomber sous leurs subtiles chicanes comme sous leurs armes.

Il introduisit, selon la coutume normande, quelques changements importants, soit dans la procédure judiciaire, soit dans la composition des *cours de comté*. L'appel au combat judiciaire y fut admis, et l'épreuve des Normands par le duel y fut substituée, dans beaucoup de cas, aux anciennes épreuves germaniques par le feu et l'eau.

Les assistants ou assesseurs des cours saxonnes étaient quelquefois, comme on l'a vu, tous les hommes libres du canton, mais les *jurateurs* étaient des hommes presque toujours appelés par l'accusé à témoigner pour lui : les uns et les autres furent graduellement remplacés par des *jurés*, limités à douze, au choix de l'assemblée ou de l'officier du prince, d'après l'usage de Normandie, dont nous avons aussi reconnu des traces chez les *Anglo-Saxons*. Guillaume contribua aussi à établir en Angleterre, au moins en principe, l'institution du jury, quoique sous une forme encore très-imparfaite [1]; mais l'ancienne coutume prévalut longtemps et l'usage normand ne devint universel que sous Henri II [2].

Le changement le plus grave introduit par Guillaume, dans les tribunaux de comté, fut la distinction qu'il établit de fait, et pour les laïcs comme pour les clercs, entre la justice temporelle et la justice spirituelle, en séparant la cour du comte ou du shérif de celle de l'évê-

1. Reeves, *History of the English law*, t. 1, p. 81.
2. *Idem*, *ibid.*, p. 85.

que. La coutume qu'il introduisit à cet égard, innovation dans le pays conquis, en ce qui touche les laïcs[1], était depuis longtemps en vigueur dans celui des conquérants; elle était favorable à l'Église, et il n'eut aucune peine à la faire prévaloir.

En conservant les cours locales en Angleterre, Guillaume n'oublia point la plus importante des prérogatives dont il jouissait comme duc de Normandie; il maintint soigneusement son droit de juridiction suprême et en dernier ressort sur tous les appelants à son propre tribunal, et cette prérogative, dont lui-même et ses successeurs abusèrent tant de fois, eut néanmoins pour la nation, dans les premiers temps surtout, d'incontestables avantages.

A la suite du bouleversement général qui suivit la conquête, une foule de nouveaux propriétaires étaient des étrangers dans leurs domaines, il n'y avait aucun lien fondé par l'habitude, les souvenirs ou la sympathie entre eux et les anciens habitants qui, en butte à des violences perpétuelles, rencontraient souvent leurs oppresseurs sur le siége des juges, et, tandis que les conquérants guerroyaient et se déchiraient entre eux, les tribunaux des *hundreds* ou des *comtés* étaient impuissants contre les désordres.

Cette situation violente donna une très-grande importance aux tribunaux où la justice du prince était rendue : ce n'était pas que l'équité y fût beaucoup plus respectée pour elle-même; mais les juges royaux avaient un inté-

1. Cette séparation n'avait été jusqu'alors établie en Angleterre que pour les ecclésiastiques. (*Leg. Canut. secul.* 43, collect. Thorpe, p. 172.)

rêt moins direct à l'enfreindre, et tandis que dans les tribunaux inférieurs, l'homme dépendant et pauvre obtenait rarement justice contre l'homme riche et puissant, la couronne, au contraire, trouvait souvent son avantage à soutenir le faible contre le fort : c'est là surtout ce qui fit la fortune du tribunal célèbre connu sous le nom d'*aula* ou de *curia regis*[1]. Cette cour, dans l'origine, n'était pas distincte du parlement ou grand conseil Curia regis. national qui réunissait, sous la domination normande, comme auparavant le *wittena-gemot* du temps des Saxons, les attributions législatives et judiciaires. Ce grand conseil, présidé par le monarque, tenait ses séances solennelles trois fois l'an, aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, et les causes les plus importantes y étaient appelées[2]. Dans la suite, la multiplicité des appels et le nombre toujours croissant des affaires, firent sentir la nécessité d'établir un haut tribunal qui, composé du chancelier, des principaux officiers de la couronne, de quelques hommes versés dans l'étude des lois et d'un certain nombre de barons désignés par le roi, siégeait dans la résidence royale et retint le nom de cour du roi (*aula* ou *curia regis*)[3]. On confondit souvent encore ce tribunal

1. Voyez S. Turner, *Hist. des Anglo-Saxons*, l. VIII. — Le nom de la *curia regis* était connu du temps même des Saxons. Il en est fait mention, dans la vie d'Alfred, par Asser, son biographe et son contemporain, p. 5 et 19.

2. Il est dit que Guillaume pour juger le procès des comtes d'Hereford et de Norfolk *omnes ad curiam suam regni proceres convocavit.* (Orderic Vital.) — Il fit de même pour le jugement de l'évêque Odon, son frère, qui fut cité par devant *primores regni in aulâ regali convocatos.* (Ibid.)

3. Les documents qui nous montrent ce tribunal établi d'une manière tout à fait régulière et complète, ne sont point antérieurs au règne de Henri II. (Edinburgh review, *History of the English legislature.* March, 1821.)

avec le parlement ou grand conseil national, parce qu'aux jours où le parlement s'assemblait, les barons d'Angleterre, qui tous en étaient membres, avaient aussi droit de siéger dans la *curia regis*, et jugeaient en commun avec les juges ordinaires les grands procès d'Etat.

C'était, dit le savant Madox, un privilége très-envié, que celui de n'être jugé qu'en la *cour du roi*[1]; elle était, sous les premiers rois normands, l'asile des opprimés, et pour que les sujets vécussent en paix et protégés, il importait qu'elle fût puissante et souveraine[2] : avec le temps elle dégénéra, ses abus devinrent intolérables, et après avoir été une garantie contre la tyrannie locale, elle fut dans les mains du prince un redoutable instrument de despotisme et d'oppression. Toute l'Angleterre était soumise à sa juridiction, sauf quelques portions du territoire les plus exposées aux invasions, et où il était nécessaire que l'autorité locale fût plus active et plus forte. Guillaume accorda, pour cette cause, les *droits régaliens* aux comtés de Chester et de Durham : dans la suite, l'île d'Ely et les comtés de Pembroke et de Lancastre les obtinrent également : ces divers comtés furent désignés sous le nom de *palatins*[3].

Echiquier. Une autre cour, non moins digne d'attention que la cour du roi, était celle qui reçut le nom de l'*échiquier*[4], emprunté à la cour célèbre ainsi nommée en Norman-

1. In the greatness of this court consisted the subjects security. (Madox, *ibid.*, p. 82.)

2. Voyez Blackstone, *Comment. sur les lois anglaises.*

3. Madox, *History of the exchequer*, p. 83.

4. Il y a tout lieu de croire que l'échiquier d'Angleterre fut institué par le Conquérant; mais il n'y a aucune preuve certaine de son existence avant Henri Ier. (Edinburgh review, *History of the English legislature*, Marsh, 1821.)

die. Mais il y avait une différence capitale entre l'échiquier normand et l'échiquier d'Angleterre [1]. Le premier était la cour suprême et d'appel de toutes les juridictions inférieures, le second limitait sa compétence aux causes qui intéressaient les revenus de la couronne qu'il avait pour objet de défendre et d'accroître. Il était composé à peu près des mêmes membres que la cour du roi *curia regis*, mais il s'assemblait dans un lieu différent dit *ad scaccarium* ou à l'*échiquier*. Les barons, presque tous complétement étrangers à la science des lois, étaient peu jaloux de leur droit de présence dans ces cours. Le roi désignait, pour chaque session, ceux d'entre eux qu'il invitait à y siéger [2]. La plupart des causes étaient débattues en présence seulement du *grand justicier* et des *légistes* ses assesseurs. Ceux-ci bientôt furent seuls arbitres des jugements; ils n'avaient d'autre mandat que celui qu'ils tenaient du bon plaisir du roi, dont l'autorité acquit ainsi rapidement une extension prodigieuse.

Parmi les lois ou ordonnances empruntées par le roi Guillaume aux règlements en vigueur en Normandie, il faut compter la célèbre ordonnance du *couvre-feu* qu'il avait depuis longtemps fait observer dans son duché [3], et qui, là comme en Angleterre, obligeait les habitants à rentrer dans leurs maisons et à éteindre leurs feux et leurs lumières à une certaine heure après le coucher du soleil : cette ordonnance eut pour but

Ordonnances diverses.

1. In plurimis et pene majoribus dissident. (*Dialog. de Scaccar.*, l. I, c. 4.)

2. Non autem omnes, nec perpetuo illos, sed nunc hos, nunc illos ex arbitrio regis assessuros. (Spelman, *Cod. leg. veter.*) Voyez aussi, sur l'échiquier, Reeves, *History of the English law*, t. I, p. 48.

3. Liquet, *Hist. de Normandie*, t. II, p. 146.

Digitized by Google

d'empêcher les meurtres et les brigandages nocturnes.

Guillaume, si habile à importer de Normandie en Angleterre les lois favorables à son autorité, ne se montra pas moins politique dans les emprunts qu'il fit aux anciens codes anglo-saxons.

Il laissa le taux des amendes tel qu'il était fixé par les lois *saxonnes*, *merciennes* et *danoises*, varier comme avant la conquête, selon l'ancienne division des grandes provinces : cependant il marqua en toute occasion une grande préférence pour la loi danoise. C'était, disait-il, en vertu de l'origine commune des Norwégiens et des Anglo-Saxons, mais son véritable motif fut l'élévation des peines, plus fortes, pour la plupart des cas, dans cette loi que dans les autres.

Sous la domination danoise, les Anglo-Saxons de chaque *hundred* étaient responsables du meurtre d'un Danois, et devaient produire le coupable ou payer une amende. Guillaume appliqua aux Normands ou Français[1] le bénéfice de cette loi.

Il conserva une autre loi dont le maintien établissait entre les deux peuples une différence à l'avantage des Normands : par cette ancienne loi du pays, les Saxons accusés de brigandage ou de meurtre n'étaient admis à se justifier que par l'épreuve du *feu* ou de l'*eau;* mais les Normands, sous le poids d'accusations semblables, purent, en vertu de leurs propres coutumes, se défendre par le duel ou par le serment.

Au nombre des ordonnances les plus rigoureuses de

1. Les conquérants étaient indistinctement appelés Français ou Normands par les Saxons.

Guillaume, sont celles qui interdirent la chasse dans ses forêts, et c'est à tort qu'il en a été dit l'auteur. Leurs dispositions sévères contre les infracteurs, furent extraites, presque en totalité, du code forestier de Canut le Grand [1].

Tout homme libre durant la domination saxonne, devait, comme on l'a vu, donner des cautions de sa conduite, non-seulement pour le passé, mais encore pour l'avenir : Guillaume conserva soigneusement une telle loi, si avantageuse au pouvoir absolu. Les cautions d'un homme libre devaient le produire en justice à chaque sommation, prouver en cas de fuite qu'elles le croyaient innocent ou acquitter une amende : tout homme enfin sommé de comparaître était tenu de se présenter ou de payer pour son absence [2]. Une loi enfin, qui fut comme la clef de tout l'édifice, rendit le roi seul et souverain juge de toute infraction commise par les dépositaires de l'autorité : tout officier royal, comte, shérif ou prévôt, n'était justiciable que de la cour du roi [3]. C'est par de tels moyens qu'il parvint à rétablir la paix publique et qu'il mit un terme dans son royaume aux brigandages et aux meurtres [4].

Guillaume avait eu recours à la religion pour préparer sa conquête, il ne négligea aucun des moyens qu'elle lui offrit pour la consolider, et il fit dans ce but de louables efforts. Eglise. Clergé.

Nous avons vu qu'il sépara le tribunal de l'évêque de la cour du comté, et en cela sa conduite fut d'accord

1. Canut, *Constitut. de forest.*, Thorpe, p. 183.
2. Charta de quibusdam statutis XIV, *ibid*, p. 213.
3. Leg. Williel. conquisit. de pace regiâ, *ibid.*, p. 201.
4. *Chron. saxon.*, an. 1087

avec l'intérêt réel de l'Église. Cette séparation, qui n'avait été précédemment établie en Angleterre qu'en ce qui touche les ecclésiastiques, devint, sous Guillaume, permanente et complète; elle eut pour effet de soustraire au jugement d'hommes trop souvent cupides, ignorants et grossiers, les causes qui semblaient plus spécialement du ressort de la religion et de la morale. Le clergé plus tard en profita pour attirer à lui toutes les causes, et pour se rendre tout à fait indépendant non-seulement des tribunaux laïcs, mais de la couronne. Cet abus ne pouvait se produire sous un prince aussi vigilant et aussi ferme que Guillaume; il était d'ailleurs trop grand politique pour séparer entièrement l'Église de l'État, et il eut recours à plusieurs mesures fort importantes pour conserver sur le clergé la portion d'influence qu'il jugeait nécessaire à son pouvoir. La première de ces mesures fut de transférer la plupart des évêchés et des abbayes à des prélats normands, sur l'obéissance desquels il comptait à proportion des besoins qu'ils avaient de son appui : la seconde fut de soumettre d'une manière plus étroite et plus précise que sous la domination saxonne, tout le clergé de l'Angleterre à une direction unique et centrale sous un chef spirituel de son choix; mais il fit voir aussi dans ce choix même une piété sincère, une sollicitude véritable pour le progrès de la foi et de l'enseignement religieux dans son royaume; il montra que les grands hommes ne craignent pas d'approcher d'eux de grandes lumières, et il s'honora lui-même en élevant sur le siége de Cantorbéry, l'illustre Lanfranc. Ce prélat, ancien prieur de l'abbaye du Bec, puis abbé de Saint-Étienne, à Caen, et qui par sa parole et par son exemple

avait exercé la plus salutaire influence sur le clergé de Normandie, contribua fortement aussi à relever l'enseignement et la discipline religieuse en Angleterre. La gloire de l'Église anglo-saxonne était depuis longtemps éclipsée, les mœurs comme la science y périssaient, le sacrement du baptême était devenu l'objet d'un trafic honteux, les élections avaient cessé d'être canoniques, et, longtemps avant la conquête normande, le monarque et sa cour disposaient des abbayes et des évêchés [1] : l'Église, enfin, était en proie à de grands maux auxquels l'illustre Lanfranc fut appelé à porter remède : autorisé par le souverain pontife et par le roi, il remplit une mission sévère, mais il y apporta beaucoup plus de modération qu'on ne l'a dit, et plus de sympathie pour les Saxons qu'on n'aurait pu l'attendre d'un prêtre étranger et du ministre d'un conquérant [2]. C'est à lui surtout qu'ils furent redevables des franchises qu'ils conservèrent, et c'est grâce à sa sagesse et à sa pieuse influence, qu'en introduisant de si grands changements dans l'Église, Guillaume parut agir plus en réformateur qu'en tyran [3].

Convaincu de l'importance et de l'utilité des anciennes prérogatives de l'Église de Cantorbéry, Lanfranc porta Guillaume à désirer qu'elles fussent affermies et même augmentées, afin que l'autorité métropolitaine de ce

1. Ingulf. Croyl., p. 906.

2. *Anglia sacra*, Rudborne, *passim*. — Lanfranc. opera, epist. II et XXIX. — Liberavit homines suos a malis consuetudinibus quas Odo volebat illis imponere. (*Vit. Lanfranc.*, p. 10.)

3. Edmond Burke, *Abrégé de l'histoire d'Angleterre*, œuvres complètes, t. V, p. 597. — Voyez aussi sir William Temple, *Introduction à l'histoire d'Angleterre*.

siége s'étendit sur tous les siéges épiscopaux du royaume, et depuis lors, le siége pontifical de Cantorbéry obtint d'une manière durable sur celui d'York une autorité qui auparavant avait été accidentelle ou temporaire, souvent même plus nominale que réelle [1].

Guillaume contribua ainsi, pour une forte part, à consolider et à rendre permanent cet établissement hiérarchique qui soumit toutes les Églises d'Angleterre à une seule, et qui eut plus tard des résultats si considérables et si imprévus.

Les prélats étaient tenus de prêter serment de fidélité à Guillaume; ils devaient, comme tous les tenanciers de la couronne, le service militaire pour leurs fiefs, ce furent là autant de liens par lesquels il eut soin de les assujettir. Le résultat néanmoins ne répondit pas, dans la suite, à son attente, et les intérêts du clergé furent unis d'une manière indissoluble à ceux de l'aristocratie. Les évêques, comme les barons temporels, plièrent sans doute sous le sceptre de Guillaume; mais plus tard, lorsque l'aristocratie laïque se souleva contre ses successeurs, le clergé qui n'avait en Angleterre, comme ordre distinct, aucun pouvoir politique, fit longtemps cause commune avec les barons, et leur union devint dangereuse pour la couronne. Guillaume était trop puissant pour redouter ce péril, et, quoiqu'il eût rendu la juridiction des évêques indépendante des officiers royaux, et qu'il eût

1. *Anglia sacra*, t. I, p. 253. — Le siége primatial de Cantorbéry avait toujours eu des priviléges particuliers et une sorte de prééminence sur tous ceux du royaume; cependant la grande autorité dont furent revêtus Augustin, l'abbé Théodore et quelques autres archevêques, leur fut conférée par des brefs spéciaux plus que par leur dignité primatiale. — Consulter à ce sujet Lingard, *Antiq. de l'Église anglo-saxonne*, c. II.

Digitized by Google

écrit dans ses lois que pour les délits spirituels tout laïc serait jugé par le tribunal ecclésiastique [1], il n'entendait nullement rendre les prélats indépendants de lui-même, et il cita les évêques coupables à son propre tribunal [2] : enfin, et malgré son désir très-sincère d'affermir la religion dans son royaume, il osa résister au pape Grégoire VII, et ce pontife si absolu, qui s'était prêté aux désirs de Guillaume, ne put le plier aux siens. Le roi lui paya, comme il s'y était engagé, le denier de saint Pierre; mais lorsque Grégoire le somma de se reconnaître pour son vassal, de lui faire hommage de son royaume comme d'un fief du saint-siége, la fierté de Guillaume se révolta et il opposa un refus aux demandes du pontife [3].

Guillaume restreignit les droits de l'Église, sur trois points capitaux, au profit de sa prérogative : 1° il fit défense de reconnaître dans ses domaines l'autorité d'aucun pontife sans son assentiment préalable, et il ordonna que toutes les lettres venant de la cour de Rome, seraient soumises à son approbation royale; 2° il ne permit point que les décisions des synodes nationaux ou provinciaux fussent mises à exécution sans son aveu; 3° il défendit aux cours ecclésiastiques de poursuivre ou

1. Charta regis Willielmi primi.

2. *Ibidem.*

3. Grégoire VII conçut un vif ressentiment de cette conduite du roi Guillaume, et il se répandit en menaces contre lui, dans une lettre qu'il écrivit, en 1079, à son légat Hubert (*a*). Cependant, dit à ce sujet le docteur Lingard, le pape, pressé par ses ennemis, fut assez prudent pour contenir sa colère, et il correspondit avec le roi jusqu'à sa mort (*b*).

(*a*) S. Greg., *Epist.*, l. VII, ep. 1. — Labb., *Concil.*, t. x, col. 225.
(*b*) Lingard, *Hist. d'Anglet.*, règne de Guillaume le Conquérant.

d'excommunier aucun individu relevant en chef de la couronne, jusqu'à ce qu'il eût reconnu lui-même la nature de l'offense [1].

Le roi rencontra peu d'opposition à cet égard dans le primat Lanfranc, qui se montra toujours prudent et réservé avec un prince dont il était l'ami et le premier ministre, et qu'il connaissait si ombrageux et si jaloux de son autorité. La clef de sa conduite, dans ses rapports avec le roi, est tout entière dans ces paroles qu'il écrivit au pape Alexandre II : « Priez Dieu, disait-il, afin qu'il accorde une longue vie au roi d'Angleterre et qu'il incline toujours son cœur vers l'amour et le respect de la sainte Église. Tant qu'il vivra nous aurons une ombre de paix : à sa mort nous n'aurons plus à espérer ni paix, ni aucune espèce de bien [2]. »

Résultats généraux de la conquête normande.

La conquête normande mit fin aux invasions danoises, et affranchit la contrée d'un péril jusque-là aussi persistant que redoutable; elle doubla les forces de l'Angleterre qui posséda la Normandie plus qu'elle n'en fut possédée [3], et qui pesa d'un poids nouveau dans les intérêts européens : il y eut peu de grandes affaires ou de négociations importantes où elle n'intervînt, et son commerce maritime prit alors, soit en Europe, soit en Asie, un immense développement.

A l'intérieur, et dans sa constitution religieuse, civile

1. Lingard, *ibid.*— Eadmer., *Hist. nov.*, p. 6. — Voyez aussi les commentaires de Selden sur Eadmerus.

2. Eo enim vivente pacem qualemcumque habemus, post mortem verò ejus, nec pacem nec aliquod bonum nos habituros speramus. (Oper. Lanfranc, epist. I, p. 300.

3. Sir William Temple, *Introd. à l'histoire d'Angleterre.*

et politique, l'Angleterre retira de sa conquête d'autres avantages dont quelques-uns cependant ne furent aperçus qu'à une époque beaucoup plus avancée. On a vu le déclin de l'Église anglo-saxonne, le relâchement des mœurs et l'extrême ignorance de son clergé [1] : les Normands étaient plus rapprochés que les Saxons du temps de leur conversion au christianisme, ils avaient une foi plus vive, sinon plus pure, et peu après la conquête, le clergé normand se montra supérieur à celui de l'Église saxonne par les lumières et par la discipline. Ce progrès doit être attribué à des rapports plus étroits et plus suivis avec Rome, qui à cette époque, et en face de la société féodale, était encore en Europe la source presque unique de la science et de la civilisation [2]. Le corps ecclésiastique, en majeure partie renouvelé après la conquête, fut instruit et discipliné par Lanfranc, qui fit pour l'Église anglo-normande ce que le primat Théodore avait fait, plusieurs siècles avant lui, pour l'Église anglo-saxonne; la foi se manifesta par un grand zèle pour les fondations pieuses, et la contrée se couvrit rapidement des beaux monuments qui ont fait une de ses gloires.

Dans l'ordre civil et politique, l'avantage le plus immédiat de la conquête pour l'Angleterre, lorsque le temps eut mis un terme aux spoliations et aux ravages, fut l'établissement d'une police supérieure, rendue facile par la constitution hiérarchique et régulière de l'aris-

1. Pages 121, 183, 186.

2. Le clergé fit très-rapidement, après la conquête, des progrès dans les sciences, dont il fut en partie redevable aux liens de dépendance plus intimes qui s'établirent avec Rome par suite de cette révolution. (Hallam, *Histoire de l'Europe au moyen âge*, c. VII, constit. d'Angleterre.)

tocratie terrienne, et mieux encore par son étroite dépendance de la couronne. La paix publique fut ainsi maintenue et tous les ressorts de la société raffermis : on vit même disparaître, sous l'autorité du conquérant, des pratiques abominables, dont une famille, qu'on a de nos jours trop vantée, donnait l'exemple : Guillaume défendit de vendre à l'étranger les jeunes gens des deux sexes[1], source de honteux profits pour les Godwin, et tout oppresseur qu'il était, il fit à Londres comme Gélon à Carthage, il décréta pour l'humanité[2]. Pour être obéi, dans la situation exceptionnelle où le plaça la victoire, il avait besoin, nous l'avons vu, d'une puissance à peu près sans limite, et ce fut à l'accroissement indéfini de la prérogative royale que tendirent la plupart des modifications qu'il apporta aux lois saxonnes. Sa main de fer s'appesantit également sur les Normands et sur les Saxons; il fut imité en cela par ses successeurs, et le peuple vaincu se montra d'abord envers ses nouveaux princes, plus fidèle et plus soumis que la nation victorieuse. Cependant c'est le propre du despotisme que le bien qu'il fait soit inséparable de grands maux, et il était dans la nature des choses que le pouvoir des rois anglonormands, sans contrepoids et oppressif pour tous, devînt promptement intolérable. Il en résulta deux faits d'une extrême importance, savoir : en premier lieu, la fusion rapide du peuple conquérant et du peuple con-

1. Malmesbury, *De gest reg.*, l. I.I. — *Angl. sacr.*, t. II, *Vit. S. Vulstani.* — Ibid., *Vit. Remigii episc. Lincoln.*

2. Gélon voulut que les Carthaginois abolissent la coutume d'immoler leurs enfants..... il stipulait pour le genre humain. (Montesquieu, *Esprit des lois*, l. x, c. 5.)

quis, rendue d'ailleurs plus facile par les nombreux rapports d'origine, de coutumes, de mœurs et de culte que nous avons reconnus entre eux, et en second lieu, lorsque cette fusion fut accomplie, le rapprochement de toutes les classes, aristocratie et bourgeoisie, grande et petite propriété, contre l'oppresseur commun, circonstance rare, et qui fut singulièrement propice à la renaissance des vieilles franchises nationales, à leur développement et à leur durée. Tel est le spectacle qu'offrira à nos yeux, durant plusieurs siècles, l'histoire d'Angleterre [1].

1. Voyez, sur les causes de la rapide fusion des races dans la Grande-Bretagne, les considérations que j'ai développées à la fin de mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*.



Digitized by Google

LIVRE DEUXIÈME.

GUERRES DOMESTIQUES DANS LA FAMILLE DU CONQUÉRANT. — AVÈNEMENT DES PLANTAGENET. — OCTROI DES CHARTES. — LUTTE DES BARONS ET DE LA COURONNE.

CHAPITRE I.

DE LA MORT DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE LA MAISON D'ANJOU.

1088 — 1154.

I

Guillaume II, dit le Roux.

1088—1100.

A la mort du Conquérant, son fils aîné, Robert, alors exilé, revint à Rouen et prit possession du duché de Normandie. Guillaume, surnommé le Roux, à cause de la couleur ardente de ses cheveux, frère puîné de Robert, était déjà passé en Angleterre. On a souvent comparé ce prince à son père, mais s'il eut quelques traits du Conquérant, ce ne furent pas les meilleurs, et il ne montra aucune des qualités, qui en se combinant avec certains vices, les tempèrent et produisent des effets importants et durables.

Le premier soin de Guillaume en Angleterre fut de communiquer les dernières volontés de son père à

l'homme le plus considérable du royaume, au primat Lanfranc. Celui-ci, avant de le consacrer roi, exigea de lui la promesse qu'il se laisserait guider toujours par ses conseils et qu'il gouvernerait selon la justice, la miséricorde et la loi. Cette loi, telle que nous l'avons vue formulée dans la charte de Guillaume, avait surtout pour objet de faire respecter les droits des hommes libres et de constater les obligations réciproques du prince et des vassaux. Elle laissait la force presque tout entière entre les mains du souverain : de là une première cause d'hostilité permanente entre le roi et ses barons; une seconde cause de guerre se rencontra dans la séparation de l'Angleterre et de la Normandie. Une révolution s'était opérée dans ce dernier pays après la mort du Conquérant. Cet événement remplit le peuple d'effroi et les grands se livrèrent à leur ambition criminelle : ils s'établirent en tyrans de la contrée dans leurs forteresses, et si d'une part ils virent, dans la rivalité des enfants de Guillaume, une circonstance favorable à leurs usurpations et à leurs brigandages, ils comprirent d'autre part qu'il leur serait difficile de garder les biens qu'ils possédaient des deux côtés du détroit, et que dans la lutte entre le roi d'Angleterre et le duc de Normandie, ils perdraient nécessairement leur ancien patrimoine ou leurs nouvelles acquisitions. Ils se liguèrent donc pour que ces deux États fussent de nouveau réunis, et préférant le facile et indulgent Robert pour souverain, à cause des défauts mêmes qui le rendaient impropre à régner, ils conspirèrent contre le roi Guillaume, avec ses deux oncles, Robert, comte de Mortagne et ce même Odon, évêque de Bayeux, que le Conquérant son frère

Révolte des barons normands.

avait retenu en prison comme un dangereux artisan de séditions et de révoltes.

Guillaume le Roux sollicita dans ce péril l'assistance de la population vaincue : il promit aux Saxons les meilleures lois qu'ils voulussent choisir, les meilleures qui eussent jamais été observées dans le pays : il leur rendit le droit de porter les armes et la jouissance des forêts, il arrêta la levée des tailles et de tous les tributs odieux. Les Saxons accoururent à l'appel royal; ils marchèrent avec joie contre les Normands, parmi lesquels ils voyaient quelques-uns de leurs anciens et cruels oppresseurs. Guillaume leur dut la conservation de son trône et il oublia bientôt tout ce qu'il leur avait promis.

Pacification de la Normandie. (1090)

Il passa en Normandie et rendit avec usure à son frère tous les maux qu'il en avait reçus. Robert appela à son aide le roi de France son suzerain dont Guillaume acheta ensuite la neutralité au poids de l'or. La paix fut enfin conclue : Guillaume garda les places par lui conquises en Normandie et pour lesquelles il promit d'indemniser Robert. Le traité, juré par douze barons des deux partis, stipulait ces indemnités et portait que le survivant des deux frères hériterait de l'autre.

La prédiction faite par Guillaume le Conquérant à son troisième fils Henri, avait déjà reçu un commencement d'accomplissement : quand le duc Robert, prodigue de ses richesses, n'eut plus rien à donner, il offrit à Henri de lui vendre une partie de son territoire et lui céda pour 3,000 livres tout le Cotentin. Henri néanmoins n'en demeura pas longtemps possesseur. Guillaume et Robert réconciliés se réunirent pour l'en chasser, ils prirent ses châteaux et l'assiégèrent au mont Saint-

Michel[1]. Henri capitula et accompagna bientôt après son frère en Angleterre.

La paix entre ceux-ci ne fut pas de longue durée : Robert n'obtenant point les indemnités promises par le roi Guillaume, le quitta, revint en Normandie, déclarant son frère faux et parjure, et fit appel à son épée. Guillaume le suivit et vint plaider sa cause devant les vingt-quatre barons signataires du traité. Condamné par eux, il recommença la guerre. Le roi de France vint de nouveau en aide au duc de Normandie, son vassal. Guillaume, pour le désarmer, eut recours à un expédient honteux : il avait appelé 20,000 hommes sous son étendard; au moment où ceux-ci se disposaient à s'embarquer, ils furent sommés de payer chacun dix schellings au roi et renvoyés dans leurs foyers : avec l'or qu'il acquit ainsi, Guillaume acheta une seconde fois la neutralité de Philippe.

Le but de l'ambition de Guillaume était de dépouiller son frère et de réunir le duché de Normandie à son royaume d'Angleterre : il n'avait pu réussir par la violence, il obtint davantage d'un accord volontaire à l'occasion du départ de Robert pour la Palestine. L'es-

1. L'histoire rapporte en cette circonstance un trait qui fait honneur à Robert. Henri dans son fort manquait d'eau et souffrait cruellement. Il envoya prier son frère de lui permettre d'étancher sa soif et celle de sa garnison, le conjurant de mettre son courage à d'autres épreuves. Robert eut égard à cette prière et permit que sa provision d'eau fût renouvelée. Lorsque Guillaume l'apprit, il dit avec ironie au duc : Tu entends bien la guerre! toi qui souffres que tes ennemis se désaltèrent! Comment les soumettrons-nous si nous leur accordons l'eau et les vivres? — Honte sur moi! répondit Robert, si je tolérais que mon frère Henri mourût de soif : et si nous venions à le perdre, qui nous rendrait un autre frère (a) ?

(a) Malmesbury, l. IV, c. 1.

prit chevaleresque de Robert partagea l'enthousiasme général qui, à cette époque, et pour une sainte cause, précipita l'Europe sur l'Asie, et dont le but était la conquête de la *Terre-Sainte* ou Palestine. Cette contrée, possédée depuis plusieurs siècles par les musulmans, avait été l'une des premières conquêtes des disciples de Mahomet, et dès lors son état misérable était pour les chrétiens un sujet d'indignation et de douleur. On pensait qu'une vertu particulière s'attachait aux lieux où le Christ était né, où il avait subi la mort pour le salut des hommes, et où l'on voyait encore son tombeau. Le pèlerinage à Jérusalem fut regardé comme l'acte le plus efficace pour l'expiation des péchés, et un grand nombre de pèlerins se rendirent isolément ou par bandes en Palestine, pour prier sur la tombe du Sauveur. Déjà d'aventureux chevaliers, cherchant hors de l'Europe de nouveaux champs à leurs exploits, étaient allés défier les musulmans; mais le plus grand nombre avaient péri : il en revint très-peu en Europe, où le récit de leurs dangers et de leurs glorieux faits d'armes remplissait les âmes d'une ardente et pieuse émulation.

Premiere croisade.

Telle était la disposition des esprits, quand un homme animé d'une piété profonde et enthousiaste, connu sous le nom de Pierre l'Ermite, quitta la ville d'Amiens, sa patrie, pour accomplir un pèlerinage à Jérusalem. La vue des saints lieux exalte au plus haut degré sa ferveur, il revient en Europe et se rend en Italie : là, il exhorte le pape Urbain II à se mettre à la tête des nations européennes pour concourir à la délivrance du saint sépulcre, pour arracher les saints lieux aux musulmans. Il persuade le pontife, et reçoit des lettres pour

tous les princes chrétiens, avec la mission de les exciter à cette noble entreprise. Pierre parcourut l'Occident, il échauffa l'imagination des rois, des grands et des peuples: il leur parla du salut, il leur promit le ciel s'ils marchaient en Palestine ; et deux ans plus tard, en 1095, un concile, convoqué par Urbain, s'assembla à Clermont en Auvergne. Un nombre prodigieux de princes, de seigneurs, de nobles de toutes classes s'y rendent, et trois cent dix évêques y assistent sous la présidence du pape. Après avoir réglé les affaires de l'Église, Urbain II fait un tableau pathétique de la désolation des saints lieux : il s'attendrit sur les maux que souffrent les chrétiens de la Palestine, et l'assemblée qui l'écoute éclate en larmes et en sanglots : le pontife retrace alors l'audace et l'insolence des ennemis du Christ ; il montre les musulmans dominant en Asie, où le christianisme a pris naissance, maîtres de l'Afrique où il avait fleuri durant plusieurs siècles, envahissant une partie de l'Europe et menaçant le reste. Il joignit ainsi aux motifs religieux les plus puissantes considérations politiques, et après avoir promis aux survivants la vue et la possession du précieux tombeau du Sauveur et des saints lieux où il avait apparu au monde, et toutes les félicités célestes à ceux qui succomberaient, il fixa l'exécution de l'entreprise au printemps suivant.

Concile de Clermont. (1095)

Le signe distinctif commun à tous les guerriers fut une croix d'étoffe rouge qu'on portait sur l'épaule droite, et c'est de là qu'est devenu le nom de *croisade*. Les princes et les seigneurs reçurent de semblables croix des mains du pape, le peuple se présenta en foule, les cardinaux et les évêques en distribuèrent à tous et en

prirent eux-mêmes : prendre la croix, c'était se vouer à faire le pieux voyage.

L'enthousiasme gagna les dernières classes, chacun voulut mériter le salut en se dérobant à un sort misérable, pour essayer une vie aventureuse en des contrées inconnues. Un nombre immense de serfs, de cultivateurs, de vagabonds, de femmes et d'enfants se rassemblent et leur impatience ne supporte aucun retard; ils partent en deux bandes, conduits, les uns par Pierre l'Ermite, les autres par un chevalier nommé Gauthier sans Avoir. Ils dévastent, pour subsister, les pays qu'ils traversent, soulèvent contre eux les populations irritées et périssent presque tous de faim, de fatigue et de misère avant d'arriver en Terre-Sainte. Mais la fleur de la chevalerie européenne a pris les armes avec la croix, les seigneurs ont engagé leurs biens pour subvenir aux dépenses de l'entreprise : ils se partagent en trois formidables armées : la première est commandée par Robert Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume le Conquérant, la seconde par Godefroy de Bouillon, le héros de son siècle; la troisième enfin marche sous la bannière du comte Raymond de Saint-Gilles. Godefroy est proclamé général en chef : dix mille cavaliers le suivent avec soixante et dix mille hommes de pied, Français, Lorrains et Allemands : le rendez-vous général est à Constantinople, où règne Alexis Comnène. Cet empereur les reçoit avec ombrage et se hâte de leur donner des vaisseaux pour traverser le Bosphore. Les croisés s'emparent d'abord de Nicée, puis d'Antioche à la suite de sanglants combats, et font enfin la conquête de Jérusalem. En 1099, un royaume chrétien est fondé en Palestine, Godefroy de

Bouillon en est reconnu roi. Tels furent les principaux faits de cette première et célèbre croisade. La plupart des fantassins y perdirent la vie, et il ne revint en Europe qu'une dizaine de ceux qui l'avaient quittée. Robert Courte-Heuse fut de ce nombre. Ce prince, manquant d'argent à l'époque où il résolut de se joindre aux princes confédérés, avait vendu à son frère Guillaume, moyennant mille marcs d'argent, le gouvernement de ses Etats pour cinq années, et, aussitôt après son départ, Guillaume vint prendre possession de la Normandie et du Maine.

Insurrection des Manceaux. (1095)

Les Manceaux avaient alors adopté pour souverain un vaillant chevalier, nommé Hélie de la Flèche, neveu de leur ancien comte. Ils refusèrent de reconnaître l'autorité du roi d'Angleterre, et mirent le siége devant la ville du Mans, défendue par une garnison normande. La nouvelle en vint au roi comme il chassait dans la *forêt Neuve*, à peu de distance de la côte méridionale du royaume : tournant aussitôt son cheval vers la mer, il s'écria : « Qui m'aime me suive ! » et il galopa jusqu'au rivage, où il s'embarqua sur le premier navire qu'il rencontra. Ce prince violent et esclave de tant de passions mauvaises, montra cependant quelques traits d'une âme grande et royale : le patron du navire, menacé de la tempête, hésitait à tenter un passage dangereux : « Sois sans crainte, lui dit Guillaume, je n'ai jamais ouï dire qu'un roi ait fait naufrage[1]. » Il débarqua le lendemain à Barfleur, où il rassembla quelques troupes à la hâte ; à leur tête il fondit sur le Maine, avant que le bruit de sa présence

1. Malmesbury, l. IV, c. 1.

sur le continent s'y fût répandu, et, ravageant tout sur son passage, il courut au secours de la garnison assiégée dans la ville du Mans : Hélie osa combattre et fut vaincu, son armée se dispersa, lui-même tomba aux mains du vainqueur : « Enfin donc je te tiens ! dit Guillaume à Hélie dans l'ivresse du triomphe. — C'est le hasard qui m'a fait ton prisonnier, dit fièrement Hélie : si j'étais libre, je sais bien ce que je ferais. » A ces paroles, la fureur s'empara de Guillaume, et il porta la main sur Hélie : puis, se domptant lui-même : « Va donc, dit-il, va malheureux ! je te laisse le champ libre, fais de ton mieux, et si je tombe jamais en ton pouvoir, par la croix de saint Luc, je ne te demanderai rien pour la grâce que je t'accorde [1]. » Le roi rendit donc à Hélie la liberté, et après avoir recouvré le Maine, il revint dans son royaume.

Guerres contre les Écossais et les Gallois. (1091-1091)

Outre les guerres que Guillaume le Roux fit sur le continent pour étendre sa domination, il en soutint d'autres pour s'affermir contre ses voisins, les Ecossais et les Gallois. Il contraignit le roi d'Ecosse Malcolm à lui rendre l'hommage qu'il avait rendu à Guillaume Ier, son père. Malcolm ayant plus tard envahi de nouveau les comtés du Nord, fut surpris et tué avec son fils [2]. Les Ecossais élurent pour roi son frère Dunwell; mais Duncan, fils de Malcolm, retenu en otage à la cour de Guillaume, s'échappa, gagna l'Ecosse et se fit reconnaître pour le successeur de son père.

1. Malmesbury, l. IV, c. 1.

2. Les circonstances relatives à la mort du roi Malcolm sont fort peu connues. Le récit de Malmesbury est sur ce point absolument contraire à celui d'Orderic Vital. J'ai suivi la version de Mathieu Paris. (an. 1093.)

Les frontières de l'ouest, exposées aux incursions des Gallois, étaient le théâtre des plus affreux ravages. Guillaume II porta la guerre sur le territoire des envahisseurs; mais engagé avec son armée dans les montagnes du pays de Galles, il reconnut son impuissance, et après des pertes énormes, il fut heureux d'échapper au fer des redoutables montagnards : il dut se borner à les contenir par une chaîne de forteresses gardiennes des frontières.

L'audace des barons normands fut plus redoutable sur le sol anglais, à Guillaume le Roux, comme à son père, que le ressentiment des vaincus : il eut à combattre son puissant vassal Robert Mowbray, comte de Northumberland, coupable, dans son gouvernement, de déprédations et de tyrannie. Mowbray opposa au roi, dans ses châteaux de Tinmouth et de Bemborough, une longue résistance; il fut pris enfin, et Guillaume découvrit la trame d'une vaste conspiration, qui avait pour but de le renverser du trône, et dans laquelle Mowbray avait pour complices plusieurs puissants barons normands [1]. Les coupables expièrent leur crime les uns par des supplices, les autres par la prison et surtout par d'énormes amendes, dont Guillaume grossit son trésor.

Conspiration des barons normands.

(1095)

Ce roi prodigue et désordonné était insatiable de richesses et ne reculait devant aucun moyen, quelque odieux qu'il fût, d'amasser de l'or, pour le jeter ensuite sans mesure aux compagnons de ses folles débauches. Le primat Lanfranc, qu'il écoutait peu, mais qu'il respectait [2], avait contenu dans de certaines limites les pen-

1. *Chron. saxon.* an. 1095.
2. Eadm, *Hist. nov.*

chants vicieux du prince; il mourut en 1089, et après sa mort Guillaume lâcha la bride à toutes ses passions, et prit pour ministre un homme avide et sans conscience, nommé Ralf, dont il fit un justicier et un évêque, et à qui ses rapines valurent le surnom de *Flambard* ou *Torche-Ardente*, seul homme, disait-on, qui, pour plaire à son maître, ne craignait pas de provoquer la haine de tous[1]. Guillaume, par ses conseils, ordonna de réviser le cadastre au profit du fisc, imposa sur les riches et sur les pauvres des taxes inusitées, et porta une main violente sur les bénéfices de l'Eglise. Ralf lui avait persuadé qu'il était le seul maître de ces bénéfices, qu'il pouvait les conserver et en percevoir les revenus durant la vacance des évêchés et en investir à son gré ses créatures.

Ces principes admis sans réserve par un roi sans pudeur et sans frein, donnèrent naissance à d'effroyables abus, créèrent de graves embarras à ses successeurs, et provoquèrent, sous son règne, la résistance courageuse de l'archevêque Anselme, ancien abbé du Bec, honoré pour sa science et pour ses vertus par Guillaume le Conquérant, et appelé par Guillaume le Roux, dans la crise d'une maladie dangereuse, au siége primatial de Cantorbéry. On put apprécier alors avec quelle vigueur le Conquérant avait subordonné l'autorité ecclésiastique en Angleterre à sa propre puissance, et dans quel but il avait séparé la justice des comtes de celle des évêques. Dans cette première lutte pour un intérêt religieux entre le roi et le primat, l'archevêque eut pour adver-

1. Malmesbury, l. IV, c. 1.

saires les prélats[1] et pour appui les barons. Les premiers dépendaient donc de la couronne plus que les autres, et ce fut en s'unissant plus tard avec les barons contre le pouvoir royal, qu'ils parvinrent à lui donner des limites. Le roi, malgré ses torts, demeura vainqueur dans son débat avec Anselme, qui refusa de confirmer l'aliénation perpétuelle d'une partie des biens appartenant à son Eglise et de renoncer à l'appel à Rome dans les causes ecclésiastiques, et qui enfin persistait à reconnaître, entre deux prétendants à la papauté, Urbain II que Guillaume rejetait. Anselme ne put se soustraire au courroux du prince que par l'exil; il était, par son caractère et par son intelligence, une colonne lumineuse dans l'Eglise, sa cause était celle du clergé tout entier, et un seul évêque éleva la voix pour le défendre[2]. Lutte de Guillaume et du primat Anselme. (1096)

Guillaume, chasseur jaloux et cruel, osa rétablir les lois impitoyables dont il avait juré de maintenir l'abolition et qui protégeaient ses sauvages plaisirs dans les forêts. Ce fut là que la justice divine l'atteignit : il trouva une mort violente dans la forêt Neuve, que la main de son père avait plantée sur les ruines d'une population entière, et qui fut si fatale à sa race[3]. Des charbonniers y découvrirent un soir son corps gisant Mort de Guillaume le Roux. (1100)

1. Inter hæc apud episcopos silentium grande, nec erant canes qui latrare valerent. (Malmesb., *de Gest. pontif.* 219.) — In his exequendis omnes episcopi Angliæ primati suo suffragium negârunt partes agentes mercenariè et libertatis profugi. (*Ibid.*, p. 219.)

2. Les évêques ne déposèrent pas Anselme, mais ils abjurèrent son autorité. Deux d'entre eux cependant vinrent implorer son pardon avant son départ pour l'exil. (Eadm., *Hist. nov.*, l. II.)

3. Un fils et un petit-fils du Conquérant y avaient déjà perdu la vie.

Digitized by Google

sur la terre et souillé de sang : une flèche lui traversait le cœur. On ne sut jamais d'une manière certaine de quelle main elle était partie. On dit qu'un chevalier français, Guillaume Tyrrel, avait été vu seul dans la forêt avec le prince, et l'on crut qu'une flèche lancée par lui sur une biche, avait frappé un arbre et blessé le roi en rebondissant vers lui. Ce bruit fut confirmé par la fuite précipitée de Tyrrel, qui passa sur le continent aussitôt après la mort de Guillaume [1]. Le corps du roi fut rapporté sur un chariot à Winchester, et enterré sans aucune pompe dans la cathédrale.

On découvre dans l'histoire de ce prince de rares éclairs, indices d'une certaine grandeur naturelle, et quelques-unes de ses paroles laissent entrevoir une flamme dont l'activité mieux dirigée eût produit de grandes choses; mais s'il eut des qualités, il n'eut rien de ce qui les rend utiles et en fait des vertus. Les chroniqueurs, à l'exception de Malmesbury qui jette un voile complaisant sur ses vices, nous représentent ce prince, depuis la mort du primat Lanfranc, comme un tyran licencieux et barbare : « Sa cruauté, dit Mathieu Paris, le mettait hors du genre humain : il avait pris l'Angleterre à la gorge et ne la laissait pas respirer. » Son règne enfin, marqué par beaucoup de dévastations et

1. Le témoignage de Suger, historien contemporain, qui connut personnellement Guillaume Tyrrel, s'élève à cet égard contre l'opinion générale : « Quelques uns accusent, dit-il, un homme noble, Guillaume Tyrrel, d'avoir percé Guillaume de sa flèche; mais dans un temps où celui-ci n'avait plus rien à craindre ou à espérer, nous l'avons entendu plusieurs fois affirmer, sous serment, que, ce jour-là, il n'était pas venu dans la partie de la forêt où le roi chassait, et qu'il ne l'avait pas même vu. (*Hist. de Louis le Gros.*)

de guerres, ne le fut par aucune institution utile et par aucun monument durable.

II

Henri Ier.

1100 — 1135.

Aussitôt que la mort de Guillaume le Roux fut connue, Henri, son frère, courut à Winchester, où il s'empara violemment du trésor royal et de la couronne, au mépris du droit d'aînesse du duc Robert et du traité conclu entre ce prince et le feu roi qui assurait leur succession au survivant. Mais Robert était absent, et Henri, mûri par la disgrâce, était sans contredit le plus habile entre les fils du Conquérant. Ses premiers actes lui gagnèrent tous les suffrages : en s'assurant du trésor, il s'attacha les mercenaires et tous ceux qui ne tiennent aucun compte des droits que l'or ne soutient pas; en octroyant une charte de garanties, il se rendit favorables les prélats et les barons : ses promesses rallièrent à sa cause la ville de Londres et la population saxonne; il gagna les hommes religieux en rappelant l'archevêque Anselme et en affichant le repentir de ses fautes et une réformation dans ses mœurs; il se rapprocha aussi de la population vaincue par son mariage avec la jeune Mathilde, fille du roi d'Ecosse et descendante des anciens monarques saxons; il se concilia enfin tous les opprimés par le châtiment de l'oppresseur Flambard, évêque de Durham, qu'il fit emprisonner, et il sacrifia en même temps à la haine publique tous ceux qui l'avaient violemment provoquée. Henri, par cette conduite

Conduite prudente du roi Henri Ier.

ferme autant que prudente, demeura en possession du sceptre.

Robert cependant, après de grands exploits en Palestine, était revenu dans son duché, où il reprit une vie de plaisirs, oubliant ou paraissant oublier d'abord ses droits sur l'Angleterre. Lorsqu'il eut épuisé ses ressources, son ambition se réveilla, excitée par ce même Flambard que Henri avait enfermé et qui, échappé de prison, aspirait à la vengeance. Robert s'assura du concours de plusieurs barons anglais auxquels il confia ses principaux châteaux, et aborda bientôt avec une armée à Portsmouth. Henri vint à sa rencontre, et trouva, comme son frère Guillaume, plus de sûreté à s'appuyer sur les indigènes que sur les hommes de sa propre nation. Les premiers furent rattachés à sa cause par les promesses qu'il leur fit et par les exhortations du primat Anselme, qui défendit ses intérêts avec chaleur. Les armées n'en vinrent pas aux mains : les deux chefs se virent et conclurent un traité par lequel Robert renonça au trône d'Angleterre, moyennant une pension annuelle de trois mille marcs et l'abandon fait par Henri de tous les châteaux qu'il possédait encore en Normandie, à l'exception de celui de Domfront, et il fut dit que la couronne appartiendrait au survivant des deux princes si l'autre ne laissait pas d'enfants légitimes.

Traité entre Henri Ier et son frère Robert. (1101)

Libre d'inquiétude du côté de son frère, Henri se vengea des barons qui avaient hésité entre Robert et lui, et poursuivit en même temps ceux que le cri public accusait de crimes odieux. Il fit voir, à cette occasion, une prudence consommée, n'assignant point les coupables ensemble, mais séparément, en divers temps et par

plusieurs accusations de trahison [1]. Parmi ces barons, étaient Robert Malet, Warenne, comte de Surrey, Guillaume, comte de Cornouailles, et le plus criminel de tous, Robert de Bellesme, comte de Shresbury. Ce dernier avait acquis une effroyable réputation par son audace et par sa barbarie. Cité devant la cour du roi, et accusé de quarante-cinq crimes, il eut recours aux armes pour sa défense. Poursuivi par Henri et chassé de château en château, il fut enfin forcé dans sa dernière retraite, à Shresbury et contraint de se rendre à discrétion. Le roi le bannit à perpétuité du royaume, et Robert de Bellesme se retira en Normandie, où il possédait encore de grands biens.

Henri observa mal les clauses du traité conclu avec son frère : il abusa d'un voyage imprudent de Robert auprès de lui pour le rançonner, l'obligeant à renoncer à la pension qui lui était due. Robert, à son retour dans son duché, justement irrité contre son frère, se rapprocha des adversaires personnels de Henri et entre autres de ce même Robert de Bellesme que le roi avait proscrit.

La malheureuse Normandie était alors en proie à tous les fléaux qui se produisent sous un gouvernement faible à une époque encore barbare. L'autorité du souverain y était méprisée, d'indignes favoris dominaient le duc Robert qui, plongé dans la mollesse et dans l'incurie de toutes choses, accoutumé à tout donner ou à tout perdre, manquait souvent du nécessaire, tandis qu'autour de lui toutes les usurpations demeuraient impunies [2]. De si

1. Orderic Vital, l. XI.
2. *Idem, ibid.*

grands maux appelaient d'énergiques remèdes : Henri, appelé par les Normands eux-mêmes, passa deux fois en Normandie dans le but apparent de mettre un terme à ces affreux désordres; il adressa publiquement ces paroles à son frère tandis qu'il marchait contre lui : « Ce n'est point, dit-il, par envie des biens terrestres que je suis venu en ces lieux, et je n'ai point résolu de vous ravir les droits de votre duché, mais je suis venu appelé par les larmes des pauvres.... les méchants oppriment à l'ombre de votre nom un peuple chrétien, et ils ont déjà rendu désertes plusieurs paroisses de la Normandie. A l'aspect de ces calamités, je ressens l'ardeur du zèle de notre Dieu, et je demande à exposer ma vie pour le salut de mes frères, d'une nation que j'aime et de ma patrie [1]. »

Bataille de Tinchebray. (1106)

Les armes décidèrent du sort de la Normandie, et la journée de Tinchebray mit aux mains de Henri la personne de son frère et tout l'héritage paternel. L'infortuné Robert, conduit prisonnier en Angleterre, y fut d'abord traité avec honneur; mais ayant tenté de fuir, il fut cruellement privé de la vue et renfermé au château de Devize. Il avait laissé sur le continent un fils âgé

Captivité du duc Robert.

de cinq ans, Guillaume, connu sous le nom de *Cliton* ou *Clinton*. Le roi Henri le confia à la garde d'un seigneur normand, Hélie de Saint-Saen, qui s'honora plus tard par sa conduite généreuse envers le fils de son souverain; il abandonna son château et ses biens pour aller en fugitif cacher l'enfant dans les chaumières étrangères [2], et ensuite il visita les cours pour lui chercher

1. Orderic Vital, l. XI. — 2. *Idem*, l. XII.

parmi les rois et les princes des soutiens et des vengeurs. Les plus puissants entre ceux qui embrassèrent la cause du fils de Robert, furent Baudoin, comte de Flandre; Foulques, comte d'Anjou, qui, à la mort d'Hélie de la Flèche, disputa le Maine au roi Henri; enfin le roi de France, Louis VI, dit le Gros, fils et successeur de Philippe Ier. La puissance des rois de France sur presque tous les États qui, en reconnaissant leur suzeraineté, constituaient le royaume, n'était que nominale: leur autorité réelle ne s'exerçait guère au delà des limites de l'Ile-de-France, héritage de leur famille. Les ducs de Normandie avaient toujours été pour eux des vassaux insoumis et des voisins redoutables et le furent bien davantage lorsqu'à leur couronne ducale ils joignirent celle d'un puissant royaume. Il était de l'intérêt des rois de France d'empêcher que l'Angleterre et la Normandie ne demeurassent dans la même main, et Louis VI fut fidèle aux exigences de la politique en se déclarant le protecteur du jeune Guillaume Clinton contre son oncle le roi Henri. Les armées des deux rois, peu nombreuses, commandées par eux en personne, se rencontrèrent à Brenneville: l'avantage dans cette journée demeura aux Anglais.

Bataille de Brenneville. (1119)

La cause du jeune prince dépossédé fut ensuite plaidée dans un concile tenu à Reims, sous la présidence du pape Calixte II. Louis VI y présenta le fils du duc Robert et s'éleva contre l'injustice et l'ambition du roi Henri. Celui-ci triompha de ses adversaires, et la paix fut conclue entre les deux rois. Le fils de Henri fut reconnu duc de Normandie, et rendit en cette qualité hommage à Louis le Gros.

La guerre au sujet de la Normandie avait duré quatre années, pendant lesquelles ce duché fut en proie à d'affreux ravages. Enfin, après la paix conclue, le roi Henri, vainqueur de ses ennemis, résolut de repasser en Angleterre : tout lui avait souri jusqu'alors, mais la fortune lui gardait le plus affreux retour. Au moment où il se disposait à s'embarquer à Barfleur avec sa famille et toute sa suite, Thomas, fils d'Etienne, patron de navire, vint lui rappeler que son père avait porté sur son bateau en Angleterre le duc Guillaume partant alors pour combattre Harold, et qu'il avait eu jusqu'à la mort le privilége de passer le roi d'un bord à l'autre. « Je vous demande, dit-il, la même faveur, ayant soigneusement équipé pour votre service un vaisseau appelé la *Blanche-Nef.* » Le roi répondit qu'il avait déjà fait choix d'un navire, mais qu'il lui confierait ses enfants et leur suite. Les deux fils du roi, Guillaume et Richard, Mathilde, comtesse de Mortagne, leur sœur, dix-huit princes de premier rang et plus de deux cents barons et chevaliers montèrent sur la *Blanche-Nef*, qui suivit de loin le navire du roi et toucha dans la nuit sur un rocher à fleur d'eau. Le bâtiment fut aussitôt submergé : l'équipage et les passagers disparurent avec lui sous les vagues : deux hommes seulement se soutinrent sur l'eau en s'attachant à la grande vergue. Le pilote Thomas, après avoir plongé, revint à la surface et dit à ces hommes : « Qu'est devenu le fils du roi ? » Ayant appris qu'il avait péri avec tous les autres, il replongea et ne reparut plus. L'un des deux hommes qui tenaient la grande vergue ne put résister au froid et à la fatigue et tomba dans la mer; l'autre, nommé Berold, survécut, fut recueilli par des

Naufrage de la Blanche-Nef.

pêcheurs, et ayant gagné la terre il raconta le naufrage de la *Blanche-Nef*. Nul n'osait instruire le roi : enfin le comte Thibaut se jetant à ses pieds lui apprit son malheur. Henri, dans le premier accès du désespoir, tomba à terre sans connaissance et lorsqu'il eut reprit ses sens, sa douleur s'exhala en longs sanglots : il avait perdu tout à la fois ses deux fils, sa fille, une jeunesse d'élite et ses principaux barons[1].

Le roi n'ayant plus d'héritiers mâles de son sang, ses regards se portèrent avec inquiétude sur son neveu Guillaume Clinton qui, par sa jeunesse, par ses qualités héroïques et par ses infortunes, gagnait les cœurs ; beaucoup d'hommes puissants, entre autres Foulques, comte d'Anjou, se déclarèrent pour ce jeune prince, dans lequel ils voyaient l'héritier légitime de l'Angleterre et de la Normandie.

Henri repassa sur le continent : par son activité infatigable il prévint ses adversaires et les vainquit avant qu'ils fussent assez forts pour lui résister. Foulques d'Anjou abandonna les intérêts du jeune Guillaume, mais celui-ci trouva de nouveau son plus puissant appui dans le roi de France, Louis le Gros, qui lui donna pour femme sa belle-sœur et pour apanage Pontoise et le Vexin sur les frontières même de la Normandie. Vers le même temps (1127), Charles le Bon, comte de Flandre, périt assassiné : Louis, sous prétexte de venger son vassal, vint en Flandre avec une armée, conduisant avec lui Guillaume Clinton. Après avoir puni les assassins de Charles le Bon et pris possession du comté, Louis en donna l'in-

1. Orderic Vital. — Malmesbury.

Investiture de la Flandre donnée à Guillaume Clinton.

vestiture au jeune Guillaume, qui pouvait y prétendre du chef de sa grand'mère Mathilde, fille de Baudoin V. Le fils de l'infortuné duc Robert vit ainsi sa fortune relevée par le roi de France; sa naissance et les traités lui donnaient la Normandie et il paraissait en état de la conquérir : mais Henri était résolu à la lui disputer et à tout faire pour que le sceptre d'Angleterre ne sortit point après lui de sa descendance.

Ayant perdu en 1118 sa première femme la pieuse reine Mathilde, sœur du roi d'Ecosse et dont Malmesbury nous a laissé un portrait plein de charmes, il avait épousé en secondes noces la belle Adélaïde ou Alice, fille de Geoffroy, duc de Louvain et nièce du pape Calixte II. Cette union fut stérile et Henri, n'espérant plus d'enfant de ce mariage, fit une chose qui ne s'était vue qu'une fois en Angleterre depuis le temps des anciens Bretons, il fit couronner sa fille Maud ou Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, qu'il donna en mariage au nouveau comte d'Anjou, Geoffroy, surnommé Plantagenet [1], souche de cette puissante maison qui régna si longtemps sur l'Angleterre. Les prélats et les barons prêtèrent en l'année 1126 le serment d'hommage et de fidélité à cette princesse, qui unissait dans ses veines le sang des princes normands à celui des rois anglo-saxons, comme fille de Henri I[er] et de sa première femme, Mathilde, sœur du roi d'Écosse et nièce d'Edgard l'étheling.

Couronnement de Mathilde, fille d'Henri I[er].

(1126)

Guillaume Clinton cependant était pour la fille de Henri I[er] un compétiteur redoutable, et il est probable

1. Foulques d'Anjou, prédécesseur de Geoffroy, était parti pour la Palestine où il épousa Melchate, fille de Baudoin II, et succéda à ce prince en 1131, sur le trône de Jérusalem.

qu'il l'eût emporté sur elle s'il eût vécu; mais ce jeune prince, dit le meilleur historien contemporain, était né pour le malheur dont il ne fut jamais complétement affranchi[1]; et peu de temps s'écoula entre le seul moment où la fortune parut lui sourire et le jour de sa mort. Il poursuivit avec une ardeur équitable mais inconsidérée les nombreux complices du meurtre de son prédécesseur, Charles le Bon, et dans les châtiments qu'il leur infligea, il n'eut égard ni à la noblesse, ni à la puissance, ni même au repentir des coupables. Ces rigueurs imprudentes soulevèrent contre lui les parents de ceux qu'il avait punis, ils se liguèrent, conspirèrent sa ruine et lui suscitèrent un dangereux rival en la personne de Thierri, comte d'Alsace, qu'ils appelèrent en Flandre en lui offrant l'héritage de Charles le Bon, sur lequel sa naissance lui donnait des droits. Guillaume, pour soumettre les révoltés, fit appel aux Normands qui l'aimaient et qui accoururent en foule sous sa bannière : il combattit vaillamment, vainquit ses ennemis en diverses rencontres et prit plusieurs places; mais la fortune l'abandonna au siége d'Alost. Voyant fléchir ses chevaliers dans l'attaque de cette ville, il les rallia, les ramena au combat, suppléant au nombre par son héroïque valeur, et comme il arrachait la lance d'un soldat, il se fit au poignet une blessure dangereuse. La plaie s'enflamma et ayant été reconnue mortelle, Guillaume revêtit l'habit monastique, confessa ses péchés et expira.

Mort de Guillaume Clinton. (1128)

Ainsi mourut ce jeune prince, vaillant, fier et beau,

1 Orderic Vital, l. XII.

dit Orderic Vital [1], et le plus digne d'intérêt, entre tous ceux de la race du Conquérant. Son malheureux père, le duc Robert, aveugle et captif au château de Devizes en Angleterre, pressentit, dit-on, ce nouveau malheur. Il vit en songe une lance qui le frappait au bras droit et qui lui en ravit l'usage. A son réveil il dit à ceux qui l'entouraient : « Hélas ! mon fils est mort »; et la fatale nouvelle qu'aucun messager n'avait encore apportée en ce lieu, fut bientôt confirmée [2]. Robert survécut six ans à son fils ; Henri le fit transporter de Devizes à Cardiff, où il mourut. La vie de ce prince, si complétement inutile en apparence à lui-même et aux autres, suffit pour rendre incertaine en Angleterre la grande question de la succession au trône ; elle contribua ainsi puissamment, au moment décisif, et durant les deux premiers règnes qui suivirent la conquête, à faire considérer le grand conseil des barons et des prélats, le parlement, comme le gardien des lois, comme l'arbitre des prétentions au trône, comme le souverain véritable et permanent du peuple anglais.

Mort de Robert Courte-Heuse. (1131)

Henri avait tenu son frère captif vingt-huit ans et le suivit de près au tombeau après avoir dompté ou contenu tous ses ennemis anglo-saxons, gallois, normands, français et manceaux.

Son règne a laissé plusieurs traces dans les institutions politiques et religieuses du pays : et à cet égard les deux monuments les plus remarquables de l'époque sont la charte que ce prince fit publier à son avénement et

1. Orderic Vital, l. XII. La mort n'a pas éteint sa renommée qui est éternelle. Mat. Paris, an. 1128. — 2. *Idem. ibid.*

celle qu'il accorda aux citoyens de la ville de Londres [1].

Par la première, Henri abolissait tous les abus qui s'étaient établis durant le règne de son père et de son frère et surtout les exactions auxquelles donnèrent lieu les héritages, les mariages des veuves et des filles mineures; il promettait de respecter les biens de l'Église, accordait à chacun de tester à volonté et remettait les reliefs stipulés pour les successions directes : il rétablissait enfin les lois du roi Edouard, avec les corrections que son père y avait faites de l'avis de ses barons [2]. Charte de Henri Ier.

Henri avait juré cette charte à l'heure critique, mais une fois affermi, il oublia comme son frère toutes ses promesses et fit détruire les exemplaires de sa charte, dont trois seulement se conservèrent dans le royaume, à Cantorbéry, à York et à Saint-Albans. Il en fut de même pour les forêts : il avait promis de supprimer les statuts sanguinaires de son prédécesseur, mais il ne tint compte de ses engagements.

La charte accordée par Henri aux citoyens de Londres est d'un grand intérêt, et l'on peut juger de l'importance de cette cité dès cette époque, par l'étendue de ses privilèges. Le roi, moyennant une certaine taxe déterminée d'un consentement mutuel, accorde aux habitants la libre élection de leurs officiers et de leurs magistrats, la faculté de se garder eux-mêmes, de tenir des plaids dans l'intérieur de la cité et de n'être point appelés en jugement hors de leurs limites; il les exemple de la Charte de la ville de Londres.

1. Il existe aussi un code de lois qui porte le nom de Code de Henri Ier, mais il fut rédigé a une époque postérieure. — Voyez Hume, règne de Henri Ier. Voyez aussi Will. Thorpe, *Ancient laws and institutes of England*

2. Mat. Paris. — William Thorpe, *ubi suprà.*

milice, des taxes de l'homicide et du *danegelt* et aussi de l'obligation de loger et de défrayer dans leurs murs les personnes de sa suite ou de sa famille. Il affranchit leurs marchandises dans les ports, il veut qu'ils se gouvernent selon leurs coutumes, qu'ils ne soient point soumis aux *amerciaments* ou amendes arbitraires, enfin il ordonne que tous leurs débiteurs s'acquittent envers eux et, s'ils ne le font pas, les citoyens se feront justice eux-mêmes. Tous les articles de cette charte tendaient à assurer la sécurité des marchands et à dégager le commerce de ses entraves [1]. Une ville qui, dès cette époque, possédait le double avantage de priviléges immenses et d'une situation géographique incomparable, était appelée à acquérir une prépondérance rapide et à devenir la capitale commerciale de l'Occident.

La race normande, sous les fils du Conquérant, était toute puissante dans les campagnes, mais non dans les bourgs : un grand nombre de ceux-ci possédaient des franchises, dont l'objet principal était le commerce et dont les membres des grandes corporations étaient les gardiens jaloux. Les Normands se trouvaient à cette époque en très-faible minorité dans ces corporations bourgeoises, et la grande part que les bourgs eurent de bonne heure dans l'histoire de l'établissement et de la défense des libertés politiques en Angleterre témoigne fortement de l'importance de la population saxonne après la conquête.

Affaires religieuses. Investitures.

Le règne de Henri I[er] ne fut pas sans influence sur les destinées de l'Église d'Angleterre. Ce prince s'était

1. William Thorpe, *ibid.*

vu obligé de rappeler l'archevêque Anselme, gardien vigilant des priviléges de l'Église, mais il n'était pas disposé à sacrifier aucun des droits réels ou prétendus de sa couronne. Nous avons fait voir les odieux abus qui résultaient pour le clergé de la vie féodale et comment le roi, en concédant les bénéfices temporels, disposait réellement des dignités spirituelles. Trois choses en cela blessaient profondément le clergé : il supportait avec peine que l'investiture donnée par le souverain fût indispensable aux évêques ; il considérait comme sacrilége la collation que faisait le prince des bénéfices ecclésiastiques, par les emblèmes religieux de la crosse et de l'anneau, et il s'indignait en voyant les prélats devenir les hommes liges du monarque par l'hommage et par le serment.

Déjà Grégoire VII s'était élevé contre les abus qui résultaient d'un tel état de choses, mais en repoussant ceux-là, il en avait créé d'autres non moins intolérables, et la terrible guerre des investitures avait mis l'Allemagne en feu. Les rois résistèrent, et en aucun pays, à cette époque, plus aisément qu'en Angleterre : nulle part les évêques ne vécurent dans une dépendance plus étroite du souverain qu'ils le furent du Conquérant après la conquête. Il en résulta de grands désordres, qui provoquèrent des plaintes très-vives, et sous Henri Ier l'opposition partit de Rome : l'archevêque Anselme protesta presque seul entre les prélats anglais et fut de nouveau exilé. Henri sortit vainqueur de ce débat qu'il soutint contre le pape Pascal II. Le monarque conserva le droit d'investiture, il continua de recevoir l'hommage et le serment des prêtres qu'il mettait en

possession de leurs bénéfices, il consentit seulement à supprimer la collation par la crosse et par l'anneau, emblème d'une juridiction spirituelle à laquelle il n'avait aucun droit. Il conserva ainsi le pouvoir qui lui était contesté, il céda un privilége qu'il ne pouvait revendiquer sérieusement, et en sacrifiant la forme, il demeura en possession du fond : il promit, il est vrai, de ne plus s'approprier les revenus des bénéfices vacants, mais il savait que personne n'avait de compte à lui demander, et lorsqu'il eut intérêt à oublier cette promesse il la viola comme les autres.

Henri préleva, par toute sorte de voies, des impôts sur le clergé. Le synode de Westminster s'était prononcé, à la demande de l'archevêque Anselme, pour l'obligation du célibat ecclésiastique et des vœux de chasteté; le roi frappa de fortes amendes les infracteurs de ce statut, puis il mit à prix la permission de le violer, et s'ouvrit, par cet indigne trafic une source plus abondante encore de revenus [1].

Dans les démêlés de ce prince avec la cour romaine, le plus grave peut-être fut celui qui s'éleva au sujet des légats du pape. Le pontife romain revendiquait pour les légats, le même privilége en Angleterre que dans les autres royaumes. Henri soutint que l'archevêque de Cantorbéry héritait, en sa qualité de primat, des priviléges conférés jadis par Grégoire le Grand au moine Augustin, et qui le constituaient seul légat du pape en Angleterre; il prétendit que ces priviléges avaient été irrévocablement attachés au siége primatial : l'archevêque, disait-il,

1. Lingard, *Hist. d'Angl.* — Hoveden. — Huntington.

était, de plein droit, le seul légat du pape en Angleterre, et il refusa d'en reconnaître aucun autre. La question ne fut point résolue et donna lieu à un compromis. Le pape ne renonça point à son droit; mais il en usa en faveur du primat qu'il reconnut pour son légat dans le royaume.

Henri Ier sut choisir et conserver d'habiles ministres [1], et son mérite incontestable est d'avoir rétabli l'ordre dans ses États. Il contint les puissants par la terreur et reçut ainsi le nom de *justicier*, quoiqu'il eût donné lui-même l'exemple de toutes les injustices.

Souffrances des indigenes.

Les Saxons, malgré les promesses qu'il leur avait faites, eurent beaucoup à souffrir de ses violences : il n'y avait alors point de recours pour les opprimés devant les tribunaux du comté où siégeaient les oppresseurs. Les collecteurs du roi, dit Eadmer, chassaient de leurs pauvres masures ceux qui n'avaient rien à donner et prenaient jusqu'aux derniers meubles : ces griefs n'étaient pas nouveaux, mais maintenant on frappait un peuple dépouillé de tout et contre lequel on s'irritait de ce qu'il n'avait plus rien à perdre [2]. L'année 1126, dit un autre contemporain, fut dure à passer : quiconque possédait quelque chose, en fut privé par le taillage et par les arrêts des hommes puissants : quiconque n'avait rien mourut de faim [3].

Le roi, par ses exactions, par la vente des bénéfices, par

1. Les principaux furent Robert, comte de Mellent ou de Meulan (*comes de Mellento*), et Roger, évêque de Sarum. — Malmesbury rend d'eux un excellent témoignage : il fait du second un rare éloge : *Tanta integritate, tanta se agebat industria, ut nulla contra eum inflaretur invidia.* (Malmesb., p. 161.)

2. *Hist. nov.*

3. *Chron. saxon.*

les confiscations et les amendes, et par les revenus de ses vastes domaines, acquit un immense trésor qui contribua autant que le succès de ses armes à lui assujettir ses ennemis; c'est ainsi que, par un rare mélange de prudence et d'audace, de justice et de violence, il réussit dans ses entreprises, affermit son autorité sur les pays que son père avait gouvernés, et triompha de tous ses ennemis.

L'industrie fit sous son règne quelques progrès dont l'Angleterre fut redevable à ses rapports multipliés avec le continent et surtout avec les villes de Flandre, d'où Henri tira toute une colonie qu'il établit sur les frontières du pays de Galles comme un rempart contre les excursions des Gallois. Ces industrieux flamands conservèrent longtemps la langue, les coutumes et les mœurs de leur ancienne patrie[1].

Études scolastiques. Poésie.

Le goût des études s'était répandu à la suite de la conquête, mais, dans les écoles, on ne distinguait point l'absurde de l'utile et l'on ne prisait pas les véritables rudiments de la science au-dessus des subtilités oiseuses de cette scolastique si bien définie par saint Bernard : *L'art de chercher la vérité sans la trouver jamais.* La poésie était cultivée à la cour des reines Mathilde et Alice, femmes de Henri Ier, mais l'étude des lettres et des sciences n'adoucissait point la férocité des mœurs, et ce contraste n'était nulle part plus frappant que dans la personne du prince. Henri était fort lettré pour son temps : ses connaissances lui valurent le surnom de *Beau clerc* et les éloges des prélats[2] : il parlait bien, et fit voir, en diverses

1. Malmesbury. — 2. *Idem.*

circonstances, qu'il connaissait les principes fondamentaux de la religion, auxquels se mêlaient alors de grandes puérilités que le roi ni les prêtres ne distinguaient souvent pas des préceptes sérieux de la morale. A cette époque où une civilisation naissante luttait contre les grossiers vestiges de la barbarie, une ignorance profonde et une étrange confusion dans les idées se cachaient quelquefois sous des formes cultivées et polies, et le clergé ne se prononçait pas avec moins de force contre les cheveux longs et les souliers pointus que contre les plus hideux excès de la débauche et de la cruauté[1]. La religion ne consistait le plus souvent qu'en des pratiques extérieures; le roi, qui sut, dans l'occasion et par politique, faire violence à ses penchants vicieux, ne fit rien pour les déraciner, et s'il eut plusieurs des qualités d'un grand prince, il n'eut aucune des vertus de l'homme privé et du chrétien. Trois vices capitaux le dominèrent, dit l'annaliste Hoveden, la cupidité, l'avarice et la cruauté[2]. Caractère du roi Henri Ier.

1. Il faut lire à ce sujet, dans Orderic Vital, le curieux discours que le prélat Serlon, évêque de Séez, tient dans la ville de Carentan au roi Henri. Après lui avoir exposé avec force tous les crimes dont gémit l'Eglise en Normandie, l'évêque ajoute : « Les prévaricateurs endurcis ont tourné l'extérieur négligé des pénitents en appareil de luxure. Ces fils obstinés de Bélial se couvrent la tête de la chevelure des femmes, tandis qu'ils portent au bout de leurs pieds des queues de scorpions, et marchent ainsi, femmes par la mollesse, et scorpions par l'aiguillon. Cette espèce d'hommes a été désignée sous la forme de sauterelles, il y a mille ans, par Jean dans l'Apocalypse qu'il publia à Pathmos... C'est pourquoi, glorieux monarque, je vous prie de donner à vos sujets un louable exemple, et qu'ils voient surtout par vous-même comment ils devront se coiffer. » A ces mots le roi et tous les grands obéirent avec joie, et le prélat tira aussitôt de sa manche des ciseaux et tondit de sa propre main d'abord le roi, puis le comte de Meulan, et plusieurs autres seigneurs; tous les assistants se firent tondre à l'envi. (Orderic Vital, VI.)

2. Hoveden, p. 481.

Il faisait aveugler ses captifs pour de légères offenses : il infligea cet affreux supplice à l'infortuné duc Robert, son frère [1], et l'on ne connut toutes ces barbaries qu'après sa mort, lorsqu'en pénétrant sous les sombres voûtes de la royale demeure, on y découvrit plusieurs malheureux condamnés à une captivité sans fin dans d'éternelles ténèbres [2].

Mort de Henri Ier. (1135) Ce monarque si puissant et si redouté mourut en Normandie, d'un exces de table, au retour de la chasse, après 35 ans de règne. On embauma son corps d'où s'exhalèrent des miasmes empoisonnés. L'opération coûta la vie à l'opérateur : « Ce fut, dit Mathieu Paris, le dernier homme que tua le roi Henri [3] ».

III

Etienne.

1135 — 1154.

La coutume féodale ayant attaché la dignité, l'exercice de la charge ou de l'office à la possession de la terre, l'office put se transmettre avec le sol aux femmes : il en fut ainsi en plusieurs pays et dans tous les degrés de la hiérarchie sociale, sans excepter la royauté.

La succession des femmes rencontra cependant des obstacles dans les pays plus récemment conquis, tels que la Normandie et l'Angleterre, où les conquérants avaient trouvé dans l'organisation féodale le plus puissant moyen

1. Le docteur Lingard a essayé de contester ce fait.

2. Je crois avoir donné, d'après les sources, le portrait fidèle du roi Henri. Il est fort différent de celui qu'a tracé l'historien Hume, très-indulgent pour les fils du Conquérant, à cause de leur résistance aux prétentions du clergé.

3. Math. Paris, an. 1135.

de défendre leur conquête, et l'on a vu que Henri Ier innova en faisant reconnaître sa fille Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, pour l'héritière de la couronne. Mais en cela, il présuma trop de sa puissance ; les droits de Mathilde furent méconnus après la mort de son père : tous les seigneurs qui avaient juré fidélité à la fille du roi et aux héritiers nés d'elle, donnèrent leur consentement à l'élection de son compétiteur, disant qu'il était honteux pour tant de nobles chrétiens d'être sous les ordres d'une femme.

Ce compétiteur était Etienne, troisième fils du comte de Blois et d'Adèle, fille du Conquérant. Il possédait de vastes domaines en Angleterre et en Normandie, et à toutes ces possessions il avait ajouté le comté de Boulogne, du chef de sa femme qui en était héritière. Le roi Henri Ier avait cru, en le comblant de grâces et de richesses, assurer à sa fille un appui solide et fidèle ; il lui suscita au contraire un rival redoutable. Les prélats et les barons disposèrent à sa mort encore une fois du trône, mais le clergé, dans cette occasion, prit l'initiative, soit qu'il comprît que de puissants auxiliaires ne pouvaient manquer à Etienne qui s'était mis en possession des immenses trésors du roi défunt, soit qu'en préférant Etienne à Mathilde il ait cru travailler dans l'intérêt de sa propre grandeur.

L'Eglise était alors parvenue sur le continent à l'apogée de sa puissance : elle recueillait les fruits du génie dominateur de Nicolas Ier, et Grégoire VII : le pouvoir spirituel avait tout envahi, il se posait comme indépendant de tous les autres pouvoirs et s'attribuait la disposition des couronnes. Pouvoir du clergé.

Ces idées commençaient aussi à se répandre en Angleterre, où nous avons vu le clergé, par des causes diverses, moins hardi et plus subordonné qu'il ne l'était à la même époque en France et dans les autres Etats du continent. Il tira, dans ces circonstances, avantage pour lui-même des prétentions d'un prince à qui sa naissance ne donnait aucun droit au trône, et qui, avant d'y être appelé par le libre choix des barons, se mit sous la protection de l'Eglise, demandant au clergé de lui reconnaître un titre à la couronne ou de lui en créer un par le sacre. Guillaume, archevêque de Cantorbéry, donna l'onction sainte à Etienne qui, après cette cérémonie à laquelle assistèrent trois prélats seulement et un très-petit nombre de seigneurs [1], prit le titre de roi.

Sacre d'Etienne.

Il avait de grands intérêts à ménager, soit en Angleterre, soit en Normandie, où les grands étaient favorables à son frère aîné Thibaut, comte de Blois, et il reconnut la nécessité de cimenter plus étroitement son union avec l'Eglise et de gagner les seigneurs et le peuple : il jura donc, dans deux assemblées nombreuses des prélats et des barons, tenues à Oxford en 1135 et en 1136, de ne retenir ni les évêchés vacants, ni les abbayes, de rendre au clergé et aux laïcs leurs forêts respectives; d'accorder à tout individu la permission de chasser sur ses propres terres; de remettre la taxe de deux schellings par hide pour le *danegelt* et de rétablir les anciennes lois. Etienne fit en outre intervenir en sa faveur l'assentiment du pape Innocent II, et produisit une lettre par laquelle ce pontife confirmait son accession au

1. Malmesbury.

Digitized by Google

trône. Les prélats renouvelèrent leur serment de fidélité au roi, mais ils y joignirent une clause remarquable : ils jurèrent de lui être fidèles aussi longtemps qu'il le serait lui-même à ses propres engagements [1]. Etienne suivit à cet égard l'exemple de ses prédécesseurs : il était, dit Malmesbury, actif mais imprudent, vaillant à la guerre, ardent aux grandes entreprises, doux et compatissant pour ses ennemis, affable envers tous, facile et libéral en promesses, mais peu scrupuleux quant à leur exécution. Il subit d'ailleurs le joug des circonstances, et reconnut bientôt tous les dangers attachés à l'usurpation d'une couronne, chacun se croyant dégagé envers lui des obligations de la foi jurée au même titre qu'il s'était dégagé des siennes vis-à-vis de la fille du roi Henri.

Il donna d'abord tout ce dont il put disposer et se vit ensuite accablé par des exigences impérieuses auxquelles il n'avait aucun moyen légitime de satisfaire. Des hommes de tout rang et de toute condition lui demandèrent des châteaux, des terres, des pensions, des honneurs, et lorsqu'il refusait, alléguant l'intérêt du royaume et son impuissance, ils se retiraient dans leurs forteresses et lui déclaraient la guerre. Les évêques normands, dont un grand nombre étaient des hommes de guerre et qui avaient acquis leurs dignités par des voies mondaines, s'affranchirent durant ce règne de la dépendance où ils avaient vécu jusqu'alors à l'égard du trône, ils foulèrent impitoyablement leurs vassaux et bravèrent

1. Malmesbury. — Le docteur Lingard a retrouvé cette formule dans les anciennes lois saxonnes.

Digitized by Google

l'autorité du prince : Etienne s'efforça de les abaisser après les avoir agrandis, et il eut encore beaucoup d'autres ennemis à dompter ou à punir : tous ceux que la terreur avait contenus sous le roi Henri lâchèrent sous son successeur la bride à leurs passions violentes ou cupides : un certain nombre conspirèrent dans le but de le renverser et de donner le trône à un prince d'Ecosse [1], et ils trouvèrent des alliés dans les Gallois et les Ecossais. Ceux-ci firent plusieurs incursions dans le royaume et se signalèrent chaque fois par d'effroyables ravages. Tandis que l'Angleterre était ainsi désolée, la Normandie était également le théâtre d'une guerre sanglante. Etienne y avait pour compétiteur Thibaut, son frère aîné, et Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, mari de sa rivale l'impératrice Mathilde : Geoffroy conduisit dans le duché une armée d'Angevins avec lesquels il s'empara d'une partie du territoire et d'une multitude de forteresses. Au milieu de tant d'ennemis, le roi ne pouvant s'appuyer avec sûreté ni sur les indigènes de son royaume, ni sur les barons normands animés contre lui comme d'une rage de révolte [2], eut recours à des mercenaires étrangers qui accoururent en foule sous ses drapeaux, surtout de la Bretagne et de la Flandre. L'or seul pouvait les retenir et ils coûtèrent des sommes immenses

Conspirations. Révoltes.

1. M. Augustin Thierry voit dans cette conspiration, dont, selon lui, les Saxons furent les seuls auteurs, un complot général, un mouvement national et le dernier effort de la race des vaincus contre le Conquérant. Cependant la plupart des auteurs contemporains n'en font aucune mention : j'en ai en vain cherché la trace dans la *Chronique saxonne*, dans Mathieu Paris, dans Malmesbury, dans Roger de Hoveden, dans Huntington et dans Eadmer. Orderic Vital est le seul qui en ait parlé, et il ne nomme pas même les Saxons.

2. Math. Paris.

qu'Etienne préleva en partie sur les biens des Eglises et des monastères. Il repoussa et attaqua tour à tour ses innombrables ennemis, courant sans cesse du sud au nord, guerroyant tantôt en Angleterre, tantôt en Normandie : « Semblable à Ismaël, dit Malmesbury, la main de tous était contre lui et sa main contre tous. » Dans cette situation violente et terrible, il ne se manqua point à lui-même, et il disait en parlant des seigneurs rebelles : « Puisqu'ils m'ont élu roi, pourquoi m'abandonnent-ils? mais, par la naissance du Christ, ils ne m'appelleront point un roi tombé! »

L'année 1137 fut heureuse pour Etienne : le comte d'Anjou vaincu fut contraint de fuir; Thibaut, comte de Blois, renonça à ses prétentions sur la Normandie, moyennant une pension de deux mille marcs, et le jeune Eustache, fils d'Etienne, fit hommage pour ce duché à Louis VII, dit le Jeune, qui venait de succéder à son père Louis le Gros sur le trône de France. Cette même année, les armes d'Etienne triomphèrent des Ecossais : ces derniers, commandés par le roi David en personne, avaient envahi le Northumberland où ils commirent d'horribles ravages sous prétexte de servir l'impératrice Mathilde ou de la venger. Le roi était alors retenu au sud de l'Angleterre, et avant qu'il pût marcher au nord, le vénérable Thurstan, archevêque d'York, rallia toutes les forces de la contrée, exhortant chacun à combattre pour sa famille, pour sa patrie et son Dieu. Le rendez-vous général fut dans le voisinage d'Allerton à trente milles au nord de la ville d'York. Là se réunirent les Anglo-Normands autour de l'étendard royal surmonté d'un crucifix et dressé sur un chariot afin d'être aperçu

Guerre avec l'Ecosse.

Bataille de l'Etendard.

(1137)

de l'armée entière. Cet étendard rallia les Anglais et donna son nom à cette sanglante journée, où les Ecossais vaincus prirent la fuite en laissant onze mille des leurs sur le champ de bataille. La paix fut conclue l'année suivante entre l'Angleterre et l'Ecosse.

L'indulgence qu'Etienne avait jusqu'alors montrée aux évêques et aux barons rebelles avait accru le nombre de ses ennemis : elle fit place à la rigueur. L'homme le plus redoutable au roi par ses richesses, par le nombre et la force de ses châteaux et par ses talents, était Roger, évêque de Sarum, ancien ministre de la couronne sous le roi Henri. Ce prélat avait deux neveux, Alexandre et Nigel, évêques, le premier de Lincoln, le second d'Ely et qui l'un et l'autre, entourés comme leur oncle d'un appareil militaire, possédaient dans le royaume de nombreuses forteresses. Le roi les somma de les lui ouvrir ; sur leur refus, il fit arrêter les évêques de Sarum et de Lincoln, saisit plusieurs châteaux et assiégea celui de Devize où l'évêque d'Ely, Nigel, s'était renfermé. Là, ayant fait conduire sous les murs l'évêque Roger, pâle de terreur et de faim, il déclara qu'il ne lui serait donné aucune nourriture jusqu'à la soumission de la place qui fut aussitôt rendue et dont Etienne prit possession.

Le roi paya cher ces succès promptement suivis de cruels revers. Il s'était fait un ennemi irréconciliable du clergé qui ne voyait plus en lui qu'un violateur de ses privilèges, et il fut cité à comparaître devant un synode d'évêques, convoqué à Winchester et présidé par son propre frère Henri, évêque de cette ville et légat du pape Innocent II. Etienne ne reconnut point aux évêques

le droit de le censurer, il ne comparut pas et le synode n'osa passer outre ; mais les prélats invitèrent secrètement l'impératrice Mathilde à revendiquer ses droits : le mois suivant, cette princesse débarqua en Angleterre sous la conduite de son frère Robert, comte de Glocester, fils naturel de Henri Ier, qui, par son caractère, ses talents et son crédit, fut l'âme de son parti et l'un des hommes les plus remarquables de l'époque.

Arrivée de l'impératrice Mathilde en Angleterre.

La fortune prononça entre Etienne et Mathilde sous les murs de Lincoln, dont le roi faisait le siége. Les deux principaux chefs de l'armée de l'impératrice, Robert de Glocester et Ranulf, comte de Chester, ayant uni leurs forces, résolurent de délivrer la place et livrèrent bataille à l'armée royale commandée par le roi en personne et par son frère Guillaume d'Ypres et le comte d'Abermale. Des troupes mercenaires composaient la principale force des deux armées : les seigneurs proscrits par Etienne marchaient en tête de l'armée d'invasion ; celle du roi était la plus forte, mais comptait dans ses rangs beaucoup d'hommes enclins à la trahison : elle fut vaincue ; Guillaume d'Ypres s'enfuit avec la cavalerie, laissant le roi presque seul au milieu de ses ennemis. On vit alors, dit l'ancienne chronique, un spectacle étonnant et admirable : le roi Etienne restait seul comme un lion rugissant sur le champ de bataille, nul n'osait l'approcher : debout, les dents serrées, semblable à un sanglier écumant, il écartait avec sa hache de Norwége ceux qui s'élançaient sur lui et il abattait de ses coups terribles les principaux de ses adversaires[1].

Bataille de Lincoln. (1140)

1. Orderic Vital.

Enfin n'en pouvant plus et abandonné de tous, il se rendit au comte Robert, son cousin, et conduit par lui à l'impératrice Mathilde, il fut enfermé dans la tour de Bristol.

Après ce revers, l'homme le plus considérable du royaume était le frère du roi, le légat Henri, évêque de Winchester, qui déjà penchait pour Mathilde et qui se déclara ouvertement pour elle. Son exemple fut suivi par le primat et par d'autres prélats qu'Etienne releva de leur serment et un concile nombreux fut convoqué à l'effet d'élever Mathilde au trône. Le légat y prit la parole, déclarant que la nécessité qui avait fait couronner Etienne prescrivait maintenant d'obéir à Mathilde : « Dieu, dit-il, a prononcé son jugement sur mon frère, il ne faut pas que le royaume souffre faute d'un roi; par cette raison, au nom du clergé, dont le droit est principalement d'élire et de sacrer les rois [1], je déclare Mathilde, fille de Henri Ier, souveraine dame d'Angleterre et de Normandie. »

Mathilde est proclamée reine par les prélats d'Angleterre. (1111)

Mathilde cependant perdit par sa faute les avantages qu'elle avait gagnés par le zèle de ses amis et de ses proches. Accueillie dans la ville de Londres, elle punit les habitants de leur ancienne fidélité au roi Etienne en les frappant de taxes onéreuses au lieu de se les attacher par des priviléges et refusa de reconnaître les franchises qu'ils disaient tenir d'Edouard le Confesseur. Tandis que cette conduite téméraire soulevait les citoyens contre elle, la reine, femme d'Étienne, parut avec un

1. Coram majore parte cleri Angliæ, ad cujus jus potissimum spectat principem eligere, simulque ordinare. (Malmesbury.)

corps de cavalerie au sud de la cité. Les habitants coururent aux armes, ouvrirent leurs portes et arborèrent la bannière royale. L'impératrice ainsi surprise et abandonnée, s'élança sur son cheval et chercha son salut dans une fuite rapide. Elle fut vaincue au combat de Stourbridge où le comte Glocester, son frère, tomba aux mains de ses ennemis. La femme d'Etienne à qui il fut livré, s'honora en respectant son malheur et en ne vengeant pas sur le frère de sa rivale les rigueurs de la captivité du roi son époux. Robert lui-même déploya dans son infortune un grand caractère : les partisans du roi cherchaient à le séduire et lui promettaient les plus grands honneurs et la liberté s'il abandonnait Mathilde pour Etienne : il leur fit cette réponse mémorable : « Je suis au pouvoir d'autrui ; lorsque je serai libre, je m'engage à faire ce que ma conscience me prescrira [1]. » Il combattit longtemps le projet d'échanger sa personne contre celle d'Etienne : il y voyait un désavantage pour son parti : « Un comte, dit-il, n'est pas l'égal d'un roi. » Cependant étant seul en état, par son influence et ses talents, de rétablir les affaires de l'impératrice, l'échange se fit, Glocester fut libre et le roi captif recouvra sa couronne avec sa liberté.

Combat de Stourbridge. (1142)

L'Angleterre fut alors et pendant longtemps le théâtre d'une guerre affreuse, dont les incidents sont dépourvus d'intérêt et durant laquelle grandirent en indépendance les trois pouvoirs comprimés par la main puissante du Conquérant : l'Église, l'aristocratie et les corporations des villes. Déjà les cités avaient de l'impor-

Guerre civile.

1. Malmesbury.

tance; celle de Londres était, comme on l'a vu, un pouvoir dans l'État. Malmesbury nous en donne une haute idée : « Ses habitants, dit-il, étaient considérés comme barons et admettaient des barons dans leur corps[1]. » Leur suffrage avait été sollicité pour l'élection de Mathilde et leur inimitié lui devint fatale. Les disgrâces de la royauté profitaient également à l'aristocratie guerrière : les barons se retranchaient dans leurs châteaux et hérissaient le sol de forteresses, où ils bravaient les lois et vendaient cher leur appui aux prétendants rivaux.

Le clergé avait deux fois, en peu d'années, disposé de la couronne. Lorsque Etienne fut rétabli sur le trône, la plupart des évêques continuèrent à braver son autorité : cinq d'entre eux, malgré sa défaite, suivirent le primat Thibaut au concile de Reims, présidé par le pape Eugène III. Le primat fut exilé et se vengea en mettant l'interdit sur les domaines royaux[2]. Les appels au pape, jusque-là défendus par les coutumes anglaises[3], devinrent fréquents sous ce règne. L'évêque Henri, frère du roi, avait été reconnu pour légat dans le royaume, avec une autorité presque souveraine, au mépris des droits du siége primatial et il exerça des pouvoirs redoutables à tous les partis, jusqu'au moment où le pape Eugène III le dépouilla de la qualité de légat

1. Ludinenses (qui sunt quasi optimates pro magnitudine civitatis in Anglia).... Omnes barones qui in eorum communionem jam dudum recepti fuerant.... (Malmesbury.)

2. Selon Hume, ce fut le pape lui-même qui mit l'interdit sur les terres du roi.

3. In Anglia appellationes in usu non erant, donec eas Henricus Wintoniensis, dum legatus esset, malo suo crudeliter intrusit. (Henr. Huntind.)

pour en revêtir le prélat Thibaut, archevêque de Cantorbéry. Etienne, dans cette étrange lutte qu'il eut à soutenir contre le clergé, porta jusqu'à la mort la peine de son usurpation et lorsqu'il voulut, de son vivant, faire reconnaître par le primat Thibaut et par les évêques son fils Eustache pour son successeur, les évêques refusèrent et obéirent en cela aux ordres du pape. Celui-ci leur avait défendu de couronner Eustache, parce que Etienne ayant acquis la couronne, non par héritage, mais à force ouverte et en violation de son serment, n'avait pas le droit de la transmettre à sa postérité [1].

Traité de Winchester pour la transmission de la couronne. Mort d'Etienne. (1154)

La mort d'Eustache termina la lutte entre Etienne et les évêques et mit en même temps fin à la guerre civile : elle fut suivie d'un traité signé en 1153, à Winchester, entre le roi et Henri Plantagenet, fils du comte Geoffroy d'Anjou et de l'impératrice Mathilde, traité par lequel il fut stipulé qu'Etienne garderait la couronne, sa vie durant, et qu'il la transmettrait à Henri qui fut ainsi reconnu pour son successeur. Etienne mourut l'année suivante, après un règne orageux de 18 ans.

Puissance du clergé.

De tous les résultats de ce règne, le plus remarquable est l'accroissement prodigieux de l'influence cléricale. Les évêques apparaissent alors pour la première fois dans l'histoire du pays, depuis la conquête, en faiseurs et en tuteurs de rois. Parmi les causes qui tendirent à ce résultat, il faut mettre au premier rang les progrès de l'opinion générale qui élevait, en Europe, le pouvoir ecclésiastique au-dessus de tous les pouvoirs, opinion qui gagna beaucoup de crédit en Angleterre, au milieu des effroyables

1. Henric. Huntind.

calamités engendrées par la guerre civile. Le clergé, dans la désolation générale, faisait seul entendre des paroles de paix et d'espérance. L'Angleterre lui dut de sages règlements, et entre autres les statuts d'un concile tenu à Londres, qui établirent la *Trève de Dieu* et qui placèrent sous la protection de l'Eglise, les instruments de labourage et les malheureux qui lui demandaient un asile. Violer l'Église, c'était mettre une main violente sur tous ceux qu'elle couvrait de sa protection, et les plus terribles malédictions frappaient les violateurs ; ces anathèmes étaient populaires, car ils apportèrent seuls un frein, dit une ancienne Chronique, *à la rapacité des milans*[1]. Ce fut encore parce que la faveur nationale entourait les tribunaux de l'Eglise que la juridiction ecclésiastique s'étendit rapidement sur toutes choses : les formes légales, dans ces temps barbares, n'étaient guère observées que dans les cours cléricales : les plaideurs voyaient là une garantie d'équité qu'ils ne trouvaient pas ailleurs, et si la loi n'y était pas toujours obéie, du moins était-elle toujours invoquée. Cette loi était *la loi canonique*, seule étudiée dans les écoles, et ce fait suffit pour expliquer la faveur dont elle était exclusivement l'objet[2]. C'est donc à la reconnaissance des peuples autant qu'à la pieuse ferveur de cet âge que le clergé fut redevable de sa fortune et de son influence presque absolue. En y regardant de près cependant, on voit qu'il grandit moins en Angleterre par ses propres forces que par un concours fortuit de circonstances favorables. S'il disposa de la cou-

1. Math. Paris.

2. Dans quelques écoles le droit civil commençait à être enseigné, mais l'étude en fut défendue sous le règne d'Etienne.

rome, c'est que le prince lui en avait lui-même reconnu le droit, et s'il osa braver ensuite le monarque, c'est qu'il trouva sous sa main une autre personne royale à couronner et une armée pour la défendre. Si alors en Angleterre, un légat du pape exerça quelque temps une autorité presque souveraine et supérieure à celle du primat, c'est que ce légat était neveu du Conquérant et propre frère du roi. Enfin, dans le conflit des deux prétendants au trône avec des forces presque égales, la première place du royaume pouvait être considérée comme vacante : le pouvoir électif et suprême vint alors se placer comme de lui-même dans la main des prêtres et ne fut pas usurpé par eux : on peut donc dire que si le clergé, à cette époque, affecta une complète indépendance, ce fut surtout à la faveur de la guerre civile et plutôt à l'égard des personnes royales qui revendiquaient la couronne qu'aux dépens de la royauté elle-même.

Situation de l'Angleterre.

Au temps d'Étienne et de Mathilde, la seule loi reconnue dans le royaume, en dehors de l'influence de l'Eglise, était celle de la force brutale : la féodalité apparut alors en Angleterre et en Normandie sous les couleurs les plus sinistres. Une multitude de soldats mercenaires exerçaient leurs barbaries dans toute la contrée, sous la protection des seigneurs, et les châteaux forts étaient des repaires de brigandages et de meurtres; leurs possesseurs, à l'abri de leurs murailles, bravaient toute justice; ils pillaient les terres voisines, enlevaient les habitants et les contraignaient, par d'effroyables tortures, à livrer leurs richesses. La population épouvantée fuyait dans les cités et dans les monastères; le sol demeurait inculte et le voyageur errait souvent du lever au coucher du soleil

dans les campagnes désolées sans découvrir une créature humaine[1].

Seconde croisade. Ce règne si agité et si désolé fut l'époque où s'accomplit la seconde croisade, prêchée en France par l'éloquent et illustre saint Bernard, abbé de Clairvaux. Deux puissants princes Conrad III, empereur d'Allemagne, et Louis VII, dit le Jeune, roi de France, commandèrent cette grande expédition dont l'issue fut malheureuse. Conrad y perdit la vie avec son armée et Louis VII n'obtint aucun avantage, pour la religion, de son immense entreprise.

CHAPITRE II.

AVÉNEMENT DES PLANTAGENETS[2]. — RÈGNE DE HENRI II.

1154 — 1189

I

Premières guerres de Henri II. — Lutte du roi et du primat Thomas Becket.

1154 — 1170.

L'anarchie disparut avec Étienne; à un prince sans droit légitime au trône et qui n'était soutenu que par ceux qui voulaient se l'assujettir, succéda un prince puis-

1. *Chron. sax.*

2. Geoffroy V, comte d'Anjou, mari de l'impératrice Mathilde, avait coutume de porter à sa toque une branche de genêt. De là lui vint le nom de Plantagenet qu'il a transmis à sa race.

sant par lui-même et en qui se confondaient les droits des dynasties normande et saxonne [1]. Henri II se présentait à son peuple comme le lien des vainqueurs et des vaincus, et, depuis Charlemagne, on n'avait pas vu un prince en Europe, réunir tant d'États dans ses mains : il tenait de son père la Touraine et l'Anjou; il héritait de la Normandie et du Maine par sa mère, et en épousant Eléonore d'Aquitaine que le roi Louis VII avait imprudemment divorcée, il était devenu le maître du Poitou, de la Saintonge, de l'Auvergne, du Périgord, du Limousin, de l'Angoumois et de la Guyenne. Vassal du roi de France pour ses États du continent, il était, ou du moins il paraissait beaucoup plus puissant que le suzerain auquel il rendait hommage. Il ressemblait, dit-on, à son aïeul le Conquérant, par les traits de l'âme comme par ceux du visage : ferme, prudent et magnifique, son activité tenait du prodige et son habileté égalait son ambition; mais aveugle dans sa colère et dominé par la volupté, il ne sut pas, comme son aïeul, maîtriser ses passions par son intérêt, et elles furent l'écueil où il se brisa.

Puissance et caractère de Henri II.

A peine se fut-il saisi du trône qu'il se rendit redoutable à ses ennemis et à tous ses voisins : les grands du royaume furent contenus et leurs principales forteresses rasées; les féroces mercenaires brabançons, dont Etienne s'était fait un appui, furent bannis sous peine de mort. Henri recouvra les nombreux domaines de la couronne,

Ses premiers succès.

1. « Tu es fils, disaient les chroniqueurs saxons, de la très-glorieuse impératrice Mathilde, dont la mère fut Mathilde, fille de Marguerite, reine d'Ecosse, dont le père fut Edward, fils du roi Edmond Côte-de-Fer, l'arrière-petit-fils du noble roi Alfred. »

aliénés par Étienne et par Mathilde; il conduisit deux expéditions victorieuses dans le pays de Galles dont les princes lui rendirent hommage, et réduisit le roi d'Écosse Malcolm à échanger trois comtés du nord de l'Angleterre contre celui de Huntington et à le reconnaître pour son suzerain [1]. Jetant enfin les yeux sur l'Irlande, contrée encore à peu près sauvage, il s'en fit adjuger la souveraineté par le saint-siége, qui, en vertu des décrétales de Grégoire VII, se faisait alors reconnaître pour le dispensateur des États et des couronnes. Henri avait sollicité cette concession du pape Adrien IV, en alléguant du zèle pour l'instruction de ce peuple qu'il rendait, disait-il, tributaire du saint-siége, et ce fut à cette condition qu'il obtint l'autorisation de le conquérir; mais d'autres soins appelèrent, à cette époque, son attention et ses armes, et il dut ajourner son entreprise en Irlande pour diriger ses forces sur le continent.

Concession de l'Irlande par le saint-siége à Henri II.

Guerre pour l'Anjou et la Bretagne.

Il marcha d'abord contre son frère Geoffroy, en violation d'un serment que lui-même avait prêté. Henri avait juré sur le corps mort de son père qu'à l'époque où il monterait sur le trône d'Angleterre, il céderait l'Anjou à son frère; lorsqu'il fut roi, il oublia ses promesses et garda l'Anjou. Son frère invoqua son droit et s'empara de plusieurs places. Henri fit alors passer sur le continent une armée composée, en majeure partie, d'hommes de race anglaise, il rétablit son autorité dans les domaines paternels et contraignit son frère Geoffroy à échanger contre une pension son titre de comte. Celui-ci fut peu de temps après appelé par les Nantais dans leurs

[1] Sur cet hommage, voyez Lingard, *Hist. d'Angl.*, et Rog. Hoveden.

murs; ils se donnèrent à lui, et à sa mort qui eut lieu l'année suivante, Henri réclama Nantes comme l'héritage de son frère au mépris des droits de Conon, possesseur de la seigneurie de Richemont, en Angleterre, et comte héréditaire de Bretagne. Une nouvelle armée soutint les prétentions de Henri II et occupa la ville de Nantes et tout le pays situé entre la Loire et la Vilaine. Conon se sentit trop faible contre le roi qui menaçait, en outre, de confisquer ses domaines en Angleterre; il fiança sa fille, âgée de cinq ans, au dernier fils de Henri, appelé Geoffroy, qui n'en avait que huit, avec promesse de le reconnaître pour son héritier, et le roi de France, Louis VII, essaya en vain plus tard de s'opposer à une alliance dont le résultat devait être d'ajouter la Bretagne aux possessions continentales déjà si vastes du roi d'Angleterre.

Guerre avec la France pour le comté de Toulouse.

Louis fut plus heureux dans le Languedoc en défendant le comté de Toulouse contre Henri II qui le revendiquait comme faisant partie ou comme relevant de l'Aquitaine que sa femme lui avait apportée en dot. Il conduisit devant Toulouse une armée formidable de mercenaires, soldés en grande partie au moyen de la taxe dite de *scutage*, imposée sur les fiefs des chevaliers et par laquelle ceux-ci étaient exemptés du service militaire. Le roi de France, que Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, avait appelé à son secours, s'était jeté dans la place : Henri, dans cette occasion, opposa sa prudence aux hardis conseils de son chancelier Thomas Becket; il hésita à donner l'assaut et leva le siége après s'être emparé dans le Languedoc de quelques villes où il mit garnison.

Digitized by Google

Des historiens nous ont dépeint Henri II comme plus ami des lettres et des arts de la paix que passionné pour la guerre, et pourtant ce prince unissait réellement une ambition si active à un pouvoir si étendu, qu'au début de son règne, depuis l'Ecosse jusqu'à la pointe de Cornouailles, dans la Grande-Bretagne, et de la Normandie aux Pyrénées, sur le continent, il n'y eut presque aucune terre qu'il ne soumît ou n'essayât de conquérir. Son ambition alla plus loin, et après avoir contenu ou brisé tout ce qui lui faisait obstacle dans le domaine extérieur ou temporel, il fit invasion dans le domaine spirituel, dans celui de l'Église qui, vers cette époque, s'élevait à l'apogée de sa puissance. Mais là, il fut vaincu, et l'Église donna rarement, dans ce siècle, une aussi haute idée de son autorité qu'en triomphant, en la personne de l'illustre Thomas Beckct, du puissant roi qui, avec tout autre adversaire, s'était montré jusqu'alors invincible.

Cette lutte fut le plus grand événement d'un règne marqué d'ailleurs par tant d'actes mémorables; elle éclata, en Angleterre, un siècle environ après la fameuse guerre des investitures entre le sacerdoce et l'empire et cent trente ans avant que la querelle de Philippe le Bel et de Boniface eût agité l'Eglise de France.

On a vu, sous le règne précédent, l'influence du clergé fondée en grande partie sur la reconnaissance populaire; non-seulement il opposait aux fureurs des hommes de guerre, les censures de l'Église, mais aux tribunaux barbares de la féodalité, il opposait ses propres tribunaux où le droit canonique était appliqué. Ce droit s'était formé à trois sources : à celles des Ecritures, des

décrets des conciles et des papes, et des lois romaines[1]. Il y avait en lui une triple puissance, il réunissait à l'autorité d'une loi supérieure aux lois humaines, l'autorité la plus respectée parmi les hommes, celle de l'Eglise, et l'autorité de la raison écrite, celle du droit romain. Aussi, à la faveur d'une si grande supériorité dans les causes civiles, et d'une sévérité moins rigoureuse dans les causes criminelles, les tribunaux ecclésiastiques attiraient à eux tout le monde, tandis que les autres cours étaient abandonnées : ils n'épargnaient rien d'ailleurs pour étendre leur juridiction sur les personnes; non-seulement ils se réservaient de connaître de tout ce qui était du ressort de la religion, mais encore du domaine de la morale, et, comme dans les procès, la morale est toujours méconnue par l'une des parties, le clergé s'établissait juge de toutes les causes. Il frappait de ses excommunications et de ses interdits ceux qui ne voulaient pas se soumettre à ses sentences, et n'épargnait point les officiers du roi qui refusaient de les exécuter. L'abus des censures ecclésiastiques était porté fort loin, et en même temps, l'impunité des prêtres justiciables de leurs seuls tribunaux, et des simples clercs qui revendiquaient tous le privilége ou bénéfice du clergé pour les crimes les plus énormes, était subversive de toute police. Les progrès rapides que le clergé avait faits dans cette voie en

Extension et empiétements de la juridiction ecclésiastique.

1. Ivon de Chartres avait déjà fait adopter par l'Eglise son code puisé en grande partie dans le code théodosien, dans les *Institutes* et dans des extraits mutilés des *Pandectes* de Justinien, lorsqu'en 1137, à la prise d'Amalfi, on découvrit une copie entière de ce dernier ouvrage. Gratien, moine de Bologne, compila en 1151 son *Decretum* sur le modele des *Pandectes*. De ce moment, les deux codes, celui des *lois civiles* et des *lois canoniques*, furent étudiés avec la même ardeur par le clergé.

peu d'années, montraient assez que si une forte digue n'était point opposée à ses empiétements, tout autre pouvoir dans le royaume disparaîtrait devant le sien. Il n'était pas à présumer qu'un prince valeureux, habile et puissant, laissât ravir à la couronne ses principaux attributs : Henri II n'est donc point à blâmer pour avoir voulu opposer une digue aux envahissements de la puissance ecclésiastique qui menaçait de tout absorber ; mais il eut tort en voulant priver l'Eglise de toute indépendance et en essayant de réduire son pouvoir à néant, et il aurait réussi, selon toute apparence, si lui-même, ignorant l'obstacle qu'il se créait, n'eût élevé l'illustre Thomas Becket au siége primatial de Cantorbéry.

Thomas Becket, chancelier.

Cet homme illustre, auquel on a de nos jours, attribué une origine saxonne, était né, selon une autorité irrécusable, d'un Normand de condition honorable quoique médiocre [1]. Destiné à la carrière ecclésiastique, il étudia pour être clerc et fut promu, jeune encore, à la faveur du vénérable primat Théobald, à l'archidiaconat de Cantorbéry. Dans cette situation, il se fit remarquer par son caractère et par ses talents. Henri, évêque de Winchester, frère du roi Etienne, et l'évêque de Bayeux le présentèrent à Henri II qui le combla de faveurs et l'éleva à la première dignité du royaume en le nommant son chancelier. Becket apporta, dans l'exercice de cette charge, un zèle intègre pour le service du roi, une rare intelligence et un courage qui semblait plutôt le propre de l'homme de guerre que de l'homme d'Église. Homme d'État, diplomate et chef d'armée, il se signala dans l'administra-

1. Voyez Giles, Introduction aux *Lettres* de Thomas Becket.

tion du royaume, dans les négociations et sur les champs de bataille, et fit preuve, pour les intérêts temporels de son souverain, d'une ardeur infatigable combinée avec cette indomptable fermeté qu'il déploya plus tard sur un autre théâtre pour son malheur et pour sa gloire.

On a reproché à Becket, durant cette première époque de sa vie, une existence trop mondaine, on a dit que la rigueur ascétique de ses mœurs après son élévation au siége de Cantorbéry, eut, pour cause et pour principe, l'ambition et l'orgueil. Ce reproche ne paraît pas fondé : les honneurs mondains ne l'éblouirent pas et ne corrompirent point son cœur, et l'éclat extérieur dont il s'entourait comme chancelier, avait surtout pour but de donner une haute idée de l'opulence et de la grandeur du souverain qu'il représentait. « Les mœurs du chancelier, a dit son confesseur, furent toujours pures, et lorsqu'il suivait ses hôtes à des festins recherchés, il s'y asseyait tempérant et sobre. » Rigide observateur de la justice, doué d'une rare prudence et convaincu, sans doute, que son crédit sur le roi profitait à la cause du bien et de la vérité, peut-être regarda-t-il comme un devoir de s'assujettir extérieurement au genre de vie le plus propre à le lui conserver. Jamais cependant il n'oublia le maître céleste auquel il s'était voué d'abord, et il ne s'abusa point sur le péril des obligations nouvelles que lui imposerait, à l'égard du roi, la dignité primatiale. Il comprit qu'il lui faudrait perdre la faveur du roi ou manquer à son devoir envers Dieu; il supplia Henri de lui épargner cette douloureuse alternative, en donnant un autre successeur au primat Théobald.

Le roi demeura inébranlable, espérant tenir l'Église,

de son royaume, tout entière dans sa main, en la mettant sous celle de son chancelier. Le clergé opposa quelques résistances au vœu du roi, mais ensuite les évêques et les moines de Cantorbéry, convoqués pour l'élection, réunirent leurs suffrages sur Thomas Becket et le proclamèrent archevêque de Cantorbéry.

Election de Thomas Becket au siége primatial.

Le primat opéra sur-le-champ dans ses habitudes extérieures une réforme complète, et au faste éblouissant mêlé de la pompe toute mondaine dont il avait cru convenable de s'entourer comme représentant d'un des plus puissants monarques de la terre, succéda l'appareil simple et austère qu'il jugea seul séant à un successeur des Apôtres, à un ministre du Christ : il s'environna d'un petit nombre d'hommes distingués entre tous, dans le clergé, par leur foi, leurs lumières et leurs vertus, se vêtit d'un cilice, se nourrit d'aliments grossiers et s'imposa de secrètes et rigoureuses mortifications.

Ayant prévu qu'il pourrait encourir un jour le ressentiment du monarque, Becket s'était fait dégager, au moment de sa promotion, de toute obligation civile, et affranchir, par l'autorité royale, de toute recherche au sujet de ses actes, dans l'exercice de sa charge de chancelier : il déposa même, dans les mains du monarque, cette dignité, dont il ne crut pas les obligations compatibles avec ses nouveaux devoirs. Henri sentait diminuer son ascendant sur Becket, à mesure que celui-ci se montrait supérieur à ses faveurs et à ses dons : il en conçut une irritation profonde qu'il ne dissimula point lorsqu'il reçut sa démission de la plus haute charge de la cour.

Ce prince nourrissait toujours le projet, depuis longtemps conçu, de restreindre et même de détruire la juri-

diction ecclésiastique, et il reconnut, en frémissant, un adversaire dans celui dont il espérait le concours et qu'il avait élevé pour s'en faire un docile instrument. Il persista néanmoins, et, à la suite du refus que fit l'archevêque d'abandonner à la juridiction séculière un prêtre accusé de viol et de meurtre, il convoqua une assemblée du clergé à Westminster, où il demanda qu'il fût décidé qu'à l'avenir, tout clerc, reconnu coupable et condamné à la dégradation par jugement de la cour ecclésiastique, fût ensuite abandonné à la juridiction laïque pour être puni corporellement sans privilége du clergé. Les évêques se retirèrent pour délibérer, la crainte les disposait à fléchir; l'archevêque essaya de raffermir leur courage ébranlé: il leur dit qu'un homme ne devait pas être puni deux fois pour la même faute, et qu'accéder aux désirs du roi, ce serait permettre que les clercs, après avoir été frappés par la justice ecclésiastique, le fussent encore par les cours temporelles, ce serait autoriser l'effusion du sang et y donner la main, tandis qu'il n'est pas permis aux prêtres d'assister même à une condamnation entraînant la perte de la vie ou des membres.

Les évêques se rallièrent à l'opinion du primat, et admis de nouveau en présence du roi, ils lui déclarèrent que leurs devoirs envers l'Église leur défendaient de consentir à ce qu'il exigeait d'eux. Henri leur demanda si, en toute chose, ils promettaient d'observer les royales constitutions de ses ancêtres. Le primat répondit pour tous : « Oui, nous les observerons, *sauf les obligations de notre ordre, l'honneur de Dieu et de l'Église*[1]. Les évê-

1. Roger Hoveden.

ques ensuite individuellement interrogés, répondirent de même à l'exception d'un seul [1], et le roi irrité, congédia l'assemblée.

Ainsi commença, entre le roi et le primat, cette querelle fameuse qui agita deux royaumes, menaça d'ébranler l'Église d'Angleterre jusque dans ses fondements et captiva, plusieurs années, l'attention des rois, des peuples et du clergé. Henri exigeait un serment sans restriction, et pour soumettre l'archevêque, il négocia auprès de ses suffragants et eut recours au saint-siége : il détacha d'abord du primat l'archevêque d'York, Roger, et les évêques de Chichester et de Londres, Hilaire et Gilbert Foliot ; il ne fut pas moins heureux dans ses négociations avec le pape.

Schisme dans l'Église.

Un schisme partageait, à cette époque, le monde chrétien. Le conclave, à la mort d'Adrien IV, en 1159, s'était divisé. Roland, chancelier de la chaire apostolique, réunit la majorité des voix et prit le nom d'Alexandre III ; la minorité élut Octavien qui se fit proclamer pape sous le nom de Victor IV. Les rois de France et d'Angleterre reconnurent Alexandre : l'empereur Frédéric soutint l'antipape Victor, qui prit possession de Rome. Alexandre quitta l'Italie ; il fut sollicité par les rois de France et d'Angleterre de se fixer dans leurs domaines et alla résider à Sens. Les deux monarques se montraient prodigues envers lui de tous les témoignages extérieurs de l'adulation ; mais Alexandre, sous les honneurs dont il était comblé, sentait sa dépendance ; il savait qu'en offensant ces rois, il courait le risque d'en être abandonné, et de les voir transférer à son rival leurs

1. Hilaire, évêque de Chichester.

respects et leur obéissance; il n'osa donc, du vivant de Victor, soutenir vis-à-vis du roi d'Angleterre, les priviléges de l'Église, avec autant d'énergie et de force qu'on aurait pu en attendre d'un successeur de Grégoire VII, et il employa plutôt, dans ses rapports avec Henri II, la voie des temporisations que celle de l'autorité. Peut-être dans l'origine, ne reconnut-il pas toute l'importance du débat entre le roi et le primat; il prescrivit à celui-ci de garder beaucoup de mesure dans ses rapports avec le monarque et lui recommanda la soumission plutôt que la résistance. Le prêtre qui porta ces instructions du pape à Becket, produisit plusieurs lettres des cardinaux affirmant qu'ils avaient reçu du roi l'assurance qu'il n'exigerait du primat rien de contraire aux canons et ne lui demanderait qu'un simple assentiment verbal.

Circonvenu de la sorte par ses amis et par les hommes plus positivement appelés à maintenir les prérogatives de la cour romaine, pressé par ses propres suffragants et seul contre tous, le primat sentit sa résolution fléchir et cessa de s'opposer aux vœux du roi; il se rendit à Woodstock où Henri tenait sa cour, et, introduit en sa présence, il promit d'observer les constitutions royales *sans aucune réserve*. Le roi voulut que cette déclaration fût faite publiquement, et, à cet effet, il convoqua, en janvier 1164, les barons et les évêques dans la royale résidence de Clarendon; là, on lut, par l'ordre du roi, une longue série d'articles qui étaient censés reproduire les anciennes coutumes du royaume: mais ils ne rappelaient ni les usages en vigueur avant la conquête, ni les lois établies par le Conquérant. Les Constitutions, dites de Clarendon, allaient même, à certains égards, directement à l'encon-

Assemblée de Clarendon. (1164)

tre des prescriptions de Guillaume, surtout en ce qui touche les excommunications, et l'indépendance des tribunaux de l'Église : cette opposition est rendue plus remarquable encore dans les instructions qui prescrivaient aux évêques de les observer [1].

Constitutions de Clarendon. Considérées dans leur tendance et dans leur but, les Constitutions de Clarendon supprimaient sinon en principe, du moins de fait, tous les priviléges, toutes les libertés ecclésiastiques; elles subordonnaient l'autorité spirituelle à l'autorité temporelle; elles mettaient dans la main du roi, les choses et les personnes de l'Église ; non-seulement elles arrêtaient l'abus que le clergé faisait des interdits et des excommunications dans leurs effets extérieurs, mais en ordonnant aux évêques de distinguer les personnes, en leur défendant d'infliger des censures, en certains cas, sans la permission du roi, elles tendaient à dépouiller l'excommunication dans ses effets intimes, de son caractère sacré ; elles rendaient impossibles, sans pourtant les interdire d'une manière absolue, les appels au pape; elles anéantissaient toute la juridiction spéciale des tribunaux de l'Église, en laissant le roi seul arbitre des cas où la justice ecclésiastique

1. Il m'est défendu, dit l'évêque de Poitiers, d'appeler en cause qui que ce soit de mes diocésains à la requête d'aucune veuve, d'aucun orphelin ni d'aucun prêtre, à moins que les officiers du roi ou les seigneurs du fief duquel relève la cause en litige aient fait déni de justice : ils ont déclaré que si quelqu'un se rendait à ma sommation, tous ses biens seraient aussitôt confisqués et lui-même emprisonné; enfin ils m'ont signifié que si j'excommuniais ceux qui refuseraient de comparaître devant ma justice épiscopale, les excommuniés pourraient, sans aucunement déplaire au roi, s'attaquer à ma personne ou à celle de mes clercs, et à mes propres biens ou à ceux de mon Église. (*Script. rerum Franc.*, t. XVI, traduction de M. Augustin Thierry.) Il convient de rapprocher ce passage des ordonnances de Guillaume le Conquérant.

suivrait son cours, et en obligeant à siéger dans la cour du roi tous les prélats tenanciers directs de la couronne ; elles mettaient dans la main du prince tous les revenus des abbayes et des évêchés vacants et abandonnaient, en quelque sorte, ces évêchés à sa discrétion : enfin, elles privaient le clergé d'une de ses prérogatives les plus précieuses en lui défendant d'accueillir dans ses rangs les pauvres serfs sans la permission de leurs seigneurs.

Protestation du primat.

Les Constitutions de Clarendon tendaient donc, non-seulement à restreindre, mais à détruire l'autorité spirituelle : l'archevêque le comprit, et il aurait hésité, malgré les promesses qu'il avait faites au roi avant de les connaître, à leur donner même l'assentiment du silence; mais lorsqu'il entendit le roi ordonner qu'elles fussent approuvées par écrit comme anciennes lois du royaume et signées par tous les assistants, il s'écria : « Je jure, par le Dieu tout-puissant, que jamais je n'apposerai mon sceau à de semblables Constitutions. » Ces paroles hardies soulevèrent une grande rumeur dans l'assemblée : le roi menaça de la mort l'archevêque et ses partisans [1], et se retira en grand courroux. Parmi les chevaliers présents, les uns eurent recours aux supplications, d'autres proférèrent des menaces, et dans une salle voisine, on entrevit des chevaliers qui déjà préparaient leurs armes.

Quelques évêques alors se jetèrent aux pieds du primat, le conjurèrent de détourner les plus affreux malheurs et de ne point attirer la ruine sur l'Église, sur eux tous et sur lui-même par une résistance téméraire ;

1. Roger Hoveden.

l'archevêque fut de nouveau ébranlé et promit d'observer les constitutions ou coutumes; mais avant de les signer, il demanda qu'il lui fût permis de les examiner plus à loisir[1]. Trois copies en furent faites, le roi en prit une, l'archevêque d'York, Roger, en reçut une autre, le primat emporta la troisième et se remit tristement en chemin[2].

Henri II fit aussitôt publier les seize articles des Constitutions de Clarendon, et, avant que le primat les eût revêtus de son sceau, il les rendit obligatoires non-seulement en Angleterre, mais encore sur le continent et dans tous les lieux de son obéissance. Puis il eut de nou-

1. *Vie et correspondance de Thomas Becket*, par le révérend Giles. Ext. text. de la vie du primat par ses quatre biographes.

2. Comme il cheminait la douleur dans l'âme, les hommes de sa suite s'entretinrent librement des derniers événements. L'un d'eux dit : « Au moyen de ces manœuvres dignes de l'enfer, le Christ lui-même n'est pas en sûreté, non plus que son sanctuaire; les piliers de l'Église sont ébranlés, et tandis que le berger fuit, le troupeau est la proie des ravisseurs. » Celui qui parlait de la sorte était Edouard Grim, porte-croix de l'archevêque et l'un des historiens de sa vie. Ces paroles restèrent sans réponse, et le primat continua à marcher à l'écart, triste et silencieux. Enfin, plus hardi que les autres, Herbert de Bosham s'approchant, lui dit : « Pourquoi Monseigneur est-il si profondément abattu, et ne nous adresse-t-il aucune parole? — Pourquoi vous étonner? répondit l'archevêque; mes prédécesseurs ont gouverné avec gloire l'Église d'Angleterre au milieu de nombreux dangers, et maintenant, à cause de moi, elle est tombée en servitude! Plût à Dieu que je fusse mort et qu'aucun œil humain ne pût me voir! Hélas, il était juste que l'Église souffrît ces choses sous mon autorité, car ce n'est point du milieu des disciples du Sauveur ou du fond d'une maison de prières, mais du palais de César que j'ai été élevé à un si haut rang, moi, homme frivole et superbe! J'élevais des oiseaux, je suivais des meutes, et soudain il m'a fallu élever des hommes; je suis devenu le pasteur des âmes. J'ai négligé ma propre vigne, et j'ai été chargé d'entretenir celle des autres. Ma vie passée n'était point celle qui conduit au salut, et en voici les fruits! Ah! sans doute, Dieu m'a abandonné! » En parlant ainsi, d'abondantes larmes tombèrent des yeux de l'archevêque, et il continua sa route vers Winchester. (*Herbert de Bosham.*)

veau recours au saint-siége, et demanda que l'archevêque d'York, Roger, fût nommé légat apostolique en Angleterre avec plein pouvoir. Mais Alexandre III, en voyant ces Constitutions publiées, avait enfin compris toute leur importance : il reconnut l'atteinte profonde qu'elles porteraient à l'autorité spirituelle et en particulier à la sienne, et il eût rougi d'élever un prélat qui, un des premiers, avait déserté les intérêts de l'Église, au-dessus de celui qui avait osé les défendre. Irrésolu d'ailleurs, toujours faible de caractère, et partagé jusqu'à la fin entre le péril d'accéder au désir du roi et la crainte de l'offenser par un refus, il lui donna pour lui-même le titre de légat apostolique qu'il sollicitait pour l'archevêque d'York et lui conféra tous les droits attachés à ce rang, hormis celui de destituer le primat. Henri n'accepta point des pouvoirs ainsi limités et il résolut d'employer d'autres armes contre son adversaire.

L'archevêque s'était amèrement repenti d'un moment de faiblesse : il protesta de toutes ses forces contre les articles de Clarendon, s'imposa une rigoureuse pénitence et consulta le pape. Le roi, pour le réduire, eut recours aux moyens que la juridiction féodale mettait entre ses mains. Le primat en eut avis et deux fois il tenta, mais sans succès, de se soustraire par la fuite à la vengeance du monarque irrité. Henri fit enfin dresser un acte d'accusation et le primat fut cité à comparaître devant un concile convoqué à Northampton. Là, pour son accusateur, il rencontra le roi lui-même, et, pour ses juges, tous ceux qui s'étaient déjà déclarés ses ennemis. Accusé d'un déni de justice dans ses fonctions de chancelier, il fut condamné à perdre ses biens immeubles et ses troupeaux,

peine qui fut commuée en une amende de 500 livres. Le lendemain, Henri exigea le paiement de 300 livres que Becket avait reçues pour frais d'établissement dans ses gouvernements d'Eyre et de Berkhamstead; il réclama ensuite une forte somme dont il lui avait jadis fait don sous les murs de Toulouse, et pour consommer sa ruine, il lui demanda compte de toutes les recettes provenant des abbayes et des évêchés dont Becket avait eu l'administration en sa qualité de chancelier : la cour estima qu'il demeurait dû à la couronne la somme immense de 44,000 marcs dont Henri exigea le paiement. A une demande si exorbitante, l'archevêque opposa qu'au moment de sa nomination il avait été dégagé par le commandement du roi de toute recherche pour les actes de sa gestion comme chancelier. Ce moyen légitime de défense n'étant point accueilli, la plupart des membres de la cour, évêques et barons, furent d'avis que Becket s'abandonnât à la merci du roi, sans s'obstiner dans une défense aussi périlleuse qu'inutile [1]. Le primat, néanmoins, demanda du temps pour répondre, et se retira après avoir obtenu un sursis.

Tous ceux qui parmi les prélats et les seigneurs lui étaient demeurés attachés le jugèrent alors perdu sans ressource, ils le délaissèrent et ne s'assirent plus à sa table, où l'archevêque fit convier à leur place les pauvres et les infirmes.

Assemblée de Northampton. (1164)

Accablé d'inquiétude et de chagrin, Becket tomba malade et lorsqu'enfin il fut en état de comparaître devant ses ennemis, il se rendit à Northampton où se

1. L'évêque de Winchester paraît seul avoir été d'un avis contraire.

tenait la cour. Les barons et beaucoup d'évêques y étaient déjà rassemblés : le primat défendit à ceux-ci de s'établir ses juges et il en appela solennellement au saint-siége. Tous lui retirèrent leur obéissance et ils en appelèrent à leur tour au pape de la défense qui leur était faite. La cour intimidée rendit une sentence d'emprisonnement contre le primat et quatre barons vinrent en corps la lui signifier : Robert, comte de Leicester, s'avança le premier. « Ecoutez, dit-il, le jugement de la cour. — Comte, interrompit l'archevêque, c'est à vous de m'écouter. » Il répéta ce qu'il avait dit aux évêques et ajouta : « De même que l'âme est plus noble que le corps, de même vous êtes tenus d'obéir à Dieu plutôt qu'à un roi terrestre. Le fils jugera-t-il ou condamnera-t-il son père? Je décline donc le jugement du roi ou le vôtre. Le pape seul est mon juge après Dieu; je me mets avec mon Église sous sa protection et je cite devant son tribunal les évêques qui ont obéi au roi plutôt qu'à Dieu. »

Fuite de Thomas Becket.

Sa vie n'était plus en sûreté dans le royaume et il résolut de se dérober à ses ennemis par la fuite. Il quitta secrètement la ville, s'embarqua sur un bateau pêcheur, à la faveur d'une nuit sombre, et aborda en Flandre, d'où il se rendit dans le royaume de France, à Sens, où le pape Alexandre III avait convoqué un concile. Becket s'y présenta, rendit compte de sa conduite et donna lecture des Constitutions de Clarendon, en s'accusant d'avoir fléchi un moment : pour s'en punir, il déposa les marques de sa dignité entre les mains du souverain pontife qui l'en revêtit de nouveau et le consacra une seconde fois archevêque de Cantorbéry et primat d'An-

gleterre. Alexandre assigna pour retraite à Becket le monastère de Pontigny, de l'ordre de Cîteaux, où il vécut deux ans de la vie d'un simple moine.

Vengeance du roi.

La colère de Henri avait poursuivi l'archevêque sur le continent et tomba sur ses proches et sur ses partisans. Un édit royal condamna au bannissement tous ses parents, jusqu'aux vieillards, aux femmes et aux enfants : ses biens et lés possessions de ceux qui étaient réputés ses adhérents furent confisqués et donnés par le roi à ses créatures : défense fut faite d'accorder à Becket ou aux siens asile, assistance ou conseil. Au bruit de la sentence qui frappait ses amis et ses proches et qui les jetait avec leurs familles, dépouillés de tout, sur la terre étrangère, le primat indigné monta en chaire à Vezelay et là, en présence du peuple, au son des cloches et dans l'appareil le plus solennel, il prononça l'excommunication contre les défenseurs des Constitutions de Clarendon et les détenteurs des biens séquestrés de Cantorbéry et contre les courtisans et les favoris du roi qui persécutaient tant d'innocents à cause de lui.

Cette sentence d'excommunication remplit le roi Henri de fureur, il proféra d'affreuses menaces, se roulant et mordant sa couche, dit un historien contemporain [1], comme une bête féroce. Il atteignit l'archevêque jusque dans son obscur asile et menaça l'ordre de Cîteaux de la confiscation de toutes ses possessions en Angleterre, s'il continuait à donner à Pontigny une retraite au primat. Becket alors en demanda une autre à Louis VII. Ce mo-

1. Math Paris.

narque voyait toujours un dangereux rival et un ennemi dans le prince qui, par son mariage avec la femme imprudemment répudiée par lui-même, avec l'héritière d'Aquitaine, avait ajouté la France méridionale à ses États déjà si vastes. Peu scrupuleux d'ailleurs sur le choix des moyens, il ne négligeait aucune occasion de lui nuire : il saisit donc avec empressement celle qui s'offrait et dans laquelle la politique, la religion et la morale semblaient d'accord. Il donna asile et protection dans ses domaines au primat : c'était, disait-il, en tout temps l'honneur de la couronne de France de protéger les fugitifs, surtout les prêtres, et de les défendre contre leurs persécuteurs.

Henri II passa bientôt lui-même en France où l'appelaient de grands troubles survenus dans la Bretagne et le Poitou. Conon, duc de Bretagne, avait fiancé sa fille au jeune Geoffroi, fils de Henri, et s'était engagé à le reconnaître pour son héritier : menacé par une insurrection et trop faible contre les insurgés, il appela le roi d'Angleterre à son aide et abdiqua son pouvoir entre ses mains. Les Bretons révoltés gagnèrent à leur cause les Manceaux et les Poitevins. Le mariage de Henri II avec la fille du duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, avait fait passer les Poitevins sous son sceptre; mais il était toujours pour eux un étranger, et ses officiers avaient montré peu de respect pour les vieilles coutumes nationales du Poitou[1] : l'un d'eux fut tué, d'autres chassés; les principaux seigneurs devinrent les chefs d'une vaste conspiration et se mirent, comme avaient fait avant eux

Troubles en Bretagne et en Poitou.

1. *Script. rerum Franc.*, t. XIII

les Bretons, sous le patronage du roi de France. Celui-ci leur demanda des otages et promit de ne conclure séparément aucune paix avec Henri II. Les Poitevins et les Bretons furent vaincus avant d'avoir obtenu du roi Louis un secours efficace; plusieurs capitulèrent avec Henri, d'autres émigrèrent et s'enfuirent sur les terres du roi de France. Les deux rois songèrent alors à se réconcilier et les hostilités furent suspendues. Ils se virent dans la ville de Montmirail, où la paix fut conclue. Louis garantit à Henri la possession de la Bretagne; Henri, de son côté se reconnut vassal du roi de France, pour les États qu'il possédait dans le royaume, y compris la Bretagne. Les deux rois s'embrassèrent. Henri II céda la Bretagne, le Maine et l'Anjou à son fils aîné; celui-ci fit hommage pour ces provinces entre les mains du roi de France et donna ensuite l'investiture du duché de Bretagne à son jeune frère Geoffroi, dont il reçut à son tour le serment. Le roi d'Angleterre céda l'Aquitaine et le Poitou à son second fils Richard, qui reconnut, ainsi que son aîné, le roi de France pour son seigneur direct.

Paix de Montmirail.

Une autre réconciliation, une autre paix fut tentée à la royale entrevue de Montmirail : le roi de France y convia son hôte illustre, l'archevêque de Cantorbéry, et il serait parvenu, avec l'aide des envoyés du pape, à le réconcilier avec le roi d'Angleterre, si Thomas Becket se fût soumis sans réserve au bon plaisir du roi Henri et n'eût ajouté ces mots à son serment d'obéissance : *Sauf l'honneur de Dieu.*

Cette seule parole remettait tout en question : elle parut présomptueuse au roi de France lui-même qui cessa,

pour un temps, d'accorder sa faveur à l'archevêque, et celui-ci fut réduit à vivre, dans une pauvre hôtellerie à Sens, des aumônes des prêtres et du peuple. Tandis que Louis VII paraissait l'abandonner, Henri II redoublait d'efforts pour le perdre, et rien ne nous donne une plus haute idée du pouvoir de l'Eglise, dans ce siècle, que l'importance qu'il attachait à la victoire sur le primat, et l'immensité des forces qu'il mit en œuvre pour l'obtenir. Ses envoyés firent en son nom des offres séduisantes aux villes lombardes, Milan, Crémone et Parme, liguées avec le pape contre l'empereur Frédéric, si elles voulaient l'aider à obtenir du pontife, leur allié, la dégradation de Becket ou sa translation à un autre siége.

Ces tentatives échouèrent; mais sur un autre point, le roi eut un succès qui fut, pour Becket, une disgrâce mortelle. L'un de plus grands priviléges de l'archevêque de Cantorbéry était le sacre des rois[1] : Henri voulut l'enlever à Thomas Becket. Il allégua la vaste étendue de ses États, à l'appui de la nécessité où il était, disait-il, de se donner un collègue dans la royauté, et ayant résolu de faire couronner roi son fils aîné, Henri II désigna l'archevêque d'York pour lui donner l'onction sacrée et produisit une lettre surprise au pape Alexandre III, et qui autorisait ce prélat à couronner le jeune prince au mépris des droits du primat[2]. Une seconde lettre du pape avait annulé la première. Henri feignit de l'ignorer et fit passer outre à la cérémonie du sacre qui fut fait par l'archevêque d'York, assisté de deux évêques. Le roi Henri II voulut, dans cette occasion, servir son fils à table, et s'é-

Couronnement du jeune Henri. (1170)

1. Eadmer.
2. Le docteur Lingard croit cette lettre apocryphe. (*Hist. d'Ang.*)

cria tout joyeux que, depuis ce jour, la royauté ne lui appartenait plus.

Son triomphe cependant fut de courte durée : en faisant couronner son fils, il n'avait point fait partager cet honneur à la femme de ce jeune prince, fille du roi de France. Louis VII s'en offensa, et se vengea en excitant le pape contre Henri et en rendant sa faveur et sa protection à Becket. Alexandre envoya au primat un bref qui suspendait l'archevêque d'York et les prélats qui avaient assisté au couronnement, et il menaça Henri de la censure et de l'interdiction, s'il ne rendait enfin justice à Becket contre ses ennemis, injustes détenteurs de ses biens. Henri II menacé, en outre, par ses sujets du continent et alarmé des orages prêts à éclater dans sa propre famille, crut devoir fléchir et consentit à une nouvelle entrevue avec l'archevêque. Elle eut lieu à Fretval, où les deux rois se virent d'abord et conclurent la paix. L'archevêque vint ensuite et fut reçu en grâce ; mais le baiser royal n'avait été ni demandé ni reçu, et cette réconciliation ne fut qu'apparente.

Henri II rendit compte à son fils de cette entrevue, il lui apprit que l'archevêque avait fait sa paix avec lui, et lui enjoignit de lui rendre toutes ses possessions. Le primat, de son côté, se disposait à retourner en Angleterre où il se fit précéder par des lettres qui suspendaient l'archevêque d'York et frappaient d'excommunication deux évêques, ses plus ardents persécuteurs. Il était sur la côte de Flandre, prêt à s'embarquer, quand de toutes parts, il reçut de sinistres avis : il apprit que des partis armés se répandaient sur le rivage où il était attendu : « Qu'importe, dit-il, quand ils mettraient mon corps en

pièces, j'irai. Il y a sept années que mon Église est privée de son pasteur; c'est mon ardente prière et la dernière peut-être que j'adresse à mes amis, que si je ne puis rentrer vivant dans Cantorbéry, ils m'y ramènent du moins apres ma mort. »

Il mit à la voile et se dirigea sur Sandwich, petit port dépendant de son Église. La grande croix de Cantorbéry attachée au mât du navire, frappait de loin les regards, et attira sur le rivage où il débarqua les habitants de la ville et des lieux voisins. Son trajet de Sandwich à Cantorbéry fut un triomphe. Le bruit de son arrivée s'était rapidement répandu : partout sur son passage arrivaient les populations des paroisses avec leur clergé, marchant la croix en tête au chant des hymnes et au son des cloches. A Cantorbéry, l'enthousiasme fut au comble : grands et petits, tout le monde s'abandonna à la joie; l'archevêque fut conduit dans la ville en procession solennelle, les églises retentirent des actions de grâces, et les murs de l'ancienne cité du joyeux son des trompettes. Retour de Thomas Becket en Angleterre. (1170)

Le lendemain, plusieurs officiers du roi vinrent trouver l'archevêque : parmi eux, était Randolf de Broc qui occupait le château de Salwood, au mépris des droits du siége primatial. Ils reprochèrent vivement au primat la condamnation de l'archevêque d'York et des évêques et lui intimèrent de les absoudre. Le primat répondit que la sentence avait été prononcée par le pape et non par lui, qu'il franchirait la limite de ses devoirs en absolvant les prélats; qu'il le ferait néanmoins, par amour pour la paix, s'ils voulaient se soumettre au jugement de l'Église[1].

Cette offre charitable et conciliante du primat fut reje-

1. M. Aug. Thierry n'a point cité ce fait.

tée par les trois prélats, qui franchirent la mer, abordèrent en Normandie et se rendirent en hâte au château de Bure, près de Bayeux où se tenait le roi Henri. L'archevêque n'épargna aucun effort pour réveiller dans l'âme du monarque des ressentiments à peine assoupis, et lui dépeignit, comme l'acte le plus audacieux, la sentence qui le frappait lui-même avec ses collègues. A cette nouvelle, la fureur du roi se ralluma. « Malédiction, s'écria-t-il, malédiction sur tous les lâches que je nourris, et qui m'ont laissé exposé si longtemps aux insolences de ce prêtre, sans tenter un effort pour m'en délivrer! » Quatre chevaliers, Reginald Fitz-Urse, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville et Richard Briton, ayant entendu cette parole fatale, se levèrent, sortirent et après s'être concertés, ils gagnèrent la côte séparément et arrivèrent le jour des Innocents, 28 décembre, au château de Saltwood où ils s'étaient donné rendez-vous[1]. Le lendemain, ils se mirent en marche avec une troupe d'hommes armés pour Cantorbéry. L'archevêque était alors retiré dans une chambre intérieure avec quelques familiers : les étrangers s'étant fait introduire en sa présence, l'un d'eux, Fitz-Urse, lui reprocha violemment les sentences qu'il avait prononcées depuis son retour, comme autant d'attentats contre l'autorité du jeune Henri, et le somma d'absoudre les évêques excommuniés. « Il n'est pas en mon pouvoir, dit le primat, de délier ceux que mon souverain seigneur le pape a liés, qu'ils s'adressent à lui. — Eh bien ! répondirent les meurtriers, voici l'ordre du roi : vous sortirez de son royaume et désormais, il n'y

1. Gervas.

aura plus de paix entre lui et vous, car vous l'avez rompue. — Assez de menaces, dit l'archevêque, aucun homme, j'en prends à témoin le Dieu qui a souffert sur la croix, ne mettra de nouveau l'Océan entre mon Église et moi. Je ne suis pas revenu pour m'enfuir une seconde fois, et quiconque me cherchera, c'est ici qu'il me trouvera, luttant pied à pied pour le Seigneur. »

Mort de Thomas Becket. (1170)

Les meurtriers sortirent et peu de temps après ils revinrent revêtus de leurs armures; trouvant les portes closes, ils les rompirent à coups de hache, et s'avancèrent vers l'église. L'office du soir était commencé et l'archevêque montant les degrés de l'autel gagnait sa place accoutumée, lorsque Reginald Fitz-Urse apparut à la porte du cloître l'épée nue à la main. Ses trois compagnons suivis de plusieurs autres se montrèrent presque aussitôt armés de toutes pièces et la visière levée. Les moines épouvantés couraient fermer les portes de l'église, l'archevêque les arrêta : « Il ne convient pas, dit-il, de faire de l'église une forteresse : c'est en souffrant plus qu'en luttant que nous triompherons de nos ennemis; je suis venu ici pour souffrir et non pour combattre. » Aucun obstacle n'arrêtant les meurtriers, ils s'avancèrent l'épée nue. Presque tous les clercs prirent la fuite : trois seulement demeurèrent auprès de l'archevêque qui n'essaya point de fuir. Les assassins crièrent alors d'une voix terrible : « Où est Thomas Becket, traître au roi et à son pays? » Ne recevant aucune réponse, ils crièrent avec plus de force : « Où est l'archevêque? » A cette question, il descendit les marches et répondit à haute voix : « Me voici; je ne suis pas traître au roi, mais je suis un prêtre du Seigneur : que me voulez-vous? — Il

faut absoudre, dirent-ils, ceux que vous avez excommuniés et rétablir ceux que vous avez suspendus. — Ils n'ont pas satisfait, répliqua l'archevêque, et je ne me détournerai pas de la justice par crainte de vos épées : je ne les absoudrai pas, et suis prêt à mourir pour le Seigneur, afin que cette Eglise soit affranchie et pacifiée par mon sang. » Tous étendirent à ce moment leurs mains sur lui ; l'épée de Reginald s'abattit sur sa tête, et du même coup entama le bras d'Edouard Grim, qui seul, après la fuite de tous les autres, était resté auprès de l'archevêque et le tenait étroitement embrassé. Guillaume de Tracy porta le second coup sur la tête de sa victime sans l'ébranler, il redoubla ; l'archevêque tomba et reçut dans sa chute, de Richard Briton, un quatrième coup, si violent, que l'épée se brisa sur les dalles. Les meurtriers, après cet horrible attentat, quittèrent l'église et se firent place à travers la foule, en criant : « Pour le roi ! pour le roi ! »

Considérations sur la querelle du roi et du primat.

Ainsi périt cet homme véritablement remarquable, qui sentit croître devant Dieu la responsabilité de ses actes dans la même proportion que sa fortune. Il commit des fautes par une opinion peut-être exagérée de ses droits et de ceux de son Eglise, mais il faudrait renoncer à reconnaître la grandeur morale sur la terre si on ne l'honorait dans l'homme qui, maître d'achever sa vie au milieu des délices et dans la faveur du plus puissant roi de l'Europe, renonce à toutes les douceurs de l'existence et accepte volontairement la pauvreté, l'exil et une mort sanglante pour obéir à sa religion et à sa conscience. Le pouvoir spirituel à cette époque était la seule force en état de tempérer dans le royaume la rigueur du

droit féodal, tel qu'il était établi par les conquérants, et toute atteinte mortelle à ce pouvoir en était une contre le principe supérieur de civilisation chrétienne : défendre ce principe, du moins dans de certaines limites, était pour le primat d'Angleterre une œuvre utile et juste au point de vue social : le défendre sans restriction était, au point de vue religieux, une obligation absolue que le primat n'aurait pu méconnaître sans abjurer les doctrines de l'Eglise, sans subordonner ses devoirs de premier pasteur à ses devoirs de sujet. Il aurait fait, en l'oubliant, ce qui se fit quatre siècles plus tard; il eût mis l'Eglise dans l'Etat et il eût rendu le pouvoir royal d'autant plus oppressif et redoutable qu'il n'était encore ni pondéré ni contenu par d'autres pouvoirs; il eût enfin fortement ébranlé l'autorité du sacerdoce dans les âmes avant que l'Evangile les eût éclairés de sa lumière; et en perdant par la ruine du pouvoir spirituel l'unique garantie des opprimés, la nation eût été livrée sans défense à tous les caprices d'une force aveugle et brutale. D'autre part aussi, et par suite des prodigieux progrès de l'influence cléricale en Europe, on a vu les nombreux abus auxquels Henri II s'efforça de mettre un terme, et, pour conclure, nous dirons que dans la lutte mémorable qui s'engagea sous ce prince entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir royal, la victoire complète de l'un ou de l'autre aurait pu devenir funeste : il était à désirer que les deux pouvoirs continuassent à se faire équilibre, et pour qu'un tel résultat fût possible, il fallait que celui qui commençait la lutte trouvât un adversaire en état de lui résister, et qu'en face d'un Henri II se rencontrât un Becket.

Un célèbre historien[1] a voulu voir dans la résistance du primat au roi un effet de la haine de la race vaincue des Saxons contre la race victorieuse des Normands; il explique de cette manière la sympathie que rencontra le primat dans la population saxonne et l'intérêt national du grand rôle qu'il remplit. A nos yeux expliquer cette lutte fameuse de l'Eglise et de la royauté par la lutte des races, c'est lui ôter, avec son véritable caractère, toute sa grandeur, c'est prendre un effet pour une cause. En résistant au roi, en luttant contre les violences du système féodal établi par la conquête, Becket eut nécessairement contre lui les oppresseurs et pour lui les opprimés qui, en majeure partie, étaient Saxons: ce fut une conséquence inévitable de la lutte. Loin d'être de la race vaincue, il appartenait à celle des conquérants[2]; mais son rôle lui fut commandé par sa haute position dans l'Eglise, et Becket défendit contre la royauté normande la même cause qui avait été soutenue avant lui par son prédécesseur, normand, comme lui, le primat Anselme. Henri II ne s'y trompa point, ce ne fut pas l'homme cher aux Saxons qu'il craignit dans Becket, ce fut l'homme qui, à l'influence de la première dignité ecclésiastique du royaume, unissait l'irrésistible ascendant des vertus qui font les saints et les martyrs et qui rendent un homme plus redoutable mort que vivant. Il prévit l'avantage immense que tous ses ennemis allaient tirer d'un semblable attentat, il en conçut une affreuse douleur et ne songea plus qu'à détourner de sa tête les soupçons et les anathèmes

1. M. Augustin Thierry.

2. MS. Lambeth et Fitz-Stephen cités par Giles, *Life and letters of Thomas Becket*, c. 2.

de l'Eglise : il avait cru tenir l'archevêque en son pouvoir lorsqu'il apprit son retour en Angleterre et déjà il triomphait en son cœur : maintenant, le voyant mort, il se sentait vaincu et il l'était.

Suites du meurtre de Thomas Becket.

Le premier résultat de ce grand meurtre fut non-seulement le renversement des projets du roi funestes à l'Eglise et à la chrétienté, mais l'avortement de ses efforts, même légitimes, contre les abus et les empiétements du pouvoir clérical : le roi prit Dieu à témoin qu'il n'avait pas consenti au crime, il déclara qu'il se soumettait au jugement du souverain pontife et dépêcha au pape Alexandre III, alors en Italie, des envoyés avec plein pouvoir. Toutes ses appréhensions étaient fondées : déjà le roi de France avait proclamé de son chef l'archevêque de Cantorbéry saint et martyr et s'était autorisé du meurtre comme d'un prétexte légitime pour reprendre les armes; déjà aussi l'archevêque de Sens avait désigné le roi Henri au pape comme le principal auteur de l'attentat, et appelant sur sa tête les foudres du Vatican, il avait commencé par mettre l'interdit sur toutes ses possessions continentales.

Alexandre excommunia en termes généraux les meurtriers avec tous leurs conseillers, leurs complices et leurs protecteurs. Quelques jours après, il confirma l'interdit qu'avait prononcé l'archevêque de Sens sur les possessions territoriales du roi Henri ; il confirma aussi les sentences de suspension et d'excommunication déjà rendues contre plusieurs prélats d'Angleterre, défendit au roi l'entrée des lieux saints et annonça qu'il lui enverrait des légats pour lui faire connaître ses volontés et pour s'assurer de son obéissance. Henri effrayé, re-

doutant les ordres secrets dont ces légats seraient chargés, résolut de temporiser, et pour se dispenser de les attendre, il mit à exécution le projet longtemps ajourné d'une descente en Irlande que le pape Adrien IV l'avait jadis autorisé à conquérir.

II

Invasion et conquête de l'Irlande. — Réconciliation de Henri II avec l'Eglise.

1171 — 1172.

Habitants de l'Irlande.

La conquête d'une grande partie de l'Irlande est un des événements les plus remarquables du règne de Henri II. Les habitants de cette île étaient de l'ancienne race des Celtes et ils avaient de nombreux traits de ressemblance avec plusieurs peuples de la France issus des anciens Gaulois et avec les habitants des hautes terres d'Ecosse qui appartiennent également à la race celtique. La condition des Irlandais et leurs mœurs différaient peu de celles des Bretons, leurs voisins, à l'époque où ceux-ci furent conquis par les Romains, et ils vécurent en barbares dans un état de guerres continuelles jusqu'au cinquième siècle. Ils furent à cette époque convertis au christianisme par le célèbre saint Patrice, justement nommé l'apôtre de l'Irlande, et ils firent sous sa direction de rapides progrès en civilisation et en piété. L'Irlande, à la chute de l'empire d'Occident, échappa au sort commun des Etats du continent et de la Bretagne, et fut préservée des invasions des peuples barbares qui démembrèrent l'empire. Elle dut à cette heureuse circonstance de conserver pour un temps le précieux flam-

Leur conversion au christianisme.

beau des lettres et de quelques sciences, lorsque celles-ci s'éteignirent partout ailleurs en Occident. Dans le cours du VIe siècle, saint Columban y fonda un monastère célèbre où les lettres étaient enseignées, et ses disciples l'imitèrent en fondant à leur tour plusieurs établissements pieux qui devinrent des écoles renommées : elles attirèrent de nombreux élèves des diverses contrées de l'Europe, et il en sortit beaucoup d'hommes instruits et de savants missionnaires qui ne furent pas sans influence sur la civilisation de la France, de l'Espagne et de l'Italie.

Ravages des Danois.

Cet état de choses cessa vers le milieu du VIIIe siècle : des hommes du Nord, Danois ou Normands, habitants des bords de la Baltique, abordèrent alors en Irlande, la traversèrent en tous sens et y portèrent la dévastation et le pillage. Ils y fondèrent, il est vrai, quelques villes qui, avec le temps, devinrent fort considérables, et entre autres Waterford et Dublin, mais ils commirent leurs plus grands ravages sur les côtes où existaient les pieux établissements civilisateurs de la contrée; ceux-ci périrent : l'Irlande, à la suite de ces invasions, redevint presque aussi barbare qu'elle l'était avant l'introduction du christianisme, et quelques coutumes qui lui étaient particulières contribuèrent à la maintenir dans cet état. La population était divisée en clans nombreux et indépendants, presque toujours en guerre les uns contre les autres, sans hiérarchie fixe entre eux et dans chacun desquels l'autorité n'était point établie sur le principe de l'hérédité, mais déférée par l'élection selon la coutume dite de *Tanistry*. De là des rivalités perpétuelles, qui, chez un peuple à demi sauvage, dégénérè-

Coutumes de Tanistry et de Gavelkind.

rent toujours en luttes sanglantes. La transmission des biens était réglée par la coutume de *Gavelkind*, qui faisait passer la terre à tous les fils, à l'exclusion des filles, et sans aucun privilége de primogéniture. Cette transmission se faisait par un nouveau partage de toutes les terres du clan à la mort de chaque possesseur et selon le caprice du chef : nul n'était assuré de conserver ainsi pour les années suivantes la terre qu'il cultivait, et n'avait un intérêt suffisant à se mettre en peine et en frais pour l'améliorer et lui donner toute sa valeur : aucun progrès n'était possible dans l'agriculture avec une semblable coutume, et tous les districts où elle avait été maintenue en vigueur, étaient presque déserts [1].

Clergé irlandais. Son indépendance et ses mœurs.

L'Irlande, quoique renommée du ve au VIIIe siècle par ses pieux et savants monastères, par le zèle et les lumières de son clergé, s'était maintenue, comme le pays de Galles, à peu près indépendante de la cour de Rome, et elle n'observait point, dans certaines pratiques, la conformité avec les rites romains. Le relâchement des mœurs de son clergé et les variations de la discipline ecclésiastique provenaient de l'absence de tout lien hiérarchique : le pouvoir des évêques irlandais avait été longtemps peu supérieur à celui des simples prêtres; aucun d'eux n'était revêtu du *pallium* romain, et malgré la suprématie nominale du siége d'Armagh qu'avait occupé saint Patrice, il n'existait de fait, en Irlande, jusqu'au temps de la conquête saxonne, aucun archevêque dont l'autorité fût généralement reconnue par les autres

1. Davis, reports, p. 134. — Voy. Lingard, *Hist. d'Angl.*

prélats[1]. Le primat Lanfranc fit des efforts pour modifier cet état de choses, et il réussit en partie : quelques évêques irlandais vinrent recevoir la consécration à Cantorbéry, d'autres acceptèrent de la cour romaine le titre de légats pontificaux, et dans l'année 1148, un synode où assistèrent les prélats et les princes de l'Irlande, institua quatre archevêchés dont les siéges furent dans les villes d'Armagh, de Dublin, de Cashel et de Tuam. Quoi qu'il en soit, l'ancien esprit d'indépendance continuait à prévaloir dans la masse de la nation et du clergé, la soumission au saint-siége était plus apparente que réelle, et la taxe romaine connue sous le nom de denier de Saint-Pierre n'était pas acquittée.

Ces motifs contribuèrent à rendre les papes favorables à ceux qui offrirent de ranger l'Irlande d'une manière beaucoup plus étroite sous leurs lois : d'ailleurs, à cette époque, l'opinion générale, soit du clergé, soit de la société laïque, attribuait avec justice au lien de l'unité religieuse et à l'autorité spirituelle de la papauté, une grande part dans l'œuvre de la civilisation européenne; Adrien IV était donc sincère et agissait en conformité avec tous les principes admis à son époque, lorsqu'il autorisa Henri II à conquérir l'Irlande, à la condition d'y agrandir les limites de l'Église, d'y corriger les mœurs, d'y enraciner la vertu, et aussi d'y faire acquitter par chaque maison, le denier de Saint-Pierre.

On a vu comment, après avoir obtenu cette bulle au

1. Pendant près de deux siècles, le siége d'Armagh fut occupé par des individus d'un même lignage, dont quinze succédèrent immédiatement les uns aux autres. Six seulement d'entre eux étaient prêtres, les autres étaient des chefs laïques (Lingard, *Hist. d'Anglet.*).

début de son règne, le roi fut détourné de la conquête de l'Irlande par d'autres intérêts. Beaucoup d'années s'écoulèrent avant qu'il y songeât de nouveau et l'entreprise fut commencée, sans sa participation, par quelques-uns de ses vassaux qu'un roi du pays appela dans l'île pour servir sa vengeance.

Souverainetés du pays.

Les chefs des clans ou des nombreuses tribus du pays prenaient le titre de rois, et les royaumes qui existaient dans les temps reculés, en Irlande, avaient été fondus en cinq grandes souverainetés qui subsistèrent longtemps sous les noms de Munster, Meath, Ulster, Leinster et Connaught. Tous les princes ou rois de l'Irlande reconnaissaient, de temps immémorial, la suprématie d'un seul chef désigné comme eux par l'élection, et, sous le règne de Henri II, cette autorité souveraine appartenait, en Irlande, au souverain du Connaught.

Expéditions de Strong-Bow, comte de Pembroke, et de ses frères en Irlande.

Un roi de Leinster, nommé Dermot, chassé de sa capitale par le chef suprême du pays et abandonné de ses sujets, était passé sur le continent, avait fait hommage à Henri II pour ses possessions, et ayant obtenu de lui la permission d'enrôler un corps d'aventuriers anglais à son service, il demanda l'assistance de Richard de Clare, surnommé Strong-Bow, comte de Pembroke, et de ses deux frères, Robert Fitz-Stephen et Maurice Fitz-Gérald, qui, tous trois à la tête d'aventuriers normands et flamands, avaient conquis la partie extrême du pays de Galles la plus rapprochée de l'Irlande, et avaient perdu ensuite dans l'oisiveté et la dissipation les terres acquises à la pointe de leurs lances. Le roi exilé leur promit des établissements considérables dans ses États; ses offres furent acceptées et Strong-Bow envoya en

Irlande un premier ban de cent quarante chevaliers et de trois cents archers, sous la conduite de son frère Fitz-Stephen. Les Irlandais faisaient alors consister en partie la valeur guerrière à marcher sans armes défensives à l'ennemi et dans cette occasion, comme toujours, les grands chevaux bardés de fer des Anglo-Normands, leurs armures impénétrables et leurs longues lances leur donnèrent un facile avantage sur des guerriers mal armés et demi-nus. Ceux-ci accusaient de lâcheté des hommes invulnérables sous leur pesante armure, mais ils tombèrent en foule sous les coups de ceux au courage desquels ils insultaient. Dermot, avec leur assistance, reprit Wexford et remporta ensuite en plaine une grande victoire [1]. De toutes parts l'île s'était soulevée à l'arrivée des étrangers et la guerre devint nationale. Le succès cependant avait enflammé l'ambition de Dermot, il aspirait maintenant à la souveraineté de l'île et, pour atteindre ce but, après avoir généreusement récompensé les premiers mercenaires venus à son aide, il en appela de nouveaux auxquels il fit des offres aussi considérables.

Un autre corps d'étrangers conduit par le second frère de Strong-Bow, Fitz-Gérald, répondit à l'appel du roi Dermot et bientôt Strong-Bow lui-même, comte de

1. Un contemporain digne de foi rapporte à l'occasion de cette bataille le trait de mœurs suivant. Un trophée de deux cents têtes, dit-il, fut élevé devant le roi Dermot par les indigènes qui avaient combattu sous sa bannière. A cette vue, le roi battit des mains, bondit de joie et hurla des actions de grâces au Très-Haut. Comme il tournait autour de ce monceau de têtes, il découvrit celle d'un de ses anciens ennemis, et soudain, transporté de fureur, il saisit cette tête par les oreilles et lui arracha le nez avec les dents. — Girald. Camb., — cité par Lingard, *Hist. d'Angl.*

Digitized by Google

Pembroke, passa dans l'île avec plusieurs vaisseaux chargés d'hommes, de chevaux et de munitions de guerre, il fut accueilli avec de grands honneurs et marcha aussitôt sur la ville de Waterford qu'il emporta, Dublin eut le même sort. Strong-Bow, conquérant de Leinster, épousa la fille du roi Dermot et rêva à son tour la conquête de l'île entière.

Il fut arrêté dans ses ambitieux projets par le roi Henri II. La jalousie de ce prince s'était enflammée au bruit des succès des aventuriers gallois en Irlande et lorsqu'il apprit la chute de Waterford, il défendit qu'aucun vaisseau sortît des ports de ses domaines d'Angleterre et du continent pour l'Irlande; il enjoignit à tous ceux de ses sujets ou de ses hommes liges qui séjournaient alors dans l'île, de revenir en Angleterre, sous peine de bannissement perpétuel et de la confiscation de tous leurs biens. Le comte de Pembroke ne recevant plus de renforts et vivement pressé dans Dublin par divers peuples de l'Irlande, danois et indigènes, ligués contre les nouveaux envahisseurs, ne conserva plus d'espérance que dans une réconciliation sincère avec le roi, qui déjà avait confisqué ses domaines en Angleterre et dans le pays de Galles. Il se rendit auprès de lui et pour le fléchir, il lui offrit en don la ville de Dublin et la meilleure part de ses conquêtes. Henri, à ces conditions, le reçut en grâce et laissa au comte de Pembroke et à ses compagnons leurs possessions territoriales dans l'île pour en jouir à titre de fief et à charge de foi et d'hommage envers lui. Tel était l'état des choses en Irlande, lorsque le roi résolut d'y passer lui-même et d'y affermir sa domination par sa présence. Ce fut aussi

le prétexte dont il s'appuya pour éviter de recevoir les légats pontificaux, chargés par Alexandre III de s'enquérir de la mort de Thomas Becket et de faire connaître au roi les conditions auxquelles il serait absous par l'Église.

Henri II en Irlande.

Henri s'embarqua pour l'Irlande le 17 octobre 1171, avec cinq cents chevaliers et un corps nombreux d'archers sur quatre cents bateaux de transport. Il prit terre à Waterford où les chefs normands et le roi Dermot lui rendirent hommage comme à leur suzerain; il affermit son autorité sur les royaumes du sud déjà conquis et dont les habitants s'enfuirent devant son armée. Les envahisseurs se partagèrent les terres des Irlandais fugitifs et toutes les villes reçurent des garnisons anglaises. Le roi se rendit ensuite dans la capitale, à Dublin, dont l'importance était déjà grande à cette époque, et là, au nom du droit qu'il disait tenir de l'Église, il somma tous les chefs du pays de venir lui prêter serment de foi et d'hommage. Ceux du sud obéirent. Le chef suprême, O'Connor, roi de la grande province occidentale de Connaught, refusa d'accomplir cet acte humiliant; toutefois, il reçut les envoyés royaux et fit une soumission nominale. Les chefs de l'Ulster, au nord, conservèrent seuls toute leur indépendance; ils refusèrent soit de visiter le roi, soit de reconnaître son autorité. Un grand synode de tous les évêques d'Irlande se tint cette même année à Cashel [1]. Les prélats y firent des règlements pour la réforme de leur Église, et rédigèrent, touchant les mariages, les baptêmes, les sépultures, le chant du service divin et le paiement de la dîme, des

Soumission des chefs irlandais.

1. Selon Math. Paris, le synode se réunit à Lissemor en 1072.

canons conformes aux prescriptions de l'Église romaine; ils reconnurent enfin formellement la souveraineté du roi.

Il s'écoula cependant encore un temps considérable avant que l'Irlande pût réellement être considérée comme une dépendance de l'Angleterre. Henri II n'y fit en personne aucune conquête nouvelle et n'y étendit sa domination effective que sur celles qui avaient été faites avant lui par les aventuriers gallois et normands. De son vivant même, la nouvelle colonie fut, à diverses reprises, vivement attaquée par les indigènes et quoique le roi de Connaught, Roderic O'Connor, ait fini par se reconnaître son tributaire, les possessions anglo-normandes en Irlande, protégées par une longue chaîne de forteresses, ne s'étendirent pas en réalité sous le règne de Henri II au delà des districts maritimes de Down, de Dublin, de Wexford, de Waterford et de Cork [1].

Le roi s'était proposé de donner, en l'année 1172, par sa présence en Irlande, une grande activité aux opérations militaires lorsque des intérêts plus graves à ses yeux le rappelèrent sur le continent. Le meurtre de Becket, toujours présent à sa pensée, préoccupait tous les esprits en Europe et l'horreur qu'il soulevait, entretenait dans les populations une effervescence dangereuse. En vain les flatteurs d'Henri faisaient retentir les chaires d'imprécations contre la mémoire du primat; en vain son corps avait été soustrait aux regards de la foule et reposait sans honneur sous une voûte obscure. L'Église, veuve de son archevêque, criait vengeance par

1. Lingard.

sa désolation même contre ses meurtriers; elle ne célébrait plus les saints mystères, les murailles du temple étaient dépouillées de leurs ornements; la sonnerie des cloches avait cessé; le clergé, revêtu de cilices, couvrait sa tête de cendres [1]; ce deuil éloquent glorifiait mieux le primat qu'aucune parole humaine : longtemps avant que le pape l'eût canonisé, les fidèles virent en lui un saint et un martyr; ils lui adressèrent leurs prières et accoururent en foule dans le lieu désolé où reposaient ses restes. Henri n'ignorait pas que le peuple le désignait hautement comme l'assassin de celui à qui s'adressaient leurs prières. Il avait hâte de se réconcilier avec l'Église, et ayant appris que les dispositions des légats porteurs des ordres du pape lui étaient devenues plus favorables, il s'empressa de franchir la mer et de se rendre auprès d'eux.

Réconciliation de Henri II avec l'Église.

La cérémonie de sa réconciliation solennelle eut lieu en Normandie dans la cathédrale d'Avranches, en présence des cardinaux, du jeune roi son fils et du peuple assemblé. Il jura sur le livre des Évangiles qu'il n'avait ni ordonné, ni voulu la mort de l'archevêque, mais il avoua qu'il en avait été la cause involontaire, et pour son châtiment il promit d'entretenir à ses frais, pendant douze mois, deux cents chevaliers pour la défense de la terre sainte; de servir de sa personne, pendant trois ans, si le pape le requérait, contre les infidèles en Palestine ou en Espagne; de restituer et de faire rendre à l'Église de Cantorbéry et aux partisans de l'archevêque les terres et autres biens qui leur avaient été enlevés

1. Math. Paris, an 1172

sous divers prétextes, de permettre les appels à Rome [1], d'abolir les statuts de Clarendon et toutes les mauvaises lois et coutumes qui se seraient introduites dans l'Église sous son règne et enfin, de réformer, au gré du pape, celles qui auraient pu exister auparavant [2]. A ces conditions les légats se dirent satisfaits et réconcilièrent le roi avec l'Église.

Confirmation par Alexandre III des droits d'Henri II sur l'Irlande.

Les conséquences immédiates de cette réconciliation furent la paix avec le roi de France et la confirmation, par Alexandre III, de la fameuse bulle qui octroyait l'Irlande en toute souveraineté au roi Henri. « Nous confirmons, disait Alexandre, et accordons semblablement ledit octroi et privilége, à la réserve de la pension annuelle d'un denier par chaque maison, dû à saint Pierre et à l'Église romaine, aussi bien en Irlande qu'en Angleterre ; pourvu toutefois, que le peuple d'Irlande soit réformé dans sa vie et dans ses mœurs abominables, qu'il devienne chrétien de fait comme il l'est de nom, et que l'Église de ce pays soit ramenée sous de meilleures lois [3].

III

Dernière partie du règne de Henri II. — Lutte du roi et de ses fils. — Guerres avec la France.

1172—1189.

La fortune semblait revenir au roi Henri; mais ses faveurs furent de courte durée, et les cruelles épreuves que lui infligèrent ses enfants remplirent d'amertume le

1. Roger Hoveden.
2. *Script. rer. Franc.*, t. XXI.
3. *Anglia sacra.*

reste de sa vie. Le jeune Henri, son fils[1], entouré de flatteurs et de courtisans qui enflammaient son ambition pour se partager ensuite ses faveurs; séduit par l'amorce des jouissances du rang suprême, et corrompu par l'usage prématuré du pouvoir, se lassa de n'être roi que de nom; il voulut l'être en effet, et son père ayant refusé de lui céder en toute souveraineté l'Angleterre ou la Normandie, il se révolta et fut aidé dans sa rébellion par son beau-père Louis VII, dont il avait épousé la fille Marguerite; par ses frères Richard et Geoffroy, ducs d'Aquitaine et de Bretagne, et par leur mère Éléonore d'Aquitaine. Celle-ci, abandonnée par Henri, pour de nombreuses maîtresses, aspirait à se venger et elle y parvint en encourageant ses fils dans leur révolte contre son époux et leur propre père. Révolte du jeune Henri contre son père.

Le jeune roi mit en œuvre dans cette lutte sacrilége les plus honteux ressorts, les plus criminelles séductions pour provoquer les hommes puissants, clercs et laïcs, à la désertion, à l'ingratitude et à la trahison; pour s'assurer des créatures, il se montra lui-même tout à la fois traître à son père, à son peuple et à sa couronne. Il aliéna des provinces entières à des princes étrangers, entre autres au roi d'Écosse et au comte de Flandre; il fut prodigue envers le saint-siége de protestations humiliantes et d'actes où la bassesse le disputait à la plus odieuse hypocrisie, et après avoir accru par son exemple et par ses rigueurs l'audace des ennemis de Thomas Becket, il se donna effrontément pour l'ami du martyr et pour son vengeur.

1. Ce prince a été surnommé *Court-Mantel*.

Une foule d'ambitieux et de mécontents grossirent l'armée des princes rebelles et accoururent soit d'Angleterre, soit de Normandie, soit même de la cour de Henri II, qui voyait avec douleur passer à ses ennemis ses familiers, ceux qu'il avait armés chevaliers et conviés à sa table, ceux enfin à qui il avait confié sa personne et sa vie. Le malheureux monarque, trahi par ses amis, par ses fils et par leur mère, fut réduit à mettre son espérance dans les étrangers : il fit venir de Flandre un corps de Brabançons, aventuriers aussi redoutables par leur licence que par leur valeur : il envoya au loin, dit Roger Hoveden, solliciter les rois qui avaient des fils, et enfin, abjurant toutes ses prétentions superbes à l'indépendance vis-à-vis le saint-siége, il écrivit au pape une lettre où se révèlent toutes ses angoisses de père et de roi et en même temps toute sa faiblesse. « Je me jette à vos pieds, dit-il, le royaume d'Angleterre est sous votre juridiction, et, autant que peut obliger le lien féodal, je me considère tenu et lié envers vous comme votre feudataire : que l'Angleterre connaisse donc maintenant ce que peut le souverain pontife, et à défaut des armes temporelles, que le patrimoine de Saint-Pierre soit défendu par le glaive spirituel. » Henri conjure enfin le pape de lancer ses foudres contre ses ennemis en épargnant toutefois ses fils coupables [1]. Le pape accueillit cette requête; il s'efforça de réconcilier le roi avec ses fils et de rétablir la paix entre Henri II et Louis VII.

Entrevue de Gisors. Une entrevue eut lieu à Gisors, entre les deux monarques, en présence des trois fils aînés de Henri II et

1. *Patrem non possum exuere.*

d'un grand nombre de barons, et Louis VII y apporta des dispositions pacifiques, mais ensuite il se reprocha d'étouffer entre le père et les fils une guerre qui faisait sa sécurité, et il réussit à les diviser de nouveau. Jamais Henri ne s'était trouvé dans une situation aussi périlleuse. Un plan redoutable d'invasion était arrêté entre ses ennemis confédérés : tandis que le roi Louis VII menaçait la Normandie, Richard et Geoffroi devaient envahir l'Aquitaine et la Bretagne : le péril n'était pas moins grand en Angleterre, où le roi d'Écosse allait fondre sur les comtés du nord soulevés par Robert de Mowbray. Le comte de Flandre enfin avait juré sur les reliques de passer en Angleterre avec une armée nombreuse et de soumettre le royaume au jeune Henri : sa flotte et son armée se réunissaient à Graveline : déjà une avant-garde de quatre cents chevaliers avait franchi le détroit et marchant sous les étendards du rebelle Hugues Bigod, avait assiégé et pris Norwich.

Ligue redoutable contre Henri II.

(1173)

Informé, en Normandie, du péril de sa couronne, le roi vit dans ses malheurs un effet de la vengeance divine qui poursuivait encore sur lui le meurtre de l'archevêque; il prit alors une de ces résolutions extrêmes que les usages de ce siècle expliquent et qui avait pour but tout ensemble de désarmer le ciel et de lui rendre le cœur de son peuple. Il fit voile pour l'Angleterre, amenant avec lui la reine Éléonore, sa femme et sa captive, la jeune reine Marguerite, femme de son fils Henri, et son dernier fils Jean, qui seul, entre tous ses fils légitimes, n'avait point reçu encore un apanage territorial, et qui, pour ce motif, fut appelé Jean *sans Terre*. Le vent étant

devenu contraire et la mer orageuse, le roi, dit l'historien contemporain, leva les yeux au ciel et s'écria au milieu des siens : « Si le dessein que j'ai dans le cœur doit rétablir la paix parmi les clercs et parmi les laïques ; si le roi des cieux a résolu que mon arrivée soit le signal de la paix, que sa miséricorde me conduise au port du salut ; si au contraire le Seigneur est irrité et qu'il ait décidé de châtier le royaume d'Angleterre avec les verges de sa fureur, qu'il ne m'accorde jamais d'aborder dans ce pays malheureux[1]. » Le vent s'étant apaisé, dit le même auteur, le roi aborda à Southampton, où il jeûna au pain et à l'eau et il prit ensuite le chemin de Cantorbéry. A l'approche de cette cité il descendit de cheval, et dépouillant toute fierté royale, il marcha nu-pieds avec le visage d'un pèlerin contrit et pénitent. Il entra dans l'église au son des cloches et se dirigea vers le tombeau du saint martyr où il se prosterna la face contre terre à la vue des prêtres et du peuple assemblé. Puis demandant une absolution nouvelle aux évêques présents, il soumit sa chair nue à la discipline des verges dont les évêques déchargèrent chacun quelques coups sur les épaules du roi en disant : « De même que le Rédempteur a été flagellé pour les péchés des hommes, de même sois-le pour ton propre péché. » Les verges passèrent ensuite aux mains des religieux et des clercs qui en frappèrent le roi à leur tour. Henri honora ensuite le martyr par de riches présents, il assigna un revenu annuel destiné à entretenir des cierges autour de son tombeau et passa trois jours dans les jeûnes, dans les oraisons et les veilles. Alors seule-

Amende honorable de Henri II au tombeau de Thomas Becket. (1174)

1. Math. Paris, an. 1174.

Digitized by Google

ment il crut avoir apaisé la colère céleste et s'être rendu Dieu propice[1].

Succès du roi. Sa première réconciliation avec ses fils. (1174).

Les succès remarquables obtenus par Henri II, à la suite de ce grand acte d'expiation, impressionnèrent vivement l'esprit des peuples et furent attribués par les contemporains à l'intercession du glorieux martyr. Le roi d'Écosse, Guillaume, fut fait prisonnier avec soixante de ses principaux seigneurs le jour même où Henri II achevait son pèlerinage au tombeau de l'archevêque, et il ne recouvra sa liberté qu'en reconnaissant tenir sa couronne en fief de celle d'Angleterre[2]. Les Anglais rebelles furent vaincus et livrèrent leurs châteaux pour acheter leur pardon : trois semaines suffirent au roi pour pacifier toute l'Angleterre, et le mirent en état de tourner toutes ses forces contre ses ennemis du continent, où il avait à combattre ses trois fils ligués avec le roi de France Louis VII et Philippe comte de Flandre. Ceux-ci assiégèrent Rouen, Henri délivra cette ville, puis marchant rapidement au sud, il contraignit Richard à se sou-

1. On a de nos jours fait beaucoup d'efforts pour ôter à cette scène son grand caractère. M. Augustin Thierry ne veut y voir qu'une comédie et nous représente Henri II comme un hypocrite qui, se voyant abandonné des Normands, voulut acheter l'appui des Saxons, au prix de quelques coups de discipline, et par une expiation apparente au tombeau de celui qui était devenu l'idole de la race anglaise ou saxonne. Jamais l'illustre auteur ne nous a paru entraîné plus loin de la vérité, par l'esprit de système. Il est étonnant surtout qu'il n'ait pu admettre la sincérité du roi dans un acte inspiré par la foi et les idées du temps, lorsque les auteurs contemporains et ses ennemis même ne l'ont pas mise en doute. Quant à la popularité de Becket, considérée comme affaire de parti parmi les descendants des Saxons, il n'y en a aucune trace dans les documents de l'époque.

2. Il fut également stipulé qu'à la requête du roi d'Angleterre, le clergé et la noblesse d'Écosse prêteraient serment d'allégeance et de fidélité à Henri II (Lingard).

mettre et à implorer son pardon. La paix fut signée sur les frontières de l'Anjou, entre les deux rois et en présence des trois frères, Henri le Jeune, Richard et Geoffroy : ceux-ci jurèrent obéissance à leur père et les rois se rendirent réciproquement leurs conquêtes. Henri II retourna dans son royaume avec le jeune roi son fils, et cette courte époque où il vécut réconcilié avec ses enfants est la plus brillante de son règne.

L'Europe, vers le même temps, vit finir le schisme qui la divisait. L'empereur d'Allemagne, Frédéric Ier, abandonna l'antipape et reconnut Alexandre III pour souverain pontife. L'Occident parut ainsi pacifié; mais les diverses populations qu'Henri II retenait sous son sceptre supportaient impatiemment le joug que son fils Richard appesantissait sur elles depuis sa réconciliation avec son père; ses exactions intolérables, ses violences et ses cruautés les portèrent à la révolte et leurs ressentiments furent soigneusement entretenus par le roi de France et par plusieurs puissants barons du pays, et entre autres par Bertrand de Born, baron aquitain, non moins célèbre par ses talents poétiques que par sa valeur guerrière. Les populations de ces pays s'insurgèrent plusieurs fois et appelèrent à leur aide contre le comte Richard, ses frères, le jeune roi Henri et Geoffroy, comte de Bretagne. Henri II essaya en vain d'apaiser ou de prévenir cette guerre fratricide, le roi son fils s'y laissa entraîner autant par ressentiment contre son frère Richard, que par affection pour son ancien ami et compagnon d'armes Bertrand de Born : mais faible et sans caractère, aussi incapable de vouloir le mal avec suite que de poursuivre longtemps un but louable, il abandonna ses

Guerre sur le continent entre les fils de Henri II. Nouvelles révoltes.

(1182)

nouveaux alliés pour disputer le prix des tournois dans les différentes cours de l'Europe, ensuite il retomba dans les mêmes errements, passant ainsi plusieurs fois d'un parti dans l'autre et de la soumission à la révolte.

Geoffroy, son frère, persévéra davantage dans l'assistance qu'il prêta aux peuples de l'Aquitaine et du Poitou. Le vieux roi, voyant ses ordres méprisés, résolut de mettre, par sa présence sur les lieux mêmes, un terme à cette guerre dénaturée entre ses enfants : il joignit ses forces à celles de son fils Richard, et vint, en l'année 1183, mettre le siége devant Limoges, qui s'était donnée au jeune Henri et à son frère Geoffroy [1].

Mort de Henri le jeune. (1183)

Les deux frères, ligués et excommuniés par les évêques normands, pillèrent les églises, ravagèrent les campagnes et résolurent de livrer bataille à leur père : mais avant le jour fixé pour ce combat impie, le jeune Henri tomba gravement malade à Château-Martel, près de Limoges, et le repentir le saisissant aux approches de la mort, il demanda à voir son père et il implora sa grâce. Le vieux roi, tant de fois trahi, redouta de nouvelles embuches, et n'osa s'aventurer auprès du prince mourant ; mais, en même temps, toujours indulgent pour ce fils trop aimé qui avait abreuvé sa vie de douleurs, il ôta sa bague et la lui fit porter par l'archevêque de Bordeaux comme un témoignage de tendresse et de pardon.

La mort du fils que, dans l'amertume de son cœur, il comparait à Absalon [2], jeta le roi dans un violent déses-

1. Roger de Hoveden.

2. Il faut lire dans Roger de Hoveden les incroyables péripéties dont la vie du jeune Henri est pleine, pour comprendre tout l'excès de la tendresse du roi pour ce fils ingrat.

poir. Son fils Geoffroy en eut pitié et revint auprès de lui, abandonnant à toute sa colère les Aquitains ses alliés, pour lesquels le jeune Henri lui-même avait délaissé son père. La douleur doubla le ressentiment du roi; il livra, le lendemain des funérailles, un assaut furieux à Limoges; il emporta la ville et le château, ainsi que de nombreuses forteresses; il les renversa de fond en comble, et n'y laissa point pierre sur pierre. Cependant, parmi ses actes de cruauté et de vengeance, on cite un trait de mansuétude qui l'honore. Au nombre de ses prisonniers était le fameux Bertrand de Born, le compagnon de son fils, l'homme qui avait entretenu avec le plus d'ardeur l'insurrection des peuples du midi contre le vieux roi et les discordes au sein de sa famille. Henri, maître de son plus mortel ennemi, voulut assouvir sa vengeance : il se le fit amener dans sa tente et lui dit : « Bertrand, je crois que votre sens, que vous prisiez si fort, vous a failli aujourd'hui. — Oui, sire, répliqua Bertrand, il m'a failli le jour où le vaillant jeune roi, votre fils, est mort; ce jour-là j'ai perdu le sens et la raison. » Au nom de son fils, le roi fondit en larmes, et oubliant la vengeance, il ne vit plus devant lui que l'ami, le compagnon de ce fils tant pleuré, et cédant à un mouvement magnanime : « Bertrand, dit-il, sire Bertrand, vous faites bien si vous perdez le sens pour mon fils qui vous aimait plus qu'homme au monde : pour l'amour de lui, je vous donne la vie, vos biens et votre château : je vous rends ma faveur et mon amitié[1]. »

1. Poésies des Troubadours, recueillies par M. Renouard. — Geoffroy, principal auteur de cette guerre et troisième fils de Henri II, mourut peu de temps après dans un tournoi, foulé aux pieds des chevaux.

Louis VII était mort et avait eu pour successeur Philippe II, son fils, l'un des plus grands princes qui aient régné sur la France : Philippe se montra, dès le début de son règne, fidèle à la politique de son père, en essayant de détacher de Henri II ses enfants, et d'affaiblir ses forces en les divisant; mais un grand et terrible événement survenu en Orient fit trève quelque temps aux hostilités des princes chrétiens : le royaume de Jérusalem avait cessé d'exister. La couronne, depuis la mort de Baudoin le Lépreux, vacillait sur la tête d'un roi enfant[1], tandis que le redoutable sultan Saladin ralliait les nations musulmanes sous son étendard et marchait de conquête en conquête. Il gagna, en l'année 1187, la bataille de Tibériade, dont la perte entraîna la chute de Jérusalem. Une armée tout entière fut détruite. Le roi Guy de Lusignan, avec un grand nombre de chevaliers, tomba aux mains de Saladin vainqueur, la vraie croix fut prise et la cité sainte ouvrit ses portes. Ainsi périt le royaume chrétien de Jérusalem, quatre-vingt-seize ans après sa fondation par les premiers croisés : le bruit de ce grand désastre répandit la consternation dans le monde : le vieux pontife Urbain III en mourut de douleur, et eut pour successeur Grégoire VIII, qui ne fit que passer sur le trône pontifical, puis Clément III par l'ordre duquel une nouvelle croisade fut prêchée. L'empereur Frédéric prit la croix, et à la voix éloquente de Guillaume, archevêque de Tyr, les rois de France et d'Angleterre, Philippe et Henri, vinrent à Gisors où ils reçurent la croix, et firent vœu

Mort de Louis VII. Avénement de Philippe dit Auguste à la couronne de France. (1180)

Bataille de Tibériade. Chute du royaume de Jérusalem. (1187)

1. Baudoin V, neveu de Baudoin le Lépreux.

de passer en Palestine. L'accomplissement de ce vœu fut suspendu par une nouvelle et dernière guerre qui éclata entre ces deux monarques, et dans laquelle Philippe Auguste soutint le comte Richard contre Henri II. Richard réclamait de son père la jeune Adelaïs, fille de Louis VII, qui lui avait été fiancée en bas âge et lui apportait en dot le Vexin. Cette princesse avait été remise enfant entre les mains du roi d'Angleterre, qui persistait à différer le mariage et la retenait prisonnière, soit qu'il l'ait gardée en otage, ou qu'il voulût en faire sa maîtresse [1]. Richard passa de la plainte à la menace, puis à la révolte : il mit, en présence des deux rois réunis à la Ferté-Bernard, ses deux mains dans celles de Philippe, dont il se déclara vassal pour toutes les possessions qu'il avait reçues de son père sur le continent [2]. Ce fut le signal pour les barons du Poitou, de l'Aquitaine et de la Bretagne, de reprendre les armes et de recommencer contre le vieux roi une lutte qui avait été suspendue plutôt qu'assoupie, et dans laquelle Richard fut soutenu par le roi Philippe, frère d'Adelaïs, comme il l'avait été auparavant par son père Louis VII. Leurs armées réunies surprirent les garnisons anglaises, emportèrent plusieurs places et investirent le Mans, d'où le roi Henri s'échappa avec sept cents chevaliers. Poursuivi par ses ennemis, il se réfugia dans la ville de Tours, et y fut assiégé par des forces supérieures. Désespérant alors de la fortune, abandonné de ses meilleurs soldats, et encore plus brisé d'esprit que

Dernière révolte de Richard, soutenu par Philippe Auguste. (1189)

1. *Script. rer. Francor.*, t. XIII.

2. Roger de Hoveden. — Mathieu Paris ajoute que Richard fit hommage à Philippe, sauf la foi qu'il devait à son père ; mais si cette parole fut dite, elle fut un mensonge, le fils ayant aussitôt commencé la guerre contre son père.

de corps, il accepta une entrevue avec le roi de France, dans une prairie entre Tours et Azay-sur-Cher : là, il se mit à la merci de Philippe, se reconnut son vassal, promit de remettre en ses mains sa sœur Adelaïs et souscrivit un humiliant traité. Un violent orage éclata durant l'entrevue des deux rois : ils tournèrent bride et la conférence fut suspendue. Un coup de tonnerre retentit encore plus terrible : Henri souffrant et trouble s'en émut comme si la foudre l'eût frappé, et abandonnant les rênes, il serait tombé de cheval s'il n'eût été secouru.

Détresse et humiliation de Henri II.

Ceux qui vinrent à ses quartiers présenter à sa signature le traité qu'il avait conclu, le trouvèrent malade et alité. Il demanda les noms de ses sujets mentionnés dans cet acte et qui l'avaient abandonné pour le roi de France, son ennemi : l'un des premiers qu'il entendit nommer fut Jean, son quatrième fils, sur le quel il avait reporté toute son affection et pour lequel il s'était en quelque sorte engagé dans cette guerre malheureuse. A ce nom, il se récria de surprise et de douleur, et puis, trop certain de l'affreuse vérité, il tourna sa tête vers la muraille et dit que, désormais, il n'avait plus aucun souci ni de son propre sort, ni des choses de ce monde [1]. Richard, averti du danger de son père, vint recevoir de lui le baiser de paix en garantie du traité. Henri le donna d'un air indifférent ; mais comme son fils s'éloignait, on entendit le vieux roi souhaiter de vivre pour punir l'ingrat et se venger [2]. Ce vœu ne fut pas

1. Ego nihil de me amplius neque de mundo quidquam curo. (*Script. rer. Francor.*, t. XVIII.)
2. Ibidem.

exaucé. Il se fit porter à Chinon, où son mal empira. Sentant les approches de la mort, il maudit le jour où il était né. « Malheur à moi! dit-il, honte à un roi vaincu, et maudits de Dieu soient les enfants que je laisse? » Les

Sa mort. (1187)

évêques et les prêtres qui l'assistaient, l'exhortèrent à révoquer ces paroles : il reçut d'eux, dans l'église et devant l'autel, l'absolution et les sacrements, mais il ne rétracta point la malédiction qu'il avait prononcée sur ses enfants [1].

On raconte que ses serviteurs pillèrent la maison où il venait d'expirer et qu'ils s'enfuirent, laissant là le corps de leur maître après l'avoir dépouillé [2]. Le lendemain, cependant, dit Mathieu Paris, on le porta au lieu de sa sépulture revêtu de ses habits royaux, le sceptre à la main, le glaive au côté et le visage découvert. Son fils Richard accourut agité par le remords, et, dès qu'il parut, le sang coula des narines du cadavre, comme si l'âme de Henri s'irritait à la vue de celui qui avait hâté sa mort, et comme si son sang criait à Dieu. A cette vue, Richard eut horreur de lui-même : saisi d'une extrême douleur, il suivit la pompe funèbre jusqu'à Fontevrault, où il ensevelit avec honneur le corps de son père [3].

1. Roger de Hoveden.

2. *Script. rer. Francor.*, t. XVIII.

3. Math. Paris (an 1189). Ce récit diffère beaucoup de celui que M. Augustin Thierry a cru devoir adopter.

IV

Institutions de l'Angleterre sous Henri II. — Considérations générales.

Ce règne, qui s'annonçait avec tant d'éclat, et dont la fin fut si malheureuse, a laissé des traces profondes dans l'histoire de l'Angleterre et de ses institutions, et malgré tant de disgrâces pour la couronne, les résultats lui furent favorables. Les constitutions de Clarendon, qui l'auraient rendue trop puissante si Becket ne les eût combattues, furent, il est vrai, révoquées par Henri, et quatre articles, dont l'adoption impliquait le retrait de quelques-unes de leurs principales dispositions, furent votés dans un grand conseil des barons et des prélats rassemblé en l'année 1176 à Northampton [1]. Toutefois les constitutions de Clarendon ne furent jamais légalement abolies par le parlement [2]; l'incertitude subsista, et la couronne appuya souvent encore, sur ces mêmes statuts, ses prétentions aux dépens de l'autorité spirituelle.

1. 1° Aucun ecclésiastique ne sera traduit personnellement devant un juge séculier, pour aucun crime ou délit, à moins qu'il ne concerne les lois forestières ou qu'il n'ait rapport à un fief laïque, pour lequel l'ecclésiastique aura rendu hommage à un seigneur laïque; — 2° Aucun évêché ou abbaye ne restera plus d'une année entre les mains du roi, à moins de nécessité évidente; — 3° Les meurtriers des clercs, d'après leur conviction ou leur confession, devant la justice du roi, en présence de l'évêque ou de son délégué, encourront, outre la punition ordinaire des laïques, la confiscation de leurs héritages pour toujours; — 4° Les ecclésiastiques ne seront jamais forcés de donner des gages de bataille.

2. Un auteur digne de foi (Gervais) rapporte même expressément que l'ordonnance de Clarendon fut confirmée dans le concile de Northampton. Plusieurs auteurs, et entre autres Lingard, ont prétendu que cette ordonnance était différente des célèbres constitutions de Clarendon et n'était relative qu'à l'institution des juges ambulants.

C'est dans l'administration de la justice que Henri II fit les plus importants changements et obtint les plus durables succès. Il fut, en cela, puissamment secondé par le célèbre justicier Ranulf de Glanvil, et les résultats de ses efforts profitèrent à la fois à la couronne et aux libertés publiques, en restreignant les juridictions territoriales et féodales. Henri II étendit beaucoup les attributions de la cour du roi, et rendit permanente, à l'assemblée de Northampton, en 1176, l'utile institution des juges ambulants, qui contribua plus que toute autre a maintenir, en Angleterre, l'unité de la loi *commune*, et à empêcher le fractionnement de la législation, comme en France, en une infinité de coutumes locales. Cette institution avait été cependant établie par la couronne dans un but tout personnel, et les pouvoirs confiés aux juges ambulants avaient presque tous pour objet de faire valoir quelque droit féodal des princes[2]. Avec le temps, les charges onéreuses de la féodalité furent allégées ou disparurent, et, semblable à ces eaux fangeuses à leur source et qui se clarifient dans leur cours, l'institution

Juges ambulants. Jurés.

1. Ceux qui avaient le droit de siéger dans ce tribunal comme assesseurs, étaient les prélats, les comtes, les barons et les principaux officiers de la maison du roi, savoir : le justicier, le chancelier, le trésorier, le connétable, le chambellan, le maréchal et l'intendant. Les trois premiers étaient révocables à volonté et tenaient leurs charges du bon plaisir royal. Les quatre autres possédaient leurs dignités par droit d'héritage. La cour du roi ne siégeait au complet que dans de rares occasions; en d'autres temps, elle n'était composée que des officiers de la maison royale, auxquels ce monarque adjoignait quelques chapelains et des clercs instruits dans la science des lois qu'il nommait ses juges. Ce tribunal réunissait tous les pouvoirs qui ont été partagés depuis entre les cours du banc du roi, des plaids communs et de l'échiquier. Celle-ci, la plus ancienne des cours particulières du royaume, jugeait toutes les affaires relatives aux revenus de la couronne.

2. Reeves, *History of the english law*

Digitized by Google

des juges ambulants ne conserva plus que les attributions qui importaient le plus à la paix publique et à la sûreté particulière de chacun, savoir : la juridiction criminelle avec décision de *jurés*[1].

Sous Henri II, toutes les cours de justice auxquelles présidaient les juges royaux, semblaient principalement établies pour grossir l'échiquier royal. Une somme d'argent était comptée au trésorier avant les plaidoiries, et il fallait s'engager à la doubler si la sentence était favorable : les cours du roi néanmoins étaient préférées par les tenanciers inférieurs, par les marchands et par les bourgeois, aux cours du manoir, du canton (hundred) et du comté, comme un remède fâcheux à l'oppression féodale, par ce motif seul qui fait qu'entre deux maux on donne la préférence au moindre : ces cours n'offraient d'ailleurs de garantie aux opprimés que contre les seigneurs qui en étaient eux-mêmes justiciables ; elles n'en donnaient aucune contre la couronne, qui disposait arbitrairement des personnes et des biens. Henri II,

1. L'institution des jurés, établie en Angleterre sous Henri II, avait le plus grand rapport avec ce qu'on appelle aujourd'hui le grand *jury* ; elle autorisait la mise en jugement, sans prononcer sur le fait. On conservait encore dans le royaume l'ancienne coutume d'en appeler au jugement de Dieu dans les causes criminelles, avec cette différence qu'aux épreuves du feu et de l'eau, employées par les Saxons, les Normands avaient ajouté l'épreuve par le gage de bataille. Partout où les juges ambulants tenaient audience, ils sommaient quatre chevaliers du district de comparaître devant eux et de choisir douze autres chevaliers ou à leur défaut douze hommes libres et loyaux pour former un jury. Il était enjoint à ceux-ci de dénoncer à la barre toute personne du canton (hundred), soupçonnée de meurtre, de félonie, de falsification ou de violation de la paix du roi. Sur leur dénonciation unanime, le coupable était amené devant les juges, et s'il se disait innocent, il était soumis à l'épreuve de l'eau : convaincu par le résultat, sa sentence était immédiatement prononcée (Lingard, *Hist. d'Angleterre*).

dans sa lutte contre Becket, fit tomber sa colère sur une foule de malheureux auxquels il ne pouvait reprocher que d'être unis par le sang à l'archevêque; il en bannit quatre cents de son autorité privée : ce même prince taxa de la manière la plus arbitraire, par un acte de sa seule volonté, les bourgeois de Londres et des grandes villes du royaume, et la convocation qu'il fit des principaux habitants en sa présence, témoigne de leur servitude plus que de leur liberté.

Cependant ce même roi, dont la passion ne connaissait pas d'obstacle, punissait sévèrement dans autrui l'avarice ou la cupidité dont il donnait l'exemple : il montrait une rigueur inflexible aux juges prévaricateurs; il parvint ainsi à établir la paix et la sécurité dans son royaume; il eut le mérite, toujours grand dans un prince, d'employer des hommes capables; sa réputation s'étendit en Europe, et des rois étrangers rendirent hommage à ses jugements, en soumettant leurs différends à son tribunal[1].

Code de Glanvil.

La législation féodale, dont le célèbre traité de Ranulf-Glanvil est le code, acheva sous Henri II de s'établir en Angleterre; elle s'y substitua aux anciennes lois saxonnes, et il existe le plus grand rapport entre le code de Glanvil et le grand coutumier de Normandie qui paraît en être sorti [2].

Escuage.

Une importante institution de Henri II est celle de l'*escuage*. Il n'en prévit pas tous les résultats, et elle ne fut pas sans influence sur la constitution politique du pays. Nous

1. Alphonse, roi de Castille, et don Sanche, roi de Navarre, prirent Henri II pour arbitre de leurs différends.

2. Reeves, *History of the english law*.

avons vu que la plupart des États de Henri, situés sur le continent, était habités par des peuples de races diverses, toujours disposés à secouer son joug : il fallut, pour les maintenir dans l'obéissance, qu'une force considérable fût sans cesse présente au milieu d'eux. Mais, en vertu des lois féodales, la noblesse anglaise n'était tenue qu'à des expéditions de peu de durée, et Henri avait besoin d'une force permanente. Il songea donc à convertir le service militaire que lui devaient les tenanciers en une taxe qui se nomma *escuage :* elle servit à solder une armée mercenaire et à la maintenir sous les drapeaux. *L'escuage* devint plus tard la taxe du sol (*land-taxe*), impôt auquel chacun fut soumis. En Angleterre, dans les premiers temps de la féodalité, comme sur le continent, l'attribut spécial des gentilshommes était le métier des armes, et leur privilége l'exemption de toute taxe personnelle et territoriale. L'escuage tendit à faire disparaître cette double distinction : d'une part, il soumit la noblesse à l'impôt territorial, et, d'autre part, il concourut à faire du peuple la force principale des armées. C'est ainsi qu'il favorisa le rapprochement des rangs et la fusion des races. On ne voit plus en Angleterre, après Henri II, dans les chroniques contemporaines, des Saxons et des Normands, mais des Anglais, et nous lisons dans le *Dialogue de l'Échiquier*, livre précieux de la fin du XII[e] siècle, que les deux races étaient à cette époque, sur le sol de l'Angleterre, à peu près confondues en une seule [1].

1. Jam cohabitantibus Anglicis et Normannis, et alterutrum uxores ducentibus vel nubentibus sic permixtæ sunt nationes, ut vis discerni possit hodiè, de liberis loquor, quis Anglicus, quis Normannus sit genere; exceptis duntaxat ascriptitiis qui villani dicuntur, quibus non est liberum obstantibus dominis suis a statûs sui conditione discedere (Dialog. de Scaccario, p. 26).

Les rapides progrès du commerce concoururent aussi à ce résultat, en formant de bonne heure une classe bourgeoise riche et indépendante, et ce rapprochement des deux peuples et des classes diverses de la nation influa puissamment dans la suite sur les institutions publiques du pays[1].

Le premier besoin de l'Angleterre au début de ce règne, était celui d'une autorité forte, en état d'arrêter les brigandages et de réparer les désastres du règne précédent. Henri II, par ses qualités personnelles, répondait à ce besoin : il unissait à l'instinct du despotisme, le pouvoir qui force l'obéissance; l'ordre social fut en progrès sous son règne, mais la politique générale du pays fut livrée au caprice du maître et à celui des événements. Il faut de longues luttes entre les forces ou les pouvoirs dont l'équilibre produit les libertés publiques, avant qu'ils reconnaissent leurs limites et s'y renferment : ce temps n'était pas venu sous Henri II : les libertés nationales n'avaient aucune garantie, la force dégageait des obligations que la force avait imposées, et rien ne stipulait les bornes de l'autorité respective du parlement et du roi. Les historiens

Le Parlement sous Henri II. et les actes du temps font, il est vrai, fréquemment mention du *magnum concilium* ou *parlement* des barons, mais rien n'était encore établi ni pour sa composition particulière, ni pour le mode, le temps, le lieu des convocations : le clergé, la noblesse délibéraient tantôt réunis, tantôt séparés; beaucoup de lois et d'ordonnances étaient rendues sans leur concours par l'autorité du roi ; les classes moyennes et inférieures n'étaient pas représentées au

1. Voyez à ce sujet et sur les résultats de la conquête normande, mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, *conclusion*.

parlement, les hommes de loi, les grands officiers de la couronne, les évêques y assuraient un immense ascendant à la volonté royale : le parlement en un mot, sous un roi ferme et ambitieux, était à cette époque pour le prince, un instrument de pouvoir plutôt qu'un obstacle : les grands, dans leur opposition au souverain, en appelaient plus à leur épée qu'aux lois, et la résistance ne se distinguait pas de la révolte. Henri II se regarda toujours comme au-dessus des lois que lui-même sanctionnait, il ne tint compte, dans ses embarras ou dans son ressentiment, d'aucun serment comme d'aucun droit, et sa duplicité égala souvent sa cruauté [1].

Ce prince a cependant laissé un grand nom. La vaste étendue de ses possessions flattait l'orgueil de l'Angleterre; celle-ci vit un intérêt national uni à la cause du souverain, dans les efforts qu'il fit pour la défendre : elle lui sut gré de ses institutions, et elle lui tint compte de ses victoires sur l'anarchie, sans lui imputer à crime ses disgrâces. Henri II, enfin, eut plusieurs des qualités d'un roi; les malheurs du père ont dépassé dans sa vie les fautes du monarque, et les ténèbres dans lesquelles s'acheva ce règne n'ont point fait oublier l'éclat qui en marqua le début.

1. Après avoir, par crainte des révoltes, adouci ou abrogé les anciennes lois des forêts, il fit rechercher tous ceux qui, ne les redoutant plus, les avaient enfreintes, et se montra plus impitoyable envers eux qu'aucun de ses prédécesseurs (Lingard).



duché de Normandie, où il mit en œuvre des moyens semblables pour accroître ses ressources.

Le début de son règne fut marqué par un affreux massacre des juifs, et cette épouvantable tragédie fait connaître tout ce qu'il y avait de barbarie dans les mœurs à cette époque. La veille du couronnement, une proclamation royale avait défendu aux juifs l'approche de Westminster, afin que le roi ne fût point victime de leurs sortiléges. Cette défense fut cependant enfreinte par quelques-uns qui, suivant un usage oriental, vinrent offrir au souverain, des présents et des prières, à l'effet d'obtenir sa protection pour eux et pour leur peuple. Ils furent battus, dépouillés et chassés du palais avec ignominie par les courtisans : l'exemple fut contagieux et la multitude accourue de toutes parts au couronnement, ayant cru comprendre, dans le tumulte, que le roi ordonnait l'extermination des mécréants, attaqua et massacra les juifs sans défense, sans distinction d'âge ou de sexe, avec une impitoyable fureur : les familles juives, réfugiées et barricadées dans leurs maisons, y périrent au milieu des flammes, et ces horreurs furent répétées dans la plupart des grandes villes[1]. A York, les malheureux juifs s'étaient réfugiés dans le château dont le gouverneur était alors absent et où il essaya en vain de pénétrer après eux : dans sa fureur il ordonna l'attaque, et une immense multitude assiégea plusieurs jours la forteresse. Réduits enfin à l'extrémité les Israélites, exhortés par l'un d'eux et pour ne pas tomber vivants aux mains de leurs cruels ennemis, brûlèrent leurs riches vêtements, brisèrent leurs bijoux et leurs vases d'argent, et mirent le feu au château, puis

Massacre des juifs.

1. Math. Paris.

ils égorgèrent leurs enfants et leurs femmes, et se tuèrent eux-mêmes sur leurs cadavres. Quelques-uns vivaient encore le lendemain lorsque la populace pénétra dans le château; ils furent cruellement mis à mort: on rechercha dans les maisons des juifs toutes les obligations souscrites par des chrétiens à leur profit, elles furent brûlées dans la cathédrale et tous ces crimes demeurèrent à peu près impunis.

Troisième croisade. (1190)

Peu de temps après ces horribles scènes, Richard partit pour la croisade, en partageant la régence du royaume entre Guillaume Longchamp, évêque d'Ely, et son justicier Hugues de Pudsey [1], évêque de Durham. Le roi de France, Philippe Auguste, avait aussi pris la croix: les deux rois se trouvèrent ensemble au mois de juin de l'année 1190, dans la plaine de Vezelai, à la tête de cent mille hommes, et se dirigèrent vers la terre sainte par des routes différentes. Ils se donnèrent rendez-vous à Messine, où Tancrède avait succédé sur le trône à Guillaume II, mari de Jeanne, fille du roi d'Angleterre Henri II, et sœur de Richard. Cette princesse était créancière du roi Tancrède lorsque son frère Richard parut avec sa flotte devant Messine. Il somma Tancrède d'acquitter sa dette, et, sur son refus, il emporta Messine de vive force, et y planta sa bannière jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction de ce prince, avec qui plus tard il fit une alliance de famille [2]. Il saisit ensuite un autre prétexte pour s'emparer de l'île de Chypre, qu'il enleva à Isaac Comnène et où il épousa Bérangère, fille du roi de Navarre.

1. Ou de Puzas.
2. La fille de Tancrède épousa un neveu de Richard.

Les armées croisées se réunirent enfin devant la forte place de Saint-Jean d'Acre, dont elles firent le siége et elles y furent bientôt assiégées elles-mêmes, dans leur camp, par le sultan Saladin, vainqueur des chrétiens à la journée de Tibériade, le plus sage et le plus célèbre des princes musulmans, et qui de simple soldat du Courdistan, s'était élevé par sa valeur au rang de souverain. Tous les fléaux fondirent sur les croisés, on assure que cent vingt mille hommes périrent moissonnés devant Acre, par le feu, la famine et la peste. La ville fut prise le 11 juillet 1191, et les deux rois plantèrent chacun leur étendard sur la muraille. Léopold, duc d'Autriche et prince souverain, voulut en faire autant : Richard lui envoya demander si, étant duc, il prétendait s'égaler aux rois. « Je fais la guerre, répondit Léopold, en vertu de ma souveraineté, et après Dieu je ne reconnais que saint Pierre pour mon supérieur. » Il sortit de la ville, épiant l'heure de la vengeance Peu de temps après, Philippe lui-même, blessé des hauteurs de Richard, ou jaloux de ses exploits, quitta l'armée en y laissant dix mille Français sous les ordres du duc de Bourgogne.

Prise de Saint-Jean d'Acre. (1191)

Richard conduisit les croisés d'Acre à Jaffa. Saladin s'était engagé à rendre aux chrétiens la vraie croix et à mettre en liberté ses captifs, et il avait laissé plusieurs milliers de musulmans aux mains des croisés comme garantie de sa parole. Il hésitait à tenir sa promesse et le bruit se répandit qu'au lieu de délivrer ses prisonniers, il les avait fait égorger. Cette rumeur était fausse, mais les croisés y ajoutèrent foi et demandèrent vengeance. Richard ordonna le massacre des otages et des prisonniers musulmans, dont

cinq mille furent impitoyablement massacrés : c'est ainsi qu'en croyant venger les siens, il rendit leur mort inévitable : Saladin, par représailles, les fit périr.

Richard marcha ensuite avec les croisés sur Jaffa : Saladin le suivit et livra bataille aux environs de cette place. Une nuée d'arabes bédouins et de turcs enveloppa les chrétiens d'un cercle immense et fondit sur eux au bruit d'instruments barbares et avec d'affreux hurlements. Richard soutint l'attaque avec son infanterie en rangs serrés dont les archers formèrent la première ligne, tenant sa cavalerie au centre et immobile. Les chrétiens périrent en grand nombre sous une grêle de dards, et les chevaliers murmuraient, demandant avec impatience l'autorisation de charger l'ennemi. Richard contint leur ardeur jusqu'à ce que les Turcs, enhardis par l'apparente inaction des chrétiens, eussent rompu leurs propres rangs pour attaquer de plus près l'épée à la main. Voyant ce désordre, le roi donna le signal : l'infanterie chrétienne ouvrit ses lignes et donna passage aux escadrons impétueux. Ceux-ci s'élancèrent, dans toutes les directions et avec la rapidité de la foudre, sur les musulmans qui déjà se croyaient vainqueurs et qui furent en un moment partout culbutés et mis en fuite. Richard, après s'être montré habile général, fit les prouesses d'un simple chevalier; terrible et sans égal dans la lutte corps à corps, il fit tomber sous ses coups d'innombrables ennemis, se portant tour à tour sur tous les points où les infidèles tentaient de se rallier et semant partout la terreur et la mort [1]. Saladin fut

Bataille de Jaffa.

1. Vinesauf.— Hoveden.— Un historien arabe, Bohadin, nous a aussi laissé une narration de cette bataille mémorable.

contraint à fuir, et Richard victorieux conduisit son armée à Jaffa et de là vers Ascalon.

Mais les chrétiens eurent bientôt à souffrir de leurs propres divisions autant que de l'attaque des ennemis : deux princes, Guy de Lusignan et Conrad de Montferrat, se disputaient le trône de Jérusalem, avant de l'avoir conquis. Richard, par politique et malgré lui, abandonna la cause du premier, qu'il favorisait comme la meilleure. Conrad mourut bientôt assassiné dans la ville de Tyr, et tous les lauriers de Richard ne le défendirent point contre un soupçon de complicité dans ce crime : on en connut plus tard le véritable auteur, émissaire d'un chef célèbre de la secte des assassins, fameux dans l'histoire sous le nom de *Vieux de la Montagne* [1]. Henri de Champagne épousa la veuve de Conrad, et reçut avec sa main la transmission de ses droits au trône de Jérusalem. Guy de Lusignan obtint de Richard, comme dédommagement et en toute souveraineté, l'île de Chypre. L'armée croisée s'avançait vers la cité sainte décimée par les maladies et la disette : trop faible pour entreprendre le siége de la ville, elle retourna sur ses pas et se rapprochait d'Acre, lorsqu'elle apprit que Jaffa, assiégée par Saladin, était sur le point de tomber aux mains des musulmans. Dirigeant alors son armée par terre sur Jaffa, Richard s'y rendit lui-même par mer, et à la vue du péril imminent de la ville dont une partie était déjà forcée, il s'élance sur le rivage avec

Siége de Jaffa par les musulmans. Sa délivrance.

1. Les membres de cette secte fanatique et meurtrière étaient appelés par les croisés, assassins, soit du nom d'*Hassah*, son fondateur, soit du mot *Hachish* qui signifie une substance dont ils s'enivraient avant de commettre leurs crimes.

cinquante chevaliers suivis de deux mille fantassins : il délivre la place, et le lendemain avec sa petite troupe il fond sur le gros de l'armée ennemie. A la vue de ses exploits prodigieux l'effroi s'empare des musulmans : tout fuit devant Richard, et longtemps encore après cette journée, lorsque, parmi les Sarrasins, les mères voulaient punir leurs enfants ou les réduire à l'obéissance, elles les menaçaient du roi Richard[1].

Traité avec Saladin. (1191)

Une grave maladie de ce prince, à Saint-Jean d'Acre, fit avorter les espérances des croisés; cependant un traité conclu avec Saladin assura aux chrétiens le libre accès au saint sépulcre : ce fut le seul avantage qu'ils retirèrent de leur immense entreprise. Richard, encore affaibli par la fièvre, ordonna le départ et monta sur son vaisseau d'où jetant un dernier regard sur la ville d'Acre et sur son rivage, il s'écria : « Terre sacrée, j'appelle sur toi la protection de l'Éternel : puisse-t-il m'accorder de vivre afin que je revienne et que je t'arrache au joug des infidèles. »

Retour et captivité de Richard.

De grands revers attendaient ce prince à son retour en Europe : il échoua avec une suite peu nombreuse sur les côtes de l'Istrie et tomba au pouvoir de Léopold, duc d'Autriche, beau-frère d'Isaac Comnène, et qui avait reçu de lui, dans la ville d'Acre, un affront mortel. Léopold se vengea d'abord en renfermant Richard au château de Diernstein : il vendit ensuite son illustre prisonnier à l'empereur d'Allemagne, Henri VI, dont le roi d'Angleterre s'était attiré le ressentiment en s'alliant avec le roi Tancrède de Sicile, son ennemi personnel.

1. Joinville, Mémoires.

Henri retint Richard captif dans un château du Tyrol, où il languit plusieurs années.

Troubles en Angleterre.

L'Angleterre cependant avait eu beaucoup à souffrir, en son absence, de la tyrannie de son favori Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, qui unissait à la charge de chancelier du royaume les pouvoirs de légat du pape : et elle était comme partagée entre lui et son adversaire le prince Jean, frère de Richard, qui déjà convoitait le sceptre et qui, dans l'incertitude où l'on fut longtemps sur la destinée du roi, prétendit exercer en son nom l'autorité. Des troupes étaient levées et entretenues aux dépens du pays pour la querelle des deux rivaux. Le chancelier défendait contre Jean les droits de son jeune neveu Arthur, duc de Bretagne, fils de son frère aîné Geoffroy; mais son orgueil et ses odieuses exactions lui avaient suscité d'innombrables ennemis : la ville de Londres se déclara contre lui, et il s'y tint un grand conseil de barons et d'évêques, qui le dépouilla de sa charge. Guillaume chercha un refuge sur le continent : il découvrit le lieu où Richard était retenu prisonnier et il alla partager ses fers.

Condamnation du chancelier Guillaume de Longchamp.

Aussitôt que le bruit de la captivité du roi se fut répandu en Angleterre, Jean ne déguisa plus ses espérances et mit ouvertement tout en œuvre pour s'emparer du sceptre : il se rendit en France, auprès du roi Philippe Auguste, et s'assura de son appui en lui cédant quelques portions de la Normandie, et en lui faisant hommage pour le reste. Puis il mit à la voile pour l'Angleterre, où il leva une armée composée en majorité de mercenaires, tandis que Philippe essayait d'enlever à Richard la Normandie. Cependant les barons

anglais s'étaient ralliés contre Jean, sous l'étendard royal, à la voix du justicier Hugues Pudsey, évêque de Durham : leur résistance déjoua la tentative du prince, qui dut renoncer à s'emparer du sceptre de vive force : l'armée française était en même temps arrêtée devant la ville de Rouen, qui fit une défense héroïque et força les envahisseurs à la retraite.

Diète d'Haguenau.

Richard comparaissait à cette époque devant la diète d'Haguenau, où sa mâle défense émut en sa faveur les princes allemands : l'empereur consentit à traiter de sa rançon, qui fut fixée à cent mille marcs. A cette nouvelle, le prince Jean ne rougit pas de tenter la cupidité de Henri VI par la promesse d'une somme plus forte s'il voulait retenir Richard dans les fers : les princes allemands obligèrent l'empereur à garder sa parole, et après avoir acquitté les trois quarts de cette rançon énorme prélevée par une taxe générale sur son royaume, Richard fut libre et la terreur entra dans l'âme de son frère.

Richard recouvre sa liberté.

Mais c'était surtout le monarque français, le roi Philippe Auguste, qu'il avait à cœur de punir, et l'Angleterre, après avoir payé pour délivrer Richard, paya encore pour servir sa vengeance. Tout fut de nouveau mis en œuvre pour procurer au roi de l'argent et des soldats, et les plus hautes charges furent offertes au plus offrant. Richard eut recours comme jadis aux plus vils expédients et se fit un trésor des dépouilles de ses sujets. Il passa ensuite sur le continent dans son duché de Normandie, où son frère Jean, cité devant sa cour, vint se jeter à ses pieds et obtint son pardon.

Une guerre, qui dura six années, éclata alors entre

Richard et Philippe, et fut marquée par une longue suite de ravages sans événements importants ou décisifs : l'Angleterre en faisait les frais pour Richard : elle lui fournit par des moyens iniques[1] ou oppresseurs plus d'un million de livres et fut ainsi, dit un contemporain, réduite à la pauvreté, d'une mer à l'autre.

Tant d'exactions provoquèrent une irritation menaçante surtout dans la ville de Londres, où un homme d'ailleurs peu digne d'estime et connu sous le nom de Guillaume à la longue Barbe, harangueur adroit et factieux, prêcha la révolte et excita un dangereux soulèvement. Il paya sa rébellion de sa tête et cet exemple apaisa l'effervescence populaire[2].

Mort de Richard Ier. (1199)

L'insatiable avidité du roi Richard lui coûta la vie. Un trésor avait été trouvé dans les domaines du vicomte de Limoges qui en offrit, selon l'usage, la moitié à son souverain. Richard exigea le tout et soutint sa prétention par les armes. Mais tandis qu'il assiégeait la petite forteresse de Chaluz, dans le Poitou, une flèche l'atteignit à l'épaule. La blessure était mortelle, et ce roi qui remplissait de son nom les pays les plus lointains, expira dans une entreprise sans gloire. Il avait légué son *cœur de lion* à la ville de Rouen, et fut enterré aux pieds de son père à Fontevrault.

Son caractère.

Le Richard de l'histoire n'est pas celui des poëtes ou des moines : poëte lui-même et le plus vaillant des croisés, il fut l'objet de louanges excessives de la part des

1. Le grand sceau fut détruit et renouvelé : tous les possesseurs des fiefs furent tenus de faire renouveler leurs concessions, en faisant marquer leurs titres de la nouvelle empreinte, et ils payèrent ainsi une seconde fois, le prix de leurs terres.

2. Voyez au sujet de ce soulèvement, et en opposition avec l'opinion généralement accréditée par M. Augustin Thierry, la note 1, p. 437 et 438, dans le second volume de mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*.

trouvères et de quelques chroniqueurs ecclésiastiques, et l'éclat que ses exploits jetèrent sur son nom a fait oublier ses fautes : mais de grands vices, l'orgueil, l'ambition, la cupidité, la violence, ne furent en lui rachetés ou tempérés par aucune des rares facultés qui nous montrent l'homme politique dans l'homme de guerre. Si ses contemporains se sont montrés indulgents pour sa mémoire, c'est que ses qualités véritables étaient en harmonie avec les idées de son siècle, et qu'un grand prestige accompagne toujours les actes d'une valeur héroïque déployée pour une cause sacrée : c'est aussi parce qu'à la pitié inspirée par son infortune qu'il chanta en vers touchants, se joignait l'espérance d'un meilleur gouvernement après son retour et que son frère, qui occupa quelque temps sa place, et qui lui succéda, eut tous les vices et pas une vertu : Richard enfin, en séjournant sur le continent, dérobait à son peuple la véritable main qui l'écrasait, et ses exactions furent attribuées à ses ministres plus qu'à lui-même.

Situation de l'Angleterre sous son règne.

Ce règne malheureux où l'on n'aperçoit d'abord que des oppresseurs et des opprimés, ne fut point sans quelques utiles résultats pour les libertés publiques : un grand nombre d'habitants des villes tirèrent avantage de l'avarice du roi, pour acquérir la propriété de leurs maisons à charge de rentes annuelles : ils grandirent ainsi d'une part en indépendance, tandis que l'extension que prenait chaque jour le commerce, par suite des relations nouvelles de l'Europe avec l'Asie, accroissait l'influence de la classe bourgeoise en proportion de ses richesses. Des corporations avec syndicat se formèrent dans les principales villes : la capitale eut son commerce

comme elle avait sa charte : des hommes de toute race entrèrent dans ces corporations qui aidèrent puissamment à faire disparaître, dans les cités, les distinctions entre les Normands et les Saxons. Un signe caractéristique de la fusion qui achevait de s'opérer dans la masse du peuple se voit par les titres mêmes des officiers municipaux ; le plus élevé avait le nom français-normand de maire, les autres conservèrent l'ancienne dénomination saxonne d'*alderman* : on vit aussi s'éteindre, sous le règne de Richard, la population connue sous le nom d'*outlaws* (hommes hors la loi) si célèbre dans les chants nationaux et dont le plus grand nombre appartenait à la race dépossédée par la conquête.

On doit à Richard, un code maritime, un système de poids et de mesures et de sages modifications à la loi barbare sur les naufrages [1]. Un événement digne d'attention sous ce règne, est la sentence rendue en parlement, par des barons et des évêques, contre le chancelier Guillaume de Longchamps. Cet arrêt mémorable est la première application qui fut faite en Angleterre, du grand principe de la responsabilité ministérielle. **Institutions.**

Le règne de Richard Ier est l'époque la plus reculée à laquelle remonte l'origine des STATUTS ou de la LOI ÉCRITE [2], et il est à remarquer que cette loi, qui est devenue la véritable souveraine de l'Angleterre, date précisément d'un règne où chacun n'obéissait qu'à la force. **Origine de la loi écrite.**

1. En vertu d'une ancienne coutume, lorsqu'un vaisseau se brisait sur la côte, la cargaison devenait la propriété de la couronne. Richard ordonna que si le propriétaire périssait, ses fils et ses filles, et à leur défaut, ses frères et ses sœurs, obtiendraient la préférence sur la couronne.

2. Reeves, *History of the English law*. — Blackstone, *Commentaires*.

II

Jean, surnommé sans Terre [1].
1199 — 1216.

Le règne de Jean fut une lutte perpétuelle. L'héritier légitime du trône, selon l'ordre de primogéniture, était le jeune Arthur, son neveu, duc de Bretagne, fils de son frère aîné Geoffroy; mais l'Angleterre avait conservé l'ancien usage germanique, qui donnait à l'élection ou au choix, parmi les membres de la famille régnante, la plus large part dans la transmission du sceptre. La succession de Jean au préjudice de son neveu ne viola donç point la loi ou la coutume nationale. Ce prince, fils préféré de la reine Eléonore, avait été réconcilié par elle avec son frère Richard, qui le désigna pour son successeur, et c'est à lui que sa mère transmit l'hommage des riches provinces dont elle avait hérité. Jean fut élu roi d'Angleterre à Northampton, dans une assemblée solennelle de barons et d'évêques, sous la condition formelle qu'il respecterait les droits de chacun. La Normandie se soumit et le reconnut pour duc, mais le Maine, la Touraine et l'Anjou se déclarèrent pour son neveu Arthur, dont le droit fut défendu par Philippe Auguste, à qui sa mère Constance, veuve de Geoffroy, l'avait confié. Philippe l'abandonna cependant après une courte guerre, vendit à Jean sa neutralité au prix du comté d'Évreux et de plusieurs grands fiefs qui furent transférés en dot

Élection du roi Jean à Northampton. (1199)

1. Jean fut surnommé *sans Terre* ou *lackland*, parce que, étant mineur à la mort de son père Henri II, il n'avait pu encore posséder aucun fief en son non propre, quoiqu'il fût souverain désigné d'Irlande.

à Blanche de Castille, nièce de Jean et femme du jeune Louis, fils aîné de Philippe. Arthur, trop faible pour résister, rendit hommage à son oncle pour le duché de Bretagne.

Jean se vit alors au faîte de la fortune : il régnait paisiblement sur l'Angleterre, et sa puissance s'étendait sur tout le littoral de la France, depuis la Somme jusqu'aux Pyrénées : il perdit tout par ses violences, ses injustices et sa lâcheté. Sa première querelle sérieuse fut avec le roi de France : il la provoqua par l'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême, qu'il ravit à Hugues, comte de la Marche, son époux, et dont il fit sa femme, au mépris des lois divines et humaines. Hugues implora et obtint contre le ravisseur le secours du roi de France, leur commun suzerain. Un traité récent, conclu entre les deux rois, fut rompu : Philippe tira l'épée, appelant sous sa bannière les barons normands et angevins ; tandis qu'Arthur retirait son hommage à son oncle et montait à l'assaut de ses forteresses.

Enlèvement d'Isabelle d'Angoulême.

Guerre avec le roi de France.

Le roi Jean obtint, au début de cette guerre, un succès inespéré. Le jeune duc de Bretagne s'était emparé de vive force du château de Mirabeau, en Poitou, résidence de la reine Eléonore, et il tenait son aïeule assiégée dans une tour de cette place, lorsque, instruit du danger de sa mère, Jean accourut, surprit les assiégeants et fit son neveu prisonnier. Il le retint d'abord au château de Falaise, où il essaya en vain d'arracher de lui une renonciation à ses droits. Sur son refus, Arthur fut transféré à Rouen. Là, le 3 avril, à minuit, il reçut l'ordre de sortir de la tour où il était enfermé. Il trouva à la porte, sur une barque, son oncle accompagné de Mauluc, son

Captivité et assassinat du jeune Arthur de Bretagne.

(1202)

écuyer. L'infortuné jeune homme, saisi d'effroi, demanda en vain la vie, et comme Mauluc hésitait à frapper, Jean saisit son neveu par les cheveux, le poignarda lui-même et jeta son corps dans la Seine. Ce fait a été raconté par celui des chroniqueurs qui vécut le plus près de cette époque[1], et si l'on peut douter que le roi ait souillé sa propre main de ce meurtre, du moins il est incontestable qu'il l'ordonna.

Citation du roi Jean devant la cour des pairs en France.

Avec ce crime commencèrent ses disgrâces. Les Bretons exaspérés demandèrent vengeance, et députèrent, à cet effet, l'évêque de Rennes au roi de France, suzerain du meurtrier. Philippe Auguste cita Jean à comparaître, comme duc de Normandie et possesseur d'autres grands fiefs, devant la cour des pairs pour y prouver son innocence : l'accusé n'ayant pas comparu, la cour condamna Jean, comme coupable de félonie et de trahison pour le meurtre de son neveu, à perdre toutes les terres qu'il tenait par hommage de la couronne de France[2]. Les

Confiscation des provinces possédées par l'Angleterre en France. (1203)

Français et les Bretons envahirent aussitôt les domaines continentaux du roi d'Angleterre. Jean eut recours au pape; il provoqua les censures ecclésiastiques contre son suzerain, et en même temps il leva des soldats en Angleterre et en Irlande, et arma sa flotte qu'il mit sous les ordres du comte de Pembroke. Mais son crime avait indigné ses sujets : l'archevêque Hubert signifia au roi le refus de ses barons de le suivre sur le continent. Phi-

1. Ralph, abbé de Coggeshall. — Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. XVIII. — Rex suspectus habebatur ab omnibus quasi illum manu propriâ occidisset (Math. Westminst.). — Guillaume le Breton ne met aucunement ce fait en doute. (*Philippid.*, l. VI.)

2. La couronne d'Angleterre conserva le duche de Guyenne par des causes peu connues. — Mac-Intosh, *Hist. d'Anglet.*

lippe emporta ou réduisit tour à tour Château-Gaillard, Falaise, Rouen, Arques et Verneuil : toute la Normandie non secourue et rapidement conquise, se soumit à Philippe, malgré la haine héréditaire des Normands contre les Français : l'Anjou, le Maine et la Touraine furent également réunis : et la couronne de France recouvra ainsi toutes les riches provinces qui en avaient été séparées depuis plus de deux siècles.

Perte de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et de la Touraine. (1204)

La mort de l'archevêque de Cantorbéry, Hubert, et l'élection de son successeur suscitèrent de nouveaux périls au roi Jean et ouvrirent un abîme sous ses pas. Parmi les priviléges et les immunités ecclésiastiques que les rois d'Angleterre, à leur sacre, faisaient serment de maintenir, était le droit d'élection des évêques par les chapitres : néanmoins les baronnies annexées aux évêchés donnaient aux évêques une grande importance dans l'État comme membres du parlement; la couronne avait ainsi un immense intérêt à conserver une grande influence dans les élections, et elle maintenait avec un soin jaloux son droit de convocation des chapitres, avec recommandation de ses candidats, ainsi que le droit de confirmation, qui entraînait implicitement celui de *veto* en cas d'un choix qui lui fût hostile. Il en était à peu près de même dans plusieurs Etats du continent : il est à remarquer, cependant, qu'en Angleterre un grand nombre d'églises cathédrales, ayant été anciennement des monastères, continuaient à être desservies par des moines, qui réclamaient et exerçaient tous les priviléges du chapitre. Il en résultait ce grave inconvénient que des hommes, étrangers par état au monde, désignaient ceux qui étaient appelés à y occuper une grande place et à exer-

Droits de la couronne et des chapitres dans l'élection des évêques.

cer une large influence dans les affaires humaines : cet inconvénient n'était nulle part plus sensible que dans le choix du primat d'Angleterre. L'église cathédrale de Cantorbéry avait été d'abord un monastère dépendant de l'ancienne église de Christ-Church, dont les moines revendiquaient à chaque instant, avec une indomptable énergie, leur droit d'élire, et le disputaient aux prélats. Ceux-ci, fondant leurs prétentions sur une ancienne discipline et sur l'usage établi depuis la conquête normande, voulaient concourir pour une part à l'élection, et ils étaient soutenus par la couronne.

Double élection au siége de Cantorbéry. (1205)

A la mort de l'archevêque Hubert, survenue en l'année 1205, la majeure partie des moines de Christ-Church prévoyant que leur privilége serait vivement contesté, se réunirent clandestinement et firent choix de leur sous-prieur Reginald, qu'ils élurent archevêque. Ceux des moines qui n'avaient point participé à cette élection protestèrent contre elle, et demandèrent la licence royale et le concours des évêques pour un choix public et légitime : ils élurent, sur la recommandation du roi, l'évêque de Norwich, Jean de Gray, son confident et l'un de ses justiciers. La cause entre les deux compétiteurs fut portée devant le pape. Le saint-siége était alors occupé par le fameux Innocent III, génie dominateur et superbe, qui poussait aux dernières limites les prétentions de Grégoire VII à disposer des couronnes et à juger les rois, et qui était aussi le plus inflexible défenseur des priviléges ecclésiastiques.

Innocent se prononça en faveur des moines contre le roi et les évêques, mais reconnaissant un vice dans les deux élections il les annula l'une et l'autre. Il jeta en-

suite lui-même les yeux, pour la dignité primatiale, sur un ecclésiastique anglais d'un grand mérite, Etienne Langton, qui avait professé avec beaucoup d'éclat à Paris, et qu'il avait ensuite appelé à Rome où il le fit cardinal. Le pape demanda au roi Jean que la nouvelle élection eût lieu dans cette capitale où les moines de Christ-Church s'assemblèrent, et où il dirigea leur choix sur Etienne Langton qui fut élu. Innocent envoya demander la confirmation royale, mais ses lettres furent retenues à Douvres, et avant de l'avoir obtenue, il consacra Langton.

Etienne Langton élu à Rome archevêque de Cantorbéry. (1207)

Le roi vit dans cet acte imprudent une offense grave à sa prérogative; furieux du mépris qu'Innocent III paraissait faire de son droit de confirmation, il maintint comme valable l'élection de l'évêque de Norwich, et jura qu'Etienne Langton ne mettrait pas le pied dans le royaume. Innocent mit tout en œuvre, prières et menaces, pour vaincre l'obstination du roi, tout fut inutile. Le pontife alors eut recours aux armes de l'Église, il fit, pour réduire Jean à l'obéissance, ce qu'il avait fait avec succès dans le royaume voisin, contre Philippe Auguste, à l'occasion de ses deux mariages, il mit l'Angleterre en interdit : le service divin y fut suspendu; on ferma les églises, on prohiba l'administration des sacrements aux fidèles, à l'exception du baptême aux enfants : les cadavres furent inhumés dans une terre non bénite, toutes les cloches furent muettes et cet état de choses dura cinq ans. Jean opposa au pape une inflexibilité égale à la sienne, mais les armes des deux adversaires ne l'étaient pas. Innocent III eut recours à la raison suprême des papes à cette époque contre les rois, il frappa le roi d'Angleterre d'excommunication, il délia ses sujets de

Opposition du roi.

Innocent III met l'Angleterre en interdit. (1208)

Digitized by Google

Il délie les Anglais de leur serment de fidélité au roi Jean.

(1212)

leur fidélité et il choisit Philippe Auguste, l'ennemi le plus redoutable de ce prince, comme le ministre de sa colère et l'exécuteur de sa sentence : le monarque français rassembla aussitôt une armée formidable et disposa tout pour franchir le détroit et pour déposséder son rival. Jean, de son côté, convoqua ses barons et appela ses sujets aux armes. Ils se rendirent à son appel, mais plutôt pour abjurer son autorité que pour la soutenir. Jean, par le scandale effroyable de ses mœurs, par ses exactions et par ses cruautés, avait été à lui-même son plus grand ennemi : il s'était aliéné ses barons et des soixante mille hommes réunis sous sa bannière, dit l'historien contemporain, à peine s'en trouvait-il un seul qui lui fût dévoué [1].

A la tête d'une flotte nombreuse et d'une armée magnifique il ne se sentait point affermi, le souvenir de ses crimes se réveillait dans son cœur pour l'accabler et il se voyait, non sans effroi, maudit du ciel et en horreur à la terre [2]. Son orgueil fut dompté, et pour échapper à la justice humaine qui armait contre lui Philippe Auguste, il courba la tête devant le pontife. La politique d'Innocent III était devenue plus favorable à ses espérances : l'intérêt du saint-siége n'était pas d'augmenter outre mesure la puissance du roi de France, en réunissant les deux plus belles couronnes sur sa tête, et le légat Pandolphe, après avoir excité ce prince à détrôner le roi Jean, était passé en Angleterre muni des instructions secrètes et

Double politique du saint-siége.

1. Matth. Paris.

2. On dit que dans son désespoir, il envoya chercher un appui jusqu'en Orient, chez les musulmans, et qu'il offrit à un de leurs princes de lui faire hommage de sa couronne, s'il voulait lui venir en aide.

contraires d'Innocent III. Il saisit avec empressement les premières ouvertures de paix et de soumission que lui fit le roi d'Angleterre. Jean fut réconcilié à l'Église par le légat et, pour prix du pardon qu'il obtint, il fit hommage de son royaume au pape et consentit à le tenir de lui en fief. Pandolphe alors tourna ses efforts contre Philippe Auguste et lui fit défense de poursuivre son entreprise en cherchant à déposséder son rival. Philippe, furieux de trouver un obstacle là où il comptait sur un appui, ne renonça point à son dessein: il annonça l'intention de conduire son armée en Angleterre, mais il fut abandonné de celui de ses puissants vassaux dont le concours lui était le plus nécessaire; Ferrand, comte de Flandre, refusa de le suivre. Philippe alors jura que la France deviendrait Flandre ou que la Flandre serait annexée à ses domaines; il tourna ses forces contre son vassal rebelle, et déjà il avait emporté ou gagné plusieurs places, lorsqu'un grand désastre de sa flotte dans un combat naval contre les Anglais lui fit ajourner cette conquête et le ramena vers ses frontières.

Le roi Jean se reconnaît vassal du saint-siége. Sa réconciliation avec l'Église.

(1213)

Le roi Jean cependant songeait à porter le fer et la flamme dans les États de son puissant ennemi, mais ses barons refusèrent de s'embarquer jusqu'à ce qu'il eût donné satisfaction à ceux de leurs collègues ecclésiastiques ou laïcs frappés de confiscation ou d'exil pour leur dévouement au cardinal primat, Etienne Langton, et qu'il eût rouvert son royaume aux proscrits et au primat. Le roi plia devant la nécessité, il révoqua la sentence d'exil contre Langton, contre les évêques qui avaient embrassé sa cause et contre les moines de Christ-

Church qui l'avaient élu. Langton rencontra le roi à Winchester. Là ils s'embrassèrent, et le primat, après avoir fait promettre au monarque qu'il abolirait toutes les coutumes illégales et qu'il rendrait à chacun selon son droit, prononça publiquement, sur le seuil de la cathédrale, révocation de la sentence fulminée contre Jean, et dont déjà il avait été relevé par le légat Pandolphe. Le roi cependant n'avait réparé qu'une partie des injures et des torts soufferts par les exilés et dont les barons persistèrent à demander la réparation. Ils alléguèrent que le temps de leurs services était expiré et dans un conseil tenu à Saint-Alban, sous la présidence de Fitz-Peter, le grand justicier, ils arrêtèrent et décrétèrent que les lois émanées de Henri Ier seraient à l'avenir observées et que tout shérif ou officier du roi qui enfreindrait son devoir serait responsable sur sa tête. Etienne Langton prit parti pour les barons; il connaissait l'âme basse et dissimulée du roi, il voulait obtenir des sûretés contre de perfides retours et il avait à cœur d'indemniser ses partisans et ses défenseurs des pertes énormes qu'ils avaient subies pour sa cause [1] : il convoqua donc les barons à Saint-Paul de Londres et il reçut leur serment de vaincre ou de mourir pour la défense de leurs droits et de leurs libertés.

Ligue des barons et du primat contre le roi.

(1213)

Le pape interposa son autorité en faveur du roi dont il avait reçu l'hommage : les dommages soufferts étaient trop considérables pour qu'il fût possible de les réparer complétement : Innocent réduisit à 4,000 marcs les indemnités réclamées : et le roi se soumit à les acquitter.

1. Matth. Paris.

Déjà il était passé sur le continent, et il avait envahi la Bretagne, où ses progrès furent arrêtés par l'armée française sous les ordres de Louis, fils de Philippe : mais c'est en Flandre que furent portés les coups décisifs. Les alliés du roi d'Angleterre, l'empereur Othon, Ferrand comte de Flandre, et le comte de Boulogne s'y étaient joints aux forces anglaises, commandées par le comte de Salisbury : les confédérés marchaient réunis à la tête de cent mille hommes contre Philippe Auguste dont l'armée n'en comptait que cinquante mille. La bataille se livra dans les plaines de Bouvines et les Français furent vainqueurs. Cette journée glorieuse, où Philippe Auguste fit des actions héroïques, mit le comble à sa gloire et à sa puissance : son ennemi mortel Ferrand, comte de Flandre, fut au nombre des prisonniers : Philippe victorieux le traîna à sa suite dans son entrée triomphale à Paris, et le retint captif jusqu'à sa mort.

Victoire des Français à Bouvines. (1213)

L'année même où se livra cette mémorable bataille (1213), le pape Innocent III ouvrit à Rome le quatrième concile de Latran, qui, composé de quatre cents évêques et de huit cents abbés ou prieurs, représenta l'Eglise d'Occident. Le but principal de la convocation de ce concile fut la condamnation des albigeois, nombreux sectaires qui peuplaient le pays compris, en Espagne et en France, entre l'Èbre et la Loire. Il fut en outre décrété par ce concile que toute personne convaincue d'hérésie serait livrée, pour subir la peine capitale, au bras des seigneurs séculiers, tenus, sous peine d'excommunication, de jurer d'exterminer les hérétiques : on arrêta enfin que, si ces seigneurs refusaient le serment, le souverain pontife délierait leurs vassaux des devoirs d'hommage et de fidélité

Quatrième concile de Latran. (1213)

et donnerait leurs terres aux catholiques destructeurs de l'hérésie. Le quatrième concile de Latran fut, au moyen âge, la plus haute expression du pouvoir des papes qui ne se manifesta par aucun acte plus redoutable que par l'extermination des albigeois, sous le règne de Philippe Auguste.

Destruction des albigeois.

La victoire de ce prince à Bouvines avait enlevé au roi Jean toute espérance de recouvrer ses provinces perdues sur le continent, il obtint du roi de France une trève de cinq ans et retourna dans son royaume pour y soutenir une dernière lutte, plus redoutable encore que les précédentes et causée, comme celles-ci, par ses débordements et ses crimes.

Les barons laïcs et ecclésiastiques, pour se défendre contre ses rapines et ses fureurs, avaient affermi leur ligue et s'étaient unis par de nouveaux serments : le roi Jean essaya de les désunir et de gagner le clergé; il lui promit une charte d'élections libres et prit la croix. Mais le primat Langton ne se laissa point abuser, et au nom des barons il demanda au roi le renvoi de ses troupes mercenaires. Sur son refus, ils se proclamèrent l'armée de Dieu et de la sainte Eglise, armèrent leurs vasseaux, choisirent pour chef Robert Fitz-Walter, entrèrent en campagne et investirent Northampton. Invités bientôt par les principaux habitants de Londres, qui avaient également à souffrir ou à craindre de la tyrannie royale, ils entrèrent dans la métropole où ils furent reçus aux acclamations du peuple, et ils sommèrent de les rejoindre tous les barons encore indécis ou restés fidèles.

Guerre des barons contre le roi.

(1215)

Entouré d'ennemis de toutes parts et voyant la capitale

Digitized by Google

en leur pouvoir, le roi fléchit devant l'orage et fut prodigue de serments par lesquels, lorsque la force lui revenait, il ne se croyait pas engagé. Il invita les chefs ennemis à une conference à *Runnymead*, et là, en sa présence, en celle de Pandolphe, envoyé du pape, de la majorité des barons et de huit évêques, fut rédigée cette charte fameuse, considérée avec raison, par les Anglais, comme l'une des plus fermes bases de leurs libertés. Elle était censée ne contenir aucune innovation, mais seulement la réforme des abus féodaux les plus criants, introduits par Guillaume et ses successeurs. Elle confirmait les libertés et priviléges de l'Eglise; fixait ensuite, pour les tenanciers, le taux des reliefs ainsi que les droits des héritiers, des pupilles et des veuves qui, pour se remarier, n'étaient plus soumises à une odieuse contrainte. Les aides, ou subsides forcés, furent limités à trois cas spéciaux, savoir : la captivité du roi, l'admission de son fils aîné dans l'ordre de la chevalerie et le mariage de sa fille aînée : en toute autre circonstance il fut dit qu'aucune taxe ne serait imposée ou levée sans le consentement du grand conseil des barons et autres tenanciers en chef. Une cour fut établie d'une manière fixe à Westminster sous le nom de cour des plaids-communs, pour le jugement des causes civiles[1]. De sages règlements furent arrêtés pour l'administration de la justice, dans laquelle des chevaliers de chaque comté furent annexés aux juges ambulants : il fut dit qu'aucun homme libre ne serait arrêté, emprisonné ou poursuivi que par jugement légal selon la loi du pays : les

Conférences de Runnymead.

Rédaction et octroi de la grande charte et de la charte des forêts.

(1215)

1. La cour dite du roi, pour matières criminelles, et celle de l'échiquier, pour les causes de finances, continuèrent seules à suivre le monarque et à siéger près de sa personne.

comtes, les barons, les hommes libres ne devaient être jugés que par leurs pairs: la charte assura indistinctement les libertés et les droits des grands et des petits tenanciers, des marchands, des laboureurs; on décida que les amendes seraient toujours modérées et proportionnées aux délits; que le marchand conserverait sa marchandise et le laboureur ses instruments aratoires: des bornes furent mises aux exigences des pourvoyeurs royaux, et enfin les droits et priviléges des cités, bourgs et ports de mer furent définis et maintenus. Une autre charte, dite des Forêts, détruisit les odieux abus qui s'étaient introduits dans l'administration et dans la législation en vigueur pour cette partie des domaines royaux; elle rendit au domaine public les forêts créées depuis le commencement du règne, et un comité de douze chevaliers dans chaque comté fut choisi pour rechercher les mauvaises coutumes et pour les supprimer. Ces sous-tenanciers et hommes libres furent tous déclarés participants aux avantages concédés ou confirmés par ces chartes: on élut enfin un comité de vingt-cinq barons, chargés de veiller à leur exécution.

Le roi signa les deux chartes sans contrainte apparente et affecta, pendant la durée des conférences de Runnymead, de se résigner de bonne grâce aux restrictions apportées à son autorité; mais à peine l'assemblée fut-elle dissoute qu'il exhala sa fureur par d'incroyables transports et par des actes qui étaient moins ceux d'un homme que d'une bête féroce, grinçant les dents, mordant la paille et le bois de sa couche. Il envoya lever en Flandre, en Picardie, en Poitou et en Guyenne, des mercenaires qu'il appela sous sa bannière royale; il

fortifia ses châteaux et en même temps il députa au pape Innocent III, pour le supplier d'embrasser sa défense et de déclarer, en sa qualité de suzerain, nulles et injurieuses à son autorité, toutes les concessions faites par lui, son vassal, sans son aveu.

Le roi recommence la guerre.

Déjà de toutes parts arrivaient des soldats avides de pillage : Jean les conduisit à l'attaque du château de Rochester, qu'il avait donné en gage aux barons ; il investit cette place, l'emporta et signala sa vengeance par le supplice de ses défenseurs : il apprit en même temps l'annulation des chartes de Runnymead par Innocent III : le pontife fondait sa sentence sur les violences qui auraient été faites au roi par ses barons, sur les priviléges des croisés méconnus par eux en sa personne royale, et enfin sur le droit qu'il avait lui-même, comme seigneur suzerain du roi d'Angleterre, d'annuler tout abandon ou cession de ses droits non consenti par le saint-siége : pour ces causes il mettait à néant les deux chartes, et ordonnait au primat Langton d'excommunier les récalcitrants. Langton s'y refusa et fut suspendu de ses fonctions. Le pape excommunia nominativement tous les chefs des confédérés et mit en interdit la ville de Londres ; mais ses censures furent méprisées comme étendant aux choses temporelles le pouvoir qui n'avait été donné à Pierre et à ses successeurs, que pour des motifs ecclésiastiques et religieux [1].

Annulation des deux chartes par le pape.

(1215)

Le roi mit alors deux armées en campagne et tandis que l'une ravageait le midi, l'autre, conduite au nord par Jean lui-même, portait le fer et la flamme dans le comté d'York : cette contrée malheureuse fut de nou-

1. Math. Paris.

veau le théâtre d'effroyables barbaries, dont le roi donna l'exemple en incendiant de sa main une maison où il s'était arrêté pour la nuit : les barons du pays, incapables d'arrêter ce torrent dévastateur, implorèrent le secours du jeune roi d'Ecosse, Alexandre II, et lui transférèrent leur hommage.

Louis, fils de Philippe Auguste, reçoit des barons anglais la couronne d'Angleterre (1216)

La plupart de ceux qui avaient assisté aux conférences de Runnymead se tenaient alors enfermés dans Londres, dont les habitants faisaient cause commune avec eux; convaincus alors qu'il n'y avait aucun fonds à faire dans la parole du roi, et impuissants à lutter seuls contre ses bandes avides et sanguinaires, ils prirent une résolution extrême : ils retirèrent à Jean leur allégeance, et offrirent la couronne à Louis, fils aîné de Philippe Auguste: ils prétendirent que ce prince y avait quelques droits comme époux de Blanche de Castille, nièce de Jean, et ils l'appelèrent dans le royaume. Louis accueillit l'offre; il reçut des barons vingt-quatre otages des premières familles de l'Angleterre, et envoya aussitôt dans ce pays un corps nombreux de chevaliers, pour annoncer son arrivée avec une armée française. Un légat du pape essaya d'arrêter l'entreprise au nom du pontife, suzerain du roi Jean, et comme Philippe hésitait devant ses menaces, son fils, présent à l'entrevue, lui dit: « Je suis votre vassal, sire, pour les terres que je tiens de vous en France, mais votre autorité ne s'étend point sur la couronne d'Angleterre, à laquelle la naissance de ma femme me donne un droit légitime, et mes pairs décideront si vous pouvez m'empêcher d'y prétendre. » Peu de temps après il partit avec une flotte formidable sur les côtes de la Grande-Bretagne.

La mort d'Innocent III enleva au roi Jean l'appui du saint-siége : ce prince était à Douvres avec son armée lorsqu'il apprit le débarquement à Sandwich des troupes françaises, commandées par son rival en personne : à cette nouvelle l'effroi le saisit, il décampa et se retira précipitamment devant celui dont ses propres crimes faisaient la force. Louis s'avança d'abord sans obstacle, il prit Rochester, puis marcha sur Londres. Il y entra aux acclamations des habitants et reçut l'hommage de ses nouveaux sujets auxquels il promit un gouvernement équitable et légal. Les comtés voisins et plusieurs autres plus éloignés reconnurent son autorité; le roi d'Écosse, Alexandre, vint à Londres lui faire hommage pour ceux du nord que les barons lui avaient cédé, et Jean se vit abandonné de la plupart de ses mercenaires et d'une partie des barons qui lui étaient restés fidèles : le légat du pape, Gualo, essayait alors presque seul de soutenir son courage et combattait pour lui avec les armes spirituelles. Le roi cependant occupait encore les principales forteresses, et peu à peu sa fortune se releva; le souvenir de sa tyrannie s'affaiblit devant la honte secrète d'accepter la loi d'un prince étranger. L'orgueil national se révolta, et cette disposition des esprits fut encore fortifiée par d'imprudentes concessions que Louis s'empressa de faire des dignités du royaume et des fiefs de la couronne. Une foule de mécontents revinrent à son rival; il se forma au cœur de l'Angleterre des associations contre les Français, et les marins des cinq ports interceptèrent les secours qui leur venaient du dehors. La cause du roi Jean prenait enfin une face nouvelle, et il marchait à la rencontre de l'ennemi lorsqu'au passage du Wash, ses

Il débarque dans le royaume avec une armée.

Ses progrès.

(1216)

Réaction dans les esprits.

Mort du roi Jean. (1216) équipages, ses joyaux et son trésor furent engloutis dans un gouffre. L'irritation et la douleur causées au roi par ce désastre, se joignant à la fatigue de longues débauches et à celle de la marche, occasionnèrent une fièvre dangereuse qui emporta ce prince en peu de jours. Son caractère présente le plus odieux mélange de tous les vices combinés avec la lâcheté; ce règne servit cependant la grande cause des libertés publiques par l'excès même du crime et du scandale auxquels il fallut mettre des bornes, et surtout par l'effet de cette fortune particulière à l'Angleterre, qui, en toute circonstance, sut tirer pour elle-même, de ses crises et des plus effroyables calamités, un principe de force, de vie et de progrès.

CHAPITRE IV.

DE L'AVÈNEMENT DE HENRI III A LA MORT D'ÉDOUARD II. — TROUBLES CIVILS. — CONQUÊTE ET PERTE DE L'ÉCOSSE. — SUCCÈS DES BARONS ET ABAISSEMENT DE LA COURONNE.

1216 — 1327.

I

Henri III.

1216 — 1272.

Jean avait eu de sa femme Isabelle trois fils, Henri, Richard et Édouard, et trois filles, Jeanne, Eléonore et Isabelle. Henri, l'aîné de ses fils, n'avait que dix ans à la mort de son père, et, conduit à Glocester par les barons

de son parti, il y fut couronné. Cependant la capitale et les comtés du midi étaient au pouvoir de Louis et des Français, mais Henri avait pour lui le pape Honorius III, tous ceux que le sentiment national rendait hostiles aux étrangers, et ceux enfin qui s'intéressaient à sa grande jeunesse, et qui répugnaient à punir un orphelin pour les crimes de son père. Sa personne fut confiée au maréchal comte de Pembroke, qui eut le titre de gardien ou curateur du royaume. Ce puissant seigneur déploya dans cette situation difficile des talents et un caractère qui lui feraient décerner une place parmi les plus grands hommes de l'Angleterre, si les événements de cette époque nous étaient mieux connus. Il fit ratifier la grande charte par le jeune roi avec quelques modifications importantes [1], puis, ralliant les Anglais autour de la bannière royale, il donna tous ses soins à la guerre. Une victoire signalée qu'il remporta à Lincoln obligea le prince Louis à se renfermer dans Londres, et bientôt après, le justicier Hubert de Burgh détruisit, avec un nombre de vaisseaux fort inférieur, une flotte de quatre-vingts voiles, dernière espérance du prince français, et commandée par le célèbre pirate Eustache, échappé d'un monastère, et pour cette cause surnommé le Moine. Louis, cerné dans Londres, et voyant la retraite même interceptée, négocia, pour sa sûreté personnelle, et signa le traité de Lambeth, par lequel les prisonniers étaient de part et d'autre restitués, les Anglais du parti de Louis amnistiés, et son retour en

Traité de Lambeth. Louis de France expulsé d'Angleterre.

1. L'une des clauses supprimées et qui fut rétablie, était celle qui exigeait pour toutes les taxes, l'aveu du parlement.

France garanti. De ce moment, le jeune Henri fut roi sans opposition sous la tutelle du maréchal comte de Pembroke, et du légat du pape Honorius.

Pembroke mourut l'année suivante, et son autorité fut partagée entre le grand justicier Hubert de Burgh et Pierre des Roches, évêque de Winchester, qui eut sous sa garde la personne du roi. Ces deux ministres étaient rivaux, et le légat Pandolphe maintint quelque temps entre eux la balance égale, exerçant avec sagesse, au nom d'Honorius une sorte de protectorat sur tout le royaume. Il assura l'intégrité des frontières et empêcha que les grands fiefs ne fussent détachés de la couronne durant la minorité du roi; il cimenta la paix entre l'Angleterre et l'Écosse dont le roi, Alexandre II, épousa la sœur aînée de Henri; puis il retourna à Rome après avoir obligé les seigneurs qui tenaient en tutelle les terres et les châteaux royaux à les remettre au roi.

L'un d'eux, nommé Fawkes, couvert de crimes et bandit féroce, refusa de rendre le château de Bedford, dont il avait fait son repaire. Il fut enhardi dans sa résistance par l'appui qu'il trouvait auprès de l'évêque de Winchester. Hubert de Burgh employa des forces considérables et ouvrit un siége dans les règles pour emporter la forteresse et pour réduire le rebelle, dont la chute entraîna celle de son protecteur. Pierre des Roches se démit de sa charge et partit pour la terre sainte.

En l'année 1225, un des principaux ressorts de la constitution anglaise fut pour la première fois mis en œuvre au sujet d'un projet de guerre avec le roi de France, Louis VIII, fils et successeur de Philippe Auguste. Ce prince s'était emparé de la Rochelle qui ouvrait

la communication de l'Angleterre avec l'Anjou : Hubert de Bugh voulut armer pour reprendre cette place et ressaisir une partie des anciennes possessions de l'Angleterre confisquées sous le règne précédent. Il convoqua dans ce but un parlement à Westminster où il demanda aide et conseil aux prélats et aux barons assemblés. Une taxe d'un quinzième de toutes les fortunes mobilières fut octroyée sous la condition que les abus seraient réformés et la grande charte confirmée. Le roi accepta cette charte, qui fut publiée de nouveau, et depuis lors elle a constamment figuré en tête des statuts anglais. Ainsi fut donné le grand exemple de combiner l'octroi d'un impôt avec le redressement des griefs, et ce fut l'origine de toutes les réformes successivement faites dans la voie constitutionnelle.

Confirmation de la grande charte par Henri III. (1225)

L'expédition en France n'eut pas le résultat espéré : la Rochelle resta à la France, et après la mort prématurée de Louis VIII, durant les troubles de la minorité de son fils Louis IX, une nouvelle expédition de Henri en France n'eut pas un meilleur succès.

Le grand justicier Hubert de Burgh, après une administration intègre et redoutable aux barons qui s'étaient enrichis aux dépens du domaine royal, fut accusé de trahison[1] : le roi qui l'avait comblé sans mesure, l'abandonna et le fit poursuivre : de Burgh voyant ses ennemis parmi ses juges, désespéra de la justice, prit la fuite et chercha un refuge dans une église. Là, prêt à mourir d'inanition, il s'en remit à la miséricorde du monarque

Chute du grand justicier Hubert de Burgh. (1233)

1. Il fut, en outre, accusé d'avoir capté, par des charmes magiques, la faveur du roi. — Matth. Paris.

irrité. Condamné à la restitution des terres qu'il tenait de la couronne, et à la prison, il fut enfermé au château de Devize d'où il s'échappa : le roi, par un nouveau caprice, lui rendit plus tard sa faveur et le rappela dans son conseil.

Administration de Pierre des Roches.

Après la chute de ce ministre, Henri confia le pouvoir à son ancien tuteur Pierre des Roches, évêque de Winchester, justicier du royaume sous le roi Jean, son père, et qu'il avait lui-même précédemment disgracié. Des Roches, originaire du Poitou, attira en Angleterre une multitude de ses compatriotes qu'il combla d'honneurs et de biens. Les barons anglais, soutenus par l'archevêque Edmond, primat du royaume, se soulevèrent contre ces étrangers et contre celui qui les avait attirés; ils demandèrent son renvoi et l'expulsion des Poitevins : en cas de refus, l'archevêque menaça le roi d'excommunication. Henri céda, les étrangers furent congédiés, et le primat prit les rênes de l'Etat. Mais le fléau qu'il avait suspendu reparut bientôt, et Henri III fut, durant la plus grande partie de son règne, entouré et dominé par les étrangers. Ayant épousé Eléonore, fille du comte de Provence, et qui descendait par sa mère de la maison de Savoie, une foule de Provençaux et de Savoyards vinrent chercher fortune en Angleterre à la suite de la jeune reine; Henri leur accorda sa faveur, leur prodigua les charges et les bénéfices; on assure qu'il obtint de Rome une bulle qui révoquait une multitude de dons antérieurs qu'il avait faits, et l'autorisait à en gratifier de nouveaux donataires[1]. Cette conduite imprudente souleva la noblesse anglaise et occasionna de grands troubles.

1. Matth. Paris.

Ce long règne de cinquante-six ans présente une suite monotone et non interrompue de combats ou de luttes à l'extérieur et à l'intérieur, avec les nations voisines ou les barons feudataires. Les guerres avec l'étranger eurent lieu, à diverses époques, avec la France, l'Ecosse et le pays de Galles. Les premiers efforts de Henri, pour recouvrer les possessions continentales enlevées par Philippe Auguste à son père, avaient été impuissants. Plusieurs trèves, successivement signées avec le roi Louis IX, furent ensuite rompues sans résultat : une expédition nouvelle enfin fut entreprise à la sollicitation du comte de la Marche et de sa femme Isabelle, mère de Henri III[1], pour ressaisir le Poitou, donné par le monarque français à son frère Alphonse. Les deux rois se rencontrèrent au pont de Taillebourg sur la Charente, chacun à la tête d'une armée de vingt mille hommes. La victoire des Français fut complète, et le lendemain, sous la ville de Saintes, une seconde bataille également perdue par Henri, décida sa retraite et la conclusion d'une trève de cinq années. Louis cependant, le plus consciencieux des rois, ne se croyait pas un droit légal à la possession des provinces qui avaient appartenu à la couronne d'Angleterre, et peut-être les aurait-il restituées si ses barons n'eussent opposé à ses scrupules l'ancienne loi qui interdisait aux rois d'aliéner les domaines de leur couronne. Une transaction eut enfin lieu, par laquelle Henri abandonna toutes ses prétentions sur la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou; il recouvra en échange de cet aban-

Guerre avec la France. Bataille de Taillebourg.

(1232)

Restitution par Louis IX d'une partie des domaines confisqués par Philippe Auguste.

1. La reine Isabelle, après la mort du roi Jean, avait épousé le comte de la Marche.

don, le Limousin, le Périgord et le Quercy, et fit hommage à Louis IX comme duc de Guyenne et pair de France.

Les relations de Henri III avec l'Ecosse se réduisirent, malgré quelques démonstrations militaires et menaçantes, à une série de négociations. Alexandre II, souverain de ce royaume, était mort en 1249 et avait eu pour successeur son fils du même nom, qui épousa Marguerite fille de Henri III, mais qui refusa de faire hommage pour l'Ecosse à la couronne d'Angleterre. Alexandre III mourut sans enfants, précipité avec son cheval du haut d'un rocher, et sa mort prématurée livra à de longs orages ce pays, où de nombreux compétiteurs se disputèrent le sceptre. Henri III intervint à main armée dans leurs querelles; il réussit à les suspendre sans les éteindre, et il s'abstint de tout ce qui aurait attenté à l'indépendance de ce royaume. De plus grands efforts furent nécessaires pour contenir le pays de Galles. Les Gallois des frontières étaient indomptables et féroces et faisaient aux Anglais, dans les marais et les montagnes, une guerre sans cesse renaissante d'escarmouches et d'embuscades. Henri porta souvent ses armes sans succès au cœur du pays; il eut enfin recours à la famine pour réduire l'armée des indigènes, retirés dans les montagnes de Merioneth et de Cornawon et il intercepta toutes les communications des contrées voisines avec ce pays sauvage, où les insurgés furent en proie à la plus extrême détresse, au cœur d'un hiver rigoureux. Ils se soumirent, et leurs chefs, Llewellyn et David, se reconnurent vassaux du roi d'Angleterre et lui rendirent hommage.

Démêlés de Henri III avec l'Ecosse et le pays de Galles.

De toutes les guerres de Henri, la plus sérieuse fut celle qu'il soutint contre ses barons, et, dans cette lutte, le

clergé fit cause commune avec les seigneurs pour la défense de la grande charte, seul rempart qu'eussent les évêques et les barons sujets du roi contre des exactions incessantes, pour des causes le plus souvent étrangères à leurs intérêts comme à ceux du royaume et de l'Eglise d'Angleterre. L'union des laïcs et du clergé sous Henri III fut d'autant plus étroite, que le roi et le pape firent également effort pour anéantir leurs priviléges. Les abus du système de Grégoire VII et d'Innocent III, touchant la domination temporelle du saint-siége, étaient chaque jour plus sensibles. Les papes intervenaient, non-seulement avec leurs armes spirituelles dans les querelles des princes, mais encore avec des armées sans lesquelles ils voyaient trop souvent leurs foudres dédaignées. Ces armées coûtaient des sommes immenses, et pour les solder il fallait mettre à contribution les laïcs et le clergé de toutes les Eglises : souvent même il fallut davantage, et les bénéfices ecclésiastiques furent mis à l'enchère : les papes se substituaient pour les concéder aux fondateurs et aux patrons et les donnaient indistinctement à des étrangers, presque tous Italiens, et qui n'y avaient d'autre titre que le prix qu'ils y pouvaient mettre. Ces abus n'excitèrent nulle part des réclamations plus vives qu'en Angleterre, où le revenu de ces bénéfices, que le clergé italien possédait, fut évalué à soixante mille marcs, somme énorme et supérieure aux revenus de la couronne [1]. Le célèbre évêque de Lincoln, nommé Grosse-Tête, s'éleva contre eux avec force et refusa même de reconnaître une nomination faite par Innocent IV à un des bénéfices de son diocèse, parce qu'elle

Abus du pouvoir temporel des papes.

Vente des bénéfices du clergé.

1. Matth. Paris.

émanait, dit-il, d'une autorité que Jésus-Christ n'avait jamais donnée à saint Pierre ou à ses successeurs[1]. Le pape répondit à cette protestation par une bulle qui reconnaissait l'abus et promettait de le supprimer. Ce fut en vain : le mal fit sans cesse de nouveaux progrès. Les papes en effet n'avaient en Angleterre aucun autre moyen de contrainte réelle vis-à-vis du clergé que celui qu'ils trouvaient dans l'appui des rois, qui eux-mêmes frappaient de taxes onéreuses les barons laïcs et les évêques possesseurs de fiefs temporels. Un intérêt commun de résistance maintint ceux-ci en Angleterre étroitement unis, et malgré d'habiles tentatives pour les séparer, ils combattirent ensemble les prétentions excessives de la couronne et du saint-siége.

Lutte des papes contre la maison de Souabe pour la couronne de Sicile.

Le mal fut porté au comble durant la guerre que les papes soutinrent contre les empereurs de la maison de Souabe, et qui est célèbre dans l'histoire, sous les noms de guerre des Guelfes et des Gibelins. A la mort de l'empereur Frédéric II, le plus redoutable adversaire des prétentions du saint-siége, Innocent IV, ne voulut pas que la couronne de Sicile fût unie à la couronne impériale, sur le front de Conrad IV, fils et successeur de Frédéric à l'empire. Il la refusa également à Manfred, fils illégitime du dernier empereur, et il offrit, en qualité de seigneur suzerain, la Pouille et la Sicile à Henri III pour son second fils Edmond. Séduit par cette offre brillante, Henri l'accepta; il promit d'envoyer une puissante armée en Sicile; le pape avança 100,000 livres pour les frais de l'entreprise et fit marcher ses propres

1. Lingard.

troupes contre l'empereur Conrad qui revendiquait le royaume. La mort prématurée de ce prince accrut les espérances de Henri III, quoiqu'il laissât un jeune fils nommé Conradin, qui semblait devoir hériter de ses droits. Manfred, cependant, fils illégitime de Frédéric II, aspirait lui-même au trône de Sicile; il battit l'armée pontificale, remporta plusieurs victoires et réunit successivement sous sa puissance la Sicile, la Pouille, la Marche d'Ancône et une partie de la Toscane. Henri III accepte cette couronne pour son fils.

Henri III, malgré les progrès de Manfred, ne renonça point à ses espérances ambitieuses pour son fils et se reconnut débiteur envers Innocent IV, puis envers son successeur Alexandre IV, pour les sommes énormes employées par ces pontifes au succès de leurs efforts pour son fils Edmond. Ses barons ne partageaient pas ses ambitieuses espérances et blâmaient une entreprise lointaine dont il ne devait revenir à l'Angleterre aucun fruit et dont les charges tombaient sur eux; ils s'opposèrent à l'envoi d'une armée en Italie, alléguant le danger de dégarnir l'Angleterre de ses défenseurs et ils refusèrent des subsides pour cet objet. Le fardeau retomba tout entier sur le clergé, et une suite de mesures arbitraires furent prises pour lui arracher des sommes immenses au paiement desquelles il fut contraint par des menaces de confiscation et d'excommunication. L'unique résultat de ces exactions et de ces violences fut le progrès de l'esprit d'opposition contre Henri qui, après avoir perdu toute espérance de conquérir la couronne de Sicile pour son fils, fut obligé de lutter en Angleterre pour la sienne. L'immense domaine de Guillaume le Conquérant avait été en grande partie Mécontentement des barons et du clergé d'Angleterre.

aliéné ou dilapidé durant les guerres entre Étienne et Mathilde. Les profusions de Jean et de Henri lui-même l'avaient réduit à peu de chose [1]; le roi n'avait plus de ressources sérieuses que dans les subsides que lui votaient ses barons, et ceux-ci les lui accordèrent en échange du serment qu'il fit d'observer la grande charte et celle des forêts; mais à peine le roi voyait-il l'or dans ses coffres, qu'il oubliait ses promesses et les violait ouvertement. De là les profonds ressentiments des barons, de là aussi les alarmes de Henri, qui en persistant à s'entourer d'étrangers, mit le comble à l'exaspération des nobles anglais. Ceux-ci enfin se donnèrent pour chef, dans la lutte qu'ils soutinrent contre la couronne, le fameux Simon de Montfort, comte de Leicester, fils cadet du terrible Montfort, vainqueur et exterminateur des albigeois du Languedoc. Ce seigneur unissait de grands talents à une ambition sans bornes. Etranger lui-même, il avait su capter la faveur des barons, du clergé et du peuple en élevant la voix au-dessus de celle de tous contre la rapacité des étrangers et de la cour romaine. Il avait grandi en considération et en pouvoir par son mariage avec Éléonore, douairière de Pembroke, sœur de Henri III, et en se rapprochant du trône, il s'était mis en état de braver le monarque.

Simon de Montfort, comte de Leicester, chef de la ligue des barons.

Les projets du roi touchant la Sicile avaient avorté, déjà le pape Urbain IV avait décerné la couronne de ce royaume à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Les exactions qui avaient pesé sur les laïcs et le clergé n'avaient produit que des mécontentements dangereux sans

1. Selon Matthieu Paris, le revenu annuel de Guillaume le Conquérant était de 387,000 livres, et celui de Henri III ne s'élevait qu'à 40,000.

aucun résultat utile et cependant les demandes du roi croissaient toujours : il s'était formé en Angleterre de nombreuses associations dans le but d'opposer un frein aux exigences royales, et une disette accrut les plaintes en ajoutant ses horreurs aux vices de l'administration.

Henri dans cette extrémité convoqua un grand conseil à Westminster où ses barons arrivèrent en armes. Au moment où le roi parut, ils tirèrent leurs épées : « Suis-je donc votre prisonnier, demanda Henri? — Non, sire, répliqua Roger Bigod, l'un des barons, mais votre partialité en faveur des étrangers et votre prodigalité ont ruiné le royaume, c'est pourquoi nous demandons que l'on confie les rênes du gouvernement à un comité de barons et de prélats, afin de corriger les abus et d'établir des lois salutaires. »

Trop faible pour résister, Henri consentit, pour réformer le gouvernement, à la création d'une commission composée de vingt-quatre membres, barons et prélats, dont la moitié, nommée par lui, formait déjà son conseil, et dont l'autre moitié serait élue par les barons dans un prochain parlement. Celui-ci s'assembla à Oxford, le 11 juin 1258, et il est connu dans l'histoire sous le nom de parlement insensé (*mad parliament*), quoique les garanties qu'il exigea et obtint pour les réformes nécessaires fussent déjà spécifiées dans la grande charte. La convention de Westminster fut ratifiée à Oxford par le roi. Les barons élurent leurs douze mandataires qui procédèrent avec les douze membres déjà choisis par le roi à l'élection d'un comité de réforme.

Parlement insensé. Convention d'Oxford.

(1258)

Ce comité décida, 1° que quatre chevaliers seraient

élus par les francs tenanciers de chaque comté pour exposer les griefs de leur comté respectif devant le parlement; 2° que le grand schérif, magistrat annuel, serait à la nomination des francs tenanciers; 3° que le chancelier, le trésorier, le justicier et les schérifs rendraient leurs comptes tous les ans; 4° que les parlements se réuniraient trois fois chaque année, en février, juin et octobre. Ces clauses établissaient des garanties pour l'observation des chartes, et si le parlement qui les formula reçut dans l'histoire le nom d'insensé, ce fut moins à cause des règlements qu'il établit que par la violence des mesures employées pour les faire observer.

On vit se produire alors une série de faits que l'histoire nous montre de nouveau et dans des proportions beaucoup plus vastes à des époques plus rapprochées partout où des lois fixes, maintenues par la puissance des temps, de la coutume et des institutions, ne limitent pas, en les contenant les unes par les autres, les forces d'un État. Maîtres de la situation, les barons abusèrent de leur triomphe : ils firent, aux dépens de la couronne, ce que le long parlement fit contre elle plusieurs siècles plus tard; un conseil d'État, élu par eux, s'empara des droits régaliens sans lesquels l'exercice du pouvoir est impossible. Ce conseil, où dominait Leicester, s'arrogea le droit de nommer à toutes les positions importantes; il s'empara des châteaux forts pour douze ans et perçut les revenus des domaines qui furent versés dans les mains de ses officiers. L'autorité royale, réduite à une vaine ombre, fut ainsi entièrement annulée et il en résulta une situation pleine de dangers : il était d'une part impossible que le roi se ré-

Usurpations des barons.

signât à ces humiliations et qu'il n'essayât de recouvrer par la force ce que la force lui avait ravi. Il y avait peu d'apparence d'autre part que les barons se tinssent pour satisfaits, et que leur chef audacieux et avide ne se laissât entraîner à commettre ces mêmes excès contre lesquels il s'était d'abord élevé. Ce double péril fut bientôt manifeste : l'orgueil de Leicester détacha de lui une partie des barons, entre autres le puissant comte de Glocester, et le roi tenta de profiter de leur désunion pour relever sa fortune. On vit alors ce qu'on voit trop souvent dans des circonstances analogues, on vit le chef superbe d'une opposition factieuse s'appuyer contre le trône sur la plus vile populace, et celle-ci se porter impunément aux excès les plus odieux[1] contre les principaux citoyens partisans de la royauté et contre les personnes royales ; la reine elle-même fut cruellement insultée dans Londres, poursuivie d'outrages et en péril de mort.

Arbitrage de saint Louis entre Henri III et ses barons. (1264)

L'administration des barons dura six ans; enfin après de nombreuses alternatives de succès et de revers, les deux partis prirent pour arbitre de leurs différends Louis IX, le plus vertueux des rois, et firent serment de se soumettre à ses décisions. Cet excellent prince ordonna la restitution à la couronne de tous les châteaux, domaines et droits dont elle jouissait avant le parlement d'Oxford, à la condition que le roi accorderait une amnistie universelle et qu'il maintiendrait les libertés

1. Leicester avait obtenu, par la violence, l'élection d'une de ses créatures au poste de premier magistrat ou de maire de Londres; mais il avait contre lui les échevins et les principaux habitants.

et priviléges octroyés par les chartes. Les barons, convaincus que ces priviléges n'avaient aucune valeur sans les garanties qui en assuraient l'observation, protestèrent contre la sentence de saint Louis, et malgré leur serment et l'excommunication prononcée contre les violateurs de la foi jurée, ils en appelèrent de l'arrêt du monarque français à leur épée.

Guerre civile. Les deux partis parurent en armes sous les murs de la cité de Londres; le bas peuple en ouvrit les portes à Leicester et embrassa sa cause avec fureur. Le maire forma, pour la défense de la cité contre Henri, une association dans laquelle il appela tous les citoyens au-dessus de l'âge de douze ans; il signa au nom de la ville une convention avec les chefs du parti des barons et, par un second traité, leurs adversaires furent abandonnés à la colère de la populace : plusieurs officiers du roi furent jetés en prison, d'autres se dérobèrent par la fuite; les maisons de ses principaux partisans furent livrées au pillage et dévastées, deux palais royaux furent détruits et les malheureux juifs, soupçonnés tous, à cause de leurs richesses, d'incliner pour le roi contre ses adversaires, furent dépouillés et inhumainement massacrés.

Le roi avait convoqué à Oxford les tenanciers de la couronne; il y fut rejoint par les barons demeurés fidèles et par les lords des frontières d'Écosse, Jean Comyn, Jean Baliol et Robert Bruce. A la tête des chefs illustres rangés sous ses étendards, étaient Richard, son frère, élu roi des Romains et le jeune prince Edouard, son fils, déjà célèbre par sa valeur, récemment détaché du parti des barons et qui releva la fortune de son

père. Leicester s'appuyait sur la ligue de la noblesse, à la tête de laquelle étaient les comtes d'Hereford et de Derby et Hugh le Despenser, grand justicier du royaume; il s'appuyait aussi sur le clergé et sur le peuple des villes. Ayant grossi son armée de 15,000 bourgeois de Londres, il marcha contre Henri et rencontra l'armée royale aux environs de la ville de Lewes. Des deux parts on fit les apprêts d'une lutte acharnée et décisive. Leicester joignait à ses talents guerriers l'art d'agir sur l'imagination des masses et il leur persuadait, en laissant paraître un grand zèle pour la religion, que sa cause était celle du ciel; il ordonna que chaque soldat de son armée mît la croix sur ses vêtements et prescrivit à tous de se préparer par de pieuses pratiques à combattre et à vaincre. La bataille s'engagea le lendemain. Le prince Edouard, encore tout rempli du souvenir des outrages que sa mère avait reçus dans Londres et brûlant de la venger, fondit avec ses chevaliers sur le corps des bourgeois de la cité; il les vainquit, poursuivit les fuyards et en fit un grand carnage; mais tandis qu'il se laissait emporter à une grande distance par sa valeur et par la vengeance, Leicester était victorieux à son tour. Le prince en revenant sur le champ de bataille y chercha en vain les deux armées : elles avaient disparu; le roi son père et son oncle, Richard, roi des Romains, étaient tombés au pouvoir du vainqueur.

Bataille de Lewes. Henri III prisonnier. (1264)

Leicester, maître de la personne de son souverain, ne croyait pas cependant sa puissance suffisamment établie aussi longtemps que l'héritier du trône demeurerait libre. Il exigea donc, et obtint par un traité, qui fut

nommé le compromis de Lewes, que le prince Édouard et son cousin Henri [1] vinssent eux-mêmes se remettre en ses mains comme otages, pour la conduite future de leurs pères. Il s'engagea de son côté à prier le roi de France de nommer six commissaires français, qui seraient chargés de désigner deux Anglais qui en éliraient un troisième, et il fut dit que ces trois derniers élus rédigeraient les règlements d'après lesquels l'État serait administré. Mais lorsqu'il tint les princes en son pouvoir, Leicester viola ses promesses; il garda prisonniers le roi et son frère, désarma tous leurs partisans, grossit ses propres troupes, mit une garnison de son choix dans tous les châteaux, se servit du nom de son royal captif pour dicter les mesures les plus despotiques, et, s'il faut en croire quelques chroniqueurs, sa cupidité fut sans bornes comme sa tyrannie [2]. Mais dans le même temps où il détachait de lui par ses exactions beaucoup de seigneurs ses anciens partisans, il accroissait sa popularité dans les classes moyennes et industrieuses par quelques importantes mesures dont l'une, déjà prise antérieurement par le parlement d'Oxford, favorisait l'industrie nationale en prohibant l'importation des marchandises étrangères, décision très-populaire à une époque où l'Angleterre n'était pas, comme aujourd'hui, supérieure par son industrie aux peuples du continent, mais était au contraire inférieure sur ce point à plusieurs contrées et surtout à la Flandre. Une autre mesure, dont

1. Ce dernier, fils de Richard, roi des Romains, est connu dans l'histoire sous le nom de Henri d'Allemagne et mourut poignardé dans une église, à Viterbe, par ses deux cousins, fils du comte de Leicester.

2. Th. Wikes.

il est l'auteur, et qui accrut considérablement l'importance de la bourgeoisie anglaise, est l'innovation célèbre qu'il fit dans la composition du nouveau parlement qui s'ouvrit dans les premiers jours de l'année. Leicester n'y avait convoqué de la noblesse et du clergé que les prélats et les barons de son parti, mais il compléta l'assemblée par des représentants des comtés, des cités et des bourgs, événement digne de mémoire et qui plus tard fut considéré comme un précédent remarquable et un premier exemple pour l'établissement d'une chambre basse ou des communes.

Convocation des députés des comtés et des bourgs, ou création des communes par Leicester.

(1265)

Le triomphe de Leicester dura peu, et il tomba aussi rapidement qu'il s'était élevé. Au nombre des seigneurs qu'il s'était imprudemment aliénés par son orgueil, était le jeune comte de Glocester qui, après avoir été comme son père un de ses plus puissants soutiens, devint son plus dangereux ennemi : Edouard, par son assistance et par celle de Roger de Mortimer, puissant seigneur des frontières du pays de Galles, ayant trompé la surveillance de ses gardiens, parvint à s'échapper des murs d'Hereford où il était retenu [1]. Ralliant aussitôt ses partisans et relevant la bannière royale, Edouard surprit et battit en plusieurs rencontres ses ennemis. Leicester comptait parmi les siens le roi de France et le pape. Justement indigné du mépris qu'il

Évasion et premiers succès du prince Édouard.

1. Édouard, à Hereford, jouissait de quelque liberté sous une étroite surveillance. Glocester lui envoya un cheval d'une vitesse extraordinaire, et Mortimer se tint à quelque distance avec une troupe dévouée, à portée de secourir le prince et de protéger sa fuite. Édouard sortit avec quelques-uns de ses gardiens comme pour prendre l'air, et après avoir fatigué leurs chevaux, il s'élança tout à coup sur celui que lui avait envoyé Leicester. Il échappa ainsi à ses gardes, et Mortimer, apparaissant avec sa troupe, arrêta leur poursuite.

avait fait de sa sentence après avoir juré de s'y soumettre, Louis IX favorisait les efforts de la reine réfugiée en France, et l'aidait à réunir des forces en état de rendre à son époux le sceptre avec la liberté, tandis que le saint-siége, récemment occupé par Clément IV, voyait toujours dans Leicester l'implacable adversaire des prétentions de la cour romaine et le frappait de ses foudres. Sa dernière heure approchait et déjà les périls l'environnaient de toutes parts. Kenilworth, principale résidence de sa famille et où son fils Simon ralliait son parti, fut surpris et emporté par le prince Edouard. Simon s'échappa seul durant la nuit, après avoir perdu ses trésors, ses soldats et douze seigneurs bannerets, ses principaux partisans. Leicester avait gagné cette même nuit Evesham, où il attendait son fils avec sa troupe. Il avait pris position sur une colline, et au point du jour, voyant venir à lui une armée, il la prit d'abord pour celle de son fils, mais bientôt reconnaissant l'armée royale, fort supérieure à la sienne, il s'écria : « Que le Seigneur ait pitié de nos âmes, car nos corps sont au prince Edouard. » Il fit sa prière et communia, et formant son armée en cercle, il attendit l'ennemi avec le courage du désespoir. Le vieux roi captif était dans les rangs; renversé au premier choc, il se nomma; son fils reconnut sa voix et courut le relever. Leicester vit ses troupes enfoncées, il eut un cheval tué sous lui, et comme il combattait à pied vaillamment, il demanda si l'on faisait quartier; une voix répondit : « Point de quartier pour les traîtres! » Son fils aîné, Henri, le couvrait de son corps et tomba mort à ses pieds. Leicester fut tué sur son cadavre et ses restes furent indignement mutilés.

Bataille d'Evesham. Mort de Leicester. (1265)

Telle fut la fin sanglante d'un des hommes dont le nom occupe une grande place dans l'histoire de son pays. Exalté par les uns comme un saint et un martyr, il fut décrié, flétri et, selon toute apparence, calomnié par ses adversaires : ses talents et son courage sont incontestables comme son orgueil et son ambition. Il eut le grand art de maîtriser les esprits, d'associer son intérêt personnel à l'intérêt du royaume, et de faire tourner jusqu'à ses vices au profit de sa popularité. Il sut gagner à son parti la grande majorité de la noblesse et du clergé, en s'élevant à la fois contre les exactions de la couronne et de la cour romaine; il s'attacha la bourgeoisie en lui donnant accès dans le parlement et en lui accordant le monopole des principales industries aux dépens de l'étranger : il captiva la multitude en lâchant la bride à ses fureurs, et il sut enfin parler aux imaginations et devenir l'objet d'un culte populaire, en affectant un grand zèle pour le bien public et en déployant jusqu'à la fin tous les signes extérieurs d'une dévotion que l'on peut croire sincère, et qui s'alliait trop souvent à cette époque avec la dissimulation, les rapines et la violence. Sa mort fut pleurée du grand nombre comme une calamité nationale, et l'Angleterre, jusqu'à ce jour, s'est montrée indulgente pour sa mémoire : elle a oublié ses fautes pour ne se souvenir que du progrès qu'il a fait faire à ses institutions, et elle honore encore en lui un des principaux fondateurs de ses libertés. Son caractère.

La chute de Leicester entraîna la ruine de son parti : le roi recouvra toute son autorité; il régna encore quelques années sans gloire, et un nouveau parlement qu'il convoqua à Winchester ne se signala que par ses ven-

geances. Le vaillant prince Edouard acheva de dissiper et d'abattre les ennemis de la couronne : il vainquit le comte de Glocester, qui, à la mort de Leicester, avait essayé de prendre sa place en ralliant les communes, et toute l'Angleterre fut enfin pacifiée. Edouard prit alors la croix : il partit pour la terre sainte avec sa femme Eléonore de Castille, en se dirigeant sur Tunis où Louis IX s'était arrêté : mais la peste décimait le camp français, et il trouva ce grand prince expiré. Edouard fit ensuite voile vers la Palestine et aborda sur la plage d'Acre. Il livra aux Sarrasins quelques combats glorieux sans résultats importants, et après avoir conclu avec eux une trêve de dix ans, il retourna en Europe et apprit en chemin la mort de son père, dont il conçut la plus vive douleur[1].

Départ du prince Edouard pour la terre sainte. Dernière croisade.

(1270)

Henri III mourut en 1272, après un long règne de 36 ans. Il était du nombre des princes qui semblent faits pour jouir du bonheur domestique dans un temps paisible, et les fautes qu'il commit eurent leur source, moins dans ses intentions, qui étaient pures, que dans les vices de son éducation et dans la faiblesse de son caractère[2]. Son plus grand tort fut son aveugle prodigalité pour des favoris étrangers, italiens, poitevins

Mort de Henri III.

(1272)

1. Comme le roi de Sicile, témoin de cette excessive douleur, s'en étonnait, Edouard lui dit : *La perte d'un fils se remplace. mais celle d'un père est irréparable* (a), réponse qui rappelle ces beaux vers de Ducis :

On remplace des fils, une épouse, une amante ;
Mais un vertueux père est un bien précieux
Qu'on ne tient qu'une fois de la bonté des dieux.

Ducis, *Hamlet*

2. Unwire in his doings in which nevertheless *he had fair ends.* — Notes to Hob. Gloucest.

(a) Walsing.

et gascons, et il contribua ainsi puissamment à unir étroitement, sous son règne, le clergé, la noblesse et le peuple dans une commune résistance à un flot perpétuel de nouveaux et avides envahisseurs. Les races diverses qui occupaient le sol du royaume continuèrent ainsi sous ce règne à se rapprocher et à se fondre en une seule et puissante nation : l'Angleterre enfin, malgré les longs orages qui l'agitèrent à cette époque, fit des progrès en industrie et en richesses; elle fortifia ses institutions en élargissant leurs bases et en donnant pour appui à son organisation politique et à ses lois toutes les classes intéressées à les défendre.

II

Edouard Ier [1].

1272-1307.

Henri III avait laissé deux fils, Edouard, qui fut son successeur, et Edmond, roi titulaire de Sicile, comte de Lancastre et grand maître d'Angleterre : il eut aussi deux filles, Marguerite et Béatrix, mariées, la première à Alexandre III, roi d'Ecosse, et la seconde à Jean, duc de Bretagne. Edmond avait, à cette époque, perdu toute espérance de monter sur le trône de Sicile, où s'était assis Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, après en avoir précipité Manfred, vaincu par lui à la célèbre bataille de Grandella.

Edouard était en Sicile lorsqu'il reçut la nouvelle de la

1. Surnommé Aux Longues Jambes.

mort de son père; mais, en son absence, les États du royaume élurent trois régents, l'archevêque d'York, le comte de Cornouailles, fils de Richard, roi des Romains, et le comte de Glocester, et l'Angleterre fut sagement administrée par eux jusqu'à son retour : la réputation qu'il s'était acquise dans sa lutte avec les barons maintint la sécurité et prépara son peuple à un grand règne. Il vint d'abord à Paris, où il rendit hommage à Philippe III, dit le Hardi, fils et successeur de saint Louis, pour les terres qu'il possédait en France; il apaisa ensuite une sédition dans la Guyenne, et régla des intérêts commerciaux avec la Flandre : il débarqua enfin en Angleterre le 2 août 1274 et fut couronné à Westminster. Il montra bientôt, par sa conduite envers les Gallois, son ambition et sa puissance.

Habitant une grande partie du territoire occidental de l'Angleterre, défendus par de hautes montagnes et par leurs mœurs farouches, les Gallois formaient au cœur du royaume un peuple à part, indépendant et belliqueux; longtemps ils avaient repoussé toutes les tentatives de leurs voisins pour les réduire : mais, sous les règnes de Jean et de Henri III, s'étant mêlés aux guerres intestines de l'Angleterre, ils furent accablés et contraints à reconnaître la suzeraineté du roi d'Angleterre. Edouard s'alarmait avec raison du voisinage de ces redoutables vassaux, et résolut de les affaiblir ou de les détruire; il saisit donc la première occasion qui s'offrit pour leur faire sentir sa puissance.

Le pays de Galles était, à son avénement, partagé entre trois princes : Lewellyn, le plus puissant de tous, refusa de se rendre à la cour de son suzerain, si sa vie et sa li-

berté n'étaient garanties par des otages : Edouard vit une offense dans cette prétention : il arrêta Éléonore de Montfort, fiancée de Lewellyn, et fit prononcer contre lui, par le parlement, une sentence de forfaiture. Il s'avance ensuite lui-même dans le pays de Galles avec une armée et s'empare d'Anglesey; Lewellyn se retire dans les montagnes; mais bientôt réduit par la famine il implore son pardon. La paix fut conclue, il reconnut la suzeraineté du vainqueur et abandonna aux Anglais une partie de sa principauté. Edouard se montra généreux, il remit à Lewellyn, une partie du tribut qu'il s'était engagé à payer, et combla de grâces son frère David. Ce traité, néanmoins, fut bientôt rompu et Lewellyn, à l'instigation de son frère, appela de nouveau les Gallois aux armes. Ceux-ci se laissèrent abuser par une ancienne prophétie du célèbre Merlin, qui annonçait qu'à l'époque où les monnaies anglaises deviendraient circulaires, le prince de Galles serait couronné à Londres. Voyant la première partie de cette prédiction accomplie par une récente ordonnance du roi Edouard [1], ils crurent au triomphe de leur cause et saisirent avec ardeur l'espoir de recouvrer leur indépendance. La fortune leur fut d'abord favorable, mais Lewellyn fut tué dans une rencontre où deux mille de ses soldats perdirent la vie et la guerre changea de face : son frère David prolongea quelque temps la lutte; poursuivi de retraite en retraite, il tomba enfin au pouvoir des Anglais, et le parlement le fit mettre à mort; sa tête fut exposée à Londres, à côté de celle de Lewellyn, et

Conquête du pays de Galles. (1276)

1. Édouard avait récemment émis une nouvelle monnaie ronde de demi-sous et de quart de sous (farthings), en défendant que le penny ou sol anglais fût désormais divisé en plusieurs fragments.

celle-ci, pour vérifier la prédiction de Merlin, fut ceinte d'une couronne dérisoire.

Les autres chefs gallois se soumirent sans résistance et la fusion des deux peuples commença [1] : ainsi furent suspendues les guerres perpétuelles et les ravages, résultat de leur rivalité. Édouard, après avoir soumis les Gallois, fit de louables efforts dans le but de les civiliser, et pour cimenter leur union avec l'Angleterre, il donna à son fils, né à Carnarvon dans le pays conquis, le nom de prince de *Galles*, qui depuis lors fut toujours porté par l'aîné des fils des rois d'Angleterre.

Après avoir achevé cette conquête, Edouard passa sur le continent où il demeura trois ans; il fut choisi comme arbitre entre Jacques d'Aragon et le fils de Charles d'Anjou, tous deux compétiteurs au trône de Sicile, après la sanglante journée des vêpres siciliennes, si fatale aux Français [2]. Le roi d'Angleterre soutint les droits de Jacques, à qui la souveraineté de la Sicile fut accordée.

Rupture d'Édouard I[er] et de Philippe le Bel.

Des troubles occasionnés par la corruption des magistrats et par la trop longue absence du roi, rappelèrent Édouard dans son royaume et, bientôt après, éclata une rupture entre lui et le roi de France, Philippe IV dit le Bel, fils et successeur de Philippe le Hardi. Une querelle

1. Quelques historiens ont accusé Édouard du massacre des bardes gallois dont les chants entretenaient dans le peuple, le souvenir de sa gloire et de sa nationalité. La supposition de ce fait, qui n'est nullement prouvé (*a*), a inspiré au poëte Gray, une élégie qui est un des chefs-d'œuvre de la poésie anglaise.

2. Tous les Français qui survécurent à cette révolution en Sicile, furent expulsés de l'île, et Charles d'Anjou, qui essaya en vain de la reconquérir, mourut, dit-on, du chagrin de l'avoir perdue.

(*a*) Les antiquaires du pays de Galles l'ont eux-mêmes considéré comme douteux — Voy. Camb. Reg., cité par Sharon Turner dans son *Histoire d'Angleterre au moyen âge*.

entre les matelots des deux nations avait donné lieu à de sanglantes hostilités dans lesquelles une flotte française fut détruite et ses équipages massacrés; à cette nouvelle, Philippe fit citer à sa cour Edouard, comme duc de Guyenne, pour répondre de ces offenses, et il fit alliance avec Baliol, roi d'Écosse, qui se disposait à secouer le joug de l'Angleterre. Edouard, retenu dans son royaume par une insurrection du pays de Galles et par les menaces de l'Écosse, envoya, pour gagner du temps, son frère Lancastre, auprès du roi de France; Philippe demanda que, comme garantie d'une réparation prochaine et pour satisfaire aux exigences féodales, Edouard lui remît le duché de Guyenne, s'engageant à le restituer au bout de quarante jours; mais il s'en vit à peine maître qu'il viola sa promesse et s'en déclara légitime possesseur. Edouard indigné, ajourna sa vengeance jusqu'à la conclusion de la guerre, peu loyale mais acharnée, qu'il faisait alors à l'Écosse. Cette guerre fut le plus grand événement du règne d'Édouard Ier, et commença des luttes nationales qui se prolongèrent durant des siècles; il importe, pour les faire comprendre, de remonter ici à leur cause première.

Origine de la guerre avec l'Écosse.

Guillaume II, roi d'Écosse, prisonnier du roi Henri II, n'avait racheté sa liberté qu'en lui faisant hommage non-seulement pour les comtés qu'il possédait en Angleterre, mais aussi pour son royaume. Aucun des successeurs de Henri II, pendant cent dix ans, ne se prévalut, à l'égard de l'Écosse, d'un semblable avantage : mais en 1286, la mort prématurée d'Alexandre III ouvrit à l'ambition d'Édouard une carrière nouvelle, et profitant de l'état de l'Écosse, il résolut de faire revivre des droits ou-

bliés depuis tant d'années. Ce pays, au XIIIe siècle, était partagé entre quelques puissants seigneurs, chefs des grandes familles nommées *clans*. Tous les membres d'un clan étaient aveuglément dévoués à un chef héréditaire; ils ne reconnaissaient d'autre autorité que la sienne, et le pouvoir royal était sans vigueur en face de vassaux si puissants, unis presque tous entre eux par les liens du sang et par l'amour de l'indépendance, et qui se prêtaient mutuellement contre le trône un appui formidable. A la mort d'Alexandre III, la couronne appartenait à une jeune enfant de trois ans, nommée Marguerite, unique fruit du mariage de la fille d'Alexandre avec le roi de Norwége, Eric. Cette enfant, connue dans l'histoire sous le nom de la Vierge de Norwége, fut appelée en Écosse, à la mort de sa mère, pour recevoir l'héritage d'Alexandre III, son aïeul. Édouard, qui déjà songeait à établir son autorité dans le pays, s'empressa de négocier un mariage entre son fils et la vierge de Norwége; mais la jeune reine mourut avant d'arriver dans son royaume, et le roi d'Angleterre vit s'évanouir avec elle les espérances qu'il avait conçues; ce fut alors que, pour arriver à son but, il s'appuya sur le honteux traité arraché, cent ans auparavant, au roi d'Écosse captif.

Edouard Ier arbitre entre les prétendants au trône d'Ecosse.

La mort de la petite fille d'Alexandre III avait laissé le trône vacant; treize prétendants se disputèrent la couronne. L'Ecosse se vit alors menacée d'une effroyable guerre civile, et tous les barons, pour la prévenir, choisirent Edouard comme arbitre. Ce rôle convenait trop bien à ses desseins secrets pour qu'il ne s'empressât de l'accepter: il assigna le château de Norham sur la Tweed comme lieu de réunion pour la noblesse et le clergé d'Ecosse.

A peine l'assemblée fut-elle réunie que le grand justicier d'Angleterre prit la parole et déclara qu'en vertu de droits légitimes fondés sur l'hommage rendu par plusieurs rois d'Ecosse à ses prédécesseurs, Edouard réclamait de tous les membres de l'assemblée la reconnaissance de sa suzeraineté. Cette exigence souleva une vive opposition et l'on se sépara sans rien décider; mais, trois semaines après, dans une seconde assemblée, tenue en face du château de Norham et sur la rive écossaise de la Tweed, les barons d'Ecosse se soumirent et reconnurent Edouard pour suzerain. Ayant ainsi établi son autorité, ce prince choisit parmi les prétendants celui chez lequel il crut rencontrer le moins d'énergie. Deux rivaux, tous deux du sang royal, riches et puissants, se disputaient la couronne : l'un était Robert Bruce, dont le petit-fils régna plus tard, et l'autre Jean Baliol; ce dernier fut choisi par Edouard et lui rendit aussitôt hommage pour tous ses États. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il n'avait reçu du puissant médiateur qu'un pouvoir nominal et qu'il n'était qu'un simulacre de roi. Edouard agissait en maître avec lui, et plusieurs fois Baliol fut cité devant sa cour à Londres : comme il hésitait à comparaître, le roi d'Angleterre exigea qu'il lui remît trois de ses forteresses et lui envoya, sous de frivoles prétextes, de nouvelles citations humiliantes pour sa couronne. (1291)

Il choisit Jean Baliol pour roi d'Écosse. (1291)

Baliol se lassa de subir ces affronts, et, s'alliant avec le roi de France, il déclara ouvertement son refus de comparaître. « L'insensé, s'écria Edouard, puisqu'il ne veut pas venir, nous irons le trouver[1]. » Baliol s'était

1. Walter Scott, *Hist. d'Ecosse*, 1re partie.

hâté d'envahir l'Angleterre, mais vaincu à Dunbar par le comte de Warenne, il perdit courage et se présenta en suppliant devant le roi vainqueur. Edouard lui laissa la vie, mais le retint captif trois années, après lesquelles Baliol obtint de se retirer en Normandie, où il mourut obscur et méprisé. La défaite de Baliol laissait le roi d'Angleterre maître du pays; Edouard convoqua le parlement d'Ecosse à Berwick et y reçut l'hommage de la nation: puis il nomma le comte de Warenne gouverneur du royaume, et remit l'autorité entre les mains du grand justicier Ormesby et du trésorier Cressingham. Par ses ordres, enfin, les archives du royaume conquis furent transportées à la cour de Londres, ainsi qu'une énorme pierre sur laquelle siégeaient les rois d'Ecosse le jour de leur couronnement, et il fit comprendre aux Ecossais que désormais ils devaient renoncer à leur nationalité, et subir les dures lois des vaincus. Ormesby et Cressingham écrasèrent le pays d'impôts et d'exactions, et toutes les charges publiques furent confiées aux Anglais. C'est alors qu'un gentilhomme obscur de la province de Renfrew, William Wallace, leva l'étendard de la révolte.

Baliol est détrôné. (1296)

Oppression de l'Ecosse.

Wallace se signala d'abord en vengeant sa femme égorgée par des soldats anglais; plusieurs de ses amis se joignirent à lui, et bientôt l'affreux événement connu sous le nom de massacre des granges d'Ayr, dans lesquelles un grand nombre de seigneurs écossais, convoqués par le gouverneur anglais, avaient été mis à mort par ses ordres, acheva de soulever la nation. La bataille de Sterling, où Warenne fut vaincu et où périt Cressingham, délivra l'Ecosse de ses oppresseurs: Wallace victorieux fut proclamé protecteur du

Insurrection nationale. William Wallace. (1298)

royaume. Edouard était alors sur le continent et soutenait avec succès le comte de Flandre, son allié, contre Philippe le Bel. Instruit de la défaite des Anglais à Stirling, il signe une trêve avec la France, hâte son retour, et marche pour la seconde fois en Ecosse.

L'armée de Wallace était déjà désunie : l'ambition des chefs, la jalousie que leur inspiraient la gloire et l'autorité du protecteur paralysaient ses forces; cependant les Ecossais acceptèrent la bataille près de Falkirk; une première charge de la cavalerie anglaise ne put les ébranler; mais Edouard ayant fait avancer ses archers, le désordre pénétra dans l'armée ennemie, et une seconde charge acheva de rompre les rangs écossais; vingt mille hommes périrent dans cette fatale journée, et l'Ecosse fut de nouveau la proie du vainqueur. Toute résistance n'était cependant pas étouffée; les insurgés, encore maîtres des comtés du nord, nommèrent régents l'évêque de Saint-André et Jean Comyn pour exercer l'autorité au nom de Baliol, qu'ils regardaient toujours comme roi. Ceux-ci envoyèrent au pape Boniface VIII une pressante requête, le suppliant de déclarer l'Ecosse sous sa protection : le saint-siége intervint, mais les barons anglais repoussèrent sa médiation. Philippe le Bel abandonna lui-même la cause des Ecossais, ses alliés, et fit, aux dépens du comte de Flandre, la paix avec Edouard en lui restituant la Guyenne qu'il retenait frauduleusement. Edouard, libre d'autres soins, reprit alors plus vivement la guerre contre l'Ecosse, et les insurgés, vaincus sur plusieurs points, demandèrent enfin la paix, qui fut signée au commencement de l'année 1304. Wallace lutta seul quelque temps en-

Défaite des Ecossais à Falkirk. (1298)

Soumission de l'Ecosse. (1304)

core pour l'indépendance de son pays, et du fond des forêts il inquiétait l'ennemi; enfin il fut trahi, livré aux Anglais et conduit à Londres. Condamné à mort, ce grand homme subit sa sentence avec l'héroïsme qu'il avait montré pendant toute sa vie. Les outrages que la rage impuissante des bourreaux accumula sur ses restes inanimés rendirent son supplice plus flétrissant encore pour l'Angleterre; et l'Ecosse, remuée jusque dans ses entrailles par un héros sorti de son sein, rendit un culte à sa mémoire, et ne laissa point éteindre l'ardeur généreuse dont il l'avait enflammée par son exemple.

Edouard, cependant, convoqua un nouveau parlement écossais à Perth, où l'on régla le sort du pays; l'Ecosse fut partagée en quatre districts gouvernés chacun par deux justiciers appartenant aux deux nations. Sous ce gouvernement, la paix régna pendant trois ans, et les vaincus se résignaient en apparence à la domination étrangère, lorsqu'un événement tragique réveilla en eux l'amour de l'indépendance. Deux nobles écossais se disputaient sourdement la couronne : Robert Bruce, petit-fils du rival de Baliol, et Jean Comyn, dit le Roux, qui avait été régent du royaume. Comyn fut soupçonné d'avoir révélé un projet de révolte, et dans un entretien qu'ils eurent sans témoins à Dumfries, dans l'église, une querelle éclata entre les deux rivaux et Comyn tomba sous le poignard de Bruce. Le meurtrier fut aussitôt poursuivi par la puissante famille des Comyn, condamné par le roi d'Angleterre et excommunié par le saint-siége. Mais déjà l'Écosse s'était soulevée à sa voix; Edouard alors fit jurer à son armée que s'il mourait, nul ne songerait à l'ensevelir avant que son fils

Meurtre de Jean Comyn.

Nouvelle revolte de l'Ecosse.

n'eût écrasé les rebelles; puis, pour la troisième fois, il envahit l'Écosse. Bruce s'était fait couronner à Scône en 1306 et tenta de défendre sa couronne. Vaincu six fois, il se retira dans les montagnes, et de là il passa en Irlande; les principaux rebelles furent mis à mort. Bruce cependant, supérieur aux revers, tenta de nouveau la fortune, reparut en Écosse et souleva encore le pays. Le roi d'Angleterre, quoique affaibli par l'âge et la maladie, résolut d'anéantir les rebelles et se mit en marche pour l'Écosse; mais arrivé près de la frontière, il expira au mois de juillet 1307. A son lit de mort, il ordonna à son fils de continuer la guerre, et comme gage de la victoire il voulut, dit-on, que ses os fussent portés à la tête de l'armée pendant la campagne. Ses restes, néanmoins, furent ensevelis, et sur sa tombe on grava : *Ici repose le marteau de l'Écosse*[1].

Couronnement de Robert Bruce. (1306)

Mort d'Edouard Ier. (1307)

Au milieu de ses nombreuses et sanglantes guerres, Edouard n'avait rien négligé pour affermir son autorité dans son royaume; il réprima les brigandages, s'efforça de réformer les mœurs des magistrats et défendit aux juges d'accepter aucun présent des parties. Les juifs subirent sous son règne de cruelles persécutions : ils étaient accusés d'altérer les monnaies et d'exiger de leurs débiteurs un intérêt exorbitant; en un seul jour, deux cent quatre-vingts individus de cette race malheureuse furent pendus à Londres. Peu d'années après, toute la population juive du royaume fut dépouillée de ses biens et chassée d'Angleterre.

Expulsion des juifs.

Cette barbare persécution fut un des moyens qu'É-

1. Walter Scott, *Hist. d'Écosse*, 1re partie.

Digitized by Google

douard employa pour grossir son trésor; il eut recours, dans le même but, à des procédés oppresseurs avec les différentes classes de ses sujets, afin d'être en état de subvenir aux dépenses de tant de guerres qu'il soutint contre le pays de Galles, la France et l'Écosse. Les ecclésiastiques et les marchands eurent beaucoup à souffrir de ses exactions; les premiers furent obligés d'acquitter sur leurs biens des subsides énormes qui absorbèrent presque tous leurs revenus, et les autres virent la totalité de leur bénéfice passer aux mains des agents du roi. L'exportation des laines était la plus grande source des richesses de la population, Edouard la frappa de droits considérables, et dans une occasion, il éleva la taxe à la valeur entière de la laine exportée. Les tenanciers de la couronne furent aussi contraints au paiement d'impôts écrasants, et les plaintes nombreuses de la nation eurent pour principaux interprètes le primat Winchelsey et deux puissants seigneurs, le connétable Bohun, comte d'Hereford, et Roger Bigod, grand maréchal d'Angleterre. Tous trois tentèrent avec succès d'opposer une digue aux volontés arbitraires d'un monarque irritable et impatient de tout frein. Les deux chartes furent rappelées et opposées de nouveau à des prétentions intolérables. Le roi, dans la vingt-cinquième année de son règne, alarmé par les succès de ses ennemis et par la défection de ses sujets, fut contraint de confirmer ces chartes et l'on y ajouta l'important statut, connu sous le nom de *Tallagio non concedendo*, qui rappelait une des clauses les plus importantes de la charte du roi Jean supprimée dans celle de Henri III. Il fut dit, dans ce statut, qu'aucune taxe ne serait désormais

Taxes et exactions.

Confirmation des chartes par Edouard.

établie dans le royaume sans le bon vouloir des archevêques, prélats, comtes, barons, chevaliers, bourgeois et autres hommes libres du royaume, et qu'il ne serait pris ni blé, ni laines, ni cuirs, ni autre marchandise de quelque personne que ce fût sans son aveu[1]. Edouard, en faisant ces importantes concessions, ne céda qu'à la nécessité et attendit des circonstances plus favorables pour annuler ou reprendre ce qu'il avait accordé; mais ce fut un des traits supérieurs de ce prince violent et vindicatif à l'excès, de savoir reconnaître les limites de sa puissance et faire aux temps et aux circonstances les concessions nécessaires[2] : c'est ainsi que les efforts faits pour agrandir au dehors l'influence de la couronne d'Angleterre, tournèrent si fréquemment à l'intérieur aux progrès des libertés nationales.

On vit sous ce règne, comme sous le précédent, les députés des villes et des bourgs ou des communes siéger avec les barons et les tenanciers de la couronne; il résulta plus tard de cette coutume d'importantes conséquences pour la fusion des ordres et pour le progrès des institutions constitutionnelles ; les représentants des communes n'intervenaient encore à cette époque, que pour fixer le chiffre des impôts et présenter au roi des pétitions contre les abus, mais ils acquirent sans

1. Statuts du royaume.

2. Dans un moment difficile, ayant sommé Bohun, comte d'Hereford, connétable, et Bigod, comte de Norfolk, maréchal d'Angleterre, de conduire une armée en France, ces deux seigneurs refusèrent alléguant les priviléges de leurs charges qui les obligeaient seulement à suivre la personne du roi. « De par Dieu éternel, sire comte, dit Edouard au maréchal, vous irez ou vous serez pendu. — De par Dieu éternel, sire roi, répondit Bigod, je n'irai ni ne serai pendu. » Le roi courroucé se contint et laissa cette réponse impunie.

cesse de nouveaux droits, jusqu'au jour où ils devinrent la branche la plus importante, sinon la première du parlement.

Réformes dans la législation.

Edouard I[er] fit de grandes et très-utiles réformes dans la législation; il arrêta l'aliénation des fiefs de la couronne et le morcellement des manoirs[1]; créa les substitutions des propriétés, et mit des bornes aux acquisitions des terres en main-morte par les corporations ecclésiastiques et séculières[2]. Il donna son attention sérieuse aux tribunaux, détermina d'une manière stable les limites et les attributions des diverses cours du royaume, régla le mode de procédure des juges *itinérants* et les époques de leurs tournées, punit sévèrement les prévaricateurs, et mérita enfin le nom de *Justinien de l'Angleterre* par les améliorations qu'il sut introduire dans la législation du pays[3].

Ce prince joignait aux avantages extérieurs un esprit droit et vigoureux. Il parut avoir compris un des premiers toute l'importance d'unir, pour la prospérité de

1. Un statut de la dix-huitième année de ce prince défendit la création de tout nouveau manoir et ordonna que, dans toutes les ventes ou concessions de terres à l'avenir, le nouveau possesseur du fief ne le tiendrait pas de l'individu qui le lui aurait donné ou vendu, mais du seigneur suzerain du fief : de là vient qu'aujourd'hui aucune réclamation de droits de manoir ne peut être admise si elle ne date au moins de l'année 1290. (Lingard, *Hist. d'Angl.*)

2. Edouard ferma le gouffre profond qui menaçait d'engloutir tous les biens-fonds du royaume : il y parvint en publiant ses statuts de main-morte, admirablement conçus pour déjouer les fraudes qu'on avait alors imaginées ; quoique ensuite on ait tenté d'éluder ces statuts par l'invention des fidéi-commis et des *uses*. (Blackstone, *Commentaires sur les lois anglaises*, l. IV, c. 33.)

3. Les lois firent alors de si grands et si rapides progrès, qu'il en a été fait plus dans les treize premières années de ce règne pour régler et établir la justice du royaume que dans les siècles réunis qui se sont écoulés depuis. (Mat. Hale, *Hist. de la loi commune.*)

la Grande-Bretagne, toutes les populations de l'île sous une même autorité, par les liens d'un vasselage effectif. Sa vie entière fut consacrée à cette grande tâche; les exactions qu'il commit et les violences auxquelles ils se laissa entraîner, eurent en partie pour excuse les mœurs de l'époque, l'instabilité des institutions, les exigences de guerres perpétuelles et les coutumes de tous ses prédécesseurs : impétueux et implacable dans sa colère, il se montra cependant aussi, en diverses circonstances, généreux envers ses ennemis, et quoiqu'il ait accablé son peuple de taxes ruineuses, il ne fut pas insensible à ses souffrances : on le vit à une époque difficile de son règne, et sur le point de quitter l'Angleterre pour guerroyer sur le continent, réunir à Westminster une foule de personnes de tout état, et là, après les avoir priées de lui pardonner les impôts énormes qu'il avait fait peser sur le pays, il dit, d'une voix émue : « Je pars pour m'exposer encore une fois aux dangers de la guerre; si je reviens, je mettrai tous mes soins à alléger vos sacrifices; si je meurs je vous laisse mon fils, qu'il prenne ma place, et sa reconnaissance vous récompensera de votre fidélité. »

Edouard avait épousé en premières noces Eléonore de Castille, qu'il aima passionnément; il en eut quatre fils et onze filles et fut longtemps inconsolable de sa mort : il épousa plus tard et par politique, Marguerite de France, qui lui donna une fille et deux fils. Ce roi, dit un historien célèbre[1], fut, de tous les succes-

1 Hallam, *L'Europe au moyen âge*, ch. VII, 3e partie.

seurs du Conquérant, celui qui réunit au plus haut degré ces trois choses indispensables pour tout prince qui aspire à laisser un grand nom : la prudence, la valeur et le succès.

III

Edouard II.

1307 — 1327.

Le nouveau règne fut un des plus déplorables de l'histoire d'Angleterre, et il fait voir, malgré les grands progrès de la législation civile, combien était encore défectueux l'état politique du royaume. Les libertés publiques n'y apparaissent que sous la forme de l'anarchie et de la licence, et après avoir reconnu sous les règnes précédents, la nécessité de restreindre les prérogatives du monarque, et d'apporter des limites salutaires à leur autorité, nous verrons dans celui-ci l'aristocratie des barons franchir elle-même toutes les bornes, et s'égarer jusqu'aux excès les plus tragiques et les plus criminels.

Edouard Ier avait imprudemment donné à son fils, pour compagnon d'enfance, un jeune gentilhomme de Guyenne, nommé Pierre Gaveston, dont bientôt il reconnut l'ascendant funeste. Il le bannit du royaume, et plus tard, au moment d'expirer, après avoir ordonné au jeune prince Edouard, son héritier, de poursuivre la guerre en Ecosse avec vigueur, il lui fit jurer, sous peine de sa malédiction paternelle, que jamais il ne rappellerait le dangereux favori sans l'aveu de son parlement.

A peine, cependant, le vieux roi eut-il fermé les yeux, que son fils oublia sa recommandation dernière et son propre serment : il rappela Gaveston, le créa comte de Cornouailles, le combla de richesses et lui donna jusqu'aux sommes mises en réserve par le feu roi, pour la guerre sainte, en Palestine : puis, fatigué bientôt de la vie des camps, il abandonna la poursuite de Bruce en Ecosse, passa en France pour hâter son mariage avec Isabelle, fille du roi Philippe IV, et nomma Gaveston régent du royaume.

A son retour en Angleterre, Edouard fut couronné en grande pompe, et parmi les clauses du serment solennel qu'il prêta, il jura de maintenir et d'observer les lois et les justes coutumes adoptées par la communauté du royaume. Le faible roi continuait néanmoins à combler Gaveston d'honneurs extravagants, et donnait ainsi crédit à des bruits honteux sur ses rapports intimes avec son favori. Celui-ci blessait les barons par son faste insolent, par ses sanglantes railleries, dont les plus fiers d'entre eux étaient l'objet, et aussi par sa supériorité réelle dans les exercices militaires et dans les tournois. Ils se liguèrent contre cet homme, qu'ils ne considéraient que comme un étranger et un parvenu ; par une décision rendue en assemblée du parlement, le roi fut sommé de se séparer de son favori et Gaveston jura qu'il ne remettrait pas le pied dans le royaume : mais lorsqu'ils l'eurent éloigné, les barons apprirent, avec autant d'indignation que de colère, qu'il était envoyé en Irlande pour y représenter leur souverain en qualité de vice-roi.

Ligue des barons contre Gaveston.

Le ressentiment de la nation éclata lors de la réunion

du prochain parlement pour l'octroi de nouveaux subsides, et la hardiesse des barons, vis-à-vis de la couronne, passa dans l'âme des députés des communes. Ceux-ci, par une innovation remarquable, mirent pour condition préalable à leur vote, qu'il serait fait droit à la pétition qu'ils adressaient au roi pour le redressement de nombreux griefs. Cette pétition jette du jour sur la situation intérieure du royaume et sur les nombreux abus de l'administration. Les principaux griefs des communes étaient : l'enlèvement des denrées de toute espèce par les pourvoyeurs du roi, sans garantie aucune pour le paiement; le surcroît d'impôts sur les denrées étrangères de première nécessité, l'altération des monnaies, les abus intolérables d'autorité de la part des premiers officiers de la maison du roi, les dénis de justice, la facilité pour les coupables puissants d'obtenir des chartes de pardon, et l'impunité des plus grands crimes [1].

Pétition des communes.

Edouard, effrayé de cette longue série de griefs, promit de les redresser; il ajourna le parlement, et ne songea plus ensuite qu'à rejoindre son favori, qui rentra dans le royaume, et que le pape releva de son serment.

Gaveston reparut à la cour, où sa présence ramena les prodigalités et les fêtes : les deniers publics furent de nouveau dilapidés, et lorsque le trésor fut vide, il fallut encore convoquer un parlement. Les barons, cette fois, y parurent en armes avec leurs tenanciers : ils tinrent le roi en leur pouvoir, et il fut forcé de consentir à la formation d'un comité de pairs spirituels et laïcs, qui, sous le nom d'ordonnateurs, furent chargés de régler la

1. Rot. Parlem.

maison du souverain et de réformer les abus. Ils montrèrent une défiance injurieuse au monarque dans la rédaction de plusieurs articles pour les réformes, et limitèrent étroitement sa prérogative. De nouvelles garanties furent exigées du roi pour l'observation des chartes; toutes les concessions de domaines qu'il avait faites, depuis la création du comité, furent révoquées; aucune autre concession ne pouvait être valable, à l'avenir, sans l'aveu des barons assemblés en parlement : eux seuls pouvaient autoriser le roi à déclarer la guerre ou à s'absenter du royaume; ils se réservaient la nomination du régent et des gouverneurs des cinq ports : les shériffs devaient être élus par les grands officiers de l'Etat [1] et justifier d'une fortune suffisante pour répondre de leur conduite; défense fut faite aux pourvoyeurs du roi, sous peine d'être traités comme voleurs, de prendre pour son service plus que la loi ne spécifiait : Gaveston, pour avoir dissipé les fonds publics, donné de mauvais conseils au roi, et pour autres méfaits, fut banni à perpétuité du royaume : enfin, la clause la plus importante de ces réformes portait que les parlements, pour prévenir tout délai dans l'administration de la justice, seraient convoqués une fois l'an, et plus souvent s'il était nécessaire.

Comité d'ordonnateurs. Exigence des commissaires.

Bannissement de Gaveston. (1311)

Edouard souscrivit à ces articles en frémissant et avec certaines restrictions qui annonçaient l'intention de les rejeter aussitôt qu'il se sentirait assez fort pour secouer le joug. Il pleura honteusement en se séparant de son

1. Onze ans plus tôt, Edouard Ier avait consenti que les shériffs fussent élus par les comités. — Lingard.

favori ; mais incapable de supporter son absence, il le rappela une troisième fois, et, après une séparation de quelques semaines seulement, ils furent de nouveau réunis.

Son retour. (1312)

La perte de Gaveston fut alors irrévocablement résolue. Une étroite ligue des barons se forma autour de Thomas, comte de Lancastre, petit-fils de Henri III et le plus puissant des membres de la noblesse. Ils marchèrent en armes, sous sa conduite, vers York, où se trouvait Edouard avec son favori : l'un et l'autre prirent la fuite à leur approche, et Gaveston, investi par les barons dans le château de Scarborough où il s'était réfugié, capitula et se rendit prisonnier. Gaveston avait obtenu d'être conduit et enfermé dans sa propre résidence de Wallingford, et il était en marche pour s'y rendre sous la garde du comte de Pembroke : mais son escorte fut tout à coup remplacée par une nouvelle troupe sous les ordres de son mortel ennemi, le comte de Warwick [1], qui s'assura de son prisonnier et le conduisit à Warwick même, dans son château, où il l'enferma. Là, se tint un conseil des principaux chefs : « Vous avez pris le renard, dit une voix; si vous le laissez échapper, il faudra recommencer la chasse. » Ce mot décida du sort de l'infortuné favori, et, au mépris de la capitulation, l'arrêt de mort fut prononcé : Lancastre ordonna son supplice. En vain Gaveston se jeta à ses pieds et demanda merci : il fut conduit à Blacklow-Hill et décapité en présence des comtes de Lancastre,

Nouvelle ligue des barons.

Prise et mort de Gaveston.

1. Gaveston l'avait nommé le *chien noir* et Warwick avait juré qu'il lui ferait sentir ses dents.

d'Hereford et de Surrey, ses principaux ennemis [1].

Le roi fut inconsolable de sa mort et jura de la venger; mais il dissimula d'abord son ressentiment, reçut en grâce les barons, proclama une amnistie, et marcha vers l'Ecosse, qui s'apprêtait à secouer la domination anglaise et où Robert Bruce, après de longues traverses et de lents progrès, commençait à établir la sienne. Déjà une grande partie du territoire, de nombreuses forteresses, et entre autres la citadelle d'Edimbourg, réputée imprenable, étaient tombées en son pouvoir : les principaux seigneurs du pays et les plus vaillants chevaliers se déclaraient pour Bruce, et s'étaient presque tous levés en armes pour la cause de l'indépendance nationale : à leur tête lord James Douglas et sir Thomas Randolf se signalaient par de merveilleux exploits, et rendaient déjà à l'Angleterre ravages pour ravages.

L'Ecosse sous Robert Bruce. (1313)

Edouard réunit alors toutes ses forces pour ramener l'Écosse sous les lois; il franchit la frontière et s'avança sur le territoire ennemi, avec une armée composée d'hommes de tous les pays soumis à sa domination, et que plusieurs historiens portent à cent mille combattants [2]. L'armée écossaise avait pris position près de Bannockburn aux environs de Sterling, Robert Bruce la commandait et il disposa tout pour suppléer au nombre par la prudence et par la valeur; il fit creuser en avant de ses lignes des fosses profondes recouvertes de gazon et de branches d'arbres et destinées à

1. Walsingh. — Th. de la More

2. Walter Scott, dans son *Histoire d'Écosse*, admet ce nombre comme véritable : Lingard le croit exagéré.

arrêter la redoutable chevalerie anglaise, et partageant son armée en différents corps, il mit ceux-ci sous les ordres d'Edouard, son frère, de sir Thomas Randolf et de lord James Douglas.

Bataille de Bannockburn. (1314) Peu d'instants avant l'action, l'abbé d'Inchaffray, pieds nus et le crucifix à la main, parcourut les rangs, exhortant les soldats à combattre et à mourir pour la liberté de leur patrie; toute l'armée fléchit les genoux pour recevoir sa bénédiction. Le roi Edouard remarqua le mouvement et s'écria : « Ils demandent merci ! » Un baron anglais, Inglram d'Umphraville, répondit : « C'est à Dieu qu'ils le demandent, Sire, et non à nous. Ces gens-là remporteront la victoire ou mourront sur la place[1]. » Le combat s'engagea par une nuée de flèches qui porta la mort et le désordre dans les rangs écossais; mais Bruce fit charger par sa cavalerie le corps des archers anglais, redoutable à distance, mais incapable de résister de près à un choc impétueux. Un grand nombre furent tués, le reste se dispersa. La chevalerie d'Angleterre s'étant ébranlée à son tour pour soutenir les archers, chargea les lignes de l'infanterie écossaise défendue par les invisibles fossés creusés devant elle, et où tombèrent en foule les chevaux et leurs cavaliers. La plupart périrent massacrés, ou étouffés sous le poids de leurs armures. Bruce alors lança sur le gros de l'armée ennemie toutes ses forces, et la terreur des Anglais s'accrut lorsqu'ils virent apparaître sur les hauteurs voisines une multitude d'hommes qui n'étaient que les valets de l'armée d'Ecosse et qu'ils prirent

1. Walter Scott, *Hist. d'Ecosse*.

pour une armée nouvelle, destinée à les envelopper. Ils se débandèrent et cherchèrent leur salut dans la fuite. Cette journée coûta, dit-on, aux Anglais trente mille hommes et la fleur de leur chevalerie, elle fut décisive pour l'indépendance de l'Écosse; le roi Edouard gagna son royaume en fugitif et ne ramena de sa formidable armée que de tristes débris.

L'Écosse affranchie.

Situation de l'Irlande.

Bruce, victorieux en Écosse, essaya d'attirer ailleurs l'effort des armes anglaises et tenta d'affranchir l'Irlande. Cette contrée, dans les limites du territoire conquis par l'Angleterre, continuait à gémir sous une dure tyrannie, et le reste de l'île était encore à peu près sauvage. Robert Bruce y envoya six mille Écossais sous les ordres d'Edouard Bruce, son frère, qui s'unit avec les puissantes tribus insurgées des O'Neals, des O'Moors et des O'Connors et qui, durant trois années, fit une guerre acharnée aux Anglais du Pale[1] avec une alternative continuelle de succès et de sanglants revers. Le clergé irlandais soutint l'insurrection. Le roi d'Angleterre en fit des plaintes au pape Jean XXII, qui menaça d'excommunication les évêques, s'ils continuaient à fomenter la révolte. Une remontrance éloquente et célèbre fut alors présentée au saint-siége par O'Neal et les principaux chefs : l'Irlande, dirent-ils, avait été gouvernée durant quarante siècles par ses propres monarques de la race des Milesins jusqu'en 1170, où un pape anglais, Adrien IV, conféra, contre tout droit, la souveraineté de cette île à Henri II; depuis cette époque, une guerre continuelle avait existé entre l'Irlande et l'Angleterre

Protestation des chefs irlandais adressée au saint-siége.

1. Le Pale était, comme on l'a déjà vu, la partie du territoire de l'Irlande occupée par les Anglais.

et avait occasionné de chaque côté la mort de plus de cinquante mille hommes. La concession originaire était nulle, aucune des conditions stipulées n'ayant été remplie : Henri s'était engagé à protéger l'Église, et il l'avait dépouillée; à lui donner de bonnes lois, et elle avait reçu de lui et de ses successeurs des lois contraires à toute justice; à réformer les mœurs des indigènes, et une race d'hommes insatiables et plus méchants qu'il n'en existe nulle part avait été introduite dans le pays. C'est pour s'affranchir du joug de ces tyrans qu'ils avaient pris les armes : ils n'étaient pas rebelles au roi d'Angleterre, ne lui ayant jamais prêté serment de fidélité; ils étaient des hommes libres, faisant la guerre à leurs ennemis et ayant choisi Edouard Bruce, comte de Carrick, pour leur protecteur et leur souverain[1]. Ce mémoire fit impression sur l'esprit du pontife, qui intervint en faveur de l'Irlande auprès du roi d'Angleterre. Mais déjà la guerre touchait à son terme, et en 1318, la sanglante défaite des Irlandais à Fagher, où Edouard Bruce perdit la vie, assura pour des siècles la suprématie de l'Angleterre dans cette contrée malheureuse.

Edouard Bruce en Irlande. Sa mort. (1318)

Il ne restait plus alors aux Anglais dans toute l'Écosse qu'une seule place importante, celle de Berwick : elle fut livrée par surprise, en 1319, à Robert Bruce, et le roi Edouard essaya en vain de la reprendre avec une nombreuse armée. Le siége fut abandonné par le comte de Lancastre et par les barons de son parti toujours hostiles à la couronne. Bruce profita, pour s'affermir,

1. *Annales irlandaises* et Fordun cités par Lingard.

des discordes intestines de l'Angleterre. Ces querelles désastreuses et les révoltes perpétuelles des barons anglais, firent peut-être autant que sa valeur et que le patriotisme de sa nation pour le triomphe de ses armes et pour l'affranchissement de l'Écosse.

L'Angleterre était alors, depuis quelques années, en proie à plusieurs fléaux : la famine et la peste la désolaient. Une multitude d'hommes ne trouvant plus de subsistance par le travail, vécurent de brigandages et le roi, sans cesse en butte aux conspirations et aux révoltes, était impuissant à soulager son peuple.

Faveur de Hugues Spenser. (1315)

Ce fut le sort de ce malheureux prince d'être tour à tour esclave et victime de sa passion pour ses favoris, et il multiplia ses périls en comblant de grâces, par un nouveau caprice, un jeune homme appelé Hugues Spenser, que le comte de Lancastre avait mis jadis auprès de lui et qui n'avait aucun titre sérieux à sa faveur. Spenser abusa de son influence sur le faible Edouard qu'il prétendait gouverner seul et il se fit un mortel ennemi de Lancastre, son ancien protecteur. Les barons se liguèrent en grand nombre, excités par ce puissant comte : ils ravagèrent et pillèrent les possessions de Spenser, massacrèrent ses domestiques et mirent le feu à ses maisons[1].

Ligue et révolte des barons. (1321)

1. Il n'est pas sans intérêt de connaître le dommage souffert en cette circonstance par Spenser le père, d'après son propre rapport au parlement : l'évaluation de la perte fera comprendre les richesses et l'état do maison d'un seigneur riche à cette époque : il avait perdu, dit-il, outre tout son blé, 28,000 moutons, 1,000 bœufs et génisses, 1,200 vaches avec leurs veaux de deux ans, 40 juments, 160 chevaux de charrette, 2,000 porcs, 300 chevres, 40 tonnes de vin, 601 flèches de lard, 80 paires de bœufs et 600 de moutons dans l'office, 10 tonneaux de cidre : des armes et des armures pour 200 hommes. (*Rotul. parlem.*)

Ils commirent les mêmes excès sur les domaines de son père, coupable seulement de partager avec lui la faveur royale : de là ils marchèrent en armes sur Londres, se rendirent au parlement assemblé dont ils obtinrent une sentence d'exil contre le favori et contre son père, et ils forcèrent le roi, par la menace et par la violence, de souscrire à leur bannissement[1].

Edouard attendait une occasion pour sa vengeance; elle se présenta bientôt. L'entrée du château de Leeds ayant été refusée à la reine, le roi vit dans ce refus une insulte et une trahison : il investit le château qu'il emporta et fit pendre aux créneaux le gouverneur et onze chevaliers. Ce premier succès l'enhardit, les deux Spenser rentrèrent dans le royaume, Edouard appela ses sujets fidèles aux armes et se vit bientôt à la tête d'une force considérable. Les barons rebelles, menacés à leur tour, s'unirent aux puissants seigneurs des marches ou des frontières du pays de Galles et firent une étroite alliance offensive et défensive avec le roi Robert Bruce et les chefs écossais[2]. L'armée royale attaqua les confédérés avant qu'ils eussent le temps d'unir leurs forces, et après avoir soumis les comtés de l'ouest, elle marcha vers le nord où le comte de Lancastre ralliait ses partisans et appelait à son aide l'armée d'Écosse. Poursuivi avec vigueur de ville en ville par les forces du roi Edouard, sous les ordres de sir André Harclay et cerné de toutes parts à Borough Bridge, Lancastre se rendit sans conditions et fut conduit prison-

Victoire et vengeance du roi. Exécution du duc de Lancastre. (1322)

1. Walsingham.
2. Rymer.

nier dans son château de Pontefract. Amené devant un tribunal de douze comtes et barons, présidé par le roi, Lancastre, déclaré coupable, fut condamné à subir la mort des traîtres [1]. Les spectateurs de son exécution et les ministres mêmes de la justice royale crurent nécessaire de faire preuve de leur loyauté envers le roi, en accablant son ennemi d'outrages : « Roi du ciel, s'écria Lancastre dans son agonie, accorde-moi merci, car le roi de la terre m'a abandonné. » Sa tête fut tranchée par le bourreau; quatorze de ses principaux partisans subirent le même supplice, et leur mort affermit pour un temps l'autorité royale.

Vainqueur de la révolte, Edouard revint triomphant de Pontefract à York où le parlement était réuni. Tous les membres de cette assemblée firent profession de dévouement à la couronne et ils révisèrent les ordonnances rendues dans les parlements précédents. On en confirma quelques-unes; d'autres furent déclarées inconstitutionnelles, et pour prévenir toute nouvelle entreprise semblable à l'établissement des ordonnateurs au début du règne, il fut décidé, qu'à l'avenir, aucune disposition législative ne serait valable, si elle portait préjudice aux droits du souverain et que toutes les lois relatives à la couronne, au royaume et au peuple seraient discutées et promulguées par le roi en plein parlement, avec l'assentiment des prélats, des comtes, des barons et des corporations des communautés du royaume. La sentence rendue contre les Spenser fut rayée des registres, comme

1. Le roi, par égard pour son extraction royale, commua sa peine en celle de la décollation.

contraire au serment du roi et aux articles de la grande charte ; le père fut créé comte de Winchester et reçut de nombreux domaines confisqués sur les rebelles, le fils reprit tout son ascendant; mais au lieu de se laisser instruire par l'expérience et d'éviter l'écueil où Gaveston s'était brisé, il marcha sur ses traces, et se perdit comme lui par son faste et par son orgueil.

Profitant de ce retour de fortune, le roi crut le moment propice pour venger sa sanglante défaite à Bannockburn; il tenta une dernière fois de réduire l'Écosse sous sa domination et franchit la frontière à la tête de forces considérables. L'ennemi se retira devant lui, ravageant la contrée qu'il paraissait abandonner et où bientôt Edouard et les Anglais se virent sans subsistance et sans ressources. Ils furent contraints d'évacuer le pays, et le roi, de retour à York, licencia son armée. Bruce alors franchit à son tour la frontière, fondit en Angleterre et porta la terreur jusqu'à York. Il sut se modérer dans sa bonne fortune, et ne vit dans son succès qu'un moyen de contraindre Edouard à suspendre la guerre : des deux parts la paix était désirée et une trêve de treize ans fut enfin conclue entre les deux nations.

Guerre avec l'Écosse. (1322)

Trêve.

Edouard ne demeura pas longtemps paisible. De sourds mécontentements étaient entretenus sur divers points du royaume; on s'irritait de l'arrogance du nouveau favori, on regrettait Lancastre, on plaignait sa fin tragique, et une foule ignorante croyait voir dans le supplice de ce grand rebelle le martyre d'un juste. Des bandes armées répandirent l'effroi en divers lieux, des conjurations se formèrent et le roi en découvrit une très-redoutable, au moment où il était menacé d'un nouveau péril :

Roger de Mortimer, l'un de ses adversaires les plus dangereux, prisonnier à Borough Bridge, et à qui déjà il avait fait grâce de la vie, parvint à s'échapper de la Tour où il était détenu et passa en France, au service du roi Charles le Bel, troisième fils de Philippe IV, beau-frère d'Edouard et bientôt son ennemi. Évasion de Mortimer.

Sur le frivole prétexte de l'absence du roi d'Angleterre, son vassal, à son couronnement, Charles le Bel tenta de lui enlever ses possessions françaises et envahit la Guyenne. Isabelle, sœur de ce monarque et femme du roi d'Angleterre, envoyée en France par son mari, pour négocier avec son frère, conclut un traité honteux qui mettait dans les mains du roi Charles la Guyenne et l'Agenois. Edouard ayant refusé de le ratifier, il fut convenu qu'il céderait à son fils aîné, âgé de douze ans, tous ses droits sur la Guyenne et le Ponthieu, pour lesquels celui-ci ferait hommage au roi de France. Le jeune prince rejoignit alors sa mère sur le continent, où déjà se formait l'orage qui enleva au malheureux Edouard la couronne et la vie. En vain ses pressantes instances et ses ordres répétés rappelaient Isabelle auprès de lui ; cette princesse infidèle s'abandonnait alors à une passion coupable pour le rebelle Mortimer, qu'elle avait rencontré à la cour de son frère ; elle partagea tous ses ressentiments, et, affectant de prêter l'oreille à des bruits honteux sur les rapports du roi avec son favori, elle s'unit aux lords proscrits pour renverser son époux. Secrètement soutenue par le roi de France, son frère, elle fiança son fils à Philippa, fille du comte de Hainaut, leva un corps de troupes dans ce comté, fit appel aux exilés de la faction de Lancastre qui accoururent en Conspiration de la reine Isabelle avec les barons. (1325)

foule autour d'elle, et aborda avec eux à Orewell, dans le comté de Suffolk. Edouard se vit alors abandonné : deux de ses frères, les comtes de Kent et de Norfolk, le comte de Richemont, son cousin, lord Beaumont et beaucoup d'autres se déclarèrent pour Isabelle ; l'archevêque de Cantorbéry et plusieurs prélats, entre autres l'évêque de Norwich et Orleton, évêque d'Hereford, embrassèrent ouvertement le parti de la reine, et elle marcha sur la capitale, précédée d'un manifeste dans lequel les deux Spenser étaient désignés comme ennemis publics et comme auteurs de tous les maux dont gémissait le royaume. Le roi essaya en vain de rallier les citoyens de Londres à sa cause, ils refusèrent de combattre pour lui, la multitude se souleva, égorgea l'évêque d'Exeter, s'empara de la Tour et délivra les prisonniers. Déjà le roi s'était dérobé par la fuite et il gagnait la frontière du pays de Galles avec une faible escorte, suivi seulement des deux Spenser et de Robert Baldok, son chancelier. La reine poursuivit son époux, elle assiégea Bristol, confié par le roi à la garde du vieux Spenser, comte de Winchester. Les bourgeois soulevés le forcèrent à rendre la ville et sa personne à ses mortels ennemis. Jugé par eux et condamné au châtiment des traîtres, ce vieillard de quatre-vingt-dix ans fut conduit à la mort ; d'atroces circonstances marquèrent son supplice et ses restes sanglants furent jetés aux chiens[1].

Prise de Bristol par la reine. (1326)

Supplice du vieux Spenser. (1326)

Les barons et les prélats se réunirent alors en parlement ; ils déclarèrent que, par l'absence du roi, le

1 Lingard, *Hist. d'Anglet.*

royaume se trouvait sans chef, et nommèrent le jeune prince Édouard régent du royaume pour son père. Le roi cependant, poursuivi de lieu en lieu, et réduit à se cacher dans les forêts, tomba enfin lui-même, avec ses deux derniers compagnons, Hugues Spenser et Baldok, au pouvoir des rebelles : il se rendit à son cousin Leicester, frère et héritier du grand comte de Lancastre, et fut enfermé au château de Kenilworth. Son malheureux favori, Hugues Spenser, jugé par le tribunal déjà souillé du sang de son père, fut traîné au supplice le front ceint par dérision d'une couronne d'orties, et mis à mort cruellement, après une mutilation aussi indécente que barbare[1], aux acclamations d'une sauvage populace.

Prise et captivité du roi.

Exécution de Hugues Spenser. (1326)

Le parlement s'assembla à Westminster, sous les yeux de la reine et du jeune prince son fils, dans les premiers jours de l'année 1329. Là, l'évêque d'Hereford, ayant déclaré que la reine serait en péril de mort si le roi recouvrait son trône avec sa liberté, proposa d'élire son fils à sa place. Cette motion fut appuyée par les cris furieux de la populace de Londres : la terreur comprima toute résistance. Le parlement déclara le jeune Edouard roi. Les prêtres présents, à l'exception de quelques prélats[2], jurèrent fidélité au nouveau souverain, et, peu de jours après, un bill en six articles fut solennellement voté et publié, déclarant Edouard de Carnarvon déchu du trône et déposé pour avoir perdu la couronne d'Ecosse, violé son serment, opprimé l'Eglise et sévi d'une manière odieuse contre les barons.

Déposition d'Edouard II. (1327)

1. Froissard, an. 1326.

2. L'archevêque d'York et les évêques de Londres, de Rochester, et de Carlisle refusèrent le serment (*Anglia sacra*)

La reine prétendait davantage, et après avoir violemment arraché le sceptre à Edouard, elle voulait qu'il parût l'avoir librement résigné : une députation de tous les ordres de la nation se rendit dans ce but à Kenilworth, auprès de l'infortuné prince, et mit tout en œuvre pour obtenir de sa bouche une résignation volontaire de ses droits. Sa réponse, rapportée dans des documents contemporains d'une manière fort diverse, n'est pas connue ; mais lorsqu'il eut parlé, sir William Trussel, orateur des communes [1] et procureur des comtes et barons, lui retira son hommage au nom de la noblesse du royaume, et trois jours plus tard, les hérauts d'armes, en annonçant au peuple l'avénement du nouveau règne, déclarèrent que le dernier roi avait abdiqué volontairement et résigné de son plein gré la couronne à son fils.

Cependant Isabelle et son complice Mortimer, poursuivis de légitimes terreurs, eurent bientôt à redouter l'explosion de l'indignation publique : peu à peu, et comme il arrive souvent, la pitié succéda à la colère, et déjà, en divers lieux, des conjurations se formaient pour rendre la liberté au royal captif. La reine résolut de prévenir ce danger en hâtant sa mort. Le malheureux prince fut remis, par son ordre, entre les mains de sir Jean Maltravers, jadis persécuté pour la cause des barons, et qui en avait conservé un ressentiment implacable. Maltravers, après avoir eu recours à d'inutiles outrages pour abréger la vie du roi, mit en œuvre des

1. En Angleterre, le président de la Chambre des communes se nomme *speaker*, orateur.

moyens plus sûrs ; il l'enferma dans le château de Berkley, près de Bristol, et, en l'absence du possesseur de ce manoir, il confia la personne d'Edouard à deux scélérats, Ogle et Gourney. Dans une fatale nuit, les habitants du château furent réveillés par des cris affreux qui partaient de la chambre où le roi était détenu : le lendemain on apprit sa mort. Les gentilshommes des environs et les citoyens de Bristol furent invités à examiner son corps : celui-ci n'offrait aux yeux nulle trace de mort violente; il fut enseveli sans pompe dans l'église de Saint-Pierre, à Glocester. Aucune autre recherche ne fut faite à cette époque pour découvrir la cause de la mort d'Edouard ; mais, plus tard, on apprit avec horreur que des assassins avaient exécuté leurs ordres régicides en enfonçant un fer rougi au feu dans ses entrailles[1]. Mort d'Édouard II. (1327)

Ce prince expia ainsi trop cruellement sa faiblesse pour ses favoris : son règne et surtout sa fin tragique marquent le plus haut point de la puissance de l'aristocratie féodale en Angleterre. Les grands barons du royaume, les seigneurs ecclésiastiques et laïcs, en prenant les armes contre lui, n'agirent point par amour de la justice et des institutions libres ; il était moins question pour eux de liberté que de domination, et ils attaquaient comme criminel dans autrui un pouvoir dont ils ne faisaient pas un meilleur usage lorsqu'ils avaient réussi à s'en emparer. Leurs révoltes perpétuelles et les excès auxquels ils se portèrent contre un roi dépourvu d'une grande énergie pour le mal comme pour le bien, mais beaucoup moins despotique que son père, prouvent combien il

1. Walsing. — Hermington. — T. de la More.

importait que ces deux grandes forces, l'aristocratie des barons et la royauté, fussent modérées par un troisième élément, qui sût s'en faire accepter en aidant à les contenir l'une par l'autre. Cet élément, que nous avons vu tout récemment se produire sur la scène politique, fut la chambre des communes, qui, par son admirable composition, appartenant tout à la fois à la plus haute noblesse et à la bourgeoisie, acquit, à travers les siècles, une irrésistible influence, représenta tous les intérêts de la nation, et sut contenir, dans des limites salutaires, la prérogative royale, tout en préservant le peuple anglais de la domination exclusive des castes et des fureurs de l'élément démagogique.

L'ordre célèbre des Templiers fut supprimé au temps d'Edouard II par le pape Clément V, à la requête du roi de France, Philippe IV ou le Bel, qui les accusa de crimes énormes. Cet ordre faisait ombrage aux rois par sa puissance et par ses richesses; et, sans admettre les accusations monstrueuses dont il fut l'objet, il faut reconnaître qu'un grand relâchement s'était introduit dans sa discipline et dans ses mœurs. Les Templiers, cependant, furent condamnés sur de vagues indices, sans autre preuve que des dépositions arrachées par la torture et bientôt rétractées. Un grand nombre périrent en France et en d'autres contrées dans les supplices : en Angleterre, l'ordre fut dépouillé de ses biens et dispersé.

IV

Coup d'œil sur l'Angleterre et l'Europe depuis le XIIe siècle jusqu'au commencement du XIVe.

Danemarck, Suède, Norwége.

La plupart des peuples de l'Europe, au commencement du XIVe siècle, étaient encore flottants dans des limites incertaines et en proie à des guerres barbares. Les contrées du Nord, le Danemarck, la Suède, la Norwége, qui, trois siècles auparavant, avaient conquis une partie de l'Europe après l'avoir remplie tout entière d'épouvante, épuisaient maintenant leurs forces redoutables dans de sanglantes querelles, et leurs calamités intestines faisaient le salut du monde.

Pologne et Russie.

Les populations des rivages méridionaux de la Baltique avaient été décimées et partiellement converties au christianisme sans rien perdre encore de leur sauvage énergie, et une grande partie du territoire de la Prusse actuelle était déjà conquise au XIIIe siècle par les chevaliers teutoniques qui cherchèrent encore dans le siècle suivant à étendre leurs conquêtes. Les Polonais passaient alors pour les plus puissants des peuples slaves et le moment approchait où la Pologne allait atteindre, sous Casimir le Grand, à l'apogée de sa puissance territoriale, tandis que les Russes n'étaient encore qu'un mélange confus de peuplades pour la plupart de race slave, et flottaient dans l'espace immense compris entre la mer Blanche et la mer Noire. Leur prince, le grand Vladimir, avait adopté la religion grecque vers l'an 1000, et, après avoir reçu le baptême, il avait ordonné de renverser les idoles; long-

temps encore après lui, cependant, une grande partie des peuples de la Russie était demeurée païenne. Affaiblis par leurs discordes dans le XIIe siècle et par des guerres continuelles, ils ne purent résister dans le XIIIe à la grande invasion des Tartares de Gengiskhan; conquis par eux dans deux grandes invasions, ils demeurèrent, pendant plus de deux siècles, tributaires de leurs conquérants; ils eurent, en outre, à combattre, sur leurs frontières de l'est, les chevaliers teutons, les Hongrois et les Polonais, et ceux-ci, vers le milieu du XIVe siècle, leur enlevèrent tout le territoire de la Russie Rouge.

Empire germanique. L'empire germanique, depuis longtemps électif, était disputé vers cette époque par les maisons de Luxembourg, de Bavière et d'Autriche; épuisé par les longues guerres des Guelfes et des Gibelins, et fractionné en une infinité de principautés, il n'était plus ce qu'il avait été sous les princes des maisons de Saxe et de Souabe. Les empereurs avaient renoncé à l'espoir de posséder l'Italie sans abandonner pourtant leurs prétentions à y dominer: ils avaient toujours à cœur de relever leurs couronnes des humiliations infligées par Grégoire VII à Henri IV; leur longue lutte contre les pontifes se poursuivait encore, et, au commencement du XIVe siècle, Louis de Bavière, petit-fils de Rodolphe de Hapsbourg, expulsa de Rome Jean XXII et fut lui-même excommunié et déposé par Clément VII.

Suisse. La Suisse, récemment affranchie du joug de l'Autriche par Guillaume Tell, s'était constituée en nation, mais ne pesait point encore dans la balance des Etats européens.

Les contrées les plus méridionales de l'Europe étaient

autant de champs de bataille : plusieurs royaumes de la Péninsule s'étaient fondus dans ceux de Portugal, de Castille et d'Aragon, qui surpassaient tous les autres en population et en étendue, et leurs souverains continuaient à lutter avec succès contre les Maures, encore possesseurs de la moitié de l'Espagne. **Portugal, Castille, et Aragon.**

La Sicile, vers la fin du XIIIe siècle, s'était révoltée à la voix de Procida contre Charles, frère de saint Louis, fondateur de la première maison d'Anjou, et s'était donnée, après les fameuses vêpres siciliennes, à la couronne d'Aragon, tandis que Charles d'Anjou conservait celle de Naples qu'il transmit à sa postérité, sanglant héritage qui, deux siècles plus tard, entraîna les Français sur l'Italie. **Naples et Sicile.** La France enfin, après le règne glorieux de saint Louis et celui de son fils, Philippe le Hardi, était tombée sous le sceptre de Philippe le Bel Ce prince, en s'appuyant sur les légistes contre la féodalité, en faisant, le premier, siéger aux états généraux les députés des villes à côté des barons et des évêques, fit des choses dont les conséquences lointaines furent avantageuses à la nation, mais qui, sous son règne, ne profitèrent qu'au pouvoir, et l'on voit déjà, en lisant l'histoire de ce temps, à quel point l'observation de certaines formes démocratiques et légales peut s'allier avec le despotisme le plus absolu. Philippe le Bel étendit sa main de fer sur les grands, sur le peuple, sur l'Eglise, et la papauté, dans la personne du superbe Boniface VIII, reçut de lui d'odieux et ineffaçables outrages. **France.**

L'un des faits les plus remarquables de l'époque qui nous occupe est la prise de Constantinople par l'armée chrétienne, en marche vers l'Orient pour la quatrième **Empire grec.**

croisade, et la substitution d'un empire latin dans les premières années du XIIIe siècle à l'empire grec, mais cet empire, que les croisés y fondèrent à l'instigation du vieux doge de Venise Dandolo, eut à peine un demi-siècle

Venise.

de durée : les Grecs reprirent Constantinople et la gardèrent deux cents ans; Venise perdit alors sur le continent la part qu'elle s'était faite des dépouilles de l'empire grec; néanmoins, elle conserva les îles de l'Archipel, et cette époque est celle de sa plus grande splendeur.

Croisades.

Entre les grands événements du XIIe et du XIIIe siècle, ceux qui effacent et dominent tous les autres sont les *croisades*, et nous avons vu la part qu'y prit l'Angleterre, part glorieuse, quoique moins considérable que celle de la France et d'autres Etats du continent. Ces expéditions fameuses donnèrent à ces siècles leur principal caractère et eurent la plus grande influence sur l'esprit, les mœurs et l'existence de toutes les classes, et en particulier de la noblesse. On a cru reconnaître dans les croisades l'origine et la source de la chevalerie, mais celle-ci est plus ancienne, et on en retrouve les premiers rudiments dans les mœurs des Germains, telles que Tacite les a dépeintes, et aussi dans les recommandations en usage chez les Romains. La chevalerie naquit en Angleterre au temps des Saxons[1], elle apparut en France peu après l'avénement de la troisième race, et elle reçut des croisades son complet développement. Ces expéditions sacrées qui, à d'autres égards, ajoutèrent à l'intolérance des esprits,

Chevalerie.

1. Voy. Shar. Turner, *Hist. des Anglo-Saxons*.

et à la rudesse générale des mœurs, fortifièrent en l'ennoblissant l'institution de la chevalerie et lui donnèrent un caractère éminemment religieux ; elle reposa dès lors tout à la fois sur la religion et sur l'honneur, mais de ces deux puissants mobiles des actions humaines, c'est du premier, c'est de l'honneur qu'elle emprunta plus particulièrement son esprit et son caractère essentiel, comme on le voit dans le type le plus complet qu'elle ait jamais produit, dans le Cid Ruy Diaz du romancero espagnol. Elle développa dans les âmes, par ses maximes, des principes féconds de dévouement et de loyauté, et maintint un lien social puissant et fort étendu par ses divers degrés d'initiation et par une sorte de fraternité d'armes, entre ceux qui obtenaient cet honneur et ceux qui pouvaient y prétendre [1]. La chevalerie fit naître aussi le respect du sexe le plus faible, le dévouement enthousiaste pour les femmes, sentiment qui, généralement répandu dans la noblesse, contribua puissamment, sinon à épurer les mœurs, du moins à les policer, à les adoucir, à donner aux manières et au langage de la grâce et de l'élégance, et qui, en s'alliant à la courtoisie et à la magnificence, prépara les esprits à sentir et à goûter le charme des lettres et celui des arts.

La chevalerie, depuis les croisades et durant deux siècles encore, domina tout, empreignit tout de son esprit qui se retrouve, à cette époque, jusque dans les récréations et les jeux publics, dont les tournois furent les

1. La domesticité était réputée service noble; la cour des suzerains, les châteaux des seigneurs devinrent des écoles où les jeunes gentilshommes apprenaient à servir, sous le nom de varlets, de damoiseaux, d'écuyers, et à mériter ainsi eux-mêmes l'honneur suprême de la chevalerie.

plus célèbres et qui reproduisaient dans la paix l'image de la guerre: elle donna enfin son caractère à la poésie; anima les chants des trouvères et des troubadours, et ils puisèrent dans les exploits lointains et presque fabuleux des croisés des inspirations nouvelles et fécondes; cependant elle fut comme voilée et obscurcie en Angleterre dans les troubles du XIIe siècle, sous les règnes de Jean et de Henri III [1]; elle reprit de la vie sous Edouard Ier et n'eut tout son éclat que vers le milieu du XIVe siècle, sous le grand règne d'Edouard III, et jusqu'à la guerre des Roses, dans le siècle suivant.

Ordres religieux.

Les plus célèbres ordres religieux militaires furent fondés durant les croisades : les deux premiers furent l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et celui du Temple; leurs membres se vouèrent humblement au service et à la défense des pèlerins de la terre sainte, et de simples moines soldats qu'ils étaient d'abord, ils devinrent souverains. L'ordre du Temple surtout dégénéra rapidement, et nous avons vu son abolition au commencement du XIVe siècle. Les ordres d'hospitaliers, institués pour le rachat des prisonniers faits par les infidèles et pour l'assistance des malades, furent fondés plus tard aussi bien que l'ordre célèbre des *dominicains* ou *frères prêcheurs*, et celui des *franciscains* ou *cordeliers;* ces deux derniers ordres, institués au commencement du XIIIe siècle, étaient aussi appelés *ordres mendiants*, parce qu'ils faisaient vœu de pauvreté et vivaient d'aumônes, selon l'intention de leurs illustres fondateurs, saint François d'Assise et saint Dominique de Guzman. Ils

1. Henri, *Histoire d'Angl.*

acquirent en peu de temps une grande puissance. Les papes avaient en eux une milice ardente et infatigable, aussi couvraient-ils les ordres mendiants de leur haute protection; ceux-ci, en vertu de commissions papales, prêchaient, administraient les sacrements, dirigeaient la conscience des rois et des peuples, usurpant ainsi par degrés toutes les fonctions des évêques et du clergé séculier. Ils voulurent aussi s'emparer des universités et des écoles; mais là surtout ils rencontrèrent dans les évêques et le clergé séculier une résistance sérieuse, et ils provoquèrent une lutte violente et opiniâtre qui dura un demi-siècle. Les croisades, en devenant l'occasion d'une multitude de fondations pieuses, furent également très-favorables à l'accroissement de la puissance et de la fortune des anciens ordres religieux : les monastères de Cluny et de Cîteaux, vastes et magnifiques, regorgeaient de richesses; leurs abbés étaient admis dans les conseils des rois, et ceux qui, en Angleterre, avaient des baronnies, siégeaient au parlement avec les évêques et les pairs laïques.

Affranchissement des communes.

Les croisades, comme la plupart des guerres que les monarques anglais firent sur le continent, furent propices au développement des institutions libres en Angleterre, surtout en favorisant l'affranchissement des communes ou des villes et des bourgs qui, dans ce royaume, beaucoup plus qu'en France, étaient dans la dépendance immédiate de la couronne. Celle-ci, afin de subvenir aux frais énormes de toutes ces guerres, leur octroyait, pour prix de leurs subsides, des chartes particulières et de nombreux priviléges, et lorsqu'ensuite elle voulut leur contester ou leur disputer soit les droits acquis in-

dividuellement par chacune d'elles, soit ceux que la grande charte conférait à tous, nous avons vu que, pour les revendiquer, les communes soutinrent les barons dans leurs luttes contre le trône. Les citoyens des principales villes obtinrent, par ces concessions spéciales, le droit de former entre eux des *corporations* ou des *communes*, c'est-à-dire de se défendre à main armée, de nommer leurs magistrats, de répartir leurs taxes, de rendre la justice, de s'administrer eux-mêmes, et enfin d'être représentés au parlement pour le vote des subsides. Cependant, comme les villes étaient forcées de pourvoir à l'entretien de leurs députés, le droit de représentation au parlement leur fut souvent une charge onéreuse plutôt qu'un privilége désirable, et un grand nombre, pendant longtemps, ne le revendiquèrent pas ou se dispensèrent d'en user. Elles ne réclamaient point alors le pouvoir de faire des lois et de participer d'une manière effective au gouvernement de l'Etat; leurs habitants voulaient obtenir de fortes garanties contre les servitudes féodales, ils réclamaient le droit d'acquérir, de conserver, de vivre en sécurité sous les lois établies; enfin, cette liberté civile que le progrès social assure aujourd'hui à chaque citoyen dans la plupart des pays de l'Europe [1].

Progres du commerce et de l'industrie

Les croisades favorisèrent surtout les progrès de la bourgeoisie par l'extension qu'elles donnèrent au commerce : les rapports multipliés avec l'Orient firent naître de nouveaux besoins, et les marchands furent le lien entre l'Europe et l'Asie : le commerce maritime surtout,

1. Sur le parlement et sur les progres de la chambre des communes, depuis la promulgation de la grande charte, voyez le livre suivant.

presque nul avant les croisades, acquit par elles un vaste et rapide développement : l'industrie européenne gagna également aux conquêtes des croisés. Les étoffes de soie, les épices, les parfums et les autres trésors de l'Orient étaient connus en Europe dès le siècle des Carlovingiens ; mais on ne les voyait qu'à la cour des princes et dans les habitations des grands : aussitôt qu'en partie, par l'effet des croisades, les villes furent devenues des centres d'activité libre, de commerce et de richesses, ce luxe s'étendit de toutes parts : la manière de se vêtir, de se meubler, de se nourrir, devint différente, et l'aisance augmenta chez les nobles et les bourgeois. Une très-grande partie du commerce maritime de l'Europe se faisait à cette époque par la célèbre hanse fondée à Lubeck au milieu du XIIe siècle. Celle-ci, en s'associant Hambourg, jeta les fondements de la grande ligue hanséatique, dans laquelle, au XIVe siècle, entrèrent quatre-vingts villes du littoral occidental de l'Europe, des bords du Rhin et de la Méditerranée, confédération puissante et phénoménale qui, formée à une époque où les droits mutuels des nations étaient partout méconnus ou violés, subsista inébranlable au milieu des effroyables bouleversements de l'Europe au moyen âge : elle eut en Angleterre un de ses principaux comptoirs dirigé par une des compagnies de marchands résidant à Londres, et célèbre sous le nom de compagnie des marchands allemands de *Steel-Yard*. La nation anglaise faisait alors un grand commerce avec ses possessions du midi de la France, surtout pour l'exploitation des vins, et souvent cent navires anglais étaient réunis dans le port de Bordeaux.

Ligue hanséatique.

Ces rapides progrès du commerce anglais furent favorisés par plusieurs causes et surtout par la situation toute maritime du pays, par les institutions anciennes qui, dès le temps des Saxons, mettaient cette profession en honneur, conférant la noblesse à quiconque avait fait trois voyages sur mer [1], et enfin par les traditions nationales et l'habitude des grandes entreprises maritimes commune aux Danois et aux Normands, qui partageaient avec la race saxonne le sol de la Grande-Bretagne.

Sollicitude des rois d'Angleterre et des parlements pour le commerce

Les rois et le parlement montrèrent de bonne heure beaucoup de sollicitude pour le commerce et l'industrie : ce fut Henri III qui conclut, en 1217, avec le roi de Norwége Haquin, le plus ancien traité commercial de l'Angleterre : Edouard II traita pour le même objet avec plusieurs contrées de l'Europe, entre autres avec le Portugal; il favorisa de tout son pouvoir l'importation des denrées étrangères, et il fut un des princes de la maison des Plantagenets qui montrèrent le plus de sollicitude pour les intérêts commerciaux du royaume. Mais les efforts des rois et des parlements étaient combattus et souvent paralysés par de puissants obstacles, dont le plus grand était l'ignorance profonde des plus simples conditions dans lesquelles le commerce peut prospérer; sous Edouard II, on fit une loi pour fixer le prix des marchandises, et, à cette époque encore, les marchands étrangers étaient considérés comme responsables pour tous ceux de leur nation. La jalousie des Anglais à leur égard était extrême et rendait l'approche des côtes périlleuse : souvent les

1. Voy. ci-dessus pag. 176.

marins des cinq ports, soudoyés par les nationaux, et transformés en pirates féroces, s'élançaient sur les navires des nations étrangères, pillaient les marchandises et jetaient à la mer les équipages. Quoique le commerce de l'Angleterre avec l'étranger ait pris plus d'extension à la suite des croisades, le grand mouvement qu'elles imprimèrent au commerce maritime profita surtout aux républiques italiennes des bords de la Méditerranée et de l'Adriatique, Pise, Florence, Gênes et Venise : ces villes fameuses, les deux dernières surtout, partagèrent, au moyen âge, avec la ligue hanséatique, la plus grande partie des opérations commerciales de l'Europe et de l'Asie jusqu'à la découverte de l'Amérique et de la route du sud par le Cap.

Condition des serfs.

Le sort de la dernière classe de la nation, de celle des serfs, obtint aussi, du moins en principe, quelque amélioration des croisades : les papes décidèrent qu'on ne pourrait empêcher un chrétien, dans quelque condition qu'il fût né, de prendre la croix et de partir pour la terre sainte : c'était briser d'un seul coup les liens qui attachaient les serfs à la glèbe, à la terre de leur seigneur ; c'était les admettre à une espèce de fraternité d'armes et accroître à leurs yeux le sentiment consolateur de leur dignité individuelle comme membres de la famille humaine : mais l'application de ces principes ne fut pas générale, leurs conséquences bienfaisantes furent rarement immédiates, et les serfs qui s'enrôlèrent sous la bannière de la croix eurent presque tous une fin misérable. La plupart périrent victimes de leurs fatigues et de leurs propres excès, ou moissonnés par le fer des musulmans.

Il fallut d'autres causes pour rétablir en Angleterre une classe nombreuse de cultivateurs libres. Cette classe, qui était celle des céorls, existait chez les Anglo-Saxons et subsista même quelque temps encore après la conquête normande; mais, peu à peu, elle diminua et elle disparut presque tout entière au XIIe siècle, lorsque la féodalité eut achevé d'étendre son réseau sur tout le royaume, et quand la domination hiérarchique, de personnelle qu'elle était avant la conquête, devint réelle [1]. La possession de la terre entraîna dès lors la possession des cultivateurs eux-mêmes, et sous Henri II les descendants des anciens céorls, à l'exception de ceux qui étaient devenus propriétaires terriers, avaient déjà presque tous perdu leur liberté : ils se relevèrent dans la suite; leur classe réussit graduellement à s'affranchir; elle atteignit, dès le XIVe siècle, une condition supérieure à celle des cultivateurs sur le continent, et il en sortit cette race vigoureuse des *Yomen* qui contribua puissamment à la prospérité agricole de l'Angleterre et au triomphe de ses armes sur le continent. Plusieurs causes qui seront plus tard indiquées concoururent à cette heureuse révolution; mais il faut voir l'une des plus efficaces, dans les efforts persévérants de l'Eglise [2].

Lettres et sciences. C'est encore le clergé qui au moyen âge ralluma le flambeau éteint des lettres et des sciences : de toutes parts alors dans l'Occident, au XIIe et au XIIIe siècle, l'esprit humain était en travail, et l'Italie, où Dante et

1. Voyez ci-dessus, liv. I, ch. IV, § IV, Institutions politiques de Guillaume le Conquérant.

2. Macaulay, *Hist. d'Angleterre*, depuis l'avénement de Jacques II.

Pétrarque [1] avaient déjà paru, devançait les autres peuples dans ce réveil, mais la plupart des hommes éminents par l'intelligence n'avaient point encore appris à distinguer dans l'objet de leur poursuite le vrai du faux, ou à donner à leurs recherches une direction suffisamment utile et pratique, et en Angleterre, comme partout, l'étude des arts empiriques et des sciences occultes était mêlée à celle de la religion et des lois. De temps immémorial, et déjà sous les Anglo-Saxons, les célèbres universités d'Oxford et de Cambridge avaient été fondées : plusieurs établissements ou colléges qui en dépendent encore de nos jours furent créés au XIIIe siècle, et il en fut aussi fondé un grand nombre dans la ville de Londres, où ils formèrent une troisième université pour l'étude des lois et de la jurisprudence. Ces écoles, établies la plupart autour des cours de justice de Westminster, reçurent le nom d'*écoles de la chancellerie* : on y étudiait avec ardeur le droit civil et le droit canon [2]. Aristote régnait en souverain absolu dans les universités de l'Europe : sa logique et sa dialectique donnaient une méthode singulièrement en harmonie avec les procédés de la théologie scholastique partout et exclusivement cultivée. La langue grecque cependant était à peu près ignorée de tous ; un nombre d'adeptes infiniment restreint était à peine en état de comprendre les œuvres

Universités.

1. L'année 1325, où mourut Edouard II, est la date qu'on assigne à la première rencontre de Pétrarque et de Laure.

2. Le clergé se livrait lui-même avec ardeur à l'étude des lois civiles. Innocent IV y vit un danger et défendit cette étude, par une bulle, en France, dans la Grande-Bretagne, en Espagne et en Hongrie. (Du Boulay, *Hist. de l'univ. de Paris*.)

du philosophe de Stagyre, réputé infaillible; mais les plus grands théologiens de ces temps, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Jean-Duns Scot, Michel Scot[1] et Guillaume Ockam, se dévouaient et consacraient leurs veilles à l'expliquer et à le commenter.

Jean-Duns Scot. Aucun philosophe de la Grande-Bretagne n'obtint, au moyen âge, une réputation égale à celle du franciscain Jean-Duns Scot, qui, après avoir étudié les diverses sciences enseignées à Oxford, surpassa, dit-on, tous ses contemporains dans l'art de la dispute scholastique, attira trente mille étudiants à Oxford, par ses leçons sur Pierre Lombard, et reçut à Paris le surnom de *Docteur subtil*, après avoir soutenu victorieusement une dispute mémorable sur l'*immaculée conception de la Vierge*, contre les disciples d'Albert le Grand.

Guillaume Ockam. Guillaume Ockam, disciple de Duns Scot, atteignit une réputation presque égale à celle de son maître, en osant s'élever contre quelques-unes de ses opinions, fut surnommé le *Docteur invincible* et devint l'un des chefs illustres de la secte des *nominaux*[2]. Ockam combattit les prétentions des papes à la domination tem-

1. Michel Scot entreprit de traduire en latin les œuvres d'Aristote, sur l'invitation de l'empereur Frédéric II, protecteur éclairé des savants du XIII[e] siècle.

2. Les universités se partageaient alors sur le continent comme en Angleterre, entre la secte fameuse des *réalistes* et celle des *nominaux* : les premiers n'admettaient de réalité que dans ce qu'il nommaient les *universaux*, c'est-à-dire les *idées générales*, les *êtres collectifs*, et s'attachaient à la philosophie platonicienne ; les seconds ne voyaient dans les *universaux* que des mots, des noms, de simples abstractions de l'esprit et s'appuyaient de préférence sur Aristote. Le plus illustre entre les nominaux du XII[e] siècle, est le breton Abeilard, non moins fameux par ses malheurs que par sa science et son génie.

porelle, et fut excommunié par trois d'entre eux dont il brava les foudres sous la protection de l'empereur Louis de Bavière, excommunié comme lui, et auquel il disait : « Prêtez-moi votre épée pour me défendre, et ma plume vous soutiendra[1]. »

Mais entre tous les hommes célèbres de la Grande-Bretagne, au XIIIe siècle, aucun, par l'importance, le nombre et l'utilité de ses travaux, n'est à comparer avec Roger Bacon qui appartenait, ainsi que Duns Scot et Ockam, à l'ordre des franciscains. Il n'y eut point, au moyen âge, d'intelligence plus vaste que la sienne : aujourd'hui encore on demeure confondu à la seule énumération de ses découvertes, dont plusieurs demeurèrent longtemps sans usage et comme cachées dans un siècle incapable de les apprécier. L'étonnement qu'elles excitèrent, joint à la jalousie des moines de son ordre, les firent attribuer à des procédés magiques, et, victime de la science et du génie, il passa de longues années en prison, où il composa son grand ouvrage intitulé *Opus Majus* et dédié au pape Nicolas IV, qui lui fit rendre la liberté. Accusé bientôt après de tenir des opinions suspectes, il fut de nouveau étroitement renfermé durant douze ans, et passa ensuite rapidement de la prison à la tombe. Roger Bacon eut la gloire d'indiquer le premier l'expérimentation comme la base première des études scientifiques, et l'on évalue les sommes qui lui furent données pour ses expériences à six mille livres pe- Roger Bacon.

1 Wharton, *Hist. lit.*, cité par le docteur Henry, *Hist. d'Angl.* — Après la mort de son protecteur, Ockam rétracta ses opinions hardies, et mourut peu après son abjuration, en 1380.

sant d'argent, qui équivaudraient à trente mille livres sterling d'aujourd'hui. Bacon fit faire des progrès à la mécanique, à l'optique et à l'astronomie; il donna une description de toutes les parties du monde connu, avec une carte, sur laquelle étaient marquées les longitudes et les latitudes au moyen de méridiens et de parallèles comme on le fait aujourd'hui; il découvrit les lunettes et le télescope, le cours exact de l'année solaire et la fabrication de la poudre : il annonça la possibilité de construire des voitures qui rouleraient sans le secours des hommes et des animaux, et pressentit, deux siècles avant Colomb, l'existence du nouveau monde [1]. Il est inconcevable, dit un auteur moderne fort estimé, qu'un seul homme ait découvert tant de secrets importants dans un siècle d'ignorance et sans autres maîtres que son imagination et son génie, et il est plus étonnant encore que ces admirables découvertes soient restées si longtemps inconnues, et que ceux qui se sont donnés depuis pour les auteurs de ces inventions, aient obtenu les louanges qui n'appartiennent qu'à Bacon [2].

Ce grand homme partageait la croyance générale de son temps à l'alchimie et à l'astrologie, et poursuivit avec ardeur, à l'exemple de beaucoup d'hommes connus du siècle, la découverte de la pierre philosophale : celle-ci, à laquelle on attribuait la vertu de transmuter les métaux, fut ardemment recherchée par plusieurs rois d'Angleterre, et en par-

1. R. Bacon, *Op. maj.*, p. 180-186 et 236.
2. Dr Friend, *Hist. de la médec.*

ticulier par le premier Edouard. Le célèbre Raymond Lulle qui en avait, disait-on, le secret, fut attiré par ce prince auprès de lui, et on assure qu'il trouva le moyen de lui fournir des sommes considérables par des procédés inconnus. Cette recherche était alors inséparable de celle de l'élixir de vie, et l'art de la médecine, quoique rempli de pratiques vaines, empiriques et supertiticuses, avait cependant déjà fait des progrès en Angleterre au XIII[e] siècle : plusieurs universités avaient adopté les règlements de la fameuse école de Salerne, instituée en 1237[1]; déjà les meilleurs traités des médecins arabes étaient traduits, l'anglais Gilbert, médecin du XIII[e] siècle, en profita et publia lui-même de savants ouvrages fort admirés de son temps.

Aux noms illustres de cette époque il faut joindre celui de l'historien Mathieu Paris, moine de Saint-Albans, qui fut le digne successeur des deux grands historiens du XII[e] siècle, Guillaume de Malmesbury et Orderic Vital, et qui les surpassa l'un et l'autre par l'énergie avec laquelle, quoique prêtre et familier d'un roi, il flétrit les vices de son temps et surtout ceux de la cour et du clergé. Il fut doué d'un esprit aussi flexible qu'étendu et accessible à toutes les formes du beau et du vrai : on lui a rendu ce témoignage, qu'il fut à la fois poëte élégant, éloquent orateur, philosophe et logicien subtil, excellent historien, et tant de talents réunis étaient couronnés

Mathieu Paris.

1. Ces règlements exigeaient huit années d'études, dont trois consacrées à la philosophie et cinq à la médecine, avant d'être admis à subir un examen pour obtenir la licence ou le droit d'exercer la profession de médecin.

par la simplicité, l'innocence et la pureté des mœurs[1]. Il obtint, malgré la fière indépendance de sa plume, l'estime du pape Innocent IV, qui le chargea d'une grande et difficile mission en Norwége, l'amitié de Henri III dans l'intimité duquel il vivait, enfin l'admiration et la faveur de saint Louis qu'il représenta en qualité d'ambassadeur, et quoique, par ses talents, par sa réputation, par son crédit, il ait pu aspirer aux plus grandes dignités, il mourut à Saint-Albans en 1259, après y avoir vécu quarante ans simple et modeste historiographe[2].

État moral de l'Angleterre.

Les auteurs contemporains nous ont dépeint avec de sombres couleurs l'état moral et la situation matérielle de l'Angleterre au XIIe et au XIIIe siècle, et c'est en s'appuyant d'eux qu'un grand écrivain a pu dire des mœurs de cet âge qu'elles réunissaient toute la dissolution des temps les plus efféminés et toute la barbarie des temps les plus sauvages[3]. Mais à côté de beaucoup de crimes et de scandales, il y avait aussi de grandes vertus, un zèle ardent, quoique mal éclairé pour les travaux de l'esprit, des efforts louables pour asseoir la société sur de larges bases en harmonie avec

1. Opera M. Paris, Browns' appendix, 415-435.

2. Le principal ouvrage de Mathieu Paris est son *Historia major*, qui contient une histoire très-complète d'Angleterre, depuis l'époque de la conquête, en 1066, jusqu'à la quarante-troisième année du règne de Henri III, en 1259. Il a beaucoup emprunté dans les premières parties de cet ouvrage, jusqu'en 1235, aux écrits de Roger de Windower, son prédécesseur dans l'office d'historiographe de l'abbaye de Saint-Albans. On assure qu'il joignit à tous ses talents l'art de graver sur les métaux et qu'aucun de ses contemporains ne le surpassa dans celui de la peinture.

3. Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

l'intérêt général : l'ordre s'établissait peu à peu au moyen des corporations dans les villes où le travail et l'industrie rendaient l'aisance plus générale; la loyauté, la courtoisie chevaleresque luttaient avec succès dans la plus saine partie de la noblesse contre l'esprit de violence et la farouche rudesse des habitudes féodales et des mœurs guerrières; le clergé se distinguait par son ardeur pour l'étude, par son zèle à répandre l'enseignement, par la persévérance de ses efforts pour l'affranchissement des serfs, et le plus souvent aussi, malgré de nombreux et affligeants scandales, par la régularité de sa vie; enfin, un esprit de foi et de piété sincère, qui, mal dirigé, dégénérait fréquemment en superstition et en fanatisme, prévalait dans la société, diminuant la distance entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres, rappelant aux uns l'humilité, aidant les autres à supporter les rudes épreuves et la misère par la ferme attente d'une rémunération suprême et d'un monde meilleur. Il faut le dire aussi cependant, une irritation hautement exprimée contre la source visible d'où émanait l'autorité religieuse avait fait de grands progrès, et cette disposition des esprits avait dans la chrétienté des causes nombreuses. Les schismes fréquents, les prétentions des papes à disposer des couronnes et des peuples, les guerres affreuses que ces prétentions suscitèrent, le besoin perpétuel de sommes immenses pour les soutenir par les armes, les taxes énormes imposées pour cet objet sur les laïcs et sur le clergé, l'odieux trafic des bénéfices, la vente des charges à des indigènes incapables ou à des étrangers avides, les scandales de la cour pontificale résidant à Avignon; tous ces fléaux, tous ces excès ébranlèrent à

Opposition naissante à l'Église.

la longue la foi des peuples, donnèrent naissance à des sectes nombreuses dont les principales, au XII[e] siècle, furent celle des Albigeois du Languedoc et des Vaudois ou Pauvres de Lyon, et provoquèrent en plusieurs États une énergique résistance de la part du clergé même aux exactions sans cesse renaissantes de la cour romaine. Cette résistance fut d'autant plus grande en Angleterre, que les papes s'autorisaient de la donation du roi Jean pour y afficher des prétentions sans bornes. Le plus éloquent comme le plus célèbre interprète des sérieux griefs du peuple et du clergé anglais au XIII[e] siècle fut le savant évêque de Lincoln[1], Robert Great Head ou Grosse-Tête, que nous avons vu déjà élever, sous Henri III, une voix courageuse et dont la parole retentit au loin et laissa des traces profondes. Ce prélat, justement fameux, mourut en 1253 aussi vanté pour sa science et pour la pureté de ses mœurs que pour la persévérance avec lequelle il protesta contre des abus nombreux et intolérables[2].

Toutes les forces, tous les éléments de la société étaient encore en fermentation et à l'état de lutte violente; un grand pas cependant était fait; la fusion des Saxons et des Normands était enfin complète; la confiscation des provinces françaises au temps du roi Jean avait achevé ce rapprochement nécessaire que

1. Voyez ci-dessus, page 395.

2. Robert Grosse-Tête composa des traités volumineux sur différents sujets religieux et philosophiques. Selon Roger Bacon, cet évêque et son ami, le moine Adam de Marisco, dont le nom ne s'est pas conservé, furent les deux plus savants hommes de leur siècle.

Digitized by Google

nous avons déjà vu fort avancé à la fin du règne de Henri II. Les nobles descendants du Conquérant, en perdant leurs possessions continentales, oublièrent leur origine française et devinrent anglais quand tous leurs intérêts furent resserrés dans les limites de l'Angleterre. La fusion des races se manifesta bientôt dans le langage: le français, vers le milieu du XIV[e] siècle, n'était plus parlé qu'à la cour ; l'anglo-saxon déjà faisait place à un idiome formé du mélange des deux langues et qui devint la langue anglaise dont firent usage les plus renommés entre les écrivains de ce siècle. La mort d'Edouard II coïncide avec la naissance du théologien Wycleff, des poëtes Gower et Chaucer, qui tous trois employèrent l'idiome anglais dans leurs productions les plus célèbres : mais avant qu'ils eussent commencé d'écrire, la révolution s'était accomplie dans le langage vulgaire; depuis quelque temps déjà, l'idiome anglais, quoique très-incorrect, encore, était généralement parlé : il n'y avait qu'un seul peuple dans le royaume, comme il n'y avait qu'une seule langue nationale et populaire : la nation anglaise existait.

Origine et progrès de la langue anglaise.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION.

LA BRETAGNE AVANT JULES-CÉSAR.

I

LIVRE PREMIER.

CONQUÊTES SUCCESSIVES DE LA GRANDE-BRETAGNE PAR LES ROMAINS, LES SAXONS, LES DANOIS ET LES NORMANDS. — ÉTABLISSEMENTS DE CES PEUPLES DANS L'ILE DEPUIS JULES-CÉSAR JUSQU'A LA MORT DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

—

CHAPITRE I.

PÉRIODE ROMAINE.

55 av. J. C.— 420 de l'ère chrétienne.

I

Invasions de la Bretagne par Jules-César.

55-54 avant J.-C.

II

Progrès de la conquête romaine en Bretagne. — Campagnes de Claude, d'Aulus Plautius, d'Ostorius Scapula, de Suétonius Paulinus, d'Agricola et de Septime Sévère.

43 — 211.

III

La Bretagne romaine, de Septime Sévère à Valentinien Ier.

211 — 366.

IV

Décadence et fin de la puissance romaine dans la Bretagne.

383 — 420.

CHAPITRE II.

PÉRIODE ANGLO-SAXONNE.

I

Fondation des royaumes saxons.

II

L'Heptarchie anglo-saxonne sous les bretwaldas.

480 — 836.

III

Les Anglo-Saxons depuis Egbert, le dernier bretwalda, jusqu'à la mort du roi Edgar.

836 — 975.

CHAPITRE III.

PÉRIODE ANGLO-DANOISE.

975 — 1066.

I

Règnes des fils d'Edgar. — Nouvelles invasions et conquêtes des Danois, jusqu'à la mort d'Edmond (Côte-de Fer).

975 — 1017.

II

Dynastie danoise, règnes de Canut le Grand et de ses fils.

1017 — 1041.

III

Restauration de la dynastie anglo-saxonne. - Règne d'Edouard le Confesseur. — Avénement de Harold II, dernier roi saxon.

1042 — 1066.

IV

Institutions et coutumes des Anglo-Saxons et des Danois dans la Grande-Bretagne jusqu'à la conquête normande.

CHAPITRE IV.

PÉRIODE ANGLO-NORMANDE JUSQU'A LA MORT DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

I

De l'avénement de Harold II jusqu'à l'arrivée des Normands à Hastings.

1066.

II

De la rencontre des deux armées à Hastings, jusqu'à la soumission de toute l'Angleterre à Guillaume.

1066 — 1072.

III

De la soumission d'Hereward jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant.

1072—1087.

IV

Institutions politiques de Guillaume le Conquérant.

LIVRE DEUXIÈME.

GUERRES DOMESTIQUES DANS LA FAMILLE DU CONQUÉRANT. — AVÉNEMENT DES PLANTAGENETS. — OCTROI DES CHARTES. — LUTTE DES BARONS ET DE LA COURONNE.

CHAPITRE I.

DE LA MORT DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LA MAISON D'ANJOU.

1088 — 1154.

I

Guillaume II, dit le Roux.

1088-1100.

II

Henri Ier.

1100 — 1135.

III

Etienne.

1135 — 1154.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

AVÉNEMENT DES PLANTAGENETS. — RÈGNE DE HENRI II.

1154 — 1189.

I

Premières guerres de Henri II. — Lutte du roi et du primat Thomas Becket.

1154—1170.

II

Suite du règne de Henri II. — Invasion et conquête de l'Irlande. — Réconciliation de Henri II avec l'Église.

1171 — 1172.

III

Dernière partie du règne de Henri II. — Lutte du roi et de ses fils. — Guerres avec la France.

1172 — 1189.

IV

Institutions de l'Angleterre sous Henri II. — Considérations générales.

CHAPITRE III.

L'ANGLETERRE SOUS LES FILS DE HENRI II.

1189 — 1216.

I

Règne de Richard Ier, surnommé Cœur-de-Lion. — Troisième croisade.

1189 — 1199.

II

Jean, surnommé sans Terre.

1199 — 1216.

CHAPITRE IV.

DE L'AVÉNEMENT DE HENRI III A LA MORT D'ÉDOUARD II. — TROUBLES CIVILS. — CONQUÊTE ET PERTE DE L'ÉCOSSE. — SUCCÈS DES BARONS ET ABAISSEMENT DE LA COURONNE.

1216 — 1327.

I

Henri III.

1216 — 1272.

II

Édouard Ier.

1272-1307.

III

Edouard II.

1307 — 1327.

IV

Coup d'œil sur l'Europe et sur l'Angleterre depuis le XII*e* *siècle jusqu'au commencement du* XIV*e*.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

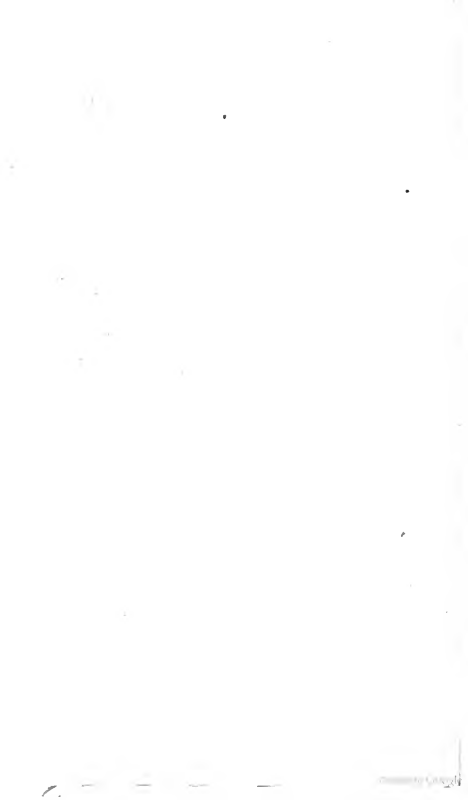
ERRATA.

Page.	ligne	
96	25	*au lieu de :* qu'on engageait quelquefois tour à tour ; *lisez :* qu'on engageait quelquefois à chanter tour à tour.
144	23	*au lieu de :* à perdre la vie ; *lisez :* à perdre la vue.
164	22	*au lieu de :* après la conquête ; *lisez :* depuis la conquête.
241	19	*au lieu de :* contribua aussi ; *lisez :* contribua ainsi.
263	4	*au lieu de :* une dizaine ; *lisez :* un dixième.
269	20	*au lieu de :* les prélats et les barons : ses promesses ; *lisez :* les prélats et les barons qui l'élurent roi : ses promesses.
270	10	*au lieu de :* plusieurs barons anglais auxquels il confia ; *lisez :* plusieurs barons anglais auxquels le roi avait confié.
281	23	*au lieu de :* qu'ils le furent ; *lisez :* qu'ils ne le furent.
286	26	*au lieu de :* dans l'organisation féodale ; *lisez :* dans l'organisation militaire et la succession masculine.
302	4	*au lieu de :* à échanger trois comtés du nord de l'Angleterre ; *lisez :* trois comtés au nord de l'Angleterre.
302	14	*au lieu de :* qu'il rendait ; *lisez :* qu'il rendrait.
306	19	*au lieu de :* à la faveur ; *lisez :* par la faveur.
365	8	*au lieu de :* Richard, par politique et malgré lui, abandonna la cause des princes qu'il favorisait, *lisez :* Richard adopta la cause des princes qu'il défendit.
371	1	*au lieu de :* saisi d'effroi ; *lisez :* dans son effroi.
384	18	*au lieu de :* ces sous-tenanciers ; *lisez :* les sous-tenanciers.
388		titre du chapitre, *au lieu de :* A la mort d'Édouard III, *lisez :* A la mort d'Édouard II.
391	1	*au lieu de :* avec l'Anjou ; *lisez :* avec le Poitou.
408	1	*au lieu de :* 36 ans ; *lisez :* 46 ans.
426	22	*au lieu de :* qu'à rejoindre ; *lisez :* qu'à rapprocher de lui.
462	28	*au lieu de :* cet évêque et son ami, le moine Adam de Marisco, dont le nom ne s'est pas conservé, furent ; *lisez :* cet évêque et le moine Adam de Marisco furent.
468	16	*au lieu de :* refuge ; *lisez :* fuite.
468	40	*au lieu de :* chez les Bretwaldas ; *lisez :* sous les Bretwaldas.
479	36	*au lieu de :* Édouard III ; *lisez :* Édouard II.

—

5787642

Digitized by Google



Digitized by Google





